AUCAME

Portrait du territoire de Caen-métropole

Contrat d'action territoriale 2014-2020

Août 2014

Sommaire

Le territoire 4
Préambule 5

1ÈRE PARTIE :
HISTOIRE DU PAYS DE CAEN 7

2ÈME PARTIE :
CAEN EN FRANCE
ET EN BASSE-NORMANDIE 13

Une position géographique privilégiée dans le nord-ouest de l'Europe 14
L'agglomération de Caen se situe au 35ème rang en termes de population 15
Mais Caen se positionne au 22ème rang en incluant sa couronne périurbaine 15
Une grande aire urbaine du nord-ouest de la france 16
Caen occupe une place majeure dans l'armature urbaine bas-normande 16
Les enjeux du territoire 18

3ÈME PARTIE :
LA POPULATION 21

Une croissance périurbaine soutenue 22
De fortes disparités entre les territoires 24
De moins en moins de couples avec enfants 27
Une certaine forme de ségrégation sociale et territoriale 28
Les enjeux du territoire 31

4ÈME PARTIE :
L'ARMATURE URBAINE 33

Une armature urbaine hiérarchisée et structurée 34
Des pôles structurants relaient Caen en milieu rural et périurbain 35
L'étalement urbain se poursuit et dynamise les communes situées autour du centre urbain de Caen 36
Les enjeux du territoire 37

5ÈME PARTIE :
COMMERCES & SERVICES 39

Un bon niveau d'équipement sur le territoire de Caen-Métropole 40
Caen : premier pôle commercial de Basse-Normandie 43
Un appareil commercial qui s'est adapté à la mobilité sur le territoire. 43
Une offre en grandes surfaces commerciales qui s'est considérablement accrue récemment 43
Deux pôles commerciaux d'ampleur régionale se démarquent nettement 45
Les enjeux du territoire 47

6ÈME PARTIE :
HABITAT & LOGEMENT 49

Structure du parc de logements 50
Les dynamiques à l'œuvre 52
Les enjeux du territoire 56

7ÈME PARTIE :
TRANSPORT & MOBILITÉ 57

Les grandes infrastructures de transport 58
La mobilité au sein de Caen-Métropole 61
Les enjeux du territoire 65

8ÈME PARTIE :
L'ÉCONOMIE 67

Caen, premier pôle économique de Basse-Normandie 68
Les activités économiques concentrées dans l'agglomération 71
Une économie à forte orientation présentielle 71
Le premier bassin industriel de Basse-Normandie 72
Le poids des grands établissements 73
Une ville entreprenante 73
Caen concentre les fonctions métropolitaines 74
Une économie diversifiée aux caractéristiques très affirmées 82
Les attributs d'une capitale régionale 82
Les enjeux du territoire 88

9ÈME PARTIE :
RECHERCHE & INNOVATION 89

Un fort potentiel de recherche et d'innovation 90
Caen constitue le pilier de la recherche et de l'innovation en Basse-Normandie 92
Une palette de savoirs pour développer les technologies et les usages de demain 92
Les enjeux du territoire 94

10ÈME PARTIE :
AGRICULTURE & ENVIRONNEMENT 95

Histoire des paysages de Caen-Métropole 96
L'agriculture 98
L'environnement 112
Les enjeux du territoire 124

11ÈME PARTIE :
ÉNERGIE 125

Des consommations d'énergie en progression 128
Un mix énergétique dominé par les énergies fossiles 130
Les enjeux du territoire 133

PAYS DE CAEN
LE SYNDICAT-MIXTE DE CAEN-MÉTROPOLE

Le territoire de Caen-Métropole est structuré en Syndicat Mixte depuis 2004. Il regroupe la communauté d'agglomération Caen la mer et 9 communautés de communes, soit au total 143 communes. Le Syndicat est la structure porteuse du SCoT de Caen-Métropole (approuvé en octobre 2011) et du Pays de Caen (reconnu par arrêté préfectoral en 2006). Le périmètre du SCoT coïncide avec celui du Pays. Lieu de dialogue et de concertation, Caen-Métropole travaille à l'élaboration d'un projet commune d'aménagement et de développement du territoire dans une dynamique de développement durable (Site Internet : http://www.caen-metropole.fr).

Structure porteuse du Pays de Caen, le Syndicat Mixte Caen-Métropole exécute depuis 2008 un contrat territorial signé avec l'État et la Région dans le cadre d'une politique menée à l'échelle de la Basse-Normandie. Issue du volet territorial du contrat de projet État-Région (CPER), la politique régionale avait pour objectif de faire converger la stratégie de l'État et de la Région avec celle des 21 territoires de projet[1] bas-normands, afin d'aboutir à une stratégie de développement partagée par l'ensemble des acteurs locaux (élus, entreprises, associations et habitants) et d'apporter un soutien financier aux projets qui relèvent de cette stratégie. Ce contrat est arrivé à son terme le 31 décembre 2013. Au sein de Caen-Métropole, le territoire a pu mobiliser 4 707 053 € de crédits provenant de l'État et de la Région, des financements qui ont favorisé la réalisation de 21 projets structurants, dont 14 équipements attractifs situés dans les communautés de communes.

Fin 2013, la Région a adopté une nouvelle politique territoriale pour la période 2014-2020 dont l'objectif est de mobiliser localement les acteurs, de susciter des coopérations et des mutualisations, et de mieux coordonner les politiques publiques sur l'ensemble de la Basse-Normandie. Cette démarche va se concrétiser par la signature de « contrats d'action territoriale » destinés à soutenir les projets locaux. Ceux-ci devront s'inscrire dans une logique de développement durable et être partagés conjointement par la Région et les structures intercommunales animant le territoire.

Dans le cadre de la préparation de ce contrat, le Syndicat mixte Caen-Métropole a souhaité associer l'AUCAME en lui confiant la réalisation d'un « Portrait du Territoire de Caen-Métropole ». Organisé par grandes thématiques, ce diagnostic englobe toutes les facettes du territoire et permet d'identifier les grands enjeux à venir.

Outil de connaissances, le « Portrait de Territoire » est destiné à aider les acteurs locaux à définir une stratégie commune de développement sur tout le territoire de Caen-Métropole, afin de renforcer, d'une part, l'attractivité globale de la capitale régionale et, d'autre part, les synergies entre les espaces urbains et périurbains composant le territoire.

1 - L'État et la Région avait ciblé 21 territoires de projets : 5 Agglomérations (Caen, Cherbourg, Alençon, Saint-Lô et Flers), 13 Pays et 3 Parcs Naturels Régionaux.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

ENJEUX TRANSVERSAUX

- Co-construire un projet de territoire qui fédère tous les acteurs de la région caennaise
- Favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre urbains et ruraux de Caen-Métropole

1ère partie :

HISTOIRE DU PAYS DE CAEN

Histoire du pays de Caen

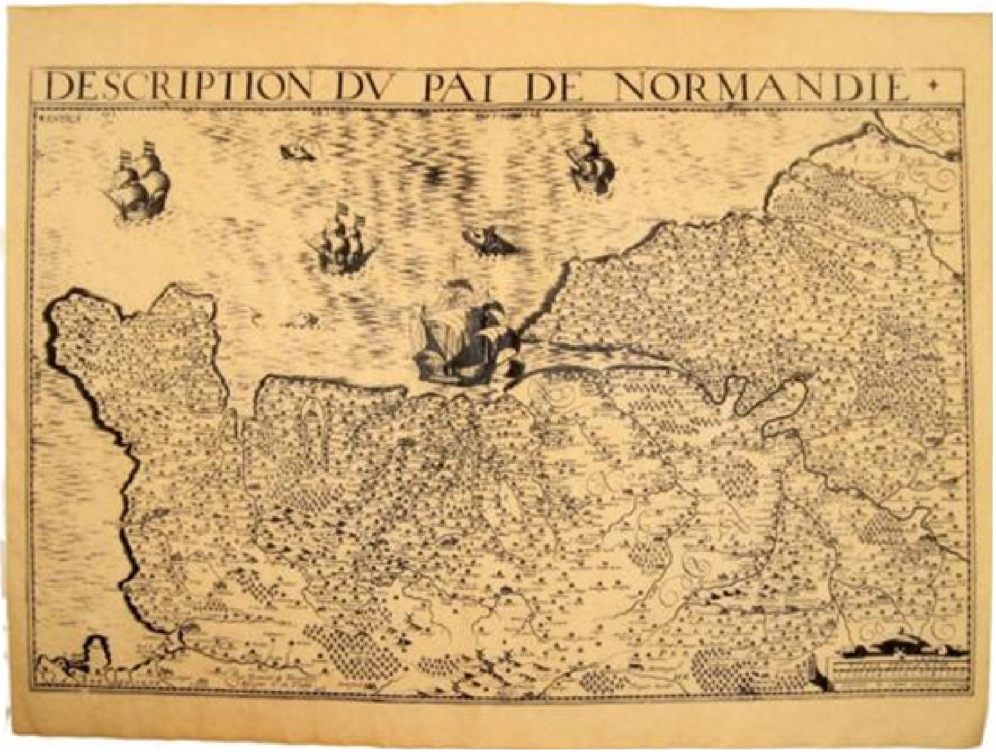

Carte du Pai de Normandie, 1620

Terre archéologique passionnante, la plaine de Caen présente des habitats dispersés dès le néolithique. A l'époque gauloise, la campagne est prospère et très peuplée, couplant agriculture et artisanat (métallurgie, salaison) avec des ponctuations proto-urbaines sur les sites fortifiés des hauteurs. L'occupation romaine y bâtira naturellement ses premières villes (Vieux-la-Romaine) et les voies vers les cités importantes de l'époque (Bayeux, Lisieux, Sées, Le Mans). Domaines agricoles, de nombreuses villas occupent la plaine qui, recomposées à l'époque médiévale, donneront l'actuel réseau de villages aux toponymes évocateurs.

Les premières attaques des pirates francs et saxons commencèrent à la fin du IIIe siècle : Rouen fut très vite intégrée au monde franc, mais l'Ouest de la Neustrie, société de guerriers, résista plus longtemps. Les incursions maritimes pour rejoindre l'Aquitaine et l'Espagne ne connurent aucun répit, les Scandinaves prenant le relai des Saxons au IXe siècle. Une fois encore, l'influence viking s'étendra à partir de la Seine : Rollon obtint du roi carolingien en 911 la concession d'un territoire en Basse-Seine qui s'étendra progressivement vers l'Ouest pour constituer la Normandie, domaine des Nordmen, les hommes du Nord.

Guillaume le Conquérant choisira Caen comme ville de son pouvoir afin de contrôler les barons rebelles du Cotentin et les incursions du Nord : le promontoire sur l'Orne à la confluence du grand Odon offre un site idéal pour une fortification de défense et de surveillance des plateaux environnants, et permet l'accès à la mer au fond d'un estuaire protégé. Les marécages autour des Odon ont façonné une ville volontairement morcelée autour de trois bourgs qui possédaient chacun leurs remparts : l'abbaye aux Hommes (Bourg l'Abbé), l'abbaye aux Dames (Bourg l'Abbesse) et le Château (Bourg Le Roy). L'île St Jean constituait alors une sorte de faubourg hors-les-murs en continuité avec les prairies humides.

Carte de Nicolas de Fer 1705

Le maillage rural serré de petits villages et d'abbayes date de l'époque médiévale : la richesse agricole permit l'établissement de nombreux établissements monastiques, comme St Germain-la Blanche-Herbe, et la population était l'une des plus denses de France. L'assise agricole se confirma, ajoutée à la richesse du sous-sol (fer, pierre calcaire) et des savoir-faire (charpentes, poteries, bijoux…), ce qui contribua à la renommée de prospérité de la province. L'établissement de l'Echiquier de Normandie (Parlement de notables de toute la province), le côté novateur du droit coutumier normand (et notamment l'absence de distinctions sociales légales entre les Normands, tous égaux devant la loi), et bien sûr la conquête de l'Angleterre avec l'établissement d'une seule couronne anglo-normande contribuèrent au rayonnement de Caen et de la Normandie comme l'une des plus puissantes provinces du XIIe siècle.

La date de 1204 sonne le glas de l'inventivité normande avec l'intégration de la Normandie au royaume de France par Philippe Auguste. Caen gardera toutefois un rôle administratif important et deviendra une ville de rayonnement intellectuel et culturel qui s'étendra de la création de l'université, en 1432, (troisième université anglaise après Oxford et Cambridge) jusqu'au XIXe siècle, ce qui fera écrire à Stendhal[1] que Caen est « l'Athènes normande ». Caen reste marquée par son passé de ville de « robe » (ecclésiastiques, juristes, universitaires, fonctionnaires). En cela, l'installation de l'IMEC (Institut de la Mémoire de l'Edition Contemporaine) à l'abbaye d'Ardenne prolonge ce sillage historique.

1-Mémoires d'un touriste, 1854, chez Michel Lévy

Inauguration du canal de Caen, 23 août 1857

Carte Cassini – seconde moitié du XVIIIe siècle

Caen restera longtemps une ville militaire, sa position stratégique lors de la guerre de cent ans en ayant fait une ville de garnisons. Son rôle commercial vers l'Angleterre ne se démentira que tardivement : vin, minerais, chevaux et pierre de Caen forgèrent des routes maritimes et terrestres qui laisseront progressivement place au drap, à la dentelle, au cidre et au sel au XVIIe siècle, puis Caen abandonnera son hégémonie commerciale à Rouen, résolument internationale, et se contentera du marché régional. La construction du canal en 1857 et l'inauguration de la gare en 1858 relança le rôle métropolitain de Caen par un regain des relations économiques avec Paris et par le lancement de la mode balnéaire. Celle-ci supplanta en partie la villégiature rurale des manoirs et châteaux à la campagne qui permettaient aux notables de fuir l'insécurité et l'insalubrité de Caen depuis le XVIIIe siècle.

Le XIXe siècle transforma radicalement le schéma urbain de la ville, en achevant le recouvrement des Odon et de la Noë (ou « petite Orne ») par un schéma d'assainissement novateur, parallèlement à la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau potable. Les remparts des trois bourgs qui avaient été éventrés au XVIIIe siècle pour relier les différentes parties de la ville à partir de la place Royale – devenue place de la République – s'effacèrent totalement au profit de grands équipements et de promenades autour de la prairie. Electrification, téléphone, tramway en 1901, création de la Société métallurgique de Normandie en 1916 et de l'Office municipal des habitations à bon marché en 1919… le développement de l'agglomération caennaise était bien engagé quand la seconde guerre mondiale la détruisit aux trois quarts, avec le débarquement allié et la bataille de Normandie en 1944. Les villages furent aussi largement touchés et la reconstruction fut l'occasion de repenser entièrement l'urbanisme du territoire, plus aéré, de forme classique, anticipant le fort développement de l'automobile.

La reconstruction de Caen et des villes et villages alentour fut exemplaire, respectant une forme de tradition (parements en pierre) tout en redonnant aux 60 000 Caennais un espace de vie dont ils pouvaient être fiers. Il fallut aussitôt absorber le baby-boom, l'exode rural puis accueillir les rapatriés d'Algérie. Avec 100 000 habitants en 1962, Caen dut faire face à une forte demande en logements et en équipements qui fut en partie prise en charge par l'Etat dans le cadre des plans directeurs d'urbanisme.

Sur le plan territorial, la cité de Caen et son arrière-pays restent très marqués par les évènements et les grandes périodes de troubles et de prospérité de leur passé. Depuis l'esprit conquérant des Vikings et de Guillaume jusqu'à la reconquête de la liberté en 1944, le pays de Caen est un territoire indépendant qui a toujours été autosuffisante économiquement et intellectuellement. L'historien Fernand Braudel[1] l'a d'ailleurs décrit comme « paisible, jouissant d'une véritable rente de situation […] Du malheur de ne pas être un peu talonné par les difficultés, de na pas voir se dresser, devant soi, un défi ».

1-L'identité de la France, 1986

2ème partie :

CAEN
EN FRANCE
ET EN BASSE-NORMANDIE

Caen en france et en Basse-Normandie

Implantée au cœur d'une vaste plaine cultivée, à 15 km de la mer, Caen est une ville du nord-ouest de la France située à 233 km de Paris, à 184 km au nord-est de Rennes et à 160 km au nord du Mans. Caen est la Préfecture du Calvados et la capitale de la Basse-Normandie depuis la création de cette région en 1956.

Du fait de ce statut, Caen assure aujourd'hui des fonctions politiques, économiques et culturelles pour l'ensemble de la Basse-Normandie. Elle apparaît comme une ville industrielle et tertiaire, bien dotée en équipements, infrastructures et services, qui lui confèrent les caractéristiques d'une métropole régionale. Malgré les destructions de 1944, Caen a conservé un patrimoine exceptionnel qui lui a valu d'être labellisée « ville d'Art et d'Histoire » en 2013. Située à deux heures de Paris, à proximité des plages du débarquement et des stations balnéaires de la côte normande, la cité de Guillaume le Conquérant constitue un centre touristique important.

UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE PRIVILÉGIÉE DANS LE NORD-OUEST DE L'EUROPE

Géographiquement, Caen occupe une position privilégiée à l'interface du grand Ouest et du Bassin parisien qui lui confère un fort potentiel de développement. Historiquement, la capitale régionale a toujours entretenu des liens étroits avec Paris dont la proximité constitue une richesse (agriculture, industrie, tourisme, villégiature etc.), mais aussi une fragilité du fait de la position dominante de la région parisienne en France. Le destin de Caen est étroitement lié à celui de l'Ile-de-France, première région européenne en termes de PIB[1], et à la dynamique de la vallée de la Seine dont l'ambition est d'ouvrir davantage la « ville monde » de Paris vers la mer. La structuration de l'axe Seine pousse Caen à se tourner vers la Haute-Normandie, et à renforcer ses liens avec Rouen et Le Havre pour construire une véritable Métropole normande en réseaux.

La proximité de la mer constitue un atout pour l'avenir de Caen. La capitale régionale se situe en effet en bordure de la Manche, la mer la plus fréquentée au monde (20 % du trafic mondial), face à la Grande-Bretagne avec qui elle entretient des liens historiques. La création d'une passerelle ferry transmanche à Ouistreham, au milieu des années 80, rapproche Caen du grand Londres, cinquième région européenne en termes de PIB, et l'inscrit dans un axe d'échange nord / sud entre les îles britanniques et la péninsule ibérique. Lancée en juillet 2014, une liaison aérienne entre Caen-Carpiquet et Londres-Southern permet de relier directement Caen à la capitale britannique. Sur le plan logistique, la capitale régionale peut tirer profit de l'activité d'HAROPA, cinquième ensemble portuaire nord européen, qui fédère les ports du Havre, de Rouen et de Paris le long de la vallée de la Seine. Par la mer, le port de Caen-Ouistreham se situe en effet à une quarantaine de kilomètres du port du Havre, la principale porte d'entrée maritime de la région parisienne et du grand Ouest français.

Au niveau européen, Caen est à l'écart de la grande dorsale économique et urbaine qui concentre les flux d'échanges entre Londres et Milan via le Benelux et la partie occidentale de l'Allemagne. Assurant la jointure entre l'Arc Atlantique et l'Arc Manche, la capitale régionale occupe néanmoins un positionnement favorable dans le nord-ouest de l'Europe qui lui ouvre des perspectives de développement avec les régions possédant une façade maritime le long du Channel et de l'océan Atlantique.

Une position géographique d'interface

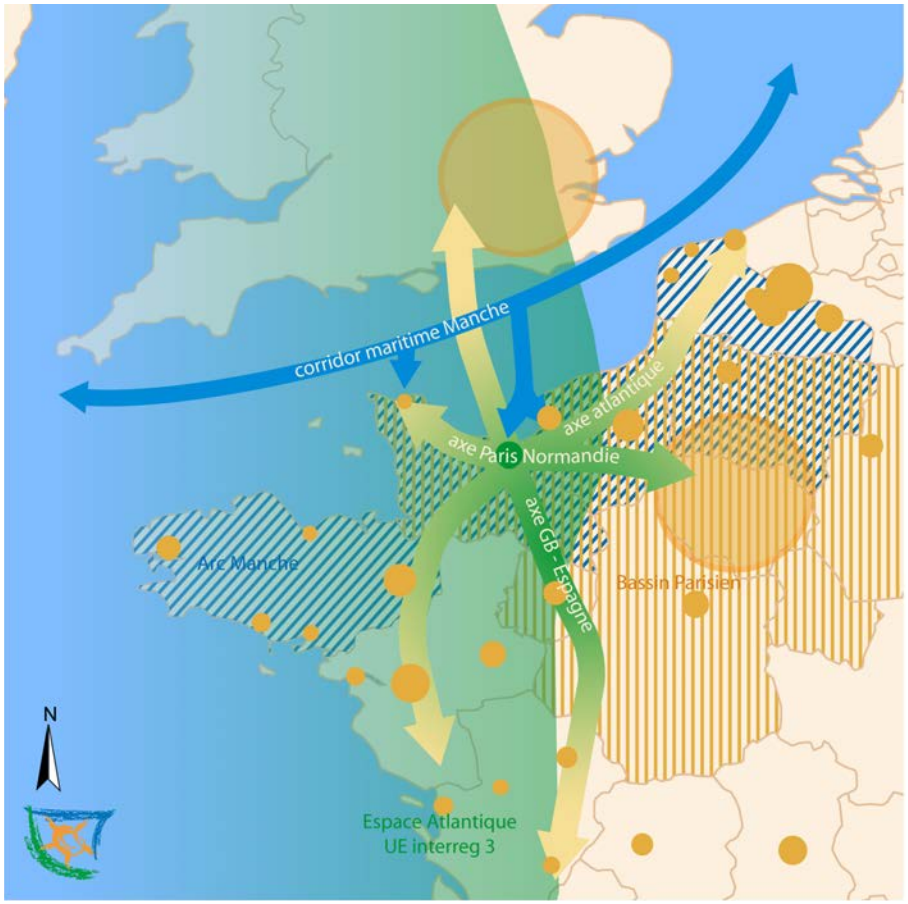

Source : SCoT de Caen-Métropole (P.A.D.D.)

1-Produit Intérieur Brut. Le PIB mesure la création de richesse d'une économie.

L'AGGLOMÉRATION DE CAEN SE SITUE AU 35ÈME RANG EN TERMES DE POPULATION...

Totalisant 108 950 habitants en 2010, la **ville de Caen** se situe au 36ème rang au niveau national, entre Mulhouse et Saint-Denis en Ile-de-France. Entre 1999 et 2010, la commune de Caen a perdu plus de 5 000 habitants, soit une baisse de 4 % en l'espace de onze ans. Le recul est globalement élevé comparé aux autres communes françaises de plus de 100 000 habitants, la plupart d'entre-elles observant une hausse de population sur cette période[1]. Conséquence, Caen a rétrogradé de 5 places entre 1999 et 2010.

En considérant les 21 communes de l'unité urbaine[2], l'**agglomération de Caen** compte 196 740 habitants en 2010. La capitale régionale se situe au 35ème rang au niveau national, entre Pau et Perpignan. Entre 1999 et 2010, l'agglomération a globalement perdu 5 400 habitants, soit une baisse de 3 % sur la période. Les pertes sont concentrées sur Caen, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville et Colombelles, les autres communes gagnant pour la plupart des habitants[3]. Caen fait partie des quelques unités urbaines de plus de 100 000 habitants en perte de vitesse sur le plan démographique, d'où un recul de 4 places observé entre 1999 et 2010 dans le palmarès des agglomérations françaises[4].

1 - En 2010, la France compte 41 communes de plus de 100 000 habitants, dont 30 ayant gagné des habitants entre 1999 et 2010. Caen se situe au 38ème rang pour la variation de population observée sur cette période (devant Saint-Etienne, Brest et Le Havre).

2 - Commune ou ensemble de communes présentant une zone bâtie continue de plus de 2 000 habitants.

3 - 14 communes sur 21, Ifs gagnant à elle seule 1 820 habitants entre 1999 et 2010 (+ 20 %).

MAIS CAEN SE POSITIONNE AU 22ÈME RANG EN INCLUANT SA COURONNE PÉRIURBAINE

Jusqu'au milieu des années soixante-dix, la croissance démographique de Caen était concentrée dans la zone urbaine centrale, mais elle se propage depuis à la périphérie selon le principe des vases communicants. L'étalement urbain se poursuit aujourd'hui sur des espaces de plus en plus lointains. En incluant la couronne périurbaine, l'**aire urbaine**[5] **de Caen** avoisine les 400 000 habitants, plaçant la capitale régionale au 22ème rang au niveau national. Caen se situe entre Orléans et Angers. Entre 1999 et 2010, l'aire urbaine de Caen a gagné 21 400 habitants, soit une hausse de 6 % au cours de la dernière décennie, une croissance qui lui a permis de devancer Metz et de progresser d'une place dans le palmarès national.

4 - En 2010, la France compte 61 unités urbaines de plus de 100 000 habitants, dont 49 ayant gagné des habitants entre 1999 et 2010. L'agglomération de Caen se situe au 54ème rang pour la variation de population observée sur cette période (devant Saint-Etienne, Reims et Brest).

5 - Délimitant l'aire d'influence d'une ville sur le territoire, une aire urbaine est constituée d'un pôle urbain (unité urbaine de plus de 1 500 emplois) et de sa couronne périurbaine (communes situées autour du pôle urbain, dont plus de 40 % des habitants ayant un emploi travaillent sur l'ensemble de l'aire urbaine).

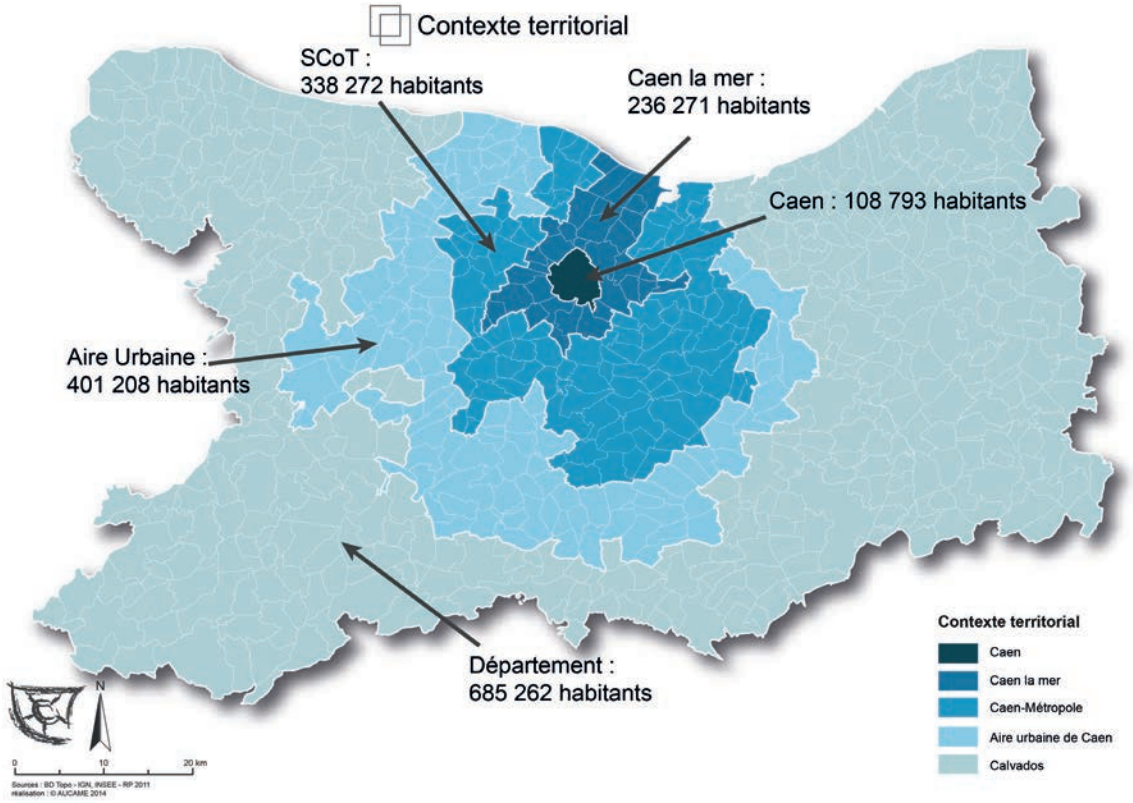

NB : la carte mentionne les populations au 1er janvier 2011.

Caen en france et en Basse-Normandie

Regroupant la **communauté d'agglomération de Caen la mer** et 9 communautés de communes de la région caennaise, **Caen-Métropole** totalise 337 000 habitants en 2010, soit 85 % de la population sur la moitié de la superficie de l'aire urbaine de Caen. Entre 1999 et 2010, la population du territoire s'est accrue de 4 %, une croissance liée à l'excédent des naissances sur les décès, Caen-Métropole affichant un solde migratoire négatif (plus de départs que d'arrivées). Ce déficit migratoire est lié à l'étalement urbain gagnant les franges de l'aire urbaine, mais aussi à une légère perte d'attractivité globale de la région caennaise.

UNE GRANDE AIRE URBAINE DU NORD-OUEST DE LA FRANCE

Concentrant population, activités économiques et emplois à forte valeur ajoutée, 41 aires urbaines structurent le territoire français, dont 12 aires métropolitaines et 29 grandes aires au rayonnement plus limité. Les aires métropolitaines dominent l'armature urbaine par leur poids démographique (plus de 500 000 habitants) et la densité d'emplois à fort potentiel de développement économique et à contenu décisionnel élevé dans leur tissu productif (plus de 20 000 cadres des fonctions métropolitaines[1]). Paris, Marseille – Aix-en-Provence, Lyon, Lille, Nice, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Grenoble, Strasbourg, Montpellier et Rennes forment les grandes Métropoles françaises.

Les grandes aires urbaines comptent plus de 200 000 habitants et dépassent parfois 500 000 habitants comme Rouen et Toulon, mais le nombre de cadres des fonctions métropolitaines est inférieur au seuil de 20 000. Selon ces critères[2], Caen n'est pas considérée comme une aire métropolitaine au niveau national, mais figure au 10ème rang des grandes aires françaises. Dans le quart nord-ouest de la France, Caen se situe au 5ème rang des 10 aires urbaines qui maillent la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes, derrière Nantes, Rennes, Rouen et Tours.

CAEN OCCUPE UNE PLACE MAJEURE DANS L'ARMATURE URBAINE BAS-NORMANDE

En Basse-Normandie, l'aire urbaine caennaise concentre plus du quart de la population régionale et constitue le principal moteur démographique du territoire. Entre 1999 et 2010, l'augmentation de la population dans le bassin de vie caennais représente plus de 40 % de la croissance observée à l'échelle régionale. Du fait de son poids économique et de son statut de capitale régionale, Caen occupe une place majeure dans l'armature urbaine bas-normande. L'aire urbaine caennaise concentre ainsi 28 % des emplois et 40 % des cadres supérieurs du territoire régional.

Au sein de la Basse-Normandie, Caen entretient des liens importants avec l'ensemble des villes moyennes qui constellent le territoire régional. Les relations sont assez fortes avec les aires urbaines de Bayeux, Vire, Flers, Lisieux et Trouville-sur-Mer, mais aussi avec Cherbourg-Octeville située dans le Nord-Cotentin. Les villes moyennes bas-normandes forment un réseau densément maillé animé principalement par Caen. L'influence de la capitale régionale reste cependant limitée avec Honfleur, attirée surtout par Le Havre dans l'estuaire de la Seine, mais aussi avec Argentan, L'Aigle et Alençon tournées plutôt vers Le Mans.

A une échelle plus large, Caen entretient des liens avec des villes plus lointaines qui l'insèrent dans des réseaux et contribuent à son rayonnement. Du fait de sa position interface, elle est surtout connectée avec Paris et les grandes villes du Grand-Ouest (Rennes, Le Mans et Nantes) et de Haute-Normandie (Rouen et Le Havre). A plus longue portée, les liaisons sont également notables avec Lyon. Au sein de la Basse-Normandie, la plupart des villes moyennes sont plus ou moins intensément reliées à Paris, mais Caen apparaît comme la principale tête de pont vis-à-vis de la région parisienne. En termes de réseaux, les villes situées à l'Ouest du Bassin parisien forment un grand système interurbain de 17 millions d'habitants dont Caen se démarque par l'intensité des liens avec Paris, notamment sur le plan scientifique du fait de la concentration des forces de recherche dans l'agglomération caennaise[3]. Le positionnement métropolitain de la capitale bas-normande est donc étroitement lié à ses connexions avec la région parisienne.

1 - Cadres et chefs d'entreprises de plus de 10 salariés exerçant des fonctions métropolitaines dans la sphère des prestations intellectuelles, de la conception-recherche, du commerce interentreprises, de la gestion, et de la culture et des loisirs.

2 - « Un maillage du territoire français – 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines » - INSEE Première n°1 333 – Janvier 2011.

3 - « Les systèmes urbains français » - Synthèse – Travaux en ligne n°10 – DATAR, d'où est tirée cette analyse sur le fonctionnement urbain de la Basse-Normandie.

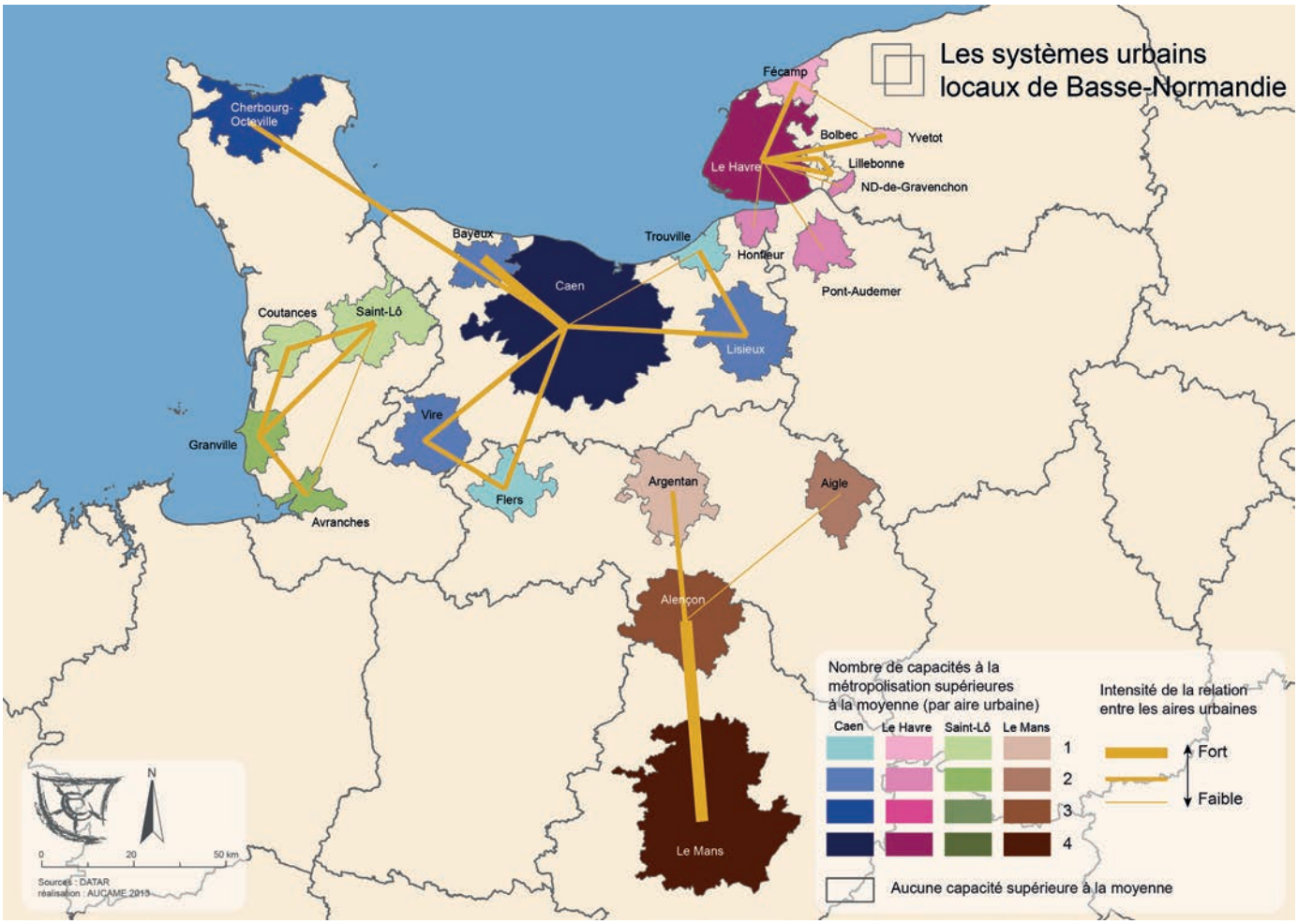

CAEN
ET LES VILLES MOYENNES BAS-NORMANDES[1]

« En Basse-Normandie, Caen occupe une place dominante dans l'armature urbaine du fait de son poids économique et de son statut de capitale régionale (…). L'influence de Caen sur le territoire se ressent sur un espace délimité par une première couronne de villes moyennes (…) Au-delà, les villes constituant la 2nde couronne sont surtout attirées par la mer et/ou les régions limitrophes, à savoir la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et l'Ile-de-France dont l'influence est forte dans l'est de la région et le littoral ouest de la Manche. Dans la dynamique du Grand Paris, le Pays d'Auge est également attiré par l'estuaire de la Seine. L'espace régional est ainsi tiraillé entre Caen et des forces extérieures à la Basse-Normandie fragilisant l'armature urbaine et la cohésion territoriale de la région (…).

L'organisation radiale du réseau routier et l'intensité des flux de circulation sur les routes montrent et confortent la position centrale qu'occupe Caen sur le territoire. Malgré le poids économique de la capitale régionale, les échanges entre Caen et les villes moyennes semblent plutôt limités (…). Au niveau régional, le réseau urbain apparaît comme un chapelet de villes moyennes entretenant peu de relations entre elles et fonctionnant plutôt comme des îlots (et non comme un archipel), d'où une faible intégration à l'échelle régionale (…). Caen exerce une force d'entraînement limitée sur le territoire et les villes en particulier. Le sort des villes bas-normandes va donc dépendre de leur capacité à développer et renforcer leurs liens entre-elles et avec la capitale régionale, de façon à créer des synergies et intensifier les interactions. Au sein de la région, ***Caen et les villes moyennes doivent donc travailler en réseau*** *».*

1 - « L'avenir des villes moyennes dans le développement de la Basse-Normandie » - ceser de basse-normandie – décembre 2011.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

POSITIONNEMENT GEOGRAPHIQUE

- Faire de Caen une agglomération de niveau européen[1]
- Valoriser la position d'interface de Caen à la jointure du grand Ouest, du Bassin parisien , de l'Arc Manche et de l'Arc Atlantique
- Inscrire Caen dans la dynamique de la vallée de la Seine
- Intensifier les relations et les échanges avec la Grande-Bretagne avec qui Caen entretient des liens historiques

MER ET LITTORAL

- Valoriser le caractère maritime et le littoral du territoire de Caen-Métropole
- Conforter l'activité du port de Caen-Ouistreham [2]

CAEN, CAPITALE REGIONALE

- Faire de Caen une métropole au service de la Basse-Normandie[3], en renforçant son rôle de capitale régionale[4]
- Structurer un réseau de villes bas-normandes pour développer et renforcer les liens avec Caen et les villes moyennes de la région
- Constituer un « pôle métropolitain » structurant un réseau de villes normandes

1 - SRADT de Basse-Normandie à l'horizon 2025.
2 - Plan Stratégique Régional (PSR) – Normandie 2025.
3 - SRADT de Basse-Normandie à l'horizon 2025.
4 - Plan Stratégique Régional (PSR) – Normandie 2025.

Caen, ville de la Métropole normande

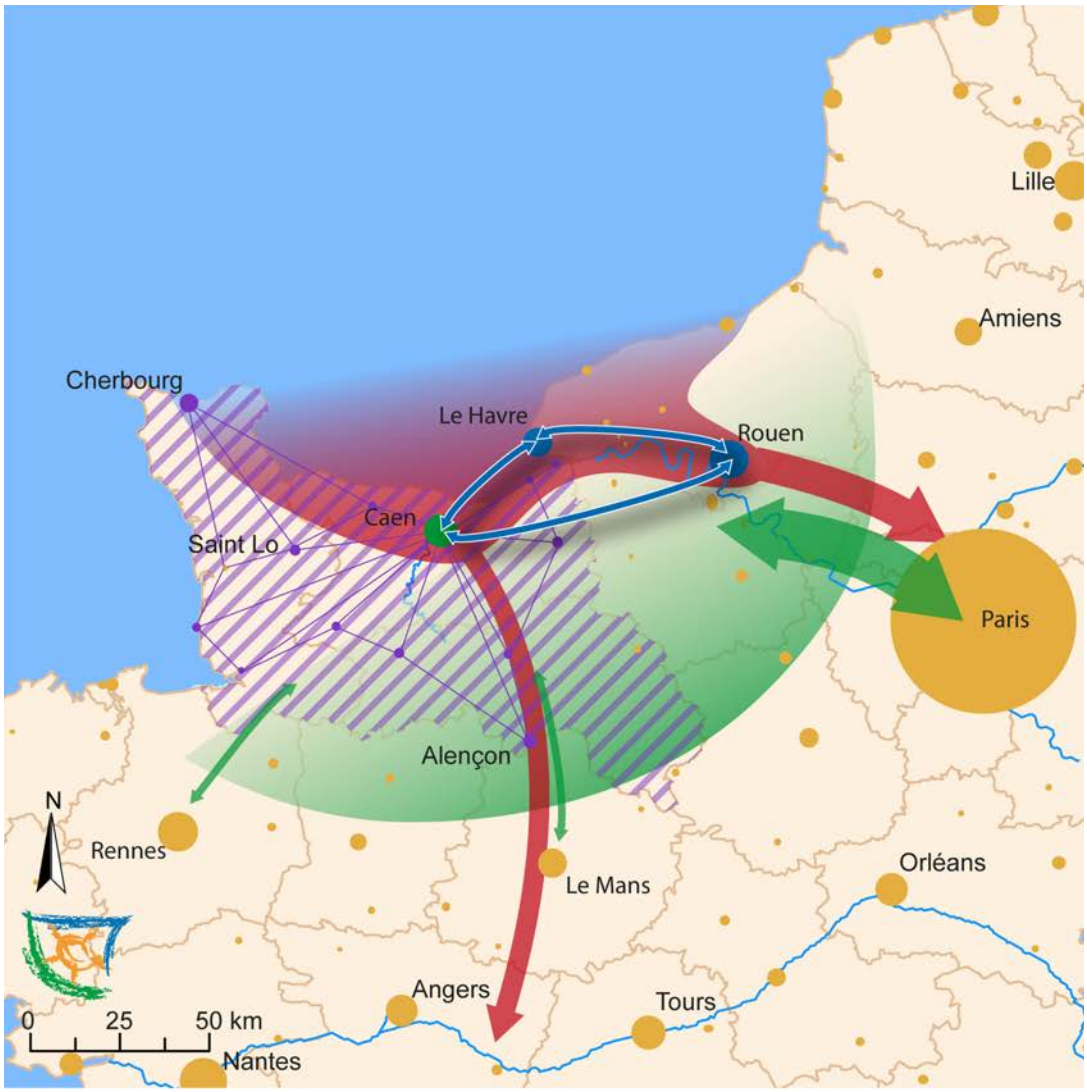

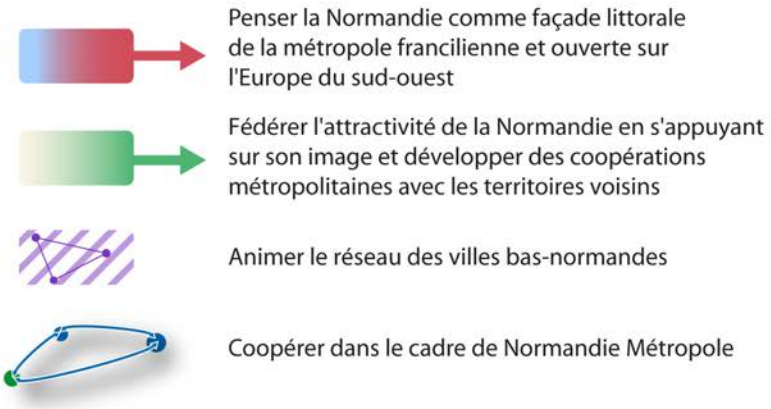

Source : Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT Caen-Métropole, approuvé le 20 octobre 2011.

3ème partie :

LA POPULATION

UNE CROISSANCE PERIURBAINE SOUTENUE

Délimitant l'aire d'influence de Caen sur le territoire, l'aire urbaine caennaise avoisine 400 000 habitants en 2010, soit 58 % de la population du Calvados. Entre 1999 et 2010, le territoire a gagné 21 400 habitants supplémentaires (+ 6 %), une croissance démographique qui tend à se ralentir au fil des années.

Ce recul est lié au vieillissement de la population (érosion du solde naturel), mais aussi à une perte d'attractivité globale de la région caennaise. Les départs excédent désormais les arrivées d'habitants, l'aire urbaine de Caen affichant un déficit migratoire de près de 2 500 personnes au cours de la dernière décennie.

Densité de la population au sein de Caen-Métropole

Carroyage INSEE (carreaux 200x200 m.)

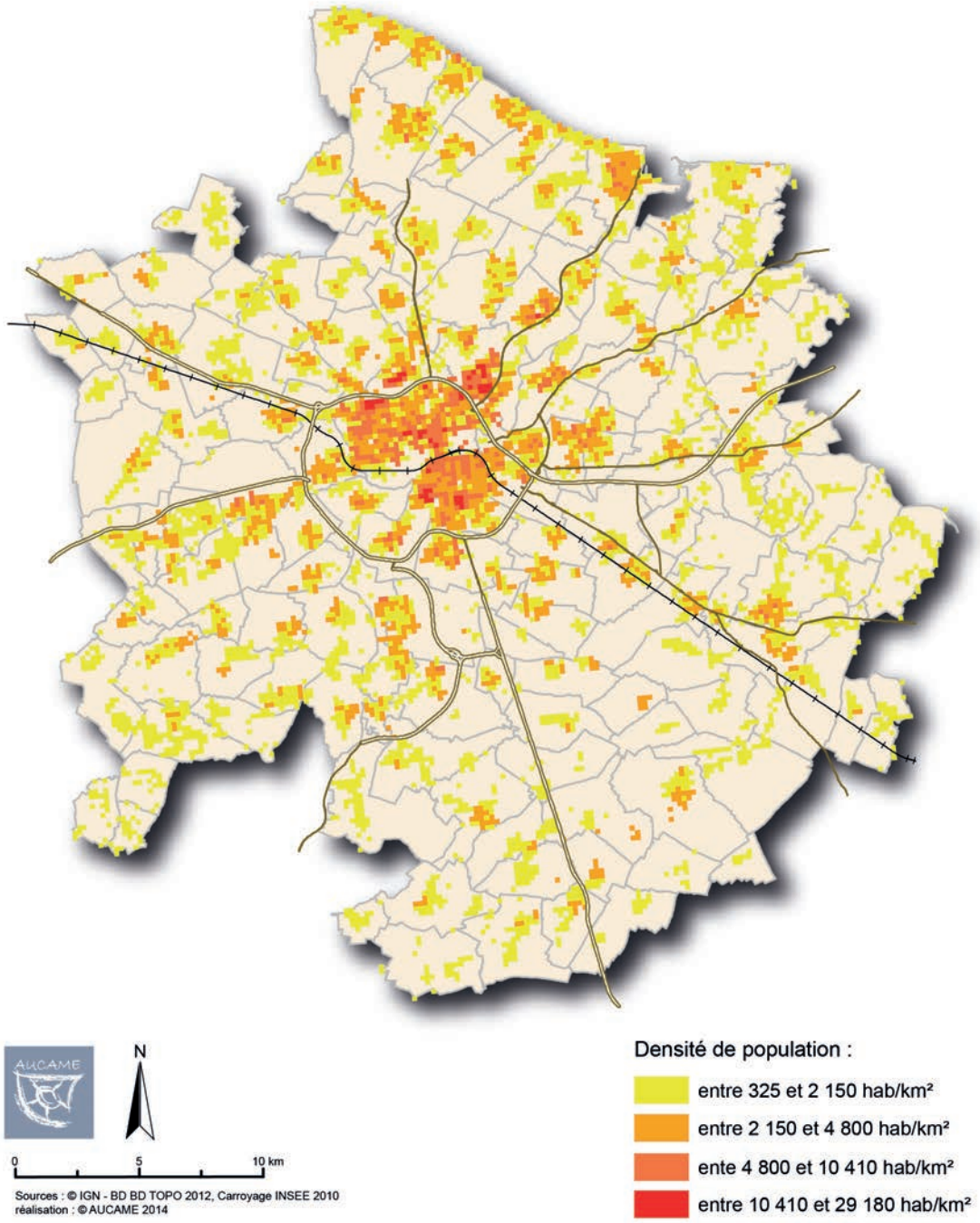

La population sur le territoire de Caen-Métropole

TERRITOIRES	SUPERFICIE		POPULATION 2010		DENSITE DE POPULATION 2010	EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2010
	En km²	En % de l'aire urbaine de Caen	En nombre d'habitants	En % de l'aire urbaine de Caen	Habitants par km²	En %
CA Caen la mer	222	12,3	236 167	59,1	1062	0,1
CC Cœur de Nacre	48	2,7	18 666	4,7	386	9,5
CC Campagne et Baie de l'Orne	61	3,4	9 653	2,4	159	7,7
CC Entre Thue et Mue	85	4,7	12 187	3,1	143	8,9
CC Evrecy Orne Odon	98	5,4	14 997	3,8	154	28,1
CC de la vallée de l'Orne	33	1,8	7 598	1,9	234	19,5
CC Plaine Sud de Caen	35	2,0	7 056	1,8	199	32,8
CC du Cingal	132	7,3	9 828	2,5	74	16,1
CC du Val ès dunes	128	7,1	14 410	3,6	112	15,4
CC Entre Bois et Marais	52	2,9	6 543	1,6	125	16,5
CAEN-METROPOLE	895	49,5	337 105	84,4	377	4,4
Franges de l'aire urbaine caennaise*	912	50,5	62 366	15,6	68	13,1
AIRE URBAINE DE CAEN	1 807	100,0	399 471	100,0	221	5,7
BASSE-NORMANDIE	17 589		1 473 494		84	3,6
CAEN-METROPOLE EN BASSE-NORMANDIE (en %)	**10,3**		**27,1**			

** Espace de l'aire urbaine caennaise situé au-delà du territoire de Caen-Métropole.*

Source : INSEE, traitement AUCAME

Centré sur Caen et sa proche périphérie, Caen-Métropole compte 337 000 habitants en 2010, soit 85 % de la population de l'aire urbaine. La densité globale s'élève à 377 habitants par km², la communauté d'agglomération Caen la mer frôlant les 1 100 habitants par km² en raison de la forte concentration de population au sein de l'agglomération, en particulier dans la commune de Caen (4 200 habitants par km²) et à Hérouville Saint-Clair (2 000 habitants par km²). D'une manière générale, la densité de population diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du noyau dense de l'agglomération, à l'exception du littoral, très urbanisé, et des villes et des bourgs assurant une fonction de pôles d'activités et de services dans les espaces ruraux et périurbains.

CAEN-METROPOLE ET L'AIRE URBAINE CAENNAISE
Quelques définitions statistiques

Unité urbaine : commune ou ensemble de communes présentant une zone bâtie continue de plus de 2 000 habitants (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions).

Regroupant 21 communes, l'agglomération de Caen comprend 196 743 habitants en 2010, soit 58 % de la population de Caen-Métropole. L'unité urbaine de Caen est partagée entre 3 EPCI[1], la communauté d'agglomération Caen la mer (totalisant 98 % de la population), la communauté de communes Evrecy Orne Odon et la communauté de communes Entre Thue et Mue.

1 - EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Pôle urbain : unité urbaine concentrant plus de 1 500 emplois sur son territoire. Les pôles urbains sont différenciés selon leur poids économique en termes d'emplois : petits pôles (entre 1 500 et 5 000 emplois), moyens pôles (entre 5 000 et 10 000 emplois) et grands pôles (plus de 10 000 emplois).

En 2010, 123 567 emplois s'exercent au sein de l'agglomération de Caen, soit 78 % des emplois de Caen-Métropole. Capitale régionale, Caen constitue le plus grand pôle urbain de Basse-Normandie.

Aire urbaine : délimitant l'aire d'influence d'une ville sur le territoire, l'aire urbaine est constituée d'un pôle urbain et de sa couronne périurbaine.

Couronne périurbaine : communes situées autour d'un pôle urbain, dont plus de 40 % des habitants ayant un emploi travaillent sur l'ensemble de l'aire urbaine.

Englobant 268 communes, l'aire urbaine caennaise avoisine 400 000 habitants en 2010, dont la moitié vivant dans la couronne périurbaine. Caen-Métropole couvre la moitié de la superficie du territoire, mais concentre 85 % de la population de l'aire urbaine de Caen.

Absorbant l'exode rural, la croissance démographique de Caen était surtout concentrée dans la zone urbaine centrale jusqu'au milieu des années soixante-dix, puis elle s'est propagée à la périphérie selon le principe des vases communicants. La périurbanisation se poursuit aujourd'hui et se diffuse sur des communes de plus en plus lointaines. Au-delà de Caen-Métropole, les franges de l'aire urbaine ont ainsi accru leur population de 13 % entre 1999 et 2010, les communes renforçant globalement leur attractivité. La croissance périurbaine est également soutenue sur le territoire de Caen-Métropole, particulièrement dans les communautés de communes situées au sud et à l'est de Caen la mer. Le nombre d'habitants s'est accru de plus de 15 % sur tous les territoires, l'augmentation atteignant 30 % dans les communautés de communes Evrecy Orne Odon et Plaine Sud de Caen. Le rythme de construction de logements neufs s'est intensifié sur toute cette période.

La population croît également à l'ouest et au nord de l'agglomération, mais à un rythme moins soutenu toutefois que celui observé au cours des années quatre-vingt-dix. Les communautés de communes observent en effet une perte globale d'attractivité, y compris sur le littoral qui reste néanmoins très prisé. La dégradation est en revanche très forte au sein de la communauté d'agglomération Caen la mer qui subit les effets d'une intensification des départs vers les espaces ruraux et périurbains les mieux desservis. Entre 1999 et 2010, la commune de Caen a perdu 5 000 habitants (- 4 %) et celle d'Hérouville-Saint-Clair 2 600 (- 11 %).

La couronne de banlieue gagne 3 300 habitants (+ 6 %), mais la croissance est liée uniquement à l'excédent des naissances sur les décès, le solde migratoire devenant négatif sur cette période. Le moteur de la croissance démographique de l'agglomération caennaise repose sur son solde naturel qui tend toutefois à s'éroder du fait du vieillissement de la population et des départs d'une population plutôt jeune vers les espaces périurbains.

Toutefois, les chiffres du recensement de la population datant de 2010, les effets du PLH[1] de Caen la mer et des opérations de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de ville ne sont pas pris en compte et pourraient infléchir la tendance.

La périurbanisation s'intensifie surtout aux portes de Caen et en contournant l'agglomération d'est en ouest, par le sud, dans un rayon de 10 à 25 km. Du fait de l'absence de contraintes physiques et de la qualité du réseau routier, la croissance périurbaine se dilue et bénéficie aux territoires dont l'accessibilité s'est améliorée.

DE FORTES DISPARITÉS ENTRE LES TERRITOIRES

Les mouvements de population au sein de l'aire urbaine caennaise génèrent de fortes disparités entre les territoires. Dans les espaces périurbains, l'arrivée de familles avec enfants stimule la natalité et dynamise la démographie. Les territoires bénéficient d'une surreprésentation du nombre d'enfants et d'adultes âgés de 30 à 44 ans en âge d'avoir des enfants. Au sein de Caen la mer, la couronne périurbaine se démarque par la proportion élevée de seniors de 45 à 59 ans et, dans une moindre mesure, de personnes âgées de plus de 60 ans dans la population, la périurbanisation étant plus ancienne dans les communes concernées. La population est encore plus âgée sur le littoral, car les retraités sont nombreux à vivre en bord de mer.

Au sein de l'agglomération, la présence de l'université se traduit par une très nette surreprésentation de jeunes adultes de moins de 30 ans dans les communes de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair. La situation est plus équilibrée dans le reste de l'agglomération, avec toutefois une proportion sensiblement plus élevée d'enfants et de seniors parmi les habitants.

Sur le plan démographique, le territoire de Caen-Métropole est marqué par de profondes mutations qui impactent l'ensemble de la société française, en tout premier lieu le vieillissement de la population lié à l'allongement de la durée de vie et à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du « baby-boom ». Entre 1999 et 2010, le nombre de retraités a ainsi progressé de 41 % sur l'ensemble du territoire, un habitant sur cinq ayant plus de 60 ans en 2010. Sur la même période, le nombre d'enfants âgés de moins de 14 ans a baissé de 5 % au sein de Caen-Métropole, accentuant l'effet du vieillissement au sein de la population.

1 - PLH : Programme Local de l'Habitat.

DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE AU SEIN DU TERRITOIRE DE CAEN-METROPOLE

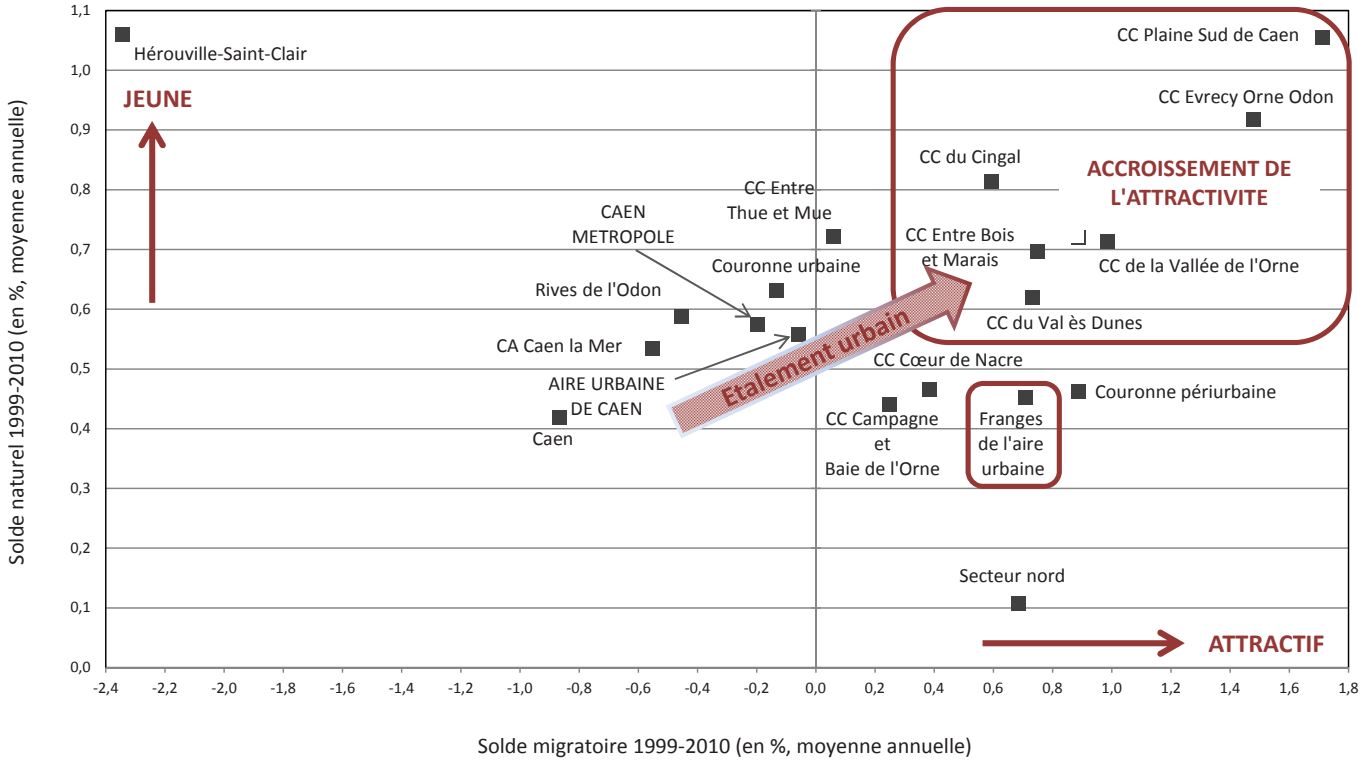

PROFIL MIGRATOIRE PAR ÂGE DE L'AIRE URBAINE CAENNAISE

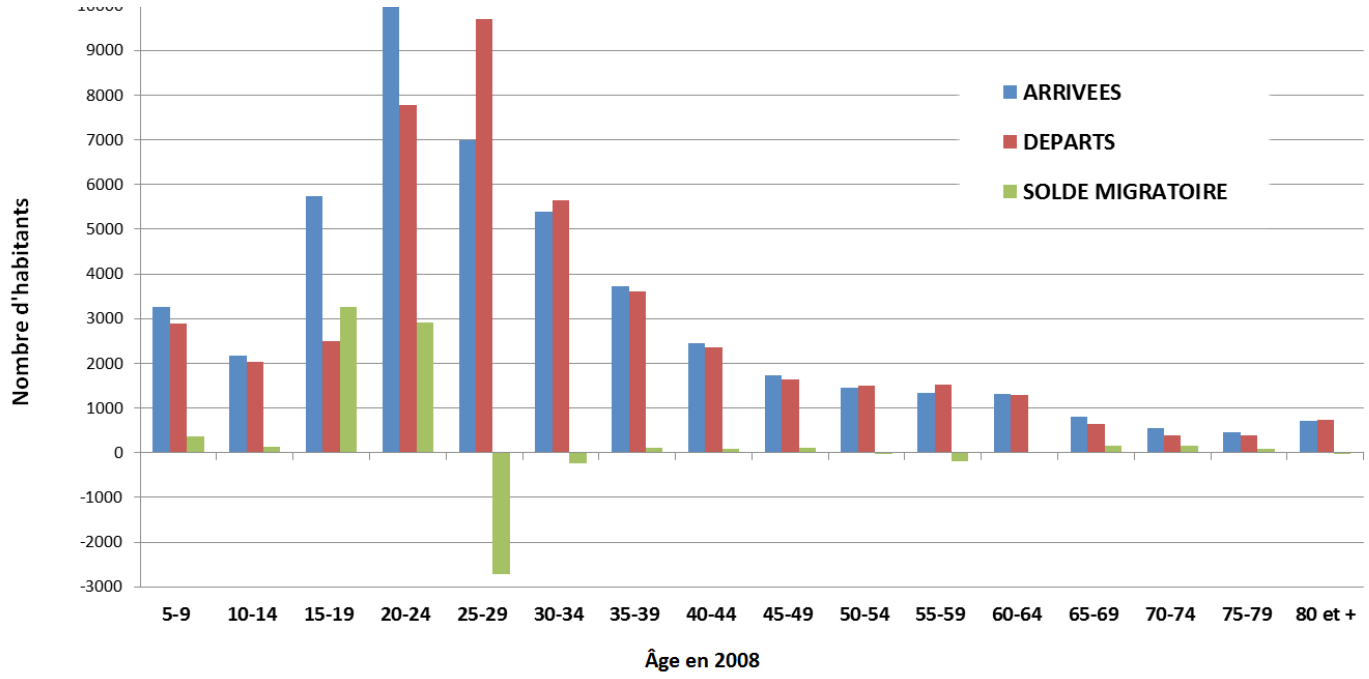

Arrivées : personnes habitant dans l'aire urbaine de Caen en 2008 qui résidaient sur un autre territoire en 2003 (France et étranger).
Départs : personnes habitant hors de l'aire urbaine de Caen en 2008 (France seulement) mais qui résidaient sur le territoire en 2003.
Solde migratoire = départs - arrivées d'habitants entre 2003 et 2008.

Source : INSEE, recensement de la population 2008

CAEN ATTIRE LES ÉTUDIANTS BAS-NORMANDS

Dans une étude publiée en janvier 2014[1], l'INSEE indique que l'aire urbaine de la capitale régionale « affirme sa prépondérance. Entre 1982 et 2011, elle a en effet absorbé à elle seule 60 % de la croissance de la population régionale. Elle abrite aujourd'hui 27 % des bas-normands (24 % en 1982). L'essentiel de la croissance de l'agglomération caennaise (+ 0,7 % par an) réside dans l'excédent des naissances sur les décès, l'impact apparent des migrations étant quasi nul ». Dans une autre étude réalisée en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole [2], l'INSEE confirme que « la croissance de l'aire urbaine caennaise résulte de la prédominance d'un vif accroissement naturel sur un faible déficit migratoire », l'excédent des naissances sur les décès témoignant « de la présence de jeunes familles sur l'ensemble du territoire ». Si Caen apparaît comme une ville peu attractive sur le plan migratoire, « l'aire urbaine caennaise est un lieu de brassage important car près de 40 % des habitants y ont changé de logement au cours des cinq ans ».

Analysant les échanges migratoires à l'échelle de la Basse-Normandie [3], l'INSEE observe un fort déséquilibre entre départs et arrivées de jeunes à l'échelle régionale, « qu'ils soient en cours de cursus universitaire ou actifs ». « L'excédent des départs touchent particulièrement les 20-24 ans, deux fois plus nombreux à quitter le territoire qu'à s'y installer ». Au niveau national, la Basse-Normandie est la région la plus touchée par le départ des jeunes (22ème rang [4]), à la fois par l'importance des flux de départs que par la faiblesse des arrivées. L'attractivité des structures d'enseignement supérieur extérieures à la région, le dynamisme limité de l'économie bas-normande et la masse critique insuffisante des villes composant le tissu urbain régional expliquent en grande partie cette forte émigration de jeunes.

« Le solde des migrations d'élèves et d'étudiants est défavorable à la Basse-Normandie », mais « l'aire urbaine de Caen, capitale régionale universitaire, garde son aura auprès de la grande majorité des étudiants de la région. Pour autant les aires urbaines de Paris et Rennes ont intéressé aussi les étudiants bas-normands », ainsi que « les aires urbaines universitaires de Nantes, Rouen, Le Mans, Tours et Angers » dont l'attractivité reste toutefois « plus modérée ». « A l'âge de l'occupation d'un emploi, la Basse-Normandie est globalement perdante au jeu des migrations », les fuites concernant surtout « des jeunes âgés de 15 à 29 ans ». « Pour les actifs en emploi âgés de 20 à 24 ans, on compte même deux sortants pour un arrivant ». « L'Ile-de-France est la destination privilégiée de ces jeunes actifs ».

« Pour le Pays de Caen, les mouvements migratoires favorisent moins le dynamisme démographique qu'au cours des années quatre-vingt-dix. En cinq ans, le territoire a certes attiré 48 780 personnes [5], mais en a vu partir un nombre » sensiblement équivalent (44 600, sans compter les départs vers l'étranger). Caen-Métropole « est cependant gagnant dans ses échanges de jeunes âgés entre 15 et 24 ans. Dans ces âges, les arrivées d'élèves et d'étudiants dépassent largement les départs, avec un solde migratoire de + 6 160 ; l'impact est important puisque ce solde représente près du quart de la population estudiantine résidente ».

Sur le territoire régional, Caen concentre les trois-quarts des étudiants inscrits en Basse-Normandie, soit 28 000 étudiants en 2011, un effectif en recul de 3,1 % par rapport à 2006 (+ 4,2 % au niveau national). Les structures d'enseignement supérieur constituent un facteur d'attractivité pour l'agglomération caennaise, mais des marges de progrès sont sans doute possibles en raison du potentiel existant. Dans une étude publiée en avril 2012 [6], le CESER de Basse-Normandie indique qu'« au sein de la région, Caen reste la destination privilégiée des étudiants bas-normands », mais « totalisant 6,8 étudiants pour 100 habitants, la capitale régionale se situe au 20ème rang des aires urbaines les plus étudiantes au niveau national ». Le CESER constate que « quel que soit le niveau de diplôme, la Basse-Normandie enregistre en moyenne 1 arrivée d'étudiants pour 2 départs (20ème rang), l'Ile-de-France, la Bretagne, les Pays-de-Loire et la Haute-Normandie étant les régions les plus prisées. Ce déficit migratoire dénote un manque d'attractivité de l'enseignement supérieur régional lié en grande partie à l'attractivité des autres régions en matière de formations supérieures. Conséquence, la Basse-Normandie perd une partie de ses « forces vives » et affiche une faible densité d'étudiants rapportée à la population (19ème rang) ».

« Entre 15 et 29 ans, le déficit migratoire touche à la fois les étudiants et les jeunes actifs. La Basse-Normandie enregistre ainsi 46 arrivées pour 100 départs d'étudiants (20ème rang) et 77 arrivées pour 100 départs de jeunes actifs (19ème rang) ». « Pour ceux qui ont terminé leurs études, l'Ile-de-France est la région qui attire le plus de jeunes actifs bas-normands. Régions voisines, la Bretagne et les Pays-de-la-Loire attirent également des actifs à tous les âges, en particulier vers Rennes et Nantes en raison de leur dynamisme économique ». L'aire urbaine de Caen est également concernée par ces départs de jeunes : entre 25 et 34 ans, le territoire enregistre ainsi un déficit migratoire de 2 950 jeunes en 2008, la plupart d'entre eux s'étant installés en Basse-Normandie (26 % dans le reste du Calvados, 9 % dans la Manche et 5 % dans l'Orne), en Ile-de-France (13 %), en Bretagne (9 %), en Haute-Normandie (7 %) et dans les Pays-de-la Loire (6 %).

Au final, 60 % des personnes quittant ou s'installant dans l'aire urbaine caennaise sont des jeunes âgés de 15 à 34 ans. Les flux migratoires sont moins intenses et plus équilibrés aux autres âges de la vie, plus d'un quart d'entre eux concernant des adultes âgés de 35 à 49 ans avec leurs enfants.

1 - « Trente ans d'évolution démographique en Basse-Normandie – Les citadins s'éloignent du cœur des villes » - Cent pour Cent Basse-Normandie n°248 – Janvier 2014.

2 - « L'évolution démographique dans l'aire urbaine caennaise entre 1999 et 2005 – Le périurbain de plus en plus attractif » - Cent pour Cent Basse-Normandie n°171 – Octobre 2007.

3 - « La Basse-Normandie et ses échanges migratoires – Plus de départs que d'arrivées » - Cent pour Cent Basse-Normandie n°200 – Mai 2010.

4 - Sur 22 régions métropolitaines.

5 - Migrations résidentielles observées lors du recensement de la population 2008, à partir du lieu de résidence antérieur déclaré 5 ans auparavant.

6 - « La Basse-Normandie parmi les régions françaises – Indicateurs stratégiques d'alerte et de progrès » - CESER de Basse-Normandie – Avril 2012.

DE MOINS EN MOINS DE COUPLES AVEC ENFANTS

Conséquence, le nombre de couples sans enfant a progressé de 24 % entre 1999 et 2010 et le nombre de personnes seules de 32 %, les couples avec enfants enregistrant au contraire une baisse de 10 % sur la même période. Le recul touche surtout les familles nombreuses de 3 enfants et plus, le nombre de familles ayant 1 à 2 enfants se maintenant en l'espace de dix ans. L'évolution est toutefois disparate au sein de Caen-Métropole. Le nombre de couples avec enfants chute fortement dans l'agglomération, au profit de la périphérie qui bénéficie de la périurbanisation. Les divorces influent également sur la structure familiale des ménages. Concernant 1 ménage sur 12, le nombre de familles monoparentales a globalement progressé de 8 % entre 1999 et 2010. Les parents élevant seuls leurs enfants vivent surtout dans l'agglomération, notamment dans les quartiers en difficultés en raison du coût du logement.

L'élévation globale du niveau de qualification des emplois constitue une autre mutation, la métropolisation de Caen accentuant le processus. Très présents dans la commune de Caen, sur le littoral et en proche périphérie au nord et à l'ouest de l'agglomération, les cadres supérieurs ont globalement progressé de 37 % entre 1999 et 2010. Les professions intermédiaires ont également fait un bond de 22 % sur la même période. Autre évolution, le nombre d'employés a augmenté de 8 % du fait de la tertiarisation de l'économie.

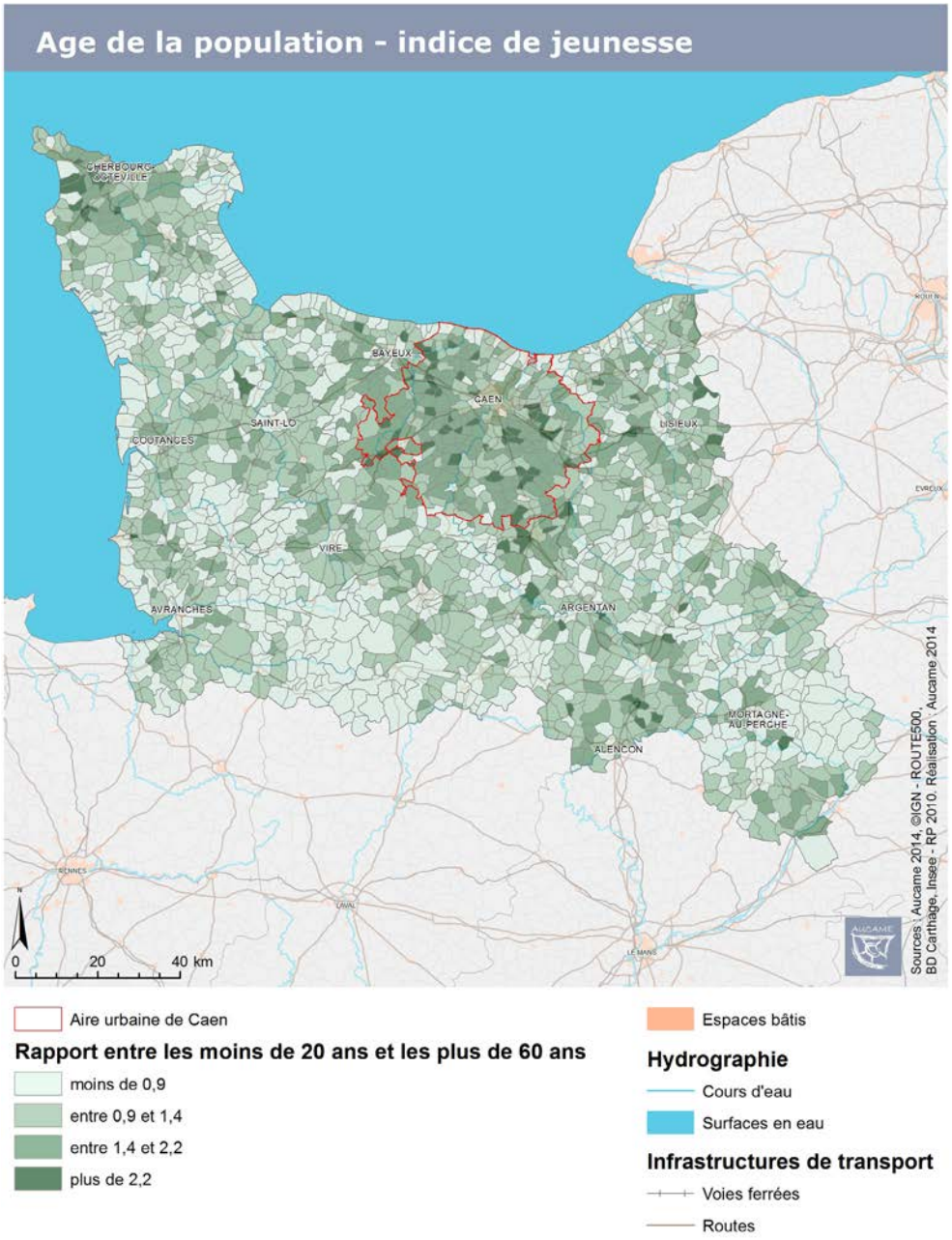

La désindustrialisation de l'économie, les gains de productivité, etc. suscitent à l'inverse une baisse persistante du nombre d'ouvriers et d'agriculteurs dont les effectifs ont respectivement reculé de 9 % et de 36 % depuis la fin des années 90. L'affirmation résidentielle de l'économie caennaise liée au tourisme, à l'étalement urbain et au rayonnement commercial de Caen, favorise en revanche l'activité des artisans et des commerçants dont le nombre a globalement progressé de 5 % sur la même période.

UNE CERTAINE FORME DE SÉGRÉGATION SOCIALE ET TERRITORIALE

Géographiquement, les évolutions récentes semblent conforter les grandes disparités socioéconomiques observées depuis plusieurs dizaines d'années : au nord et à l'ouest, les classes aisées et les actifs de haut niveau de qualification, au sud et à l'est, les classes populaires et les diplômes de formations courtes. L'étalement urbain concerne l'ensemble des catégories sociales, mais accentue localement les clivages liés à l'appartenance socio-professionnelle et au niveau de formation. Une certaine forme de ségrégation sociale et territoriale caractérise Caen-Métropole en termes de revenus.

La pauvreté et les inégalités de revenus sont globalement fortes dans les communes de Caen et d'Hérouville Saint-Clair, et contrastent avec le littoral et la couronne périurbaine, au nord et à l'ouest de Caen la mer, où le niveau de revenu est globalement élevé. Les ménages les plus aisés se situent dans cette partie du territoire et dans Caen intramuros, d'où la forte dispersion de revenus observée. Les communes situées dans le quadrant sud-est de Caen-Métropole affichent des niveaux de revenus plus modestes. Excepté au sein de Caen la mer, les espaces périurbains sont plus homogènes en termes de distribution de revenus, mais les écarts restent importants d'un territoire à l'autre.

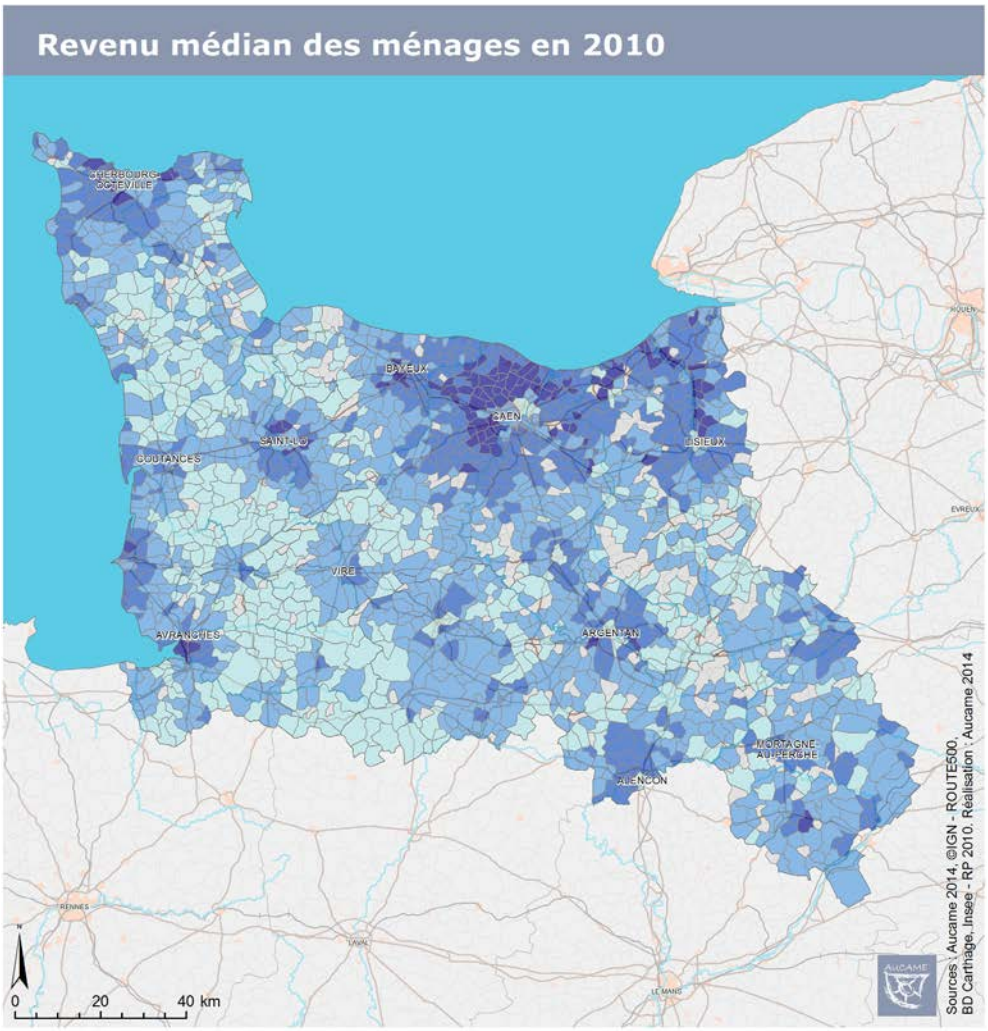

Revenu médian par unité de consommation
- de 12 133 à 16 000
- de 16 000 à 18 500
- de 18 500 à 21500
- de 21 500 à 30 000

Espaces bâtis

Hydrographie
- Cours d'eau
- Surfaces en eau

Infrastructures de transport
- Voies ferrées
- Routes

DES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES TRÈS MARQUÉES A CAEN LA MER

En 2011, l'Assemblée des communautés de France (ADCF) a réalisé une étude sur « Les agglomérations et leur territoire – Dix ans de dynamiques socio-économiques [1] » s'appuyant sur de nombreux indicateurs économiques, sociaux et fiscaux. Comparant 212 agglomérations au niveau national, l'étude révèle une situation sociale difficile à Caen la mer en termes de pauvreté et d'inégalités de revenus entre habitants et entre communes constitutives de l'EPCI. L'ADCF cite nommément Caen comme faisant partie des agglomérations les plus inégalitaires de France avec notamment Rouen et Le Havre en Haute-Normandie. Elle se distingue en cela de l'Ouest de la France (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes), considéré comme un modèle de cohésion sociale aboutie, et se rapproche du nord, de l'est, de l'Ile-de-France et de la vallée de la Seine, et du littoral méditerranéen qualifiés de modèles inégalitaires par l'ADCF.

Dans le cadre de l'Observatoire des Solidarités Territoriales de Caen la mer, l'AUCAME a réalisé une typologie des quartiers et des communes de l'agglomération caennaise basée sur plusieurs marqueurs de la précarité et des difficultés sociales des habitants. Les travaux ont conduit à identifier 5 types de quartiers et communes au profil socio-économique très marqué, leur répartition bien différenciée sur le territoire de Caen la mer dénotant de fortes inégalités sociales et spatiales dans l'agglomération.

L'analyse permet d'identifier les quartiers les plus défavorisés et de graduer leur niveau de difficulté. Tous classés en ZUS [2] ou en CUCS [3], les quartiers concernés sont la Guérinière, la Grâce-de-Dieu, la Pierre-Heuzé, le Chemin-Vert, Saint-Jean-Eudes et le quartier des Boutiques à Caen, les Belles-Portes, le Grand-Parc, le Val et la Grande-Delle à Hérouville-Saint-Clair, et le Centre de Colombelles.

---

1 - Etude accessible sur Internet sur le site : http://www.adcf.org/files/AdCF_etude_agglos-2011-light.pdf.

2 - ZUS : Zone Urbaine Sensible.

3 - CUCS : Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

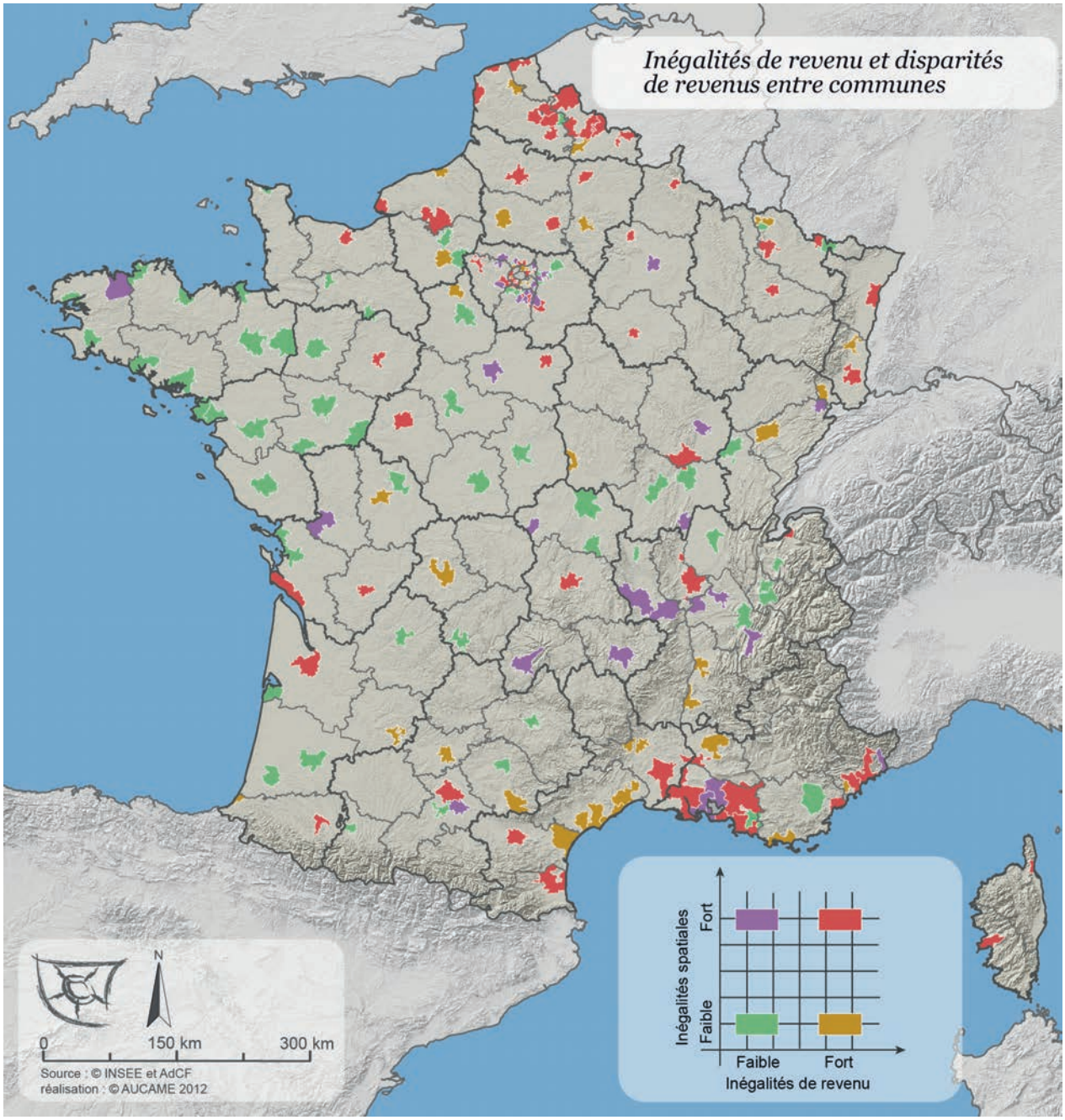
Inégalités de revenu et disparités de revenus entre communes
N
0
150 km
300 km
Source : © INSEE et AdCF
réalisation : © AUCAME 2012
Inégalités spatiales
Fort
Faible
Faible
Fort
Inégalités de revenu

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

DÉMOGRAPHIE

- Accroître l'attractivité globale du territoire
- Dynamiser démographiquement le cœur métropolitain de l'agglomération caennaise
- Attirer et maintenir les jeunes sur le territoire
- Accompagner le vieillissement de la population

ÉQUIPEMENTS

- Valoriser l'université au plan régional et accroître son rayonnement

SOCIAL

- Mettre les moyens nécessaires dans les quartiers en difficultés pour combler les carences dont souffrent les habitants (santé, éducation, emploi, social, etc.)

4ème partie :

L'ARMATURE URBAINE

L'armature urbaine

Sur le territoire, les communes n'assurent pas les mêmes fonctions, leur rôle variant selon leur localisation, leur population, leur niveau d'équipements et de services, leurs activités productives etc. Les communes les mieux dotées polarisent le territoire et forment une armature urbaine hiérarchisée structurant et animant l'espace sur lequel elles rayonnent. Sur l'aire urbaine de Caen, l'agglomération organise et polarise l'ensemble de la région caennaise dans un rayon de 10 à 12 kilomètres. Au-delà, des pôles périurbains prennent le relais en constituant deux couronnes concentriques régulières, l'une située à 13-15 km de Caen, l'autre à 20-25 km, à l'interface de la ville et de la campagne. Plus loin, les villes du Calvados (Bayeux, Vire, Falaise, Lisieux et Dives-sur-mer) assurent le rôle de pôle d'équilibre et irriguent l'espace rural, voire les secteurs périurbains lointains de Caen.

Les 10 communes de la couronne urbaine (Bretteville-sur-Odon, Cormelles-le-Royal, Colombelles, Cuverville, Démouville, Epron, Fleury-sur-Orne, Giberville, Louvigny et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe) s'inscrivent dans la dynamique d'agglomération et abritent 11 % des habitants de Caen-Métropole. Leur densité de population s'élève en moyenne à 805 habitants par km². Elles constituent, avec le centre urbain métropolitain, le « noyau dense » de l'agglomération.

Assurant l'interface entre la couronne urbaine et les espaces adjacents, 3 pôles de proximité d'agglomération polarisent le territoire périurbain aux portes de Caen (Soliers – Bourguébus au sud-est, Blainville-sur-Orne au nord-est et Verson à l'Ouest). La densité de population est plutôt élevée (462 habitants par km²), mais les 4 communes n'hébergent que 4 % des habitants du territoire.

UNE ARMATURE URBAINE HIÉRARCHISÉE ET STRUCTURÉE

L'armature urbaine repose ainsi sur le rôle affirmé de Caen, centre métropolitain, relayé par un certain nombre de communes, villes ou bourgs structurants qui animent la couronne urbaine et l'espace périurbain. Ce maillage régulier contribue au bon fonctionnement urbain du territoire et à la qualité de vie des habitants. Dans son Document d'Orientations Générales (DOG), le SCoT de Caen-Métropole caractérise les 143 communes du territoire en distinguant les communes « pôles » formant l'armature urbaine, et les espaces périurbains, littoraux et ruraux à vocation plutôt résidentielle.

Les communes de Caen, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville et Ifs constituent le centre urbain métropolitain du territoire. En 2010, elles accueillent 45 % des habitants de Caen-Métropole sur 6 % seulement de la superficie, d'où la forte densité de population les caractérisant (2 771 habitants par km² sur l'ensemble des 4 communes). Elles concentrent également les équipements métropolitains et supportent les charges de centralité d'un territoire plus large que la métropole caennaise.

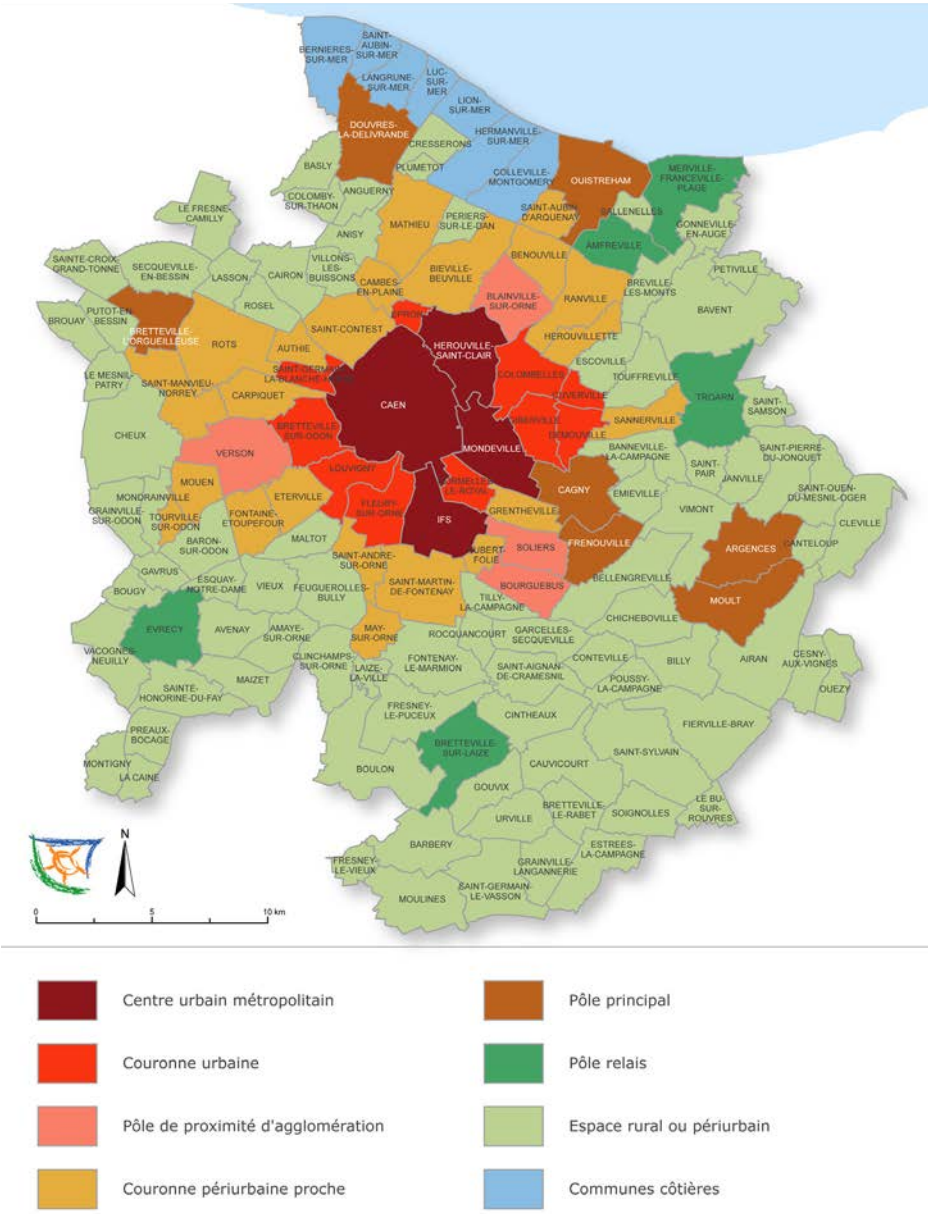

Ceinturant la couronne urbaine et le centre urbain métropolitain, 22 communes forment la couronne périurbaine proche de Caen. Parsemées de bourgs anciens, elles ont connu une phase intense de périurbanisation au cours des 25 dernières années (majoritairement pavillonnaires) et accueillent 11 % des habitants de Caen-Métropole. Leur densité de population s'élève en moyenne à 281 habitants par km².

Au-delà des espaces urbains et périurbains proches de Caen, le territoire est constitué de communes rurales et périurbaines éloignées, le littoral constituant un espace spécifique du fait de l'attractivité et de la proximité de la mer. Peu peuplées, les 84 communes formant l'espace rural et périurbain ont connu un développement limité depuis 25 ans. Près de 15 % des habitants de Caen-Métropole vivent sur ces territoires diffus dont la densité de population avoisine les 100 habitants par km².

DES PÔLES STRUCTURANTS RELAIENT CAEN EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN

Dans cet espace rural et périurbain éloigné de la zone urbaine centrale, les équipements sont peu développés. Le territoire est en revanche constellé de pôles de commerces et de services attirant les communes qui les environnent. L'armature urbaine identifie ainsi 5 pôles principaux et 4 pôles relais, de taille plus modeste, jouant un rôle structurant au sein de Caen-Métropole.

Les pôles principaux sont constitués par des communes urbaines (Bretteville-L'Orgueilleuse, Douvres-la-Délivrande et Ouistreham) ou des ensembles de communes (Cagny – Frénouville, Moult – Argences) dont l'importance démographique, les activités économiques, le niveau d'équipement et de services, et la facilité potentielle des liaisons en transports collectifs avec l'agglomération de Caen en font des relais essentiels du développement des espaces ruraux et périurbains éloignés. Les 7 communes concernées accueillent 8 % des habitants de Caen-Métropole et affichent une densité de population globale de 408 habitants par km².

Situés aux franges de Caen-Métropole, les bourgs et communes urbaines identifiés comme pôles relais (Bretteville-sur-Laize, Evrecy, Anfreville – Merville-France-ville-Plage et Troarn) disposent d'un niveau d'équipement significatif et jouent un rôle important pour les communes environnantes. Ils forment, avec les pôles principaux, le 1er cercle concentrique structurant l'aire urbaine caennaise. Les 5 communes constituant les pôles relais accueillent 3 % des habitants de Caen-Métropole, pour une densité de population de 223 habitants par km².

Cf. tableau ci-dessous

Espace touristique et balnéaire, le littoral bénéficie également de l'étalement urbain de Caen du fait de la proximité et de l'attractivité de la mer. Les communes de bord de mer bénéficient d'une forte proportion de résidences secondaires, disposent d'une offre hôtelière conséquente (surtout en campings) et d'un bon niveau d'équipements et de services satisfaisant les besoins des touristes et des populations résidentes. Très largement urbanisé, le littoral apparaît comme un espace

L'ARMATURE URBAINE AU SEIN DE CAEN-METROPOLE

ARMATURE URBAINE	SUPERFICIE		POPULATION 2010		DENSITÉ DE POPULATION 2010	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2010
	En km²	En %	En nombre d'habitants	En %	Nombre d'habitants par km²	En %
Centre urbain métropolitain	54	6,1	150 866	44,8	2 771	-4,5
Couronne urbaine	44	4,9	35 493	10,5	805	3,0
Pôle de proximité d'agglomération	28	3,1	12 979	3,9	462	17,0
Couronne périurbaine proche	127	14,2	35 711	10,6	281	12,7
Pôle principal	62	6,9	25 184	7,5	408	7,4
Pôle relais	46	5,1	10 252	3,0	223	16,9
Espace rural ou périurbain	493	55,1	49 717	14,7	101	16,1
Communes côtières	40	4,4	16 903	5,0	427	8,7
CAEN-METROPOLE	**895**	**100,0**	**337 105**	**100,0**	**377**	**4,2**

Source : INSEE, recensement de la population

résidentiel périurbain à part entière. Au sein de Caen-Métropole, l'espace littoral comprend un pôle principal (Ouistreham), un pôle relais (Merville-Franceville-Plage, couplé à la commune d'Amfreville située en arrière-côte) et 6 communes côtières (Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-mer, Lion-sur-mer, Luc-sur-mer, Langrune-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer et Bernières-sur-mer). Ces dernières abritent 5 % de la population de Caen-Métropole, sur un espace littoral dont la densité de population atteint 427 habitants par km².

D'une manière générale, la densité de population diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du noyau dense de l'agglomération, à l'exception toutefois du bord de mer, très urbanisé, et des pôles, en milieu rural et périurbain, qui accueillent une population conséquente.

Cf. graphique ci-dessous

L'ÉTALEMENT URBAIN SE POURSUIT ET DYNAMISE LES COMMUNES SITUÉES AUTOUR DU CENTRE URBAIN DE CAEN

Sur le plan démographique, la population de Caen-Métropole s'est accrue de 4 % entre 1999 et 2010, une croissance liée à l'excédent des naissances sur les décès, le territoire affichant un solde migratoire négatif (plus de départs que d'arrivées). L'espace caennais fonctionne en fait comme des vases communicants, l'agglomération perdant des habitants au profit d'une périphérie qui continue de s'étendre. L'étalement urbain dynamise l'ensemble des communes situées autour du noyau dense de Caen, l'espace rural et périurbain augmentant son attractivité. La couronne périurbaine proche et les communes côtières accueillent également des habitants, mais la croissance démographique s'est sensiblement ralentie au cours de la dernière décennie. D'une manière générale, la périurbanisation stimule la natalité dans les communes où s'installent les familles ayant quitté la ville-centre.

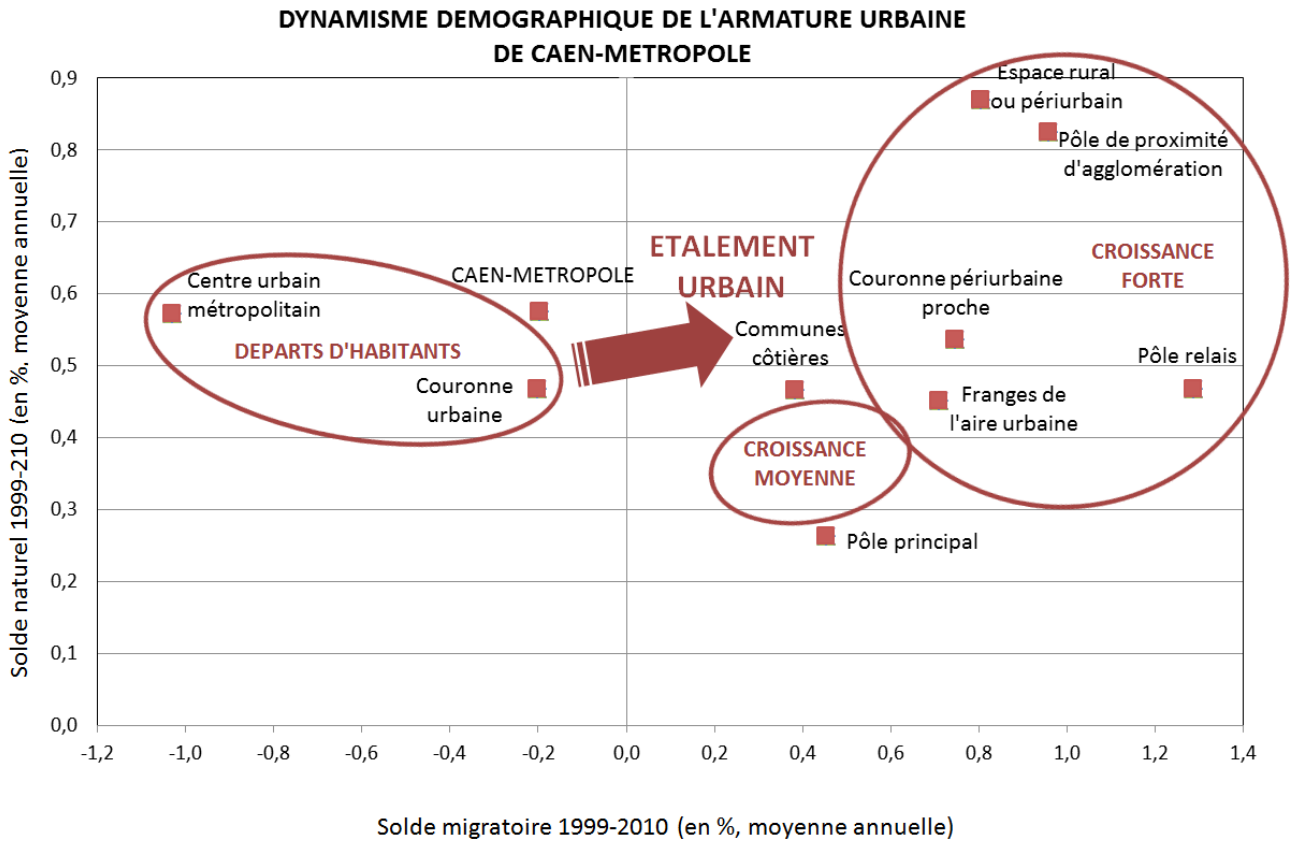

Entre 1999 et 2010, le centre urbain métropolitain a perdu près de 5 % de sa population du fait de l'aggravation de son déficit migratoire. La couronne urbaine est également touchée par la périurbanisation et enregistre désormais plus de départs que d'arrivées. Les pôles de proximité d'agglomération et les pôles relais bénéficient au contraire de l'étalement urbain et connaissent un fort développement résidentiel. Les pôles principaux progressent également, mais leur attractivité s'est atténuée par rapport aux années 90. Leur niveau d'équipement et leur offre de services attirent en revanche des retraités, accélérant le vieillissement de leur population.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

ORGANISATION DU TERRITOIRE

- Préserver les équilibres de l'armature urbaine
- Limiter l'étalement urbain en densifiant les zones déjà urbanisées et en privilégiant les pôles en milieu rural et périurbain

5ème partie :

COMMERCES & SERVICES

Au niveau national, les grandes villes constituent des pôles administratifs, économiques, commerciaux et de services et rayonnent sur des espaces plus ou moins vastes vivant dans leur giron. Leur rang dans l'armature urbaine dépend en grande partie des fonctions urbaines dont elles disposent, en particulier les équipements structurants qui influent sur l'attractivité et la qualité de vie du territoire. De ce point de vue, Caen dispose d'un large panel d'équipements et de services de dimension souvent métropolitaine qui font de l'aire urbaine caennaise l'une des trente qui comptent au niveau national.

UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DIGNE D'UNE GRANDE MÉTROPOLE

Une étude réalisée en 2007 par l'Agence d'Urbanisme de Rennes (AUDIAR) montre que l'agglomération caennaise est équipée comme les plus grandes métropoles régionales françaises, Caen se situant à un niveau comparable à celui de Nice ou Toulouse. Peu de manques ont été recensés. Le territoire de Caen-Métropole dispose ainsi d'un large panel d'équipements et de services structurants contribuant à la qualité de vie sur le territoire

Dans le hors-série de Traits Urbains « Caen, une stratégie urbaine » publié durant l'hiver 2012-2013, le chapitre intitulé « la ville-capitale : l'enjeu de l'attractivité » débute par « Caen, elle a tout d'une grande ! ». La publication précise que « l'agglomération caennaise ne manque de rien ou presque. Elle dispose de tout le matériel d'une capitale régionale : un centre-ville dense et économiquement fort, une offre commerciale d'envergure, des grands équipements culturels (Opéra-Théâtre de Caen, Centre dramatique national de Normandie, salle de musiques actuelles etc.), des établissements d'enseignement spécialisés (Conservatoire de Région, Ecole supérieure des Arts & Médias de Caen / Cherbourg, une antenne de Sciences Po Rennes etc.), des équipements sportifs spécifiques (une patinoire olympique, un stade nautique en cours de reconstruction etc.), des musées, deux multiplexes cinématographiques, un centre des congrès, un parc des expositions et des grandes cliniques privées.

S'ajoutent à cette liste des équipements structurants de standard métropolitain : un CHU, une Université de près de 25 000 étudiants, des laboratoires de recherche publique (GANIL, CYCERON, ENSICAEN etc.) et privée (NXP, Orange Labs etc.), un périphérique complet, un grand stade, un hippodrome, un Zénith. Enfin, Caen se distinguent par quelques équipements rares : ses ports de plaisance, le Mémorial pour la Paix, l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC) et bientôt, une bibliothèque multimédia à vocation régionale (BMVR) » en construction sur la Presqu'île, à deux pas de la future Maison de la Recherche et de l'Imagination[1] « De par son niveau d'équipement et son économie diversifiée, Caen peut légitimement revendiquer le statut de capitale régionale. »

1 - Lieu inédit et unique en France dédié aux cultures des mondes des sciences, des techniques et de l'industrie, la future Maison de la Recherche et de l'Imagination (MRI) constituera une véritable Cité des Sciences au service de Caen et de la Basse-Normandie dans son ensemble.

D'une manière générale, les équipements se localisent et se déploient sur le territoire en fonction de la fréquentation qu'ils occasionnent, et se concentrent par grappes dans des pôles de services dont la fonction économique première est de satisfaire les besoins quotidiens des habitants. Les commerces et les services se répartissent par gamme selon leur fréquence et leur présence conjointe au sein des communes.

Définissant un équipement comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services, l'INSEE identifie trois gammes[1]. La **gamme de proximité**[2] rassemble les équipements les plus courants comme la Poste, les banques, les boulangeries, les bouceries, les épiceries, les écoles maternelles et primaires, les supérettes, les pharmacies, les médecins généralistes etc. La **gamme supérieure**[3] regroupe les services les plus rares et les plus spécialisés comme les lycées, les cinémas, les hypermarchés, les médecins spécialistes, les établissements hospitaliers, médico-sociaux et sociaux etc. A mi-chemin, la **gamme intermédiaire**[4] réunit les commerces et les services les plus répandus comme la Police et la Gendarmerie, les supermarchés, les librairies, les collèges, les laboratoires d'analyse médicales, les ambulances, les piscines etc.

UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENT SUR LE TERRITOIRE DE CAEN-MÉTROPOLE

Fréquentés quotidiennement, les pôles de services rayonnent plus ou moins loin selon la nature et la variété des équipements dont ils disposent. Sur le territoire de Caen-Métropole, les commerces et services sont surtout concentrés dans les pôles principaux et secondaires structurant l'armature urbaine. Comparé à l'ensemble de la Basse-Normandie, le centre urbain métropolitain se distingue par la forte densité d'équipements dans les gammes intermédiaire et supérieure, en particulier dans le commerce et la santé. Dans l'espace périurbain, les pôles principaux et les pôles relais sont bien dotés en équipements de la gamme intermédiaire et de proximité, particulièrement dans le domaine de la santé et des services aux particuliers. Sur le littoral, les communes côtières disposent d'une forte densité d'équipements et de services de proximité liés au tourisme et à la villégiature, notamment en matière de sports, de loisirs et de culture.

En dehors des pôles, les communes disposent d'un niveau d'équipements et de services cohérent au regard

1 - Les gammes sont définies à partir de la Base Permanente d'Équipements (BPE) gérée par l'INSEE.

2 - La gamme de proximité comporte 29 types d'équipements.

3 - La gamme supérieure comporte 36 types d'équipements.

4 - La gamme intermédiaire comporte 32 types d'équipements.

de leur population[1], excepté une quinzaine de communes situées dans leur majorité dans la partie sud de Caen-Métropole. Ces dernières sont toutefois au contact d'une ou plusieurs communes bien dotées.

Si le territoire bénéficie globalement d'un bon niveau d'équipement, l'agglomération de Caen se démarque du reste de la Basse-Normandie par la forte concentration d'équipements de la gamme supérieure liée à son statut de capitale régionale. Cette forte dotation contribue à son attractivité et à son rayonnement. Toutefois, rapporté à la population, la densité globale de commerces et de services intermédiaires et de proximité sur le territoire de Caen-Métropole est inférieure à la moyenne observée en Basse-Normandie. Le tropisme de l'agglomération caennaise limite en effet le développement d'activités que suscite l'arrivée de nouvelles populations en milieu périurbain.

1 - La gamme de proximité concerne en général les communes de 650 à 1 200 habitants, la gamme intermédiaire celles entre 1 000 et 10 000 habitants, et la gamme supérieure les communes de plus de 10 000 habitants.

DENSITÉ D'ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE CAEN-METROPOLE SELON LA GAMME

ARMATURE URBAINE	GAMME D'ÉQUIPEMENTS			Ensemble
	Gamme de proximité	Gamme intermédiaire (1)	Gamme supérieure (2)	
	Nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants			
Centre urbain métropolitain	194	74	36	304
Couronne urbaine	182	31	6	219
Pôle de proximité d'agglomération	206	36	7	249
Couronne périurbaine proche	211	32	6	249
Pôle principal	256	66	8	330
Pôle relais	254	65	10	329
Espace rural ou périurbain	161	7	2	170
Communes côtières	224	25	4	253
SCoT Caen-Métropole	**198**	**50**	**19**	**268**
BASSE-NORMANDIE	**212**	**56**	**17**	**285**

(1) Hors stations-service.
(2) Hors Gares.

Source : INSEE, Base Permanente des Équipements (BPE) - Traitement AUCAME

DENSITE D'EQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE CAEN-METROPOLE PAR DOMAINE

ARMATURE URBAINE	DOMAINE				
	Services aux particuliers	Commerces (1)	Enseignement	Santé	Sports, loisirs et culture
	Nombre moyen d'équipements pour 10 000 habitants				
Centre urbain métropolitain	132	67	9	80	15
Couronne urbaine	116	25	7	47	22
Pôle de proximité d'agglomération	140	25	9	45	29
Couronne périurbaine proche	131	28	11	42	32
Pôle principal	157	55	10	76	29
Pôle relais	155	45	13	82	33
Espace rural ou périurbain	100	11	11	12	33
Communes côtières	135	36	8	41	31
SCoT Caen-Métropole	**128**	**46**	**10**	**59**	**23**
BASSE-NORMANDIE	**139**	**53**	**11**	**55**	**26**

(1) Hors stations-service.

Source : INSEE, Base Permanente des Équipements (BPE) - Traitement AUCAME

Indice de spécificité par rapport à la Basse-Normandie :	Surreprésentation	
	> 105	> 125

LES PÔLES DE SERVICES DE CAEN-MÉTROPOLE

En se basant sur les équipements de la gamme intermédiaire, l'INSEE a identifié les **pôles de services**[1] structurant le territoire français et délimité leurs **bassins de vie** en regroupant les communes attirées par ces pôles. Les bassins de vie correspondent aux plus petits territoires que fréquentent régulièrement les habitants pour accéder aux commerces et aux services dont ils ont besoin pour vivre chaque jour. « C'est dans ces contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants[2] ». La Basse-Normandie compte ainsi 65 bassins de vie, dont 9 urbains et 56 ruraux et périurbains.

Au sein de Caen-Métropole, le territoire se structure en **5 bassins de vie** centrés sur **Caen**, le pôle dominant, **Ouistreham** et **Douvres-la-Délivrande / Luc-sur-mer** au nord, **Troarn** et **Argences** à l'est. Le grand pôle urbain de Caen attire 80 % de la population du territoire du fait de la densité et de la variété d'équipements au sein de l'agglomération caennaise. Bien dotés en commerces et services, les pôles de Ouistreham et de Douvres-la-Délivrande / Luc-sur-mer animent localement des bassins de vie périurbains dont la population avoisine chacun 20 000 habitants (12 % de la population de Caen-Métropole à eux-deux). La proximité de Caen et la faible concentration d'équipements limitent l'influence de Troarn et d'Argences. Leurs bassins de vie ne totalisent ensemble que 20 000 habitants.

Au final, **le périmètre du SCoT délimite bien les espaces de vie quotidiens des habitants.** Quelques communes sont attirées aux franges du territoire par Dives-sur-mer, Mézidon-Canon, Falaise, Thury-Harcourt, Aunay-sur-Odon et villers-Bocage, mais 2 % seulement des habitants de Caen-Métropole sont concernés.

1 - *Sont considérés comme pôles de services toutes les communes et unités urbaines disposant d'au moins 16 des 31 équipements de la gamme intermédiaire retenus par l'INSEE en 2012.*

2 - *« Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012 – Trois quarts des bassins de vie sont ruraux » - INSEE Première n°1425 – Décembre 2012.*

CAEN : PREMIER PÔLE COMMERCIAL DE BASSE-NORMANDIE

L'agglomération de Caen constitue incontestablement le premier pôle commercial de Basse-Normandie. En raison de l'absence de pôle commercial d'une ampleur équivalente dans un rayon de 100 kilomètres autour de Caen, sa zone potentielle d'influence[1] est plus étendue encore et couvre quelque 860 000 habitants du Calvados, de l'Orne et d'une partie de la Manche. Comparable à celle de Rennes, la taille de cette zone d'influence est nettement plus grande que celle de villes comme Angers, Orléans ou même Montpellier. En dépit d'un revenu par unité de consommation légèrement inférieur (indice 97) à la moyenne nationale (100), le marché théorique de Caen-Métropole est estimé à 5,5 milliards d'euros par an, en croissance de près de 15 % au cours des 14 dernières années.

Côté offre, l'appareil commercial de Caen-Métropole compte près de 4 900 locaux commerciaux ou de services, dont 4 560 en activité. Le taux de vacance (6,7 %) est plus faible que dans d'autres territoires comparables (7 à 9 %). Le territoire dispose d'une surface de vente globale de l'ordre de 600 000 m² de vente, dont 456 000 m² dans 277 grandes et moyennes surfaces. Parmi ces dernières, 76 sont dites « généralistes » - dont 12 hypermarchés - et représentent 132 000 m², soit près de 30 % de l'offre en grandes surfaces. Aujourd'hui, avec un ratio global de 1,70 m² par habitant, Caen-Métropole se situe dans la moyenne haute des villes comparables.

D'une manière générale, l'offre commerciale caennaise est assez bien équilibrée, sans grosse lacune par rapport au besoin théorique et sans suroffre avérée. En revanche, on observe un léger déficit sur l'offre en moyen-haut de gamme.

La première particularité de l'appareil commercial de Caen-Métropole réside dans son implantation géographique. D'abord, reflet du caractère à la fois urbain et périurbain du territoire, l'offre est répartie en 194 pôles commerciaux. Ce chiffre élevé, s'il assure un bon maillage du territoire, ne permet pas de garantir la pérennité de certains de ces pôles à terme en raison de la petite taille des marchés potentiels. Ensuite et a contrario, les grandes surfaces sont très concentrées et localisées sur les principaux points d'accès au périphérique et le long des axes routiers majeurs. De telles grandes surfaces sont également implantées, mais dans une moindre mesure dans la ville de Caen, dans les pôles périurbains et sur la côte.

1 - Source : étude PIVADIS pour Caen-Métropole 2013

UN APPAREIL COMMERCIAL QUI S'EST ADAPTÉ À LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

L'Enquête Ménages-Déplacements Grand Territoire (EMDGT) conduite dans le Calvados en 2011 a permis notamment de quantifier et de qualifier les déplacements effectués par les habitants pour réaliser des achats. Cette enquête nous apprend que la fréquentation des commerces constitue un quart des motifs de déplacement des Calvadosiens en semaine et jusqu'à 40 % le samedi.

Les résultats de cette enquête montrent clairement que les modes de transport utilisés pour faire ses courses sont très différents selon le type de commerce fréquenté. Ainsi, pour se rendre dans un petit commerce, les habitants utilisent à parité l'automobile ou un autre mode, surtout la marche à pied (46 %). En revanche, s'ils fréquentent une grande surface, leur mode de transport est l'automobile dans 82 % des cas (dont 66 % en tant que conducteur).

Aujourd'hui, l'offre commerciale caennaise présente deux visages bien distincts, reflet de l'organisation de la mobilité sur le territoire. D'une part un équipement à l'échelle du piéton que l'on peut qualifier de « traditionnel » concentré dans le centre-ville de Caen et dans quelques cœurs de bourgs et communes côtières (les « rues de la Mer ») et qui représente un quart de l'offre commerciale en surface, et d'autre part des pôles commerciaux, y compris dans les faubourgs de Caen et dans les communes urbaines, constitués d'une ou plusieurs grandes surfaces, dont l'accessibilité est essentiellement automobile et qui représentent les trois autres quarts des surfaces de vente.

UNE OFFRE EN GRANDES SURFACES COMMERCIALES QUI S'EST CONSIDÉRABLEMENT ACCRUE RÉCEMMENT

Une des spécificités caennaise vient du caractère récent et massif du renforcement de son équipement en grandes surfaces commerciales, dans une période où les autres agglomérations avaient tendance à ralentir la croissance de leur équipement.

A la faveur du changement de régime dans les autorisations en matière d'urbanisme commercial introduit par la Loi de Modernisation de l'Économie (LME du 4 août 2008), les deux années 2008 (104 000 m²) et 2009 (46 000 m²) ont été particulièrement fastes en matière d'autorisations de m² commerciaux dans l'agglomération caennaise. Au final, 280 000 m² ont été autorisés au cours des 10 dernières années. Parmi ceux-ci, 150 000 m², soit plus du quart de l'offre com-

merciale totale du territoire, ont déjà été réalisés, dont 45 000 m² sur la période récente (IKEA à Fleury sur Orne, Val Saint Clair à Hérouville-Saint-Clair, Rives de l'Orne, Mondevillage à Mondeville). Ce volume d'autorisations correspond à une chalandise supplémentaire de 45 000 ménages en 10 ans. Or, la croissance réelle sur la même période n'a été que de 20 000 ménages.

Différents experts consultés sont unanimes : l'offre commerciale de l'agglomération a atteint un maximum au-delà duquel devraient apparaître des friches commerciales en raison d'une suroffre. Paradoxalement, ce sont les dernières implantations qui pourraient le plus souffrir car elles occupent des sites moins favorables que ceux des implantations plus anciennes.

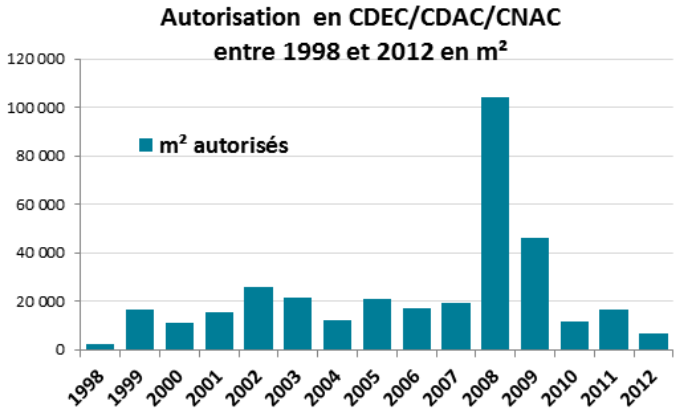

Maillage en grandes et moyennes surfaces généralistes dites « à dominante alimentaire » en 2012

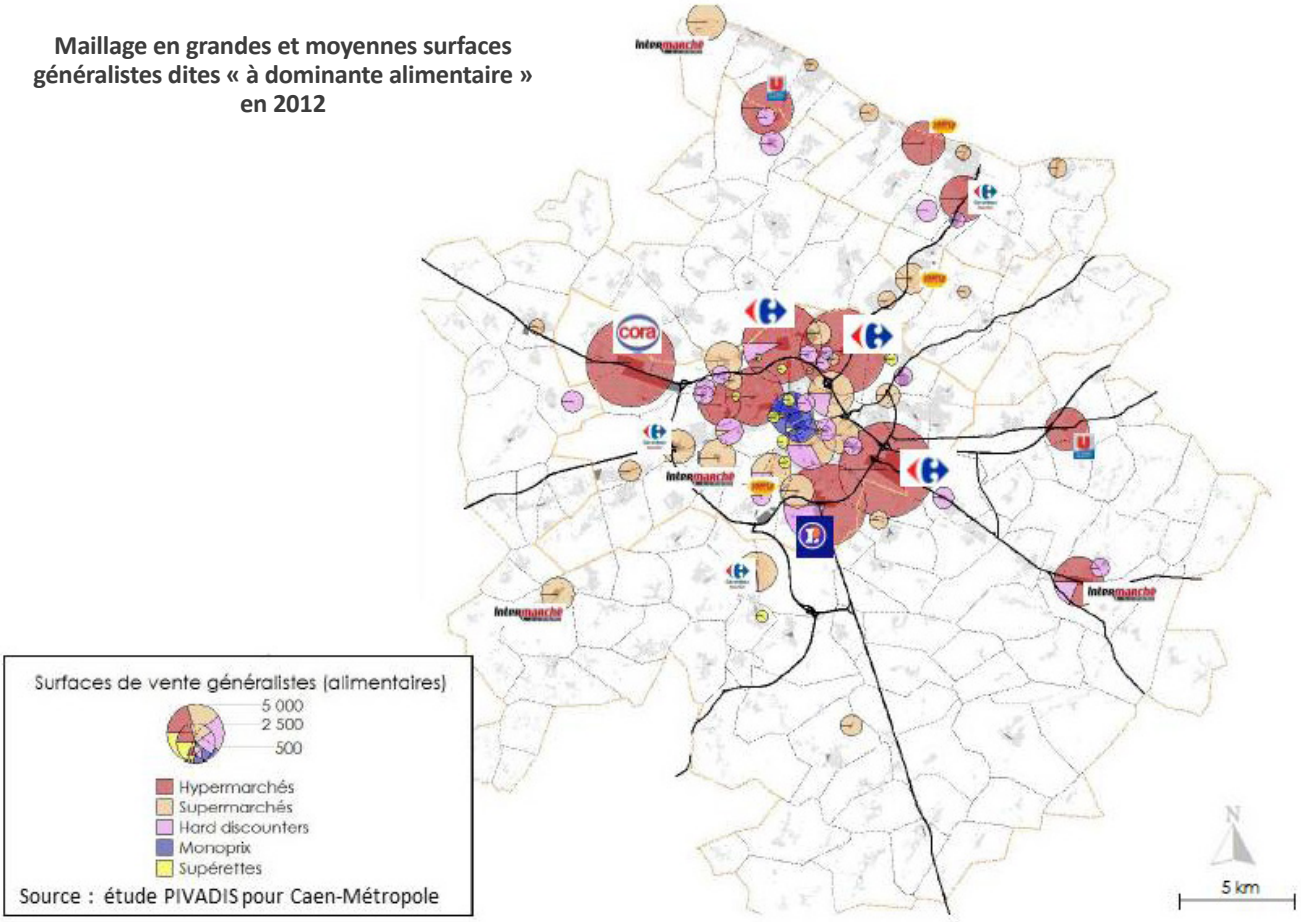

DEUX PÔLES COMMERCIAUX D'AMPLEUR RÉGIONALE SE DÉMARQUENT NETTEMENT

La zone de chalandise du centre-ville de Caen et celle des zones commerciales de Mondeville comptent respectivement 420 000 et 650 000 habitants. Toutes deux dépassent largement les limites de l'aire urbaine.

Les données issues de l'EMDGT 2011 confirment que ces deux ensembles commerciaux se démarquent nettement des autres pôles du Calvados par une attractivité commerciale très supérieure. Ces deux pôles présentent toutefois des modalités de fréquentation très contrastées.

Le centre-ville de Caen

Situé dans un cadre urbain exceptionnel, entre Prairie et Bassin Saint-Pierre, environné par le château et les deux abbayes, monuments historiques emblématiques de Caen, le centre-ville commerçant se développe à la fois dans le cœur médiéval et dans le centre reconstruit. Il est très bien desservi par les transports collectifs et finalement assez accessible en voiture. A son immédiate périphérie, sont implantés de nombreux services, notamment administratifs et de grands équipements de niveau régional, notamment l'université qui en font un important pôle d'études et d'emplois (le deuxième de l'agglomération) et génèrent de nombreux déplacements, éléments favorables à l'activité commerciale.

La zone de chalandise du centre-ville de Caen est ainsi plutôt riche et en extension (+ 12 % depuis 1990). Le commerce indépendant y reste prépondérant (76 % des locaux) et la vacance plutôt faible (4 %) mais en hausse. La gamme de l'offre y est large, même si elle reste dans les moyennes nationales de sa strate.

L'offre commerciale du centre-ville de Caen est proche de 114 000 m² concernant environ 1 540 locaux commerciaux. Les spécificités du centre de Caen résident dans le fait qu'on y trouve à la fois des grands magasins dits « populaires » (Monoprix, Galeries Lafayette, le Printemps) et des commerces spécialisés « rares », ce qui est peu commun dans une agglomération de cette taille. On y trouve également une forte proportion de cafés et de restaurants en raison de l'activité touristique et du nombre d'actifs et d'étudiants.

En revanche, l'espace proprement commercial du centre-ville paraît étroit à l'égard de la chalandise qui est la sienne. Il est vrai que jusqu'à l'ouverture des « Rives de l'Orne » (25 000 m² en mai 2013), Caen était la seule ville de cette taille à ne pas disposer d'une galerie commerciale d'ampleur à proximité du centre-ville. Il est cependant trop tôt pour tirer un bilan de l'impact de ce nouvel équipement. Toutefois, le caractère un peu daté des espaces publics du centre pourrait, si rien n'est fait, nuire à son attractivité alors même que son potentiel de développement est réel, comme en atteste le coût élevé des locaux commerciaux.

Le centre-ville de Caen génère 25 000 déplacements les jours de semaine et 55 000 le samedi. Les clients sont originaires de Caen-Métropole à 80 %, dont la moitié pour la seule ville de Caen. Avec près de 60 % des déplacements tant en semaine que le samedi, la marche à pied constitue le mode dominant d'accès au centre-ville de Caen. Les clients ne sont qu'un quart en semaine, et 40 % le samedi, à s'y rendre en automobile. Même si les habitants du reste du Calvados fréquentent le centre-ville de Caen dans une proportion de l'ordre de 20 %, les résultats de l'EMDGT montrent que le centre-ville de Caen est avant tout le centre commercial des habitants de la ville et des actifs et étudiants qui travaillent dans ou à proximité du centre de Caen.

Les zones commerciales de Mondeville

Les zones commerciales de Mondeville présentent un profil bien différent. Situées le long du boulevard périphérique, de part et d'autre de la RD 613 (ex RN 13 dite « route de Paris »), ces zones sont caractéristiques d'un urbanisme commercial adapté à la mobilité automobile. Organisé en arc de cercle autour d'un parking de 5 000 places, le centre commercial « Mondeville 2 » constitue le vaisseau amiral de ces zones. Novateur à sa construction, cet équipement paraît de moins en moins adapté aux aspirations de la clientèle, d'autant que son accès est complexe et facilement saturé. L'ouverture en 2013 du nouveau centre « Mondevillage » (43 000 m²) au sud de la RD 613 paraît avoir donné un regain d'attractivité à ces zones, même si là aussi, il est encore trop tôt pour tirer un bilan. La surface commerciale totale de ces zones représente 130 000 m² répartis en 190 enseignes.

D'après l'EMDGT 2011, ces zones commerciales généraient moins de déplacements que le centre-ville de Caen (14 500 en semaine et 22 000 le samedi) mais ceux-ci étaient effectués à plus de 90 % en automobile en tant que conducteur ou passager. Ces zones commerciales sont en majorité fréquentées par les habitants de la couronne urbaine et du périurbain de Caen. Les habitants de la ville-centre ne représentent que 22 % des clients en semaine et 18 % le samedi. En revanche, les habitants du reste du Calvados constituent un quart des clients en semaine et jusqu'à 37 % le samedi. En raison de leur localisation et de leur organisation, les zones commerciales de Mondeville constituent le centre commercial de la périphérie caennaise, y compris au-delà de Caen-Métropole et presque jusqu'à l'ensemble du Calvados le samedi.

UNE PROFONDE MUTATION DU COMMERCE EST ACTUELLEMENT À L'ŒUVRE

Durant le dernier demi-siècle, la consommation par individu en France a été multipliée par trois, soutenue par une augmentation régulière des revenus. Cependant, le modèle des Trente Glorieuses qui prévalait jusqu'alors paraît avoir vécu. En effet, la croissance de la consommation, dont la hausse ne cessait de diminuer tendanciellement depuis les années 60, est devenue négative en 2012.

Est-ce à dire que nous sommes au début de la fin de la société de consommation ? Probablement pas. La part de la consommation des ménages dans le PIB reste stable sur la longue période, autour de 56 % du PIB. En revanche, de nouvelles aspirations des consommateurs apparaissent qui se traduisent en nouveaux comportement d'achats.

Il est évident que l'apparition des technologies numériques et la généralisation d'internet et des réseaux sociaux sont de nature à profondément modifier ces comportements, même s'il est difficile d'identifier et de mesurer les effets précis de ces nouvelles technologies à terme.

Ainsi, plus individualiste, plus informé et connecté, le client, contraint d'arbitrer en raison de la stagnation de son pouvoir d'achat, revient au centre du jeu. Pour les commerçants il ne s'agit plus tant d'attirer toujours plus de clients, mais de fidéliser les clients existants et d'en tirer plus de valeur.

D'une manière générale, les acteurs du commerce imaginent un accroissement de la spécialisation spatiale du commerce avec des équipements différents selon les localisations, avec cohabitation de plusieurs formes commerciales.

Les centres commerciaux périphériques devraient voir leur croissance s'arrêter, une partie d'entre eux pouvant même devenir des friches commerciales. C'est en particulier le cas pour les surfaces commerciales ouvertes le plus récemment.

Les centres villes devraient être naturellement le réceptacle du commerce dit « de précision », c'est-à-dire offrant un service individualisé à chaque client, en alliant expérience urbaine et expérience de l'acte d'achat. Cela supposera une plus grande imbrication entre espace public urbain et espace proprement commercial. Dans cette perspective, la qualité des espaces, notamment publics, est de plus en plus déterminante.

Certains économistes estiment aussi que le commerce va se structurer dans les espaces périurbains pour répondre aux modes de vie qu'ils génèrent. Ils attribuent notamment le développement des « drives » à ce mouvement et pronostiquent l'apparition de nouveaux pôles commerciaux près des lieux les plus fréquentés du périurbain (collèges, centres de loisirs etc.). Ces polarités d'un nouveau genre devraient constituer des plateformes multimodales de services et commerces largement connectées à internet.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

ÉQUIPEMENTS – COMMERCE – SERVICES

- Maintenir et garantir un haut niveau d'équipements et de services métropolitains au sein de l'agglomération caennaise
- Garantir une offre d'équipements de proximité et de services à la population diversifiée et équilibrée sur l'ensemble du territoire (culture, sports, loisirs, TIC etc.)
- Rationnaliser et mutualiser l'usage des équipements dans les espaces urbains et périurbains
- Développer l'économie présentielle, en particulier l'artisanat, le commerce et le BTP, pour satisfaire les besoins des habitants résidents, intermittents ou de passage
- Accompagner l'adaptation de l'appareil commercial aux mutations en cours
- Faire évoluer le rôle du centre-ville de Caen comme lieu d'innovation commerciale précurseur des usages de demain
- Développer les usages numériques et assurer leur accès sur tout le territoire
- Garantir un égal accès aux soins pour tous

ENJEUX TRANSVERSAUX

- Favoriser la mixité fonctionnelle dans les projets urbains

6ème partie :

HABITAT & LOGEMENT

STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

Le parc de logements de Caen-Métropole compte un peu moins de 166 000 unités en 2010. Il est constitué à 90 % de résidences principales (149 500 logements), les résidences secondaires (8 800 logements) et les logements vacants (7 500) totalisant ensemble les 10 % restants.

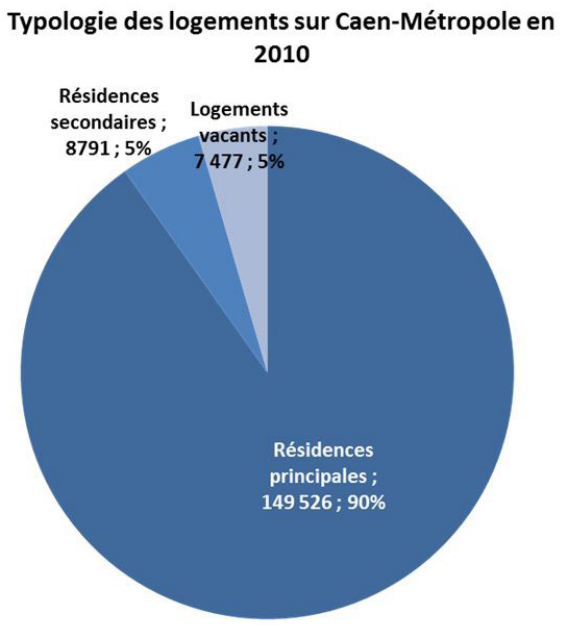

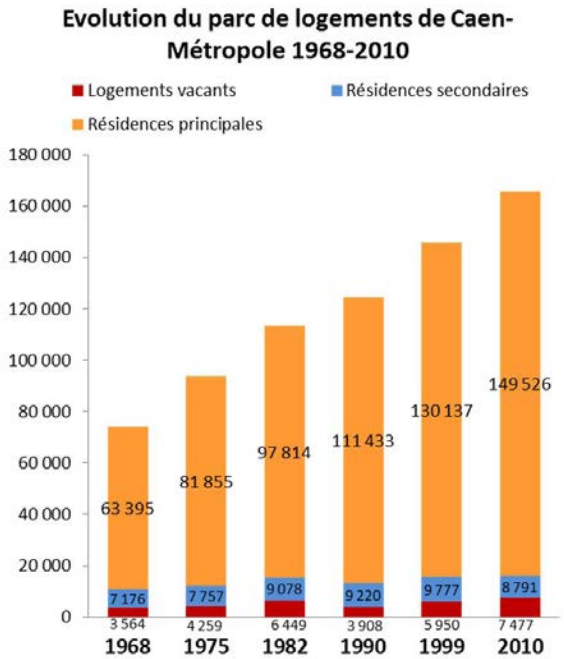

Source : INSEE RGP 1968, 1975, 1990 & 1999 et RP 2010
Traitement AUCAME 2014

Le parc de logements a connu une croissance rapide et régulière. Le nombre total de logements a été en effet multiplié par 2,3 entre 1968 et 2010, passant de 74 000 unités à près de 166 000, soit un gain net proche de 92 000 logements sur cette période.

Une croissance relative des résidences principales au détriment des résidences secondaires et un faible niveau de vacance dans le parc de logements

La part des résidences principales dans le parc de logements augmente de façon régulière, passant de 85 % en 1968 à 90 % en 2010, au détriment des résidences secondaires dont la part a diminué de 9,7 % à 5,3 % sur la même période. En revanche, la part des logements vacants est restée globalement stable, autour de 4,5 % du parc total de logements.

Sur le territoire, les résidences secondaires sont localisées en très grande majorité sur le littoral. Aujourd'hui, elles ne sont plus majoritaires que dans deux communes, à Saint Aubin-sur-mer sur la Côte de Nacre, et à Merville-Franceville à l'extrémité ouest de la Côte Fleurie. Dans les autres communes de la Côte de Nacre, les résidences secondaires ne concernent plus qu'un tiers du parc total de logements. Leur nombre a globalement baissé de 11 % entre 1999 et 2010, soit 1 000 résidences secondaires en moins en 11 ans.

Deux raisons majeures expliquent ce phénomène nouveau. D'une part, de nombreux retraités, en provenance notamment d'Ile-de-France, viennent se retirer définitivement dans leurs résidences secondaires qui se transforment ainsi en résidences principales. Des actifs du territoire s'installent d'autre part dans d'anciennes résidences secondaires en tant que propriétaires ou locataires, en particulier sur la Côte de Nacre qui joue un rôle important dans le fonctionnement métropolitain de l'agglomération caennaise.

Preuve d'une forte demande de logements sur le territoire, la vacance est toujours restée faible dans Caen-Métropole depuis 1968. Elle a atteint un maximum de 5,7 % en 1982, chiffre que les spécialistes de l'habitat s'accordent à considérer comme un taux normal pour assurer une certaine fluidité dans le parc. Dans un contexte de tension permanente sur le marché du logement, le taux de vacance moyen a oscillé autour de 4,5 % sur la longue période, avec un minimum absolu de 3,1 % en 1990.

Locataires de logements collectifs dans les milieux urbains, propriétaires de pavillons dans les espaces périurbains

Près de 60 % des logements de Caen-Métropole sont individuels et environ 40 % sont collectifs. La répartition dans l'espace des différentes formes d'habitat est toutefois loin d'être homogène. Le parc de logements collectifs (environ 75 000 unités) se concentre à Caen et à Hérouville-Saint-Clair où il atteint respectivement 82 % et 78 % du nombre total de résidences principales et, dans une moindre mesure, dans les communes les plus urbaines de l'agglomération (Mondeville, Ifs et Fleury sur Orne) et sur le littoral.

Dans le reste du territoire, la part du logement individuel (90 000 unités environ au total) est très majoritaire, voire écrasante. Elle peut même atteindre jusqu'à 90 % dans certaines communes périurbaines.

Près de 65 % du parc de résidences principales de la ville de Caen et environ 35 % du reste de la communauté d'agglomération Caen la mer sont constitués de petits logements de 3 pièces ou moins. Ces derniers sont presque exclusivement des appartements.

Représentant plus de 80 % du parc total de résidences principales, le poids des grandes maisons de quatre pièces et plus est dominant en dehors de Caen la mer.

Il existe une très forte corrélation entre le type de logement et le statut d'occupation : les maisons sont plutôt occupées par leurs propriétaires et les appartements plutôt occupés par des locataires.

La part des locataires est majoritaire dans la ville-centre et dans les communes les plus urbaines de l'unité urbaine de Caen, ainsi qu'à Ouistreham. La part des propriétaires est au contraire supérieure à 50 % dans le reste du territoire et excède facilement 75 % dans les petites communes périurbaines.

Le parc locatif social est surtout concentré dans la partie la plus urbaine du territoire

Le parc de logements locatifs sociaux de Caen-Métropole comptait un peu moins de 30 000 unités en 2010, soit environ 20 % des résidences principales. Ce parc est concentré à près de 90 % sur le territoire de Caen la mer où cette partie du parc social concerne 22 % des résidences principales.

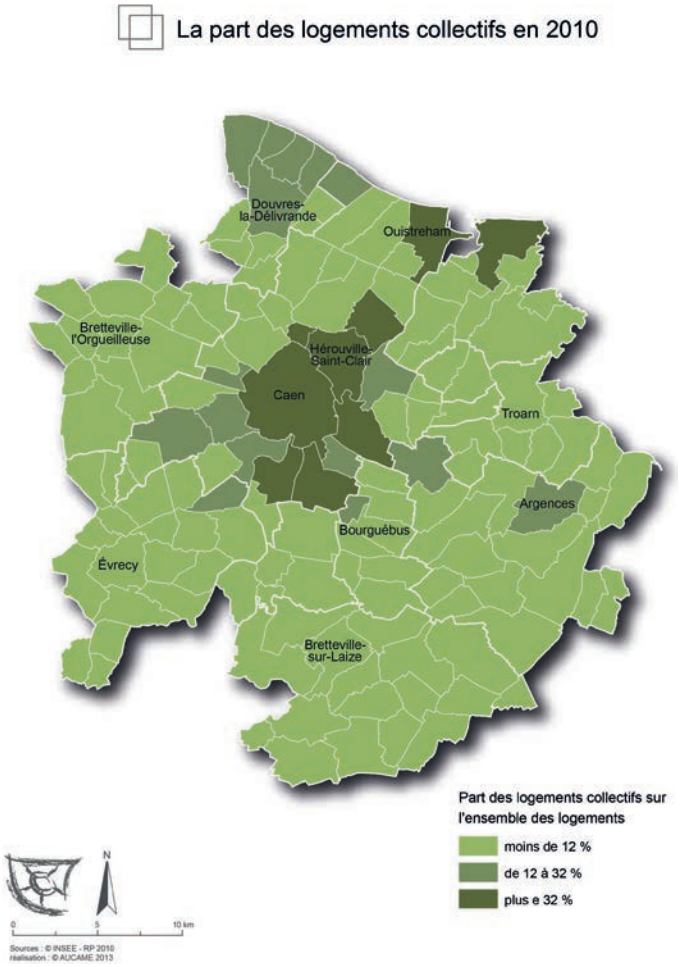

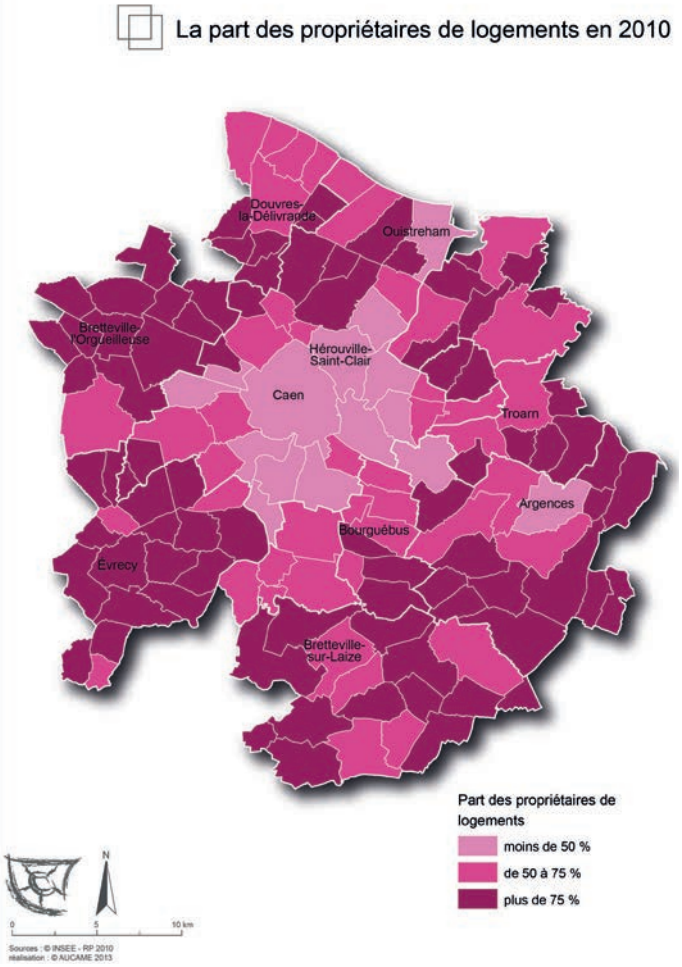

Près de la moitié des logements sociaux de Caen la mer est située dans la ville de Caen, totalisant 40 % des logements HLM loués vides sur le territoire de Caen-Métropole.

La proportion de logements locatifs sociaux dépasse 40 % dans 5 communes du territoire : Hérouville Saint-Clair, Blainville-sur-Orne, Colombelles, Saint-Germain-la-Blanche Herbe et Cagny. Elle n'excède 20 % que dans les communes du centre de l'agglomération caennaise et sur le pôle de Moult-Argences.

Sur le reste du territoire, la part des logements locatifs sociaux est toujours inférieure à 20 % du parc de résidences principales. Beaucoup des petites communes périurbaines n'ont aucun parc social et lorsqu'il en existe un, il ne dépasse pas 10 % du nombre de résidences principales.

Sur le territoire de Caen-Métropole, le parc social est constitué d'appartements à près de 70 %. Il est surtout composé de logements de taille moyenne, les appartements de types T3 et T4 totalisant 71 % des logements. Presqu'exclusivement collectifs dans la ville de Caen, les logements locatifs sociaux sont très majoritairement individuels dans les espaces périurbains. On retrouve donc à l'échelle du parc social « classique » la même dichotomie entre espace urbain et espace périurbain que celle observée pour l'ensemble du parc.

Un important parc collectif ancien qui présente des lacunes en matière d'efficacité énergétique

En raison de l'histoire du territoire et, en particulier, des destructions occasionnées par les bombardements alliés lors du débarquement du 6 juin 1944, le nombre de logements antérieurs à la seconde guerre mondiale est plutôt faible dans Caen-Métropole (un peu plus de 22 000 unités, soit 13,5 % du parc). En revanche, la part des logements bâtis entre 1948 et 1975 (53 500 unités) représente un tiers du parc total du territoire.

Ces logements sont à 60 % situés dans la ville de Caen et à 86 % sur le territoire de Caen la mer. Il s'agit de logements collectifs dans 62 % des cas.

Ce parc de logements collectifs bâtis entre 1948 et 1975 recouvre deux réalités différentes. Il s'agit, d'une part, des logements de la reconstruction à proprement parler, en particulier ceux du centre-ville de Caen, et d'autre part, des logements des grands quartiers d'habitat social des années 60 à 70 bâtis sous la forme de tours et barres selon les principes fonctionnalistes de l'époque.

Au total, le parc de logements collectifs bâtis entre 1948 et 1975 représente environ 33 000 logements dans Caen-Métropole, dont plus de 25 000 pour la seule ville de Caen (les trois-quarts). Il représente à lui seul 22 % des résidences principales de Caen-Métropole et 44 % de celles de la ville de Caen.

En raison de leur conception même et de l'absence de règlementation thermique au moment de leur construction, ces logements présentent de graves lacunes en matière d'efficacité énergétique, mais également en matière d'isolation phonique. En outre, du fait de leur âge et des matériaux mis en oeuvre, certains bâtiments concernés semblent atteints par une obsolescence technique.

Dans le cadre de la nécessaire transition énergétique, ce parc devra, dans les années à venir, faire l'objet de réflexions poussées en vue des choix à opérer pour assurer leur rénovation notamment thermique.

Si ce problème est commun à toutes les villes reconstruites de Basse-Normandie, force est de constater qu'il est particulièrement fort à Caen et dans Caen-Métropole, puisque la ville concentre 31 % de tous les appartements construits en Basse-Normandie entre 1948 et 1975 et le reste du territoire de Caen-Métropole, 10 %.

LES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE

Croissance régulière du parc, quasi-stagnation de la population : les effets du desserrement des ménages

Très dynamique entre 1968 et 1982 avec une croissance moyenne légèrement supérieure à 2 800 logements par an, l'augmentation du parc de logement s'est fortement ralentie entre 1982 et 1990 (+ 1 400 logements / an), puis s'est à nouveau intensifiée - avec une tendance au tassement - entre 1999 et 2010 (+ 1 800 logements / an). Ainsi, sur la longue période, l'effort de construction pour 1 000 habitants a été divisé par 2, passant de 1,2 entre 1968 et 1975 à 0,6 dans les années 2000, le seuil le plus bas ayant été atteint entre 1975 et 1982 avec une valeur de 0,5 logement nouveau par an pour 1 000 habitants.

Sur la longue période, la croissance du parc de logements est toutefois relativement stable en valeur absolue, oscillant autour de 2 200 logements/an, le minimum atteint étant d'environ 2 000 logements/an.

Cette relative stabilité de la croissance du parc s'inscrit pourtant dans un contexte de ralentissement constant de la croissance démographique du territoire. Le taux moyen de croissance annuelle de la population a été en effet divisé par six entre la période 1968-1975 (+ 2,6 % par an) et 1999-2010 (+ 0,4 % par an).

Evolution du nombre de logements par commune entre 1999 et 2010

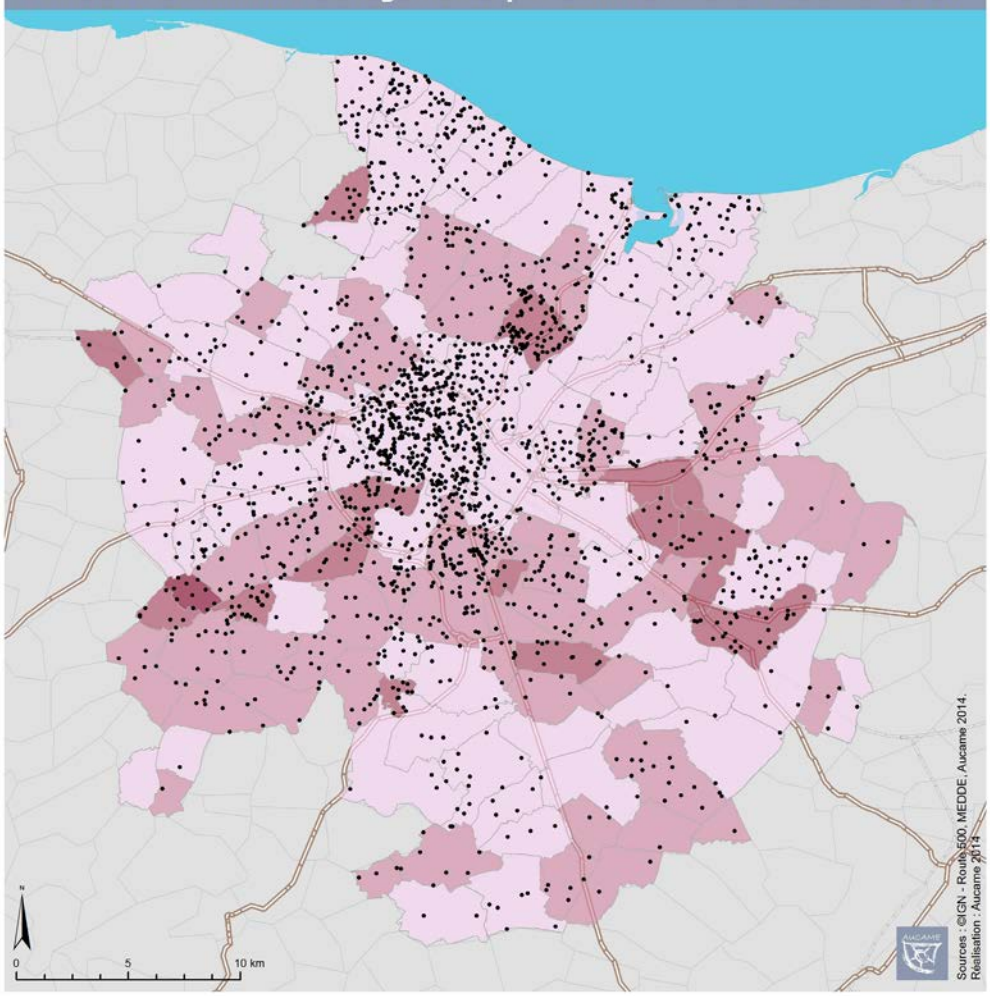

Evolution brute

1 point = 10 logements

Les points sont répartis de manière aléatoire au sein du périmètre communal

Evolution relative

- moins de 25 %
- entre 25 et 50 %
- entre 50 et 100 %
- plus de 100 %

Taux de construction annuel par commune entre 1990 et 1999

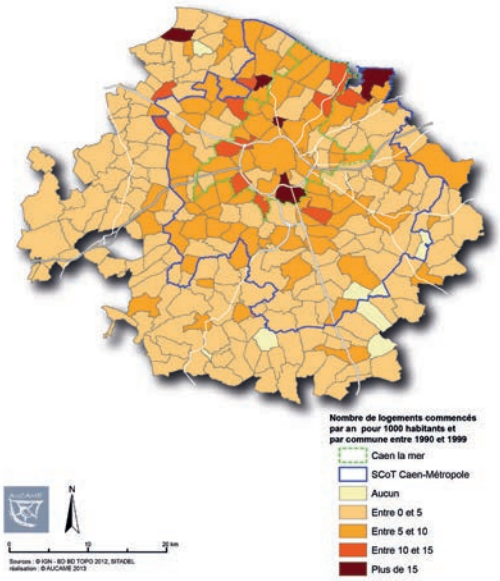

Taux de construction annuel par commune entre 2000 et 2006

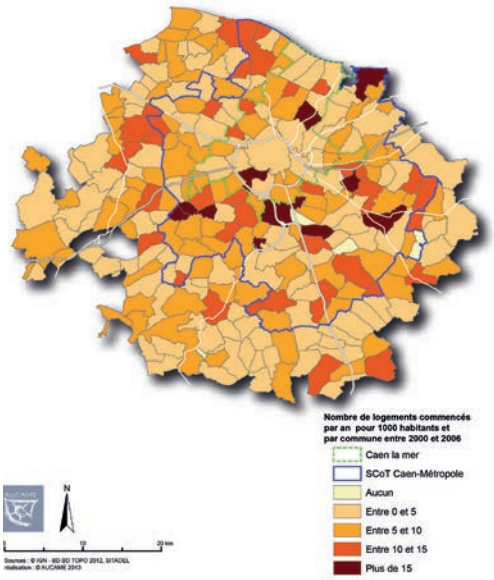

Taux de construction annuel par commune entre 2007 et 2012

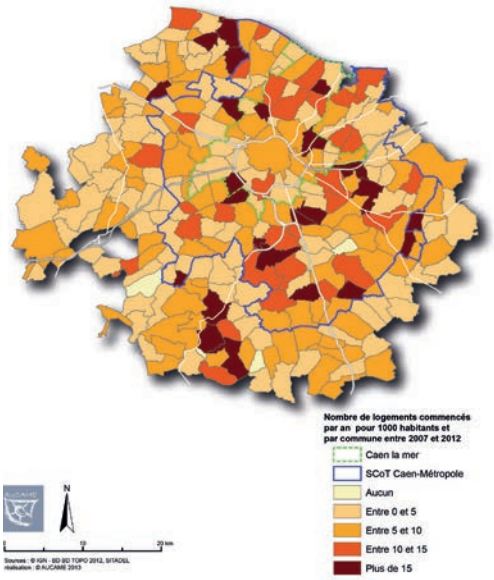

production de nouveaux logements a été deux fois supérieure en milieu périurbain à celle de la ville de Caen et a atteint un niveau équivalent à celui observé sur le territoire de Caen la mer, hors ville de Caen. Dans les années 90, la proportion était sensiblement inverse. La production de logements périurbains est ainsi passée de 530 unités par an sur la période 1990-1999 à 710 entre 1999-2010, soit une hausse de 34 % entre les deux décennies.

S'appuyant sur une forte demande de logement insatisfaite que révèle le faible taux de logements vacants, la périurbanisation, constituée essentiellement de grands pavillons, se développe désormais jusqu'à 25-30 km de la ville centre et pose la question de l'extension de l'aire urbaine de Caen.

Effet cumulé du desserrement des ménages et de la construction de grands pavillons : la sous-occupation des logements

Une augmentation soutenue du parc de logements dans un contexte de faible croissance démographique génère nécessairement une baisse tendancielle de la taille des ménages. Sur le territoire de Caen-Métropole, cette évolution s'accompagne d'une tendance nette à la sous-occupation des logements.

En effet, à l'échelle de Caen-Métropole, la part des ménages de 1 ou 2 personnes est proche de 70 %. Elle est supérieure à 80 % dans la ville de Caen où plus de la moitié des logements est occupée par une personne seule. Cette proportion dépasse même les 50 % dans les espaces périurbains.

Pourtant, le nombre moyen de pièces par logement est supérieur à 3, quel que soit le type d'espace. Il avoisine même 4,7 pièces dans les espaces périurbains. Aujourd'hui, au sein de Caen-Métropole, le nombre moyen de pièces par logement est 1,6 à 1,8 fois supérieur à la taille moyenne des ménages observée selon les types d'espace. Ces quelques chiffres révèlent une sous-occupation généralisée du parc de logements d'autant plus forte que les logements sont grands.

De puissants facteurs sociologiques, tels que le vieillissement de la population qui s'accompagne d'un maintien des habitants âgés dans leur logement ou la multiplication des séparations familiales qui génère des besoins supplémentaires en logements, expliquent ce phénomène. Il n'en demeure pas moins qu'au final, la construction de nouveaux logements, plus attractifs, contribue à vider un peu plus les logements existants alors même qu'ils sont déjà sous-occupés.

Une faible construction neuve dans les centres urbains qui se traduit par une envolée des prix qui alimente la croissance périurbaine

Les facteurs sociologiques évoqués ci-dessus se sont cumulés, entre 1999 et 2008, avec un réel dynamisme en matière de création d'emplois sur le territoire, particulièrement dans l'agglomération caennaise. Il en a résulté une forte croissance de la demande de logements en dépit d'une faible croissance démographique.

Cependant, les années 2000 à 2006 ont vu une progression particulièrement faible du nombre de logements tant dans la ville que dans l'agglomération de Caen. On estime que le nombre de logements à construire annuellement pour maintenir la population à son niveau (le « point mort ») se situe entre 650 et 700 logements à Caen depuis 2000. Il est d'environ 1 400 logements sur l'ensemble de Caen la mer. Or, au début des années 2000, le nombre moyen de logements neufs livrés chaque année à Caen s'est limité à environ 270, un niveau très en dessous du « point mort ». Au sein de Caen la mer, la construction neuve s'est élevée en moyenne à 950 logements par an, avec un pic dépassant les 1 000 logements en 2005 et 2006.

Cette faiblesse de la construction a eu deux effets rapides. D'une part, la population de la ville de Caen a rapidement diminué, et d'autre part, dans un contexte de demande soutenue de logements, les prix immobiliers, puis les prix fonciers, ont fortement augmenté.

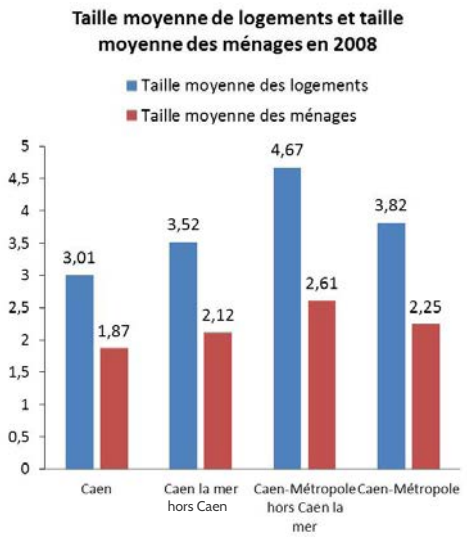

Source : INSEE RP 2008
Traitement AUCAME 2014

Au sein de Caen-Métropole, le marché de l'immobilier ancien est très actif depuis le milieu des années 2000. Chaque année, 2 200 logements collectifs changent en moyenne de propriétaires, dont 2 000 sur le territoire de Caen la mer. Le nombre de maisons anciennes échangées est à peu près équivalent, de l'ordre de 2 000 par an, la moitié des transactions se situant au sein de Caen la mer.

Au final, le parc ancien représente sensiblement les deux tiers de l'offre disponible de logements sur le territoire, la construction neuve n'en constituant qu'un tiers.

Le prix des logements collectifs neufs sont particulièrement élevés, d'autant que l'offre est concentrée dans la ville de Caen et sa proche périphérie. Depuis 5 ans, le prix au m² d'un appartement neuf a varié entre 3 000 et 3 500 €. Les produits les mieux situés et offrant les meilleures prestations ont même largement dépassé 4 000 € du m².

Parallèlement, le prix moyen au mètre carré des logements collectifs anciens a été multiplié par 2,4 entre 2000 et 2010, passant de moins de 1 000 € / m² à près de 2 350 € / m² en dix ans. Pour les maisons anciennes, la progression est comparable : le prix moyen par pièce d'une maison ancienne a doublé sur la même période, passant de 23 000 € à 45 500 € au cours des années 2000. A l'échelle de Caen-Métropole, ces prix moyens masquent en fait des réalités locales plus contrastées : Caen et le territoire situé entre l'unité urbaine et la mer sont des espaces convoités, donc plus chers que la moyenne. A l'inverse, les territoires situés au sud de Caen, particulièrement au sud-est de Caen-Métropole, présentent des prix nettement moins élevés.

Avec la crise, on observe toutefois une tendance à la stagnation des prix depuis 2008, voire une légère baisse sur les maisons anciennes.

Quel que soit l'espace concerné, il n'en demeure pas moins que les prix sont désormais sans commune mesure avec la capacité d'acquisition de la majorité des ménages. On estime en effet à environ 170 000 € le montant médian qu'un ménage de Caen-Métropole peut investir dans l'acquisition d'un logement. Aujourd'hui, de nombreux ménages ne peuvent plus accéder à la propriété, compte tenu des prix observés.

Pour les ménages qui souhaitent acquérir un logement, mais dont les revenus sont limités, le choix est restreint : ils peuvent soit acheter un petit logement collectif ancien dans les centres urbains, soit acheter un pavillon neuf dans des espaces périurbains de plus en plus lointains. Face à ce dilemme, la formule du pavillon périurbain est souvent celle qui est retenue, favorisant d'autant plus l'étalement urbain du territoire.

Cette tension sur les marchés locaux du logement génère des effets encore plus négatifs pour les ménages à faibles revenus : elle incite les ménages modestes à rester dans les logements sociaux qu'ils habitent et empêche de nouveaux ménages à faibles ressources, en particulier les jeunes, à accéder au parc social auquel ils pourraient prétendre.

Face à ces enjeux en matière de logement et d'habitat, des politiques ambitieuses ont été mises en place à travers l'approbation de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) par Caen la mer et quelques communautés de communes du territoire (Entre Bois et Marais, Val ès dunes et Entre Thue et Mue). La mise en œuvre de ces politiques relance d'ores et déjà la production de logements neufs, tant privés que sociaux, mais il est encore trop tôt pour en mesurer l'impact réel sur tout le territoire.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

HABITAT & LOGEMENT

- Maîtriser les prix immobiliers pour permettre un accès plus facile au logement
- Requalifier le parc immobilier et les espaces collectifs dans le centre urbain de Caen
- « Reconstruire la ville sur la ville » en réaménageant et densifiant le centre urbain de Caen
- Diversifier l'offre de logements à l'extérieur de la zone agglomérée
- Privilégier la construction neuve, en milieu rural et périurbain, dans les pôles bien desservis en transports en commun
- Requalifier et réhabiliter les centres-bourgs dans les espaces ruraux et périurbains
- Requalifier le parc de logements dans les espaces balnéaires de bord de mer
- Favoriser l'accès des jeunes au logement
- Investir dans l'efficacité énergétique des logements
- Réduire la taille des parcelles pour limiter la consommation d'espace
- Favoriser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espace
- Développer des solutions innovantes pour diminuer la sous-occupation

FONCIER

- Maîtriser les coûts du foncier par des politiques foncières adaptées
- Mobiliser les terrains mutables en milieu urbain pour maîtriser les prix de l'immobilier et densifier l'agglomération caennaise

SOCIAL

- Développer la création de logements locatifs sociaux et très sociaux dans les zones peu pourvues, en privilégiant les pôles
- Viser la mixité sociale dans les nouveaux projets immobiliers et urbains

TRANSITION ÉCOLOGIQUE / ÉNERGÉTIQUE

- Soutenir la construction et la rénovation thermique des bâtiments[1]

ENJEUX TRANSVERSAUX

- Favoriser la mixité fonctionnelle dans les projets urbains

1 - Plan Stratégique Régional (PSR) – Normandie 2025.

7ème partie :

TRANSPORT & MOBILITÉ

LES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le territoire de Caen-Métropole dispose d'un réseau d'infrastructures diversifié et d'une offre de transport complète : autoroute, voie ferrée, port de marchandises et voyageurs, aéroport. Il constitue donc une porte d'accès majeure à la Région Basse-Normandie. Il s'agit du seul territoire régional disposant d'une telle densité et qualité d'infrastructures.

L'espace caennais est situé sur un axe « est-ouest » en prolongement du Bassin parisien et de la vallée de la Seine, mais avec l'achèvement de l'A88, reliée à l'A28, et l'essor du trafic transmanche, émerge un corridor « sud-nord », de l'Espagne à la Grande Bretagne, évitant la région parisienne.

Un bon réseau routier en voie d'achèvement

La métropole caennaise bénéficie d'un maillage autoroutier récent :

- A l'est, l'A13 permet les liaisons vers l'agglomération parisienne, mais aussi vers le Havre et Rouen.
- A l'ouest, l'A84, complète depuis 2003, améliore les liaisons vers Rennes. Cette autoroute s'inscrit dans une grande dorsale atlantique, « l'autoroute des estuaires », reliant Bordeaux, Nantes, Rennes, Caen, Le Havre, Calais…
- Au sud, la RN158, vers Falaise, est progressivement mise aux normes autoroutières, pour devenir l'A88. Cette autoroute permettra d'améliorer les liaisons vers l'Orne, mais aussi vers de grandes agglomérations de l'ouest, comme Le Mans, Tours ou Angers.
- Les travaux de mise aux normes autoroutières de la RN 13 vers Bayeux et Cherbourg sont en cours.

La métropole caennaise disposera d'un réseau autoroutier complet lorsque la RN 13 et la RN 158 seront entièrement passées aux normes autoroutières.

Toutes ces liaisons d'intérêt national se raccordent au périphérique de Caen, qui assure ainsi un rôle de continuité autoroutière, en plus de son rôle de desserte locale. La superposition de trafics locaux et de grand transit peut poser ponctuellement des difficultés, notamment sur le périphérique nord de Caen qui joue un rôle important de desserte inter-quartier.

Le projet de grand contournement sud de Caen permettra de relier, pour le transit, les autoroutes A 13, A 88 et A 84 sans perturber la desserte locale sur le périphérique de Caen.

Positionnement de Caen dans le Nord-Ouest de la France

Une desserte ferroviaire limitée

La gare de Caen, sur la ligne ferroviaire de Paris à Cherbourg, est la principale gare normande. Cette ligne, électrifiée en 1994 permet de desservir Paris en 1h50 (meilleur temps de parcours) et relie Caen à Cherbourg, Bayeux et Lisieux. L'offre vers Paris comporte 15 allers - retours quotidiens en semaine. Cependant, il faut souligner que les temps de parcours entre Caen et Paris n'ont pas progressé depuis la mise en service des turbotrains en 1970.

Certaines dessertes TER permettent des liaisons interrégionales, dont les temps de parcours ont été améliorés depuis la décentralisation des TER. Il s'agit de Caen-Rennes (2h50), Caen-Rouen (1h28), Caen-Alençon-Le Mans (1h10 et 1h57). Cependant, ces temps de parcours s'avèrent souvent moins intéressants que la voiture.

L'absence de ligne ferroviaire performante est de plus en plus pénalisante, alors que le réseau à grande vitesse s'étend en France et en Europe. La question de la modernisation de la desserte ferroviaire de la Normandie est un sujet ancien et complexe compte-tenu de la saturation ferroviaire de la vallée de la Seine dans sa traversée des Yvelines. Un grand débat public national sur la Liaison Nouvelle Paris Normandie (LNPN) s'est déroulé en 2011-2012. Jugé pour partie prioritaire par l'Etat suite aux propositions de la Comission Mobilité 21[1], ce projet viserait à construire une ligne nouvelle en région parisienne et améliorer le tracé de la ligne existante en Normandie, permettant de faire circuler des trains rapides, sans pour autant être des TGV. Les gains de temps de parcours attendus sont de l'ordre d'une demi-heure pour les liaisons Caen-Paris. Outre le gain de temps, la possibilité d'interconnexions en Ile-de-France au réseau LGV sans changement à Paris et la fiabilisation des trajets sont aussi des fonctionnalités très attendues de cette ligne nouvelle.

Le port de Caen-Ouistreham porté par la ligne transmanche

Le port de Caen-Ouistreham s'étend le long du canal de Caen à la mer (canal de l'Orne), du bassin Saint Pierre à la plateforme ferry située à Ouistreham. Il est desservi par une voie ferrée.

Le port aval (Ouistreham) accueille le trafic transmanche à destination de Portsmouth depuis 1986. Trois rotations par jour sont assurées en basse saison, quatre pendant la période touristique. La ligne transmanche offre un débouché sur l'Angleterre pour les poids lourds venant du sud de la France ou de l'Espagne, sans avoir à franchir la Seine. Dans l'autre sens, la ligne Portsmouth-Caen offre une porte d'entrée touristique depuis l'Angleterre vers l'ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et Basse-Normandie).

En 2006 et 2007, le trafic portuaire total a retrouvé les niveaux de 1992, avant la fermeture de la SMN (Société Métallurgique de Normandie), alors que la ligne transmanche était déjà en service. Depuis 2008, la crise économique a interrompu cette croissance. Si le trafic passager demeure stable autour d'un million de passagers, les trafics de marchandises sont plus fluctuants.

En 2007, le port de Caen-Ouistreham représente le 10ème port français, le troisième Ports d'Intérêt National. Cependant, les volumes traités sont mineurs face aux grands ports de la mer du Nord (Rotterdam, Anvers ou Hambourg) ou à son voisin du Havre.

Le port de Caen-Ouistreham constitue aujourd'hui un atout économique certain pour le territoire, d'autant que plusieurs projets de développement existent : navette container en lien avec le Havre, accueil de la maintenance du parc éolien en mer… Cependant, son positionnement le long de l'Orne, de son embouchure à la ville de Caen, nécessite des arbitrages entre les fonctions portuaires, urbaines, touristiques et la préservation environnementale.

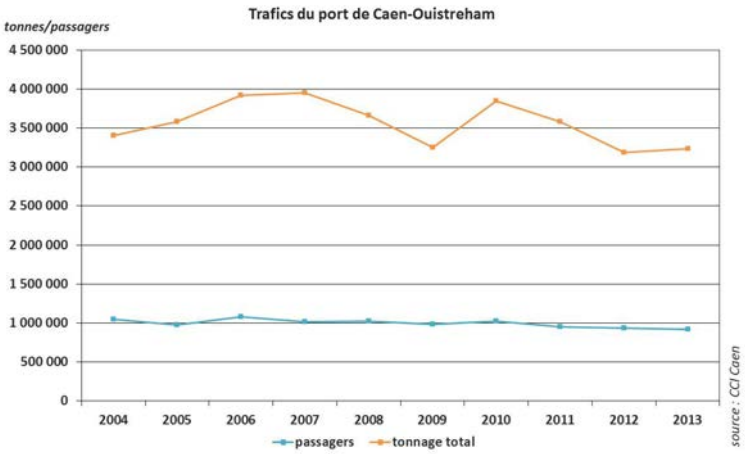

Un aéroport de taille modeste mais dynamique

La métropole caennaise dispose d'une plateforme aéroportuaire à Carpiquet. Avec un trafic autour de 105 000 passagers en 2013, l'aéroport de Caen-Carpiquet connait un regain de dynamisme.

La principale liaison est la liaison Caen-Lyon, effectuant trois rotations quotidiennes et permettant des correspondances vers toutes les métropoles régionales françaises. L'arrivée de nouvelles compagnies et de nouvelles destinations (vers Ajaccio et Londres) devrait se traduire par une augmentation du trafic dans les prochaines années.

1 - Rapport Mobilité 21 « Pour un schéma national de mobilité durable » - Juin 2013.

Si Aéroport de Paris demeure la principale plate-forme aérienne internationale pour les Caennais, la présence d'un aéroport actif à Caen présente un intérêt majeur pour certaines entreprises de l'agglomération et le CHU (Centre Hospitalier Universitaire).

En cas de besoin, un allongement possible de la piste, de 1900 m à 2400 m, permettrait d'accueillir des avions moyens porteurs de plus grande capacité.

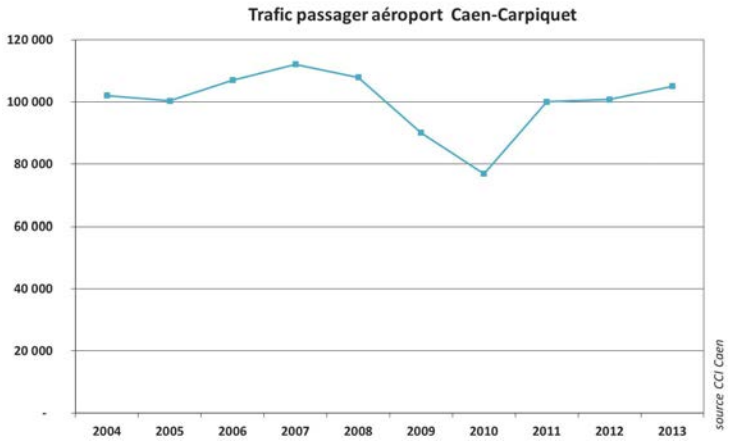

Une accessibilité qui souffre de l'absence d'une liaison ferroviaire performante

Dans un contexte de concurrence entre les territoires, l'accessibilité devient un enjeu majeur pour les métropoles. Au-delà de la qualité des infrastructures présentes sur le territoire, il s'agit donc de mesurer la capacité de ce territoire à être atteint par un maximum de personnes, dans un minimum de temps.

Tous modes confondus, grâce à ses liaisons vers le hub régional de Lyon, les temps de parcours entre Caen et les autres métropoles françaises s'améliorent fortement, au détriment toutefois de la fréquence et du coût. Bien que les agglomérations voisines de Caen soient bien accessibles, grâce au maillage autoroutier (A84, A13, A88), les temps de parcours sont moyens en l'absence de liaisons ferroviaires performantes. La présence d'un aéroport est donc un atout majeur pour le territoire, même si la clientèle potentielle est bien moindre que pour la voiture ou le train. En revanche, si l'absence de réseau autoroutier est pénalisante pour l'accessibilité d'un territoire, sa présence n'est plus un élément discriminant.

La même représentation graphique, centrée sur Paris, permet de comprendre « l'effet TGV ». Celui-ci joue un rôle important en rapprochant de Paris des agglomérations plus éloignées géographiquement que Caen. Ainsi, la métropole caennaise est plus éloignée de Paris, en temps de parcours, que des agglomérations telles que Lille, Bruxelles ou Tours, et se trouve en concurrence directe avec des agglomérations plus importantes telles que Londres, Lyon, Rennes, Nantes ou Strasbourg. L'absence de liaison à grande vitesse s'avère donc pénalisant pour Caen, dans la mesure où de plus en plus d'agglomérations, de taille comparable ou plus importante sont desservies.

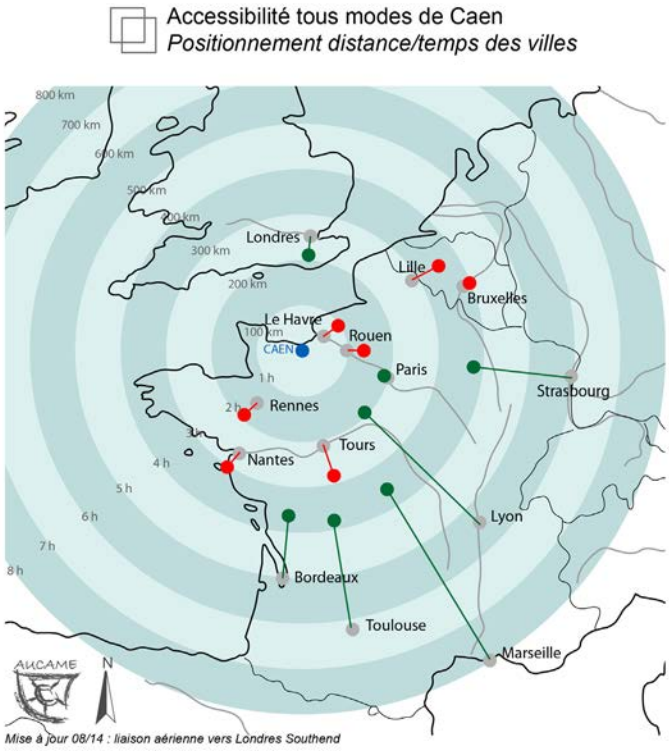

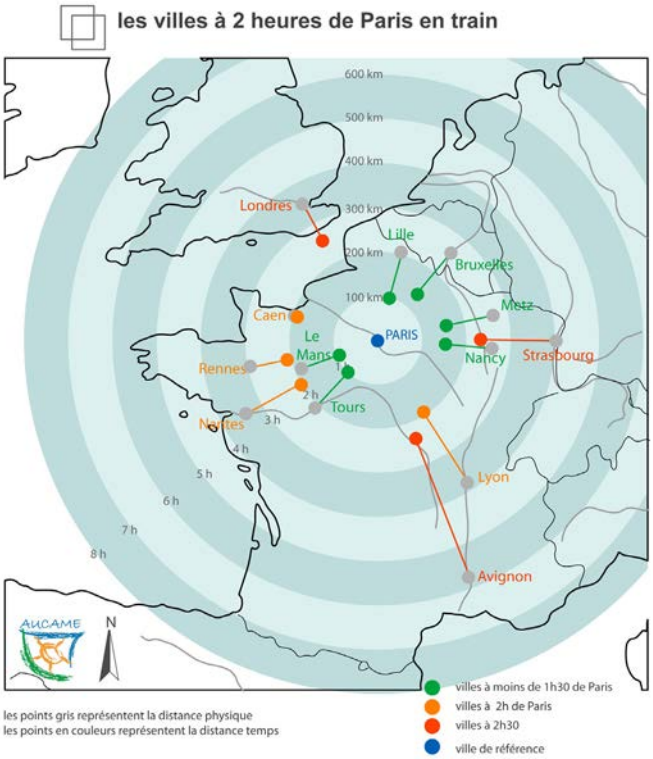

LA MOBILITÉ AU SEIN DE CAEN-MÉTROPOLE

LE CONTEXTE

La mobilité des habitants, au sein du territoire de Caen-Métropole, constitue l'un des piliers du mode de développement de la grande agglomération caennaise. La dissociation des lieux de résidence de ceux du travail, mais aussi et souvent, des lieux d'études ou de consommation implique autant de déplacements quotidiens.

La situation de l'agglomération caennaise au sein de l'armature urbaine de la Basse-Normandie est particulière. En effet, au-delà de son aire urbaine, l'importance du pôle d'emploi caennais est telle que les mouvements domicile-travail sont nombreux avec les territoires et agglomérations environnants. L'accessibilité à l'agglomération caennaise constitue donc un enjeu pour Caen-Métropole, mais aussi pour l'ensemble de la région.

Sur le territoire métropolitain, la voiture demeure le premier mode de transports, en nombre de déplacements effectués et plus encore en kilomètres parcourus quotidiennement.

Pour faire face à cette mobilité automobile, le territoire dispose d'un réseau d'infrastructures routières performant. Revers de la médaille, celui-ci nécessite d'importantes emprises foncières, que le MOS [1] de 2009 estime, pour le réseau principal, à plus de 1 500 ha. Sachant qu'en moyenne, les voitures demeurent plus de 90% de la journée à l'arrêt, cette prédominance de la voiture dans nos déplacements nous interroge aussi sur la place accordée au stationnement en agglomération.

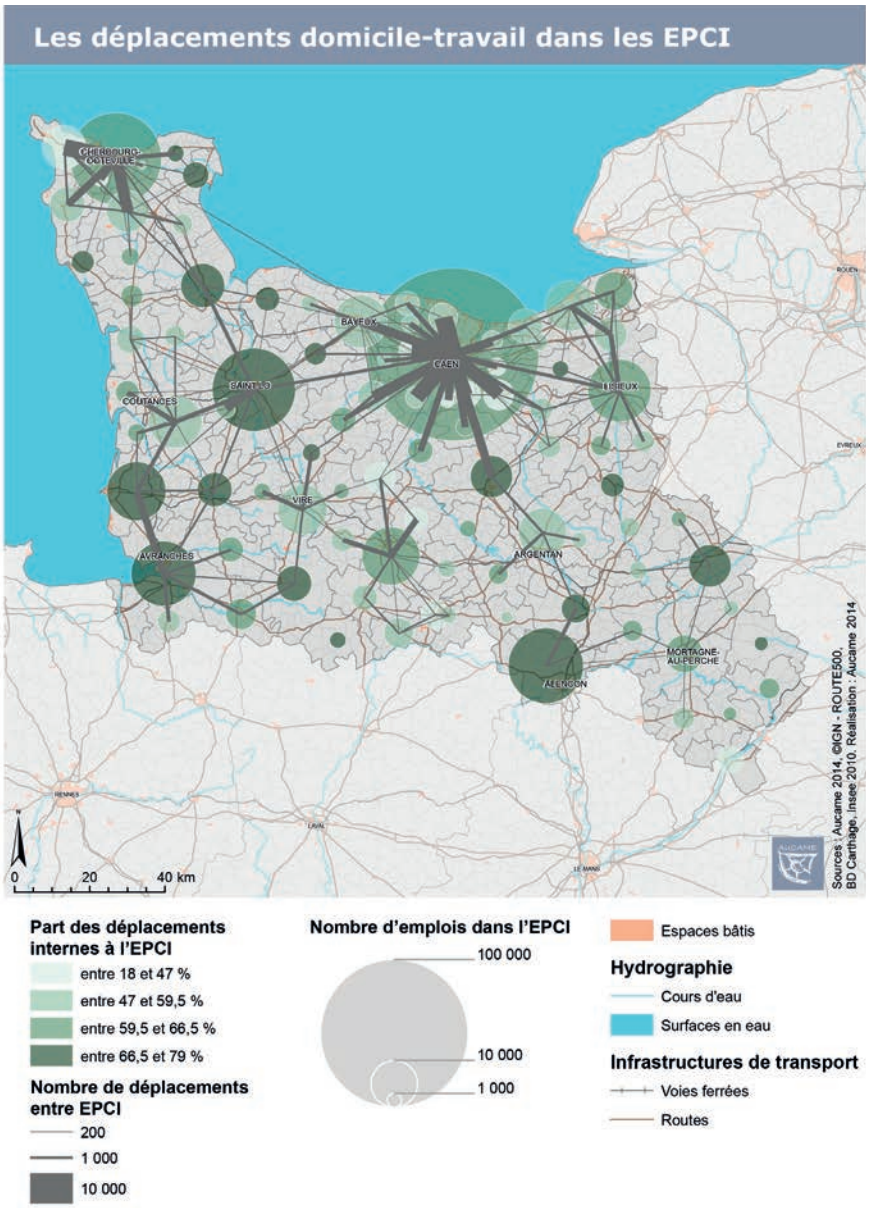

Pour des questions environnementales (consommation d'espace, qualité de l'air, réchauffement climatiques) et sociales (coût de l'énergie, sécurité, santé), les politiques de déplacements menées par Caen-Métropole au travers du SCoT et du schéma directeur cyclable et par Viacités dans le cadre du plan de déplacements de l'agglomération caennaise, visent à rééquilibrer l'offre et l'usage au profit des modes de transports collectifs et des modes actifs (marche et vélo). La mobilité étant cependant fortement corrélée aux modes de vie et au mode de développement urbain, ces évolutions attendues ne pourront se faire sans lien avec l'urbanisme.

1 - MOS : Mode d'Occupation du Sol.

Des habitudes de déplacement différenciées selon les espaces de résidence

L'Enquête Ménages Déplacements a été effectuée en 2010-2011 auprès de plus de 10 000 ménages du Calvados afin de connaître leurs habitudes quotidiennes de mobilité. Sur Caen-Métropole, seuls les déplacements des habitants âgés de plus de 11 ans ont été recensés.

La mobilité est plutôt élevée sur le territoire de Caen-Métropole : 4,09 déplacements sont en moyenne effectués par chacun, chaque jour de semaine. C'est plus que la mobilité moyenne dans le Calvados, qui est de 3,87. La mobilité ne présente pas vraiment de différence selon le sexe mais varie de façon plus significative selon l'âge ou la catégorie socioprofessionnelle des personnes. C'est entre 25 et 49 ans que l'on est le plus mobile. Cela s'explique par l'activité des personnes à l'âge adulte, qui se déplacent pour des motifs variés, contraints ou non : le travail, les achats, les loisirs, les enfants à aller déposer ou récupérer...

La répartition modale des déplacements montre quant à elle que la voiture reste sur-employée pour les déplacements, y compris pour les déplacements courts (moins de 2 km) qui pourraient être réalisés à pied ou en vélo. En effet, presque 2/3 des déplacements des résidents de Caen-Métropole sont effectués en véhicule particulier.

Plus on s'éloigne du centre urbain, plus on effectue de déplacements longs et plus on utilise la voiture. A l'opposé, pour les habitants des espaces plus densément peuplés, où l'on trouve une concentration de services et de commerces, les déplacements sont plus à même d'être effectués en modes alternatifs et sont sensiblement plus courts. C'est bien entendu le cas de l'agglomération centrale, mais aussi, dans une moindre mesure, des pôles relais et pôles secondaires identifiés dans le SCoT. La densité de l'offre de transport collectif au cœur de l'agglomération explique aussi leur part plus importante dans le secteur 1 (centre urbain métropolitain). Pour autant, cette part n'est pas négligeable dans les autres secteurs, et pour les liaisons radiales - vers le centre de Caen - elle atteint plus de 20 % des déplacements.

Des déplacements polarisés par l'agglomération caennaise

En 2011, 1 156 000 déplacements sont effectués quotidiennement par les habitants de Caen-Métropole âgés de 11 ans et plus. La représentation des flux de déplacements de ces derniers selon la typologie par espace du SCoT montre que le centre urbain métropolitain (composé de Caen, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville et Ifs) est fortement polarisant. Plus de la moitié de l'ensemble des déplacements effectués sur Caen-Métropole sont ainsi liés à la zone centrale. La concentration d'emplois dans les quatre communes-centres, mais aussi les grands équipements publics, notamment scolaires et étudiants ainsi que les commerces de l'agglomération expliquent cette attractivité. Au regard de la structuration du territoire et de la concentration des fonctions sur les espaces centraux, la question de l'accessibilité de ces espaces revêt donc une importance cruciale.

Les pôles principaux et relais jouent quant à eux leurs rôles, attirant des habitants de leur périphérie. Les habitants des couronnes périurbaines et rurales sont les plus dépendants des autres espaces.

LES PARTS MODALES SELON LES COURONNES DU SCOT CAEN-METROPOLE

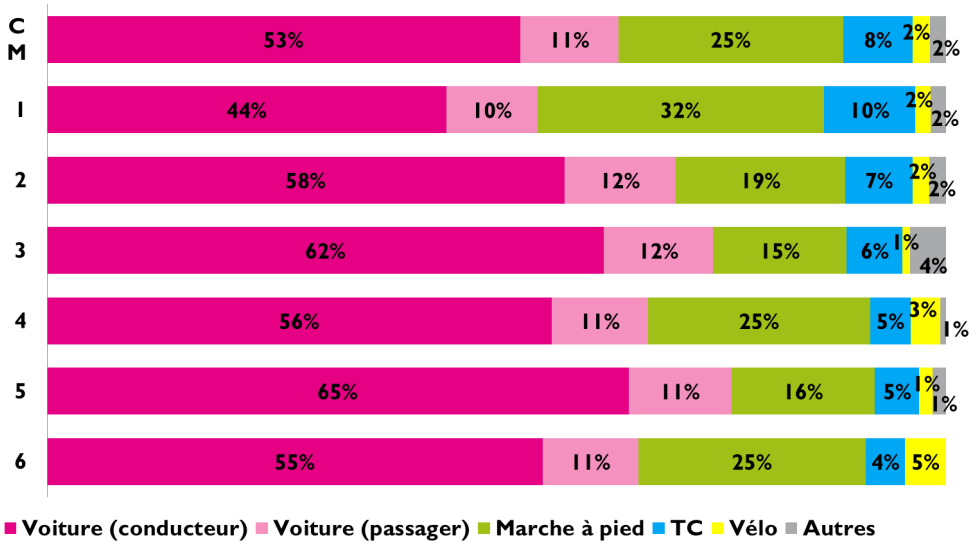

(Source : EMD Calvados 2010-2011)

CM. Ensemble de Caen-Métropole ; 1. Centre urbain métropolitain ; 2. Couronne urbaine et pôles de proximité ; 3. Couronne périurbaine proche ; 4. Pôles (principaux et relais) ; 5. Espace rural ou périurbain ; 6. Communes côtières

FLUX DE DÉPLACEMENTS ENTRE LES COURONNES DU SCoT CAEN-MÉTROPOLE

1. *Centre urbain métropolitain*
2. *Couronne urbaine et pôles de proximité*
3. *Couronne périurbaine proche*
4. *Pôles (principaux et relais)*
5. *Espace rural ou périurbain*
6. *Communes côtières*

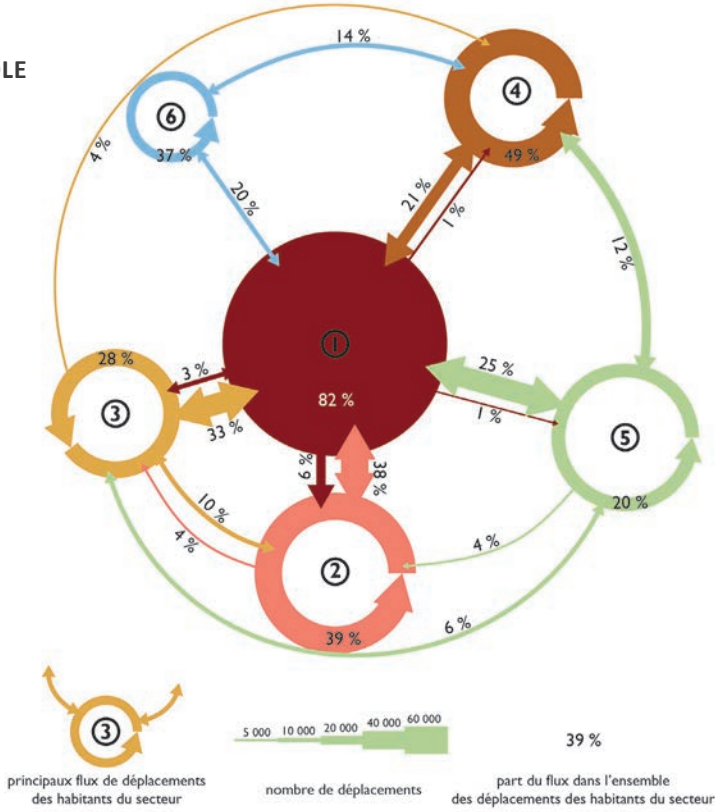

(Source : EMD Calvados 2010-2011)

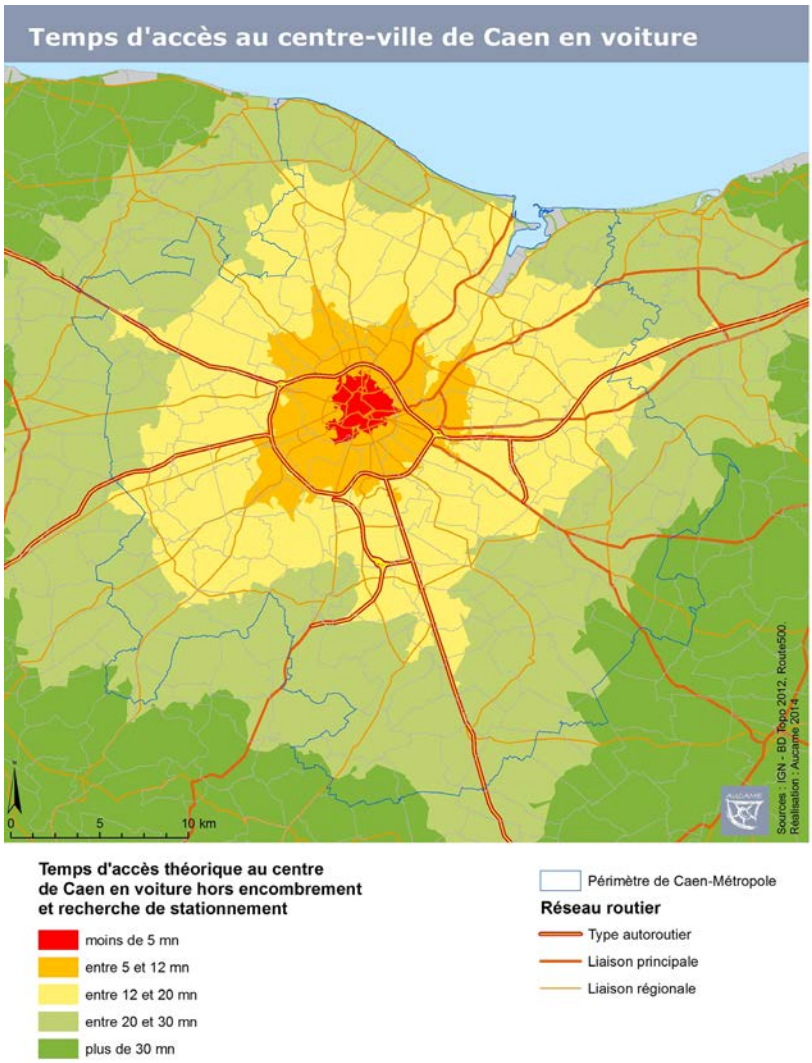

Un réseau routier très complet et bien hiérarchisé

Cette accessibilité à l'agglomération depuis l'ensemble du territoire de Caen-Métropole est largement permis par un réseau routier très complet et bien hiérarchisé, chacune des radiales étant connectée au périphérique. Les quatre axes majeurs (A13, N158, A84, N13) totalisent entre 20 000 et 50 000 passages quotidiens chacun.

Un réseau de routes départementales complète ces radiales et supporte parfois des trafics élevés, comme sur les grands axes (c'est le cas par exemple de la D7 qui relie Caen à Douvres-la-Délivrande). Le périphérique recueille l'ensemble des flux venant de l'extérieur vers Caen ; son trafic peut s'élever à 90 000 véhicules par jour. Ce maillage routier complet permet une accessibilité automobile optimale à l'agglomération depuis le reste de Caen-Métropole, avec des temps de parcours de moins de 20 minutes entre leur logement et Caen pour la majorité des résidents du territoire.

Une offre alternative en transports existante

Le maillage du territoire de Caen-Métropole en infrastructures routières s'accompagne d'une bonne desserte en transports en commun, au sein même de Caen la mer avec le réseau Twisto, mais aussi l'agglomération et l'extérieur, avec l'offre en Bus Verts et en TER.

En effet, seize des lignes de Bus Verts qui sillonnent le Calvados desservent le territoire de Caen-Métropole. En 2009, on recense plus de 2 millions de validations par an sur les communes du territoire, dont 60 % sur des lignes scolaires.

Le réseau Twisto dessert quant à lui la totalité des communes de l'agglomération et comprend deux lignes de tramway et quatre lianes (bus à haut niveau de service) structurantes, permettant d'accéder aux principaux pôles d'emploi, d'éducation, et aux grands commerces de l'agglomération caennaise. Au total, 91 000 voyageurs empruntent chaque jour le réseau Twisto.

La ligne ferroviaire Paris-Cherbourg dessert elle aussi le territoire de Caen-Métropole avec un arrêt en gare de Caen (5 000 voyageurs en moyenne les jours de semaine) et des arrêts sur certains passages aux différentes haltes disséminées sur le territoire : Frénouville-Cagny, Moult-Argences, Bretteville-Norrey. Dans une logique de mise en cohérence transport / urbanisme, les communes accueillant des haltes ferroviaires, de par leur possibilité d'offrir une liaison forte avec l'agglomération, sont classées en pôles principaux. Cette démarche a conduit à la signature d'un contrat de gare entre la Communauté de communes Entre Thue et Mue et la Région Basse-Normandie pour l'aménagement de la halte ferroviaire de Bretteville – Norrey. Un autre contrat de ce type est en cours de finalisation concernant la halte de Moult – Argences sur le territoire de Val ès Dunes.

Le Syndicat Mixte Caen-Métropole est impliqué dans une démarche de promotion du vélo comme mode de transport pour tous types de déplacements, qu'ils soient de loisirs ou contraints (études, travail). Dans cette optique, il a développé avec l'AUCAME un schéma cyclable qui, à partir d'un diagnostic des itinéraires cyclables existants ou en projet dans les communautés de communes du territoire, détermine les axes à aménager en priorité afin de créer à terme un réseau cohérent et sans coupure. Ce schéma prend d'ailleurs en compte les continuités avec le schéma cyclable de Caen la mer et les grands itinéraires départementaux.

Le début des années 2010 a vu en outre l'émergence d'une réflexion collective de la part des différents acteurs du transports à l'échelle locale pour mettre en place une politique multimodale centrée notamment sur le projet de grand pôle multimodal autour de la gare de Caen. Des aménagements permettraient de renforcer ce «hub» de transports en commun (trains, tramway, bus urbains, bus interurbains, voitures avec un stationnement différencié pour chaque usage, cycles avec l'ouverture depuis septembre 2013 de le Maison du Vélo) pour permettre une meilleure interaction entre les modes afin de les rendre plus attractifs vis-à-vis de la voiture.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

TRANSPORTS

- Améliorer l'accessibilité ferroviaire à Paris et favoriser les connexions aux grands réseaux internationaux
- Améliorer l'articulation entre les différentes infrastructures de transports pour optimiser les performances de la plateforme multimodale que constitue Caen dans le grand Ouest
- Conforter l'activité de l'aéroport de Caen-Carpiquet

MOBILITÉ

- Préserver un haut niveau d'accessibilité à l'agglomération
- Limiter l'impact environnemental et spatial des déplacements en favorisant l'usage des transports publics et des modes doux (vélo, marche à pied etc.)
- Favoriser un urbanisme lié aux transports et développer une offre de transports collectifs cohérente avec le développement des territoires

8ème partie :

L'économie

CAEN, PREMIER PÔLE ÉCONOMIQUE DE BASSE-NORMANDIE

En 2010, 169 500 personnes travaillent dans l'aire urbaine caennaise, dont 158 100 sur le territoire de Caen-Métropole (93 % des emplois). Au niveau régional, Caen constitue le 1er pôle économique de Basse-Normandie. Tous secteurs confondus, l'agglomération caennaise et sa couronne périurbaine concentrent 29 % de l'emploi bas-normand, loin devant les aires urbaines de Cherbourg-Octeville (43 700 emplois), Alençon (26 000) et Saint-Lô (25 200), les trois principales villes de la région après Caen.

En pleine métropolisation, Caen affiche un réel dynamisme. Entre 1999 et 2008, l'aire urbaine caennaise créait 2 500 emplois par an (+ 15 % en neuf ans), soit 44 % de la croissance de l'emploi observée en Basse-Normandie. En tant que capitale régionale, Caen exerce un effet d'entraînement sur tout le territoire bas-normand. La crise a marqué toutefois un coup d'arrêt en 2008, la persistance des difficultés économiques affectant la situation du marché du travail. Entre 2009 et 2012, le nombre de salariés a globalement baissé de 1,8 % dans l'aire urbaine caennaise, soit une perte de 2 700 postes en trois ans. Le recul est plus marqué qu'au niveau régional (- 1,5 %), Caen subissant de plein fouet les effets de la crise économique. Tous les secteurs sont touchés, particulièrement ceux de la sphère productive dont les marchés, le plus souvent mondialisés, se situent en dehors de l'espace caennais.

Conséquence, la progression du chômage est relativement plus élevée dans la capitale régionale que sur l'ensemble de la Basse-Normandie. Dans l'aire urbaine de Caen, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A[1] inscrits à Pôle Emploi a ainsi augmenté de 26 % entre 2009 et 2012, contre 22 % au niveau régional. Avant la crise, la capitale régionale avait enregistré a contrario une baisse plus marquée du chômage sur son territoire (- 13 % entre 2002 et 2008) en raison du dynamisme de son économie. Les perspectives d'emploi et l'offre de formations dont bénéficie Caen par rapport aux autres villes attirent de nombreux actifs de la région à la recherche d'un emploi et influent par conséquent sur le niveau du chômage. En 2010[2], le taux de chômage s'élève à 11,2 % dans l'aire urbaine caennaise, contre 10,8 % en Basse-Normandie. Par rapport aux autres territoires, l'aire urbaine caennaise est globalement plus touchée par le chômage de longue durée (38,2 % en 2012, contre 35,5 % au niveau régional[3]), mais les jeunes, et surtout les seniors, semblent moins exposés qu'ailleurs.

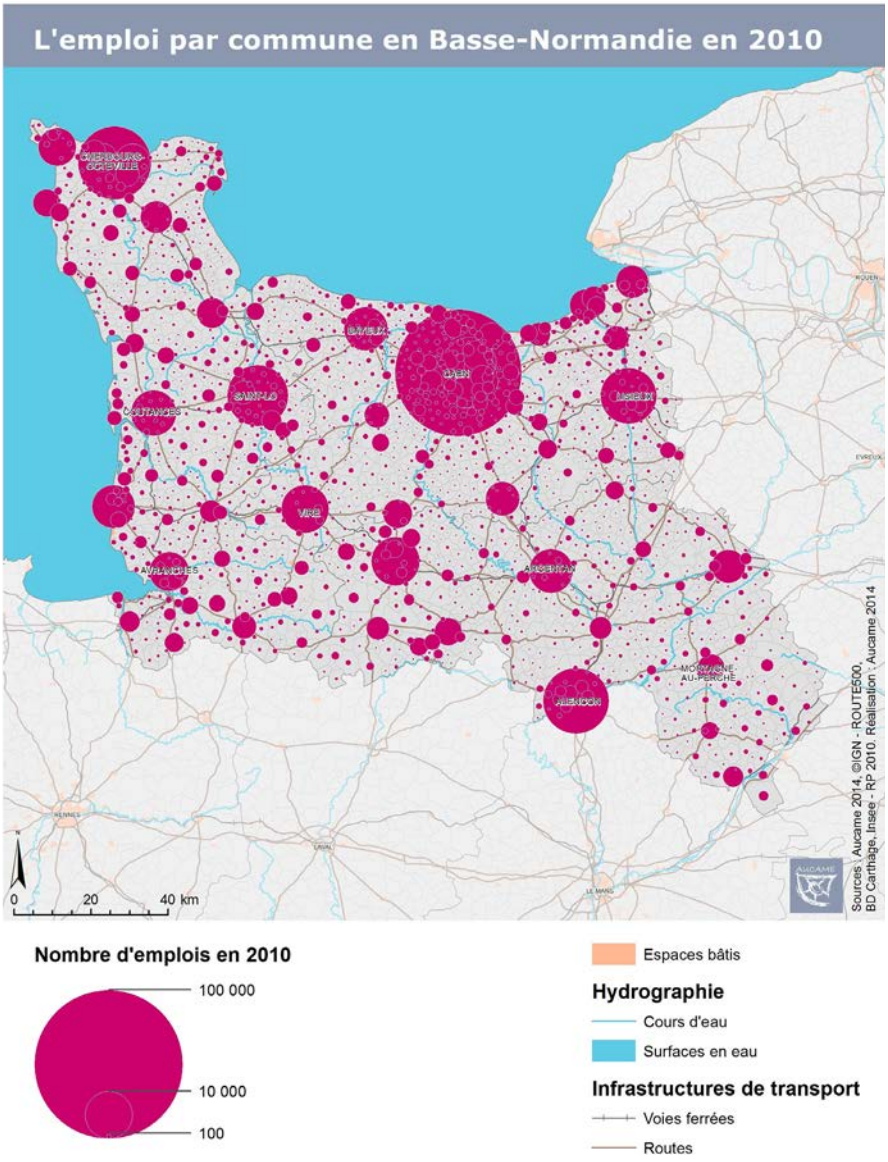

1 - Sont considérés comme demandeurs d'emploi de catégorie A, les chômeurs inscrits à Pôle Emploi effectuant une recherche active d'emploi sur le marché du travail.

2 - Source recensement de la population 2010.

3 - Source INSEE / Pôle Emploi. Sont considérés comme chômeurs de longue durée tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an. Les statistiques concernent ici les demandeurs d'emplois recherchant activement un emploi, qu'ils soient sans emploi (catégorie A), en activité réduite courte (B) ou longue (C).

EMPLOI SUR LE TERRITOIRE DE CAEN-MÉTROPOLE

TERRITOIRES	Emploi 2010		Salariés en 2010	Évolution totale de l'emploi		Évolution annuelle moyenne	
				1999 et 2008	2008 et 2010	1999 et 2008	2008 et 2010
	En nombre	En % de l'aire urbaine de Caen	En % de l'emploi total	En %		En nombre d'emplois	
CA Caen la mer	135 703	80,1	92,1	15,5	0,1	2020	65
CC Cœur de Nacre	3 693	2,2	80,0	16,7	0,2	59	4
CC Campagne et Baie de l'Orne	1 737	1,0	78,8	-0,7	3,4	-1	29
CC Entre Thue et Mue	3 041	1,8	85,1	7,8	5,2	23	75
CC Evrecy Orne Odon	2 186	1,3	79,6	26,5	2,4	50	26
CC de la vallée de l'Orne	1 191	0,7	80,4	-1,1	0,1	-2	1
CC Plaine Sud de Caen	3 288	1,9	91,0	25,9	3,2	73	51
CC du Cingal	1 497	0,9	77,1	15,6	7,5	21	52
CC du Val ès dunes	4 281	2,5	87,1	11,8	4,2	48	87
CC Entre Bois et Marais	1 511	0,9	84,4	23,1	0,4	31	3
Ensemble EPCI hors Caen la mer	22 425	13,2	83,6	14,2	3,0	302	328
CAEN-MÉTROPOLE	158 128	93,3	90,9	15,3	0,5	2 322	393
Franges de l'aire urbaine caennaise (1)	11 356	6,7	76,3	11,3	1,0	126	55
AIRE URBAINE DE CAEN	169 484	100,0	89,9	15,0	0,5	2 448	447
BASSE-NORMANDIE	591 647		86,2	9,2	0,1	5 516	344
CAEN-MÉTROPOLE EN BASSE-NORMANDIE (en %)	**26,7**						
AIRE URBAINE DE CAEN EN BASSE-NORMANDIE (en %)	**28,6**						

Source : INSEE, traitement AUCAME

(1) Franges urbaines : espace de l'aire urbaine caennaise situé au-delà du territoire de Caen-Métropole.

STRUCTURE DE L'EMPLOI SALARIE EN 2012 (1)

Répartition des salariés en %		CA Caen la Mer	EPCI hors Caen la mer	Caen-Métropole	Franges de l'aire urbaine de Caen	Aire urbaine de Caen	Basse-Normandie
Secteurs d'activités économiques	Agriculture	0,1	2,5	0,4	5,4	0,6	1,9
	Industrie	11,1	20,6	12,3	17,9	12,6	18,6
	Construction	5,8	13,9	6,8	11,4	7,0	7,7
	Services principalement marchands	44,5	39,8	43,9	30,3	43,3	37,3
	Services principalement non marchands	38,5	23,1	36,5	35,0	36,5	34,5
Sphère économique	Économie productive	27,3	37,8	28,6	31,2	28,7	31,8
	Économie présentielle	72,7	62,2	71,4	68,8	71,3	68,2
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	15,6	29,7	17,4	40,6	18,5	22,2
	10 à 49 salariés	24,6	34,4	25,9	32,2	26,2	28,8
	50 à 99 salariés	13,4	16,3	13,8	13,0	13,8	13,6
	100 à 499 salariés	24,7	19,6	24,1	14,1	23,6	22,6
	500 salariés et plus	21,6	0,0	18,9	0,0	18,0	12,8
Ensemble		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des salariés en Basse-Normandie		26,3	3,8	30,1	1,6	31,6	100,0

Source : INSEE, CLAP - Traitement AUCAME

(1) Ensemble des activités, hors défense et emplois domestiques - Situation au 01/01/2012.

Indice de spécificité par rapport à la Basse-Normandie :	Surreprésentation	
	> 105	> 125

L'**indice de spécificité** se calcule en divisant la part de l'emploi de chaque territoire par la part de l'emploi équivalente en Basse-Normandie, en multipliant le ratio par 100 pour l'exprimer sous forme d'indice. Une valeur supérieure à 100 révèle une spécificité du territoire, sachant que plus la valeur de l'indice est élevée, plus les caractéristiques du territoire sont marquées par rapport à l'ensemble de la Basse-Normandie.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIES ENTRE 2009 ET 2012 (1)

Répartition des salariés en %		CA Caen la Mer	EPCI hors Caen la mer	Caen-Métropole	Franges de l'aire urbaine de Caen	Aire urbaine de Caen	Basse-Normandie
Secteurs d'activités économiques	Agriculture	-21,9	4,0	-2,9	15,9	4,0	7,2
	Industrie	-5,5	-7,2	-5,9	-8,5	-6,1	-5,2
	Construction	-4,7	-4,3	-4,6	-10,5	-5,1	-6,1
	Services principalement marchands	-1,9	4,1	-1,2	-3,4	-1,3	-0,4
	Services principalement non marchands	-0,2	0,4	-0,1	-1,5	-0,2	-0,1
Sphère économique	Économie productive	-4,3	-3,2	-4,1	-4,7	-4,1	-3,3
	Économie présentielle	-0,9	1,2	-0,7	-3,2	-0,8	-0,7
Ensemble		-1,8	-0,5	-1,7	-3,7	-1,8	-1,5

Source : INSEE, CLAP - Traitement AUCAME

(1) Ensemble des activités, hors défense et emplois domestiques. Situation au 01/01/2012.
(2) Évolution entre le 01/01/2009 et le 01/01/2012.

Évolution observée par rapport à l'ensemble de la Basse-Normandie			
Baisse moins marquée		Croissance plus favorable	

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CONCENTRÉES DANS L'AGGLOMÉRATION

Regroupant 21 communes, l'unité urbaine de Caen concentre 124 100 emplois en 2010, soit 73 % des emplois de l'aire urbaine caennaise. L'agglomération de Caen constitue le cœur économique du territoire. Sur le plan intercommunal, 80 % des emplois sont localisés dans les 35 communes de Caen la mer, mais 12 d'entre-elles se démarquent par leur fort potentiel économique.

Polarisant l'ensemble, le centre urbain métropolitain totalise plus de 100 000 emplois, soit 59 % des actifs travaillant dans l'aire urbaine caennaise. La ville de Caen concentre à elle seule 43 % des emplois, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville et Ifs regroupant 16 % des emplois du territoire. Les 8 autres communes les plus importantes se situent en majorité dans ou à proximité de la couronne urbaine, renforçant le poids économique de l'Agglomération. Elles globalisent ensemble 16 % des emplois de la région caennaise.

Entre 1999 et 2008, les communes précédentes ont cumulé les deux-tiers des créations d'emplois du territoire, Caen (18 % des gains nets d'emplois), Hérouville-Saint-Clair (13 %), Ifs (10 %), Colombelles (10 %) et Mondeville (6 %) constituant le moteur de la croissance. La crise est venue toutefois changer la donne. Entre 2009 et 2012, l'emploi salarié continue de progresser à Colombelles et Ifs, se maintient à Hérouville-Saint-Clair, mais diminue à Caen et Mondeville. En 3 ans, la ville de Caen enregistre une baisse de 2 600 emplois salariés, une perte équivalente à celle observée sur l'ensemble de l'aire urbaine caennaise.

UNE ÉCONOMIE À FORTE ORIENTATION PRÉSENTIELLE

Certaines communes connaissent en revanche une forte progression de l'emploi liée à l'aménagement de zones d'activités, en particulier Fleury-sur-Orne, Saint-Contest ou Verson. En fait, si l'activité économique reste fortement polarisée à Caen et dans quelques communes de l'agglomération, on assiste depuis quelques années à un mouvement de relocalisation des entreprises à la périphérie de la zone agglomérée dense, dans des secteurs où l'accessibilité est facilitée, le long du périphérique et des principaux axes de circulation. La spécialisation des espaces économiques conduit à répartir les fonctions tertiaires et de commandement au nord, les fonctions industrielles et logistiques plutôt au sud, les fonctions commerciales se dispersant autour des grandes portes d'entrées de l'agglomération.

Du fait de la périurbanisation, l'installation d'habitants en milieu périurbain favorise le développement d'activités économiques au-delà de l'agglomération caennaise, surtout dans le commerce et les services à la population destinés à satisfaire les besoins des habitants. Entre 2009 et 2012, le nombre d'emplois salariés dans la sphère présentielle a ainsi diminué de 0,9 % à Caen la mer, mais a globalement progressé de 1,2 % dans les autres EPCI de Caen-Métropole. Cependant, les communautés de communes ne sont pas toutes logées à la même enseigne. La plus forte croissance se situe dans la partie sud-ouest du territoire (Entre Bois et Marais, Plaine Sud de Caen, Val ès Dunes et Cingal) et, dans une moindre mesure, à l'ouest de Caen la mer (Entre Thue et Mue et Evrecy Orne Odon). Les autres intercommunalité (Cœur de Nacre et CA.BA.LOR. sur le littoral, vallée de l'Orne au sud de Caen) enregistrent en revanche des pertes d'emplois.

Sur le plan économique, 71 % des emplois salariés de l'aire urbaine caennaise se situent dans la sphère présentielle, une orientation plus marquée qu'au niveau régional (68 % en Basse-Normandie). Dans le tissu productif, les activités présentielles concernent 64 % des établissements, contre 56 % sur l'ensemble de la région. Contribuant fortement à la qualité de vie sur le territoire, l'économie présentielle englobe les activités commerciales, la santé et l'action sociale, la construction, les activités immobilières, les hôtels et les restaurants, les activités récréatives, culturelles et sportives, les transports publics, les activités financières et toutes autres activités au service des habitants présents ou de passage (touristes, personnes possédant une résidence secondaire, actifs travaillant mais ne résidant pas sur le territoire, etc.). Les activités sont concentrées dans l'agglomération caennaise, dans les communes de bord de mer du fait de leur caractère touristique et balnéaire, et dans certaines communes périurbaines en écho à l'installation de nouveaux habitants (étalement urbain).

UNE MUTATION PROFONDE DE L'ÉCONOMIE

En pleine tertiarisation, l'économie française connaît une profonde transformation de ses activités et de ses emplois. Exposé à la concurrence mondiale, le secteur productif subit une baisse régulière de ses effectifs dans l'agriculture et dans l'industrie. Entre 1999 et 2010, les emplois agricoles ont chuté en France de 19 % et l'industrie a réduit ses effectifs de 15 %. Sur la même période, le nombre d'emplois a augmenté de 32 % dans la construction, mais la crise est venue infléchir la tendance. Le commerce et les services constituent le moteur de la croissance économique, les services marchands ayant progressé de 43 % au niveau national et les services marchands de 29 %.

La tendance est la même dans l'aire urbaine caennaise, le recul étant plus marqué dans l'agriculture (- 26 %) et dans l'industrie (- 16 %), et la progression moins vive dans les services marchands (+ 26 %) et non marchands (+ 16 %). La croissance de l'emploi a été au contraire particulièrement forte dans le secteur de la construction (+ 53 %). Les créations d'emplois se sont concentrées dans le commerce et les services, **le tertiaire employant aujourd'hui les 4/5ème des actifs travaillant dans l'aire urbaine caennaise.**

La croissance des activités tertiaires s'accompagne d'une élévation globale du niveau de compétences des emplois liée à la montée en puissance de l'économie de la connaissance. La mutation profonde de l'économie caennaise, en pleine métropolisation, génère une forte progression du nombre de cadres supérieurs (+ 40 % entre 1999 et 2010) et de professions intermédiaires (+ 30 %). Dynamisée par le tourisme, la société de loisirs, la périurbanisation et le vieillissement de la population, l'économie résidentielle s'affirme et suscite des créations d'entreprises et d'emplois au service des habitants, dont la plupart ne sont pas délocalisables. Entre 1999 et 2010, le nombre d'artisans et de commerçants s'est globalement accru de 13 % dans l'aire urbaine caennaise (+ 3 % en Basse-Normandie), le nombre d'employés affichant la même croissance.

La mutation profonde de l'économie génère une dichotomie entre les emplois à haute valeur ajoutée que nécessite l'économie de la connaissance et les emplois à faible niveau de qualification travaillant dans la sphère de l'économie présentielle.

LE PREMIER BASSIN INDUSTRIEL DE BASSE-NORMANDIE

Tournée vers l'extérieur, l'économie productive concerne 29 % des salariés travaillant dans l'aire urbaine caennaise en 2012, contre 32 % sur l'ensemble de la région. Les activités productives se situent surtout dans l'agriculture, l'industrie et les services aux entreprises et alimentent des marchés situés bien au-delà du bassin économique caennais. Les entreprises sont en général très exposées à la concurrence mondiale et aux soubresauts de la conjoncture économique.

En pleine tertiarisation, l'aire urbaine caennaise bénéficie d'une surreprésentation de services marchands - à plus ou moins haute valeur ajoutée - contribuant au rayonnement de Caen sur l'ensemble de la Basse-Normandie. La capitale régionale concentre ainsi des services cognitifs (R&D, formation, conseil, ingénierie, publicité, marketing etc.), des services support (maintenance informatique, centres d'appel, fonctions tertiaires d'exécution etc.), mais aussi des fonctions logistiques liées à sa localisation et aux nombreuses infrastructures dont elle dispose.

Malgré la richesse qu'elles génèrent sur le territoire, l'agriculture et l'industrie occupent une place relativement limitée dans l'économie en termes d'emplois. En 2010, l'agriculture ne représente que 2 % des actifs travaillant dans l'aire urbaine caennaise, contre 5 % au niveau régional. En constante diminution, les effectifs agricoles ont globalement baissé de 26 % entre 1999 et 2010, un recul plus marqué qu'en Basse-Normandie (- 23 %).

Dans le secteur industriel, les établissements de la région caennaise emploient 12 % des actifs travaillant sur le territoire, une part inférieure à la moyenne bas-normande (17 %). Face à la mondialisation, les entreprises innovent et se restructurent au prix souvent de fortes réductions d'effectifs. Dans l'aire urbaine caennaise, l'emploi industriel a baissé de 16 % entre 1999 et 2010, contre 12 % au niveau régional. L'industrie continue de perdre de l'emploi avec la crise. Les effectifs salariés ont ainsi reculé de 6 % entre 2009 et 2012, la diminution étant là aussi relativement plus forte qu'en Basse-Normandie (- 5 %).

Les restructurations industrielles génèrent une concentration des activités et incitent les chefs d'entreprises à externaliser les fonctions annexes de leur production pour maintenir et accroître leur compétitivité. Cette stratégie d'externalisation explique en partie la baisse des effectifs dans l'industrie et favorise la croissance des activités de services aux entreprises.

Malgré la place plutôt limitée de l'industrie dans l'économie, l'aire urbaine caennaise constitue le 1er bassin industriel bas-normand (21 % des salariés de la région) devant Cherbourg (7 %) et Flers (5 %). Le secteur industriel emploie 18 700 salariés en 2012, dont les trois-quarts se situent sur le territoire de Caen la mer. Dans l'agglomération, 6 communes concentrent à elles-seules 83 % des emplois industriels liés à la présence de grands établissements ou d'un de tissu de PMI diversifiées sur leur territoire (Blainville-sur Orne, Caen, Cormelles-le-Royal, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville et Colombelles).

LE POIDS DES GRANDS ÉTABLISSEMENTS

Dans son tissu productif, l'aire urbaine caennaise est caractérisée par le poids important des établissements de plus de 500 salariés dans son économie. Situés principalement dans le centre urbain métropolitain, les 25 établissements concernés emploient 18 % des salariés, un chiffre supérieur à la moyenne bas-normande (13 %). Les grands employeurs du territoire se situent en majorité dans la sphère publique, mais quelques grands établissements privés se démarquent dans la fabrication de matériels de transports (Renault Trucks, Peugeot Citroën Automobile SA, Robert Bosch France), les activités financières (Crédit Agricole Normandie) et les centres d'appel (Webhelp Caen, Armatis Normandie). Dans le secteur public, les grands établissements se situent dans le domaine de la santé (le CHU étant le premier employeur du territoire), l'administration publique, l'enseignement, la recherche, les transports publics et l'action sociale, leur présence étant liée à la taille et au rang de Caen dans l'armature urbaine.

En tant que capitale régionale, Caen concentre des fonctions de commandement et des services publics de niveau souvent départemental et régional. En 2010, un tiers des emplois concernent des activités de services non marchands dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration. Le secteur a globalement accru ses effectifs de 16 % entre 1999 et 2010, une hausse équivalente à celle observée à l'échelle régionale, mais les difficultés financières et les restructurations dans les services publics ont stoppé la croissance. Le nombre de salariés dans les services non marchands a ainsi baissé de 0,2 % entre 2009 et 2012.

Moins exposés aux fluctuations de la conjoncture mondiale, les emplois publics assurent une certaine assise au territoire. Dans la sphère marchande, les effectifs ont en effet diminué de 2,7 % entre 2009 et 2012, la sensibilité étant accentuée dans la capitale régionale par la dépendance du tissu productif caennais à l'égard des centres de décision extérieurs au territoire. Si ponctuellement certaines fonctions de commandement rayonnent au-delà de la Basse-Normandie (principalement sur la Haute-Normandie, l'est de la Bretagne et le nord des Pays de la Loire), les plus grands établissements du territoire dépendent majoritairement de donneurs d'ordre nationaux, européens, voire mondiaux. Plus des 2/3 des 100 établissements privés de plus de 100 salariés de Caen-Métropole ont ainsi leur siège social à l'extérieur du territoire - notamment en Ile-de-France - la plupart étant des implantations de filiales ou de délégations régionales de grands groupes (BTP, services, finances, etc.)[1].

1 - Source : diagnostic du SCOT de Caen-Métropole – « L'économie » - p59 – Octobre 2011.

UNE VILLE ENTREPRENANTE

Comparé au reste de la Basse-Normandie, le tissu productif de l'aire urbaine caennaise se distingue par la part relativement peu élevée des établissements de moins de 50 salariés dans l'économie (45 % des salariés contre 51 % dans la région). Les PME constituent toutefois le vivier des entreprises du territoire. En 2012, 64 % des établissements ne comptent aucun salarié (68 % en Basse-Normandie) et 28 % emploient entre 1 et 9 salariés (contre 26 % dans la région).

Principal bassin démographique et économique de Basse-Normandie, l'espace caennais suscite la création d'activités nouvelles. Dans la région, 34 % des créations d'entreprises se situent dans l'aire urbaine caennaise, le tissu productif affichant un réel dynamisme. En 2012, le taux de création d'entreprises sur le territoire est supérieur dans tous les secteurs à celui observé au niveau régional (17 % en moyenne, contre 13 %). La persistance de la crise limite cependant les initiatives. Le nombre de créations d'entreprises a ainsi diminué de 3 % entre 2009 et 2012, la baisse ayant été plus marquée à l'échelle bas-normande (- 7 %). Au sein de l'aire urbaine, Caen la mer enregistre globalement un recul de 3 %, mais l'arrivée de nouveaux habitants, le tourisme et la villégiature soutiennent la création d'activités sur la côte et dans les espaces périurbains de Caen la mer (notamment dans le commerce et la construction).

Le dynamisme du tissu productif caennais explique le bon positionnement de la capitale régionale dans le palmarès des meilleures villes pour entreprendre. En 2013, les magazines L'Express et L'Entreprise ont en effet classé les 120 plus grandes villes françaises en fonction de leurs performances en matière d'éducation, d'infrastructures et d'écosystème. Grâce à son environnement économique propice (pépinières d'entreprises, incubateurs, concentration de campus universitaires et de pôles d'excellence technologique), Caen se hisse au 2ème rang des villes moyennes de 200 000 à 500 000 habitants les plus business friendly.

La vigueur des créations d'entreprises explique la relative jeunesse du tissu productif dans l'aire urbaine caennaise. En 2012, 24 % des entreprises ont ainsi moins de deux ans, contre 21 % au niveau régional. Le poids limité des entreprises de plus de 10 ans, même en excluant les entreprises les plus jeunes, révèle cependant une certaine fragilité du tissu productif et la difficulté de certains entrepreneurs à pérenniser leurs activités.

CAEN CONCENTRE LES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

La répartition de l'emploi sur le territoire est souvent analysée par secteur d'activité en se basant sur l'activité principale des établissements. Depuis 2010, l'INSEE propose une autre approche en analysant, de façon fonctionnelle, les professions exercées. Les emplois sont ainsi répartis en 15 fonctions transversales indépendantes du statut et de la qualification des actifs. Parmi elles, cinq sont qualifiées de **métropolitaines** du fait de leur forte concentration dans les grandes villes françaises. Les fonctions métropolitaines concernent la gestion, le commerce interentreprises, les prestations intellectuelles, la conception-recherche, la culture et les loisirs.

En forte croissance dans l'économie, les fonctions métropolitaines représentent en 2010 **un quart de l'emploi** en France, contre un cinquième en 1982. Un tiers des actifs occupant ces emplois travaillent dans la région parisienne, mais la répartition géographique des fonctions métropolitaines se rééquilibre au profit des grandes villes de province, essentiellement dans les aires urbaines de plus de 200 000 emplois. Le nombre d'emplois relevant de ces fonctions est en général proportionnel à la taille des aires urbaines, la densité des réseaux de transports, la présence de services rares, le niveau de qualification de la main d'œuvre et la taille des bassins d'emploi favorisant leur implantation.

Dans l'aire urbaine caennaise, les fonctions métropolitaines concernent **24 % des emplois**, plaçant Caen au 34ème rang des aires urbaines de plus de 50 000 emplois au niveau national[1]. L'économie caennaise emploie 29 % des actifs travaillant en Basse-Normandie, mais concentre **36 % des fonctions métropolitaines** du fait de son statut de capitale régionale.

Marqueur du degré de métropolisation d'un territoire, la part des cadres exerçant une fonction métropolitaine constitue un indicateur de l'insertion des villes dans l'économie de la connaissance et de leur rayonnement décisionnel. Regroupant les cadres et chefs d'entreprises de plus de 10 salariés travaillant dans la gestion, le commerce interentreprises, la conception et la recherche, les prestations intellectuelles, la culture et les loisirs, les **cadres des fonctions métropolitaines**[2] concernent 10 % des emplois en France. Sur le territoire, 44 % de ces emplois stratégiques se situent en région parisienne, mais leur part progresse parmi les principales aires urbaines. C'est essentiellement dans les aires urbaines de plus de 200 000 habitants que la part des cadres des fonctions métropolitaines dépasse les 10 %, dont Paris (20 %), Toulouse (15 %), Grenoble (14 %) et Lyon (13 %) en tête du classement.

En 2010, l'aire urbaine de Caen compte 11 900 cadres des fonctions métropolitaines, soit 7 % des actifs de son territoire. La capitale régionale concentre 40 % du potentiel bas-normand sur lequel repose beaucoup l'avenir de la région. Entre 1999 et 2010, le nombre de cadres des fonctions métropolitaines s'est accru de 50 % dans la région caennaise, un rythme équivalent à celui observé en Basse-Normandie. L'élévation du niveau de compétences dans l'économie explique cette forte croissance dont bénéficient l'ensemble des agglomérations françaises.

Dans une étude publiée en 2010[3], l'INSEE constate qu'à « l'ouest de la France, certaines capitales régionales telles que Nantes, Rennes et Caen, et des villes de plus petite taille, comme Le Mans, Brest, Vannes, La Rochelle et La Roche-sur-Yon ont amélioré leur position ». En forte progression, Caen est passée du 45ème rang en 1982 au 31ème rang en 2010 dans le classement des aires urbaines selon la proportion de cadres des fonctions métropolitaines.

Dans la dernière décennie, la croissance la plus forte concerne la sphère des prestations intellectuelles (+ 122 % entre 1999 et 2010) et les cadres travaillant dans la gestion (+ 60 %) et la culture et les loisirs (+ 58 %). La progression est plus modérée dans la conception-recherche (+ 20 %) et, surtout, le commerce interentreprises (+ 5 %). La répartition du nombre de cadres des fonctions métropolitaines par fonction révèle des spécificités locales. En nombre d'emplois, la fonction gestion est prédominante (42 % des cadres) du fait de la présence de sièges sociaux et d'administrations d'entreprises, et d'activités financières, de banques et d'assurances au sein de l'agglomération caennaise. Du fait de son statut de capitale régionale, Caen concentre 38 % des cadres bas-normands exerçant une profession de gestion.

Comparée au reste du territoire bas-normand, l'aire urbaine caennaise se distingue par la part élevée des cadres des fonctions métropolitaines travaillant dans la sphère de la conception et de la recherche (20 %) et des prestations intellectuelles (16 %), un potentiel qui montre le rôle stratégique que joue Caen dans l'écosystème d'innovation régional. En 2010, la moitié des cadres exerçant une fonction de conception-recherche travaillent dans la capitale régionale. La culture et les loisirs (13 %) et le commerce interentreprises (9 %) emploient localement moins de cadres, mais Caen occupe néanmoins une place majeure en Basse-Normandie (près de 40 % des cadres bas-normands pour ces fonctions métropolitaines).

1 - Rang sur 73.

2 - La notion de cadres des fonctions métropolitaines se substitue à celle d'emplois supérieurs métropolitains définie par l'INSEE dans les années 2000.

3 - « Répartition géographiques des emplois – Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision » - INSEE Première n°1278 – Février 2010.

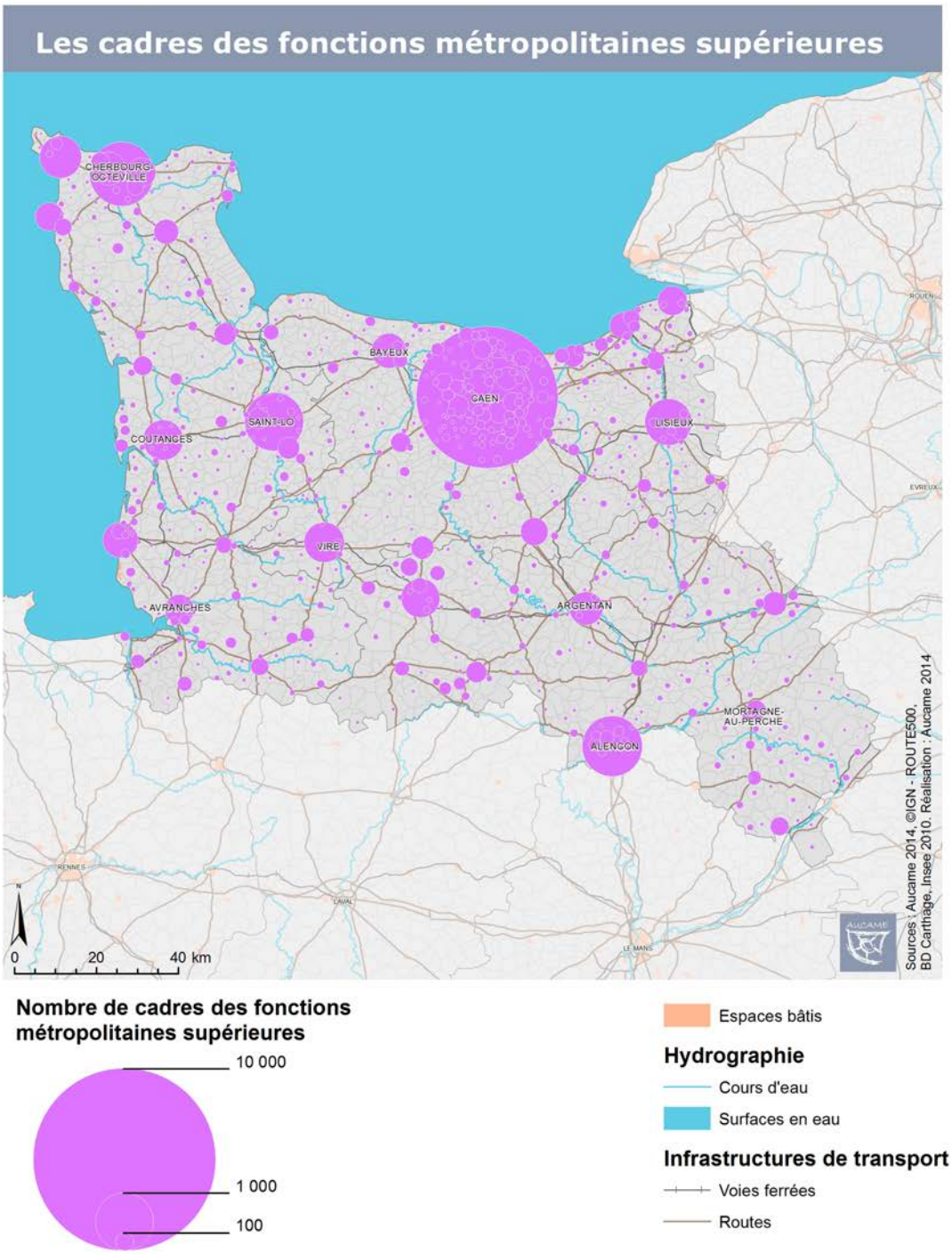
Les cadres des fonctions métropolitaines supérieures
CHERBOURG-OCTEVILLE
BAYEUX
CAEN
SAINT-LO
COUTANCES
LISIEUX
VIRE
AVRANCHES
ARGENTAN
MORTAGNE-AU-PERCHE
ALENCON
ROUEN
EVREUX
RENNES
LAVAL
LE MANS
N
0
20
40 km
Sources : Aucame 2014, ©IGN - ROUTE500, BD Carthage, Insee 2010. Réalisation : Aucame 2014
Nombre de cadres des fonctions métropolitaines supérieures
10 000
1 000
100
Espaces bâtis
Hydrographie
Cours d'eau
Surfaces en eau
Infrastructures de transport
Voies ferrées
Routes

LES CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES EN 2010

FONCTION	EMPLOI EN 2010				ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 1999 ET 2010	
	Aire urbaine de Caen		Basse-Normandie	Part des emplois de l'aire urbaine de Caen dans la région	Aire urbaine de Caen	Basse-Normandie
	En nombre	En %	En %	En %	En %	En %
Gestion	4 944	41,6	44,3	37,7	60,1	42,4
Conception - Recherche	2 377	20,0	16,3	49,5	20,3	32,1
Prestations intellectuelles	1 937	16,3	15,7	41,8	121,9	119,5
Culture - Loisirs	1 531	12,9	13,5	38,4	58,0	56,8
Commerce inter-entreprises	1 097	9,2	10,2	36,4	4,9	22,2
Ensemble	**11 886**	**100,0**	**100,0**	**40,2**	**49,5**	**48,0**

Source : INSEE, recensement de la population (exploitation complémentaire) - Traitement AUCAME

Indice de spécificité par rapport à la Basse-Normandie :	Surreprésentation	
	> 105	> 120

ANALYSE FONCTIONNELLE DES EMPLOIS EN 2010

FONCTION	EMPLOI EN 2010				ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 1999 ET 2010	
	Aire urbaine de Caen		Basse-Normandie	Part des emplois de l'aire urbaine de Caen dans la région	Aire urbaine de Caen	Basse-Normandie
	En nombre	En %	En %	En %	En %	En %
Gestion	21 001	12,4	10,4	34,2	25,6	17,9
Prestations intellectuelles	5 491	3,2	2,3	40,1	99,3	78,4
Conception - Recherche	3 675	2,2	1,5	40,2	7,9	-1,7
Commerce inter-entreprises	6 197	3,7	2,8	37,8	28,8	25,8
Culture - Loisirs	3 383	2,0	1,6	34,8	52,0	45,9
Fonctions métropolitaines	39 747	23,5	15,7	36,1	32,9	24,3
Services de proximité	16 785	9,9	10,7	26,5	25,3	19,5
Santé - Action sociale	16 500	9,7	9,1	30,6	27,7	35,4
Administration publique	16 293	9,6	8,0	34,5	16,6	14,4
Transports - Logistique	14 547	8,6	7,8	31,6	12,1	7,4
Fabrication	14 062	8,3	11,3	21,0	-16,3	-13,2
Distribution	13 911	8,2	8,3	28,5	28,9	19,4
Entretien - Réparation	12 628	7,5	8,1	26,4	-3,6	-1,8
Bâtiment - Travaux Publics	12 049	7,1	7,8	26,2	37,9	27,5
Éducation - Formation	10 186	6,0	5,1	33,6	6,2	-0,1
Agriculture	2 686	1,6	5,1	9,0	-26,8	-27,4
Ensemble	169 394	100,0	100,0	28,7	16,1	9,4

Source : INSEE, recensement de la population (exploitation complémentaire) - Traitement AUCAME

Indice de spécificité par rapport à la Basse-Normandie :	Surreprésentation	
	> 105	> 125

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Un secteur économique majeur au sein de Caen-Métropole

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) propose des modèles entrepreneuriaux créateurs d'activités et d'emplois dont la motivation principale est de répondre, sur les territoires, aux besoins et aux aspirations des personnes[1]. En constante évolution pour faire face aux grands enjeux de la société, les entreprises de l'ESS interviennent dans de très nombreux domaines (vieillissement de la population, services à la personne, santé publique, action sociale, culture, logement, éducation, environnement, soutien aux entreprises etc.) et contribuent fortement au développement économique et social des territoires.

En Basse-Normandie, près de 60 000 salariés travaillent dans la sphère de l'ESS en 2012, soit 12,8 % de l'emploi salarié total. La région se situe au 4ème rang au niveau national après la Bretagne, Poitou-Charentes et les Pays de la Loire. Toutes situées dans le quart nord-ouest de la France, ces régions ont en commun un poids élevé du tissu associatif employeur dans l'économie et une part importante des coopératives au sein de l'ESS.

Au sein de Caen-Métropole, l'ESS emploie 16 700 salariés (14 300 en équivalent temps plein), soit 11,8 % des salariés travaillant sur le territoire. Caen la mer concentre 82 % des établissements et 88 % des effectifs de l'ESS du fait de la présence de grands employeurs dans l'agglomération. Au niveau régional, 28 % des activités de l'ESS se situent sur le territoire de Caen-Métropole qui joue un rôle moteur sur l'ensemble de la Basse-Normandie.

Comme partout en France, le secteur associatif constitue le fer de lance de l'ESS sur le territoire. Au sein de Caen-Métropole, les associations emploient 76 % des salariés de l'ESS, mais concernent 85 % des établissements, un poids supérieur à la moyenne régionale (81 %). Le tissu associatif côtoie à la fois des petites unités et des grandes structures, les principaux employeurs étant l'UNA du Calvados (aide à domicile), l'ACSEA (hébergement médico-social et accueil de jour), l'APAJH (aide par le travail dans le champ du handicap), l'ADMR (aide à domicile), l'UNCMT (centre de loisirs, séjours vacances), la Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie (animation socioculturelle, tourisme associatif etc.) ou encore les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) du Chemin Vert ou de la Prairie.

Employant 15 % des salariés, les coopératives jouent également un rôle important dans l'ESS de Caen-Métropole, le poids étant toutefois moins important qu'au niveau régional (17 %). L'activité des coopératives est liée surtout à la présence de grands employeurs, en particulier des sièges de caisses régionales de banques coopératives (Crédit Mutuel Normandie, Crédit Coopératif, Caisse Agricole Normandie et Caisse d'Epargne Normandie), mais aussi du siège d'AGRIAL (6ème groupe coopératif agricole en France en termes de chiffre d'affaires) ou de la CMEG dans le domaine de la construction[2]. Du fait de cette forte concentration de l'emploi, les coopératives ne représentent que 11 % des établissements de l'ESS sur le territoire de Caen-Métropole.

La capitale régionale se démarque du reste de la Basse-Normandie par la présence plus marquée des mutuelles. Les entreprises concernées emploient en effet 6 % des salariés de l'ESS contre 3 % au niveau régional, les plus grandes unités concernant le Centre d'Activité et d'Hébergement Oxygène à Ifs relevant de la Mutualité du Calvados (aide par le travail) et les délégations départementales de la MAIF et de la MGEN.

Face à la crise, les entreprises et organisations relevant de l'ESS semblent mieux résister que les autres pans de l'économie. A l'échelle régionale, l'emploi privé hors ESS a diminué de 4 % entre 2006 et 2012, soit une perte de 13 600 emplois en six ans. Sur la même période, l'ESS a globalement progressé de 6 %, soit 2 800 salariés supplémentaires. Le territoire de Caen-Métropole concentre à lui seul 46 % des créations d'emplois dans l'ESS, soit 1 300 salariés entre 2006 et 2012, l'emploi salarié ayant surtout augmenté dans l'action sociale et l'hébergement social (+ 545), l'éducation (+ 280), les arts, spectacles et activités récréatives (+ 145) et la santé humaine (+ 140), des activités très présentes dans l'économie locale.

---

1 - « Panorama Basse-Normandie – Une publication de l'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Basse-Normandie » - CRESS de Basse-Normandie – Février 2014.

2 - Entreprise implantée à Bretteville-l'Orgueilleuse.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)DANS CAEN-MÉTROPOLE EN 2012

Famille juridique	Nombre d'établissements		Effectifs salariés au 1er janvier 2012	
	En nombre	En %	En nombre	En %
Coopérative	168	10,7	2 451	14,7
Mutuelle	72	4,6	1 070	6,4
Association	1 331	84,6	12 768	76,4
Fondation	2	0,1	417	2,5
Ensemble ESS	1 573	100,0	16 706	100,0
Part de l'ESS (en %)		**12,7**		**11,8**

Source : INSEE, recensement de la population (exploitation complémentaire) - Traitement AUCAME

Indice de spécificité par rapport à la Basse-Normandie :	Surreprésentation	
	> 100	> 125

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE : 30 VILLES POUR COMPARER CAEN

Pour positionner Caen sur le plan stratégique, l'Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole, l'AUCAME, a préalablement défini un référentiel de villes de comparaison dominant l'armature urbaine française. Au niveau national, l'INSEE identifie 41 aires urbaines majeures[1] structurant le territoire, **12 aires métropolitaines** et **29 grandes aires** concentrant population, activités et emplois à fort potentiel de développement. Centrées sur les agglomérations, les aires urbaines délimitent l'aire d'influence des villes et permettent de mieux appréhender leur mode de développement sur le territoire. Caen fait partie des 41 grandes villes les plus importantes en France, mais l'aire urbaine caennaise comptant moins de 500 000 habitants et moins de 20 000 cadres des fonctions métropolitaines[2] (11 900 en 2010), elle n'est pas considérée comme une aire métropolitaine[3].

Pour définir le référentiel de comparaison, l'AUCAME s'est appuyée sur ces 41 grandes villes en tenant-compte de leur positionnement géographique, de leur taille et de leur rang dans l'armature urbaine régionale. Capitale de la Basse-Normandie, Caen se situe à la charnière du Grand-Ouest et du Bassin parisien et occupe une position favorable à la jointure de l'Arc Atlantique et de l'Arc Manche. Elle rayonne sur une région, la Basse-Normandie, présentant de fortes similitudes avec 7 autres régions situées dans le quart nord-ouest de la France (Bretagne) et le long d'une bande centrale allant de l'Atlantique à la frontière suisse (Poitou-Charentes, Centre, Limousin, Auvergne, Bourgogne et Franche-Comté). Ces régions « jumelles[4] », au caractère rural affirmé, sont toutes parsemées de villes à la taille limitée, sans qu'aucune d'entre-elles n'occupe une position dominante.

Cette ressemblance et la position d'interface de Caen ont conduit à considérer toutes les grandes villes situées dans les **régions « jumelles »** et les **régions limitrophes à la Basse-Normandie**, soit 2 aires métropolitaines (**Nantes** et **Rennes**, les 2 seules du Grand-Ouest), 8 grandes aires capitales régionales (**Caen, Rouen, Poitiers, Orléans, Limoges, Clermont-Ferrand, Dijon et Besançon**) et 5 autres grandes aires de plus de 250 000 habitants (**Le Havre, Le Mans, Tours, Angers et Brest**).

L'aire métropolitaine de Montpellier a été également retenue, en raison des similitudes avec Caen (Capitale régionale située à 15 km de la mer) et du potentiel de développement qu'elle révèle. En 1975, les 2 villes comptaient 300 000 habitants en considérant le territoire de l'aire urbaine actuelle, mais en 35 ans, la croissance démographique a été beaucoup plus forte à Montpellier (+ 83 %) qu'à Caen (+ 31 %). Les 9 autres aires métropolitaines françaises – Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nice, Bordeaux, Strasbourg et Grenoble – ont été exclues en raison de leur taille et de leur rayonnement sur le territoire.

Dans le Bassin parisien, 6 grandes villes régionales éloignées de Paris sont fortement connectées à la capitale – Caen, Rouen, Le Mans, Tours, Orléans et Amiens – et occupent une place centrale dans le système interurbain parisien dont les relations sont surtout intenses dans la partie ouest du Bassin parisien[5]. Sur les 6 villes, 5 appartiennent au référentiel de comparaison. Capitale régionale de la Picardie, **Amiens** – la 6ème ville concernée – a été par conséquent intégrée.

Toutes les **autres grandes aires de plus de 250 000 habitants** ont été également incluses en raison de leur taille. Ces grandes aires, dont la population s'échelonne entre 250 000 et 600 000 habitants, se situent toutes en périphérie du territoire français, sur le littoral et/ou près de la frontière (nord/nord-est ; sud/sud-ouest). Face à la Grande-Bretagne, Caen apparaît comme une ville frontalière au caractère maritime affirmé. Au final, l'AUCAME a retenu **30 villes** dans son référentiel de comparaison, 3 aires métropolitaines, 10 grandes aires capitales régionales (dont Metz en Lorraine), et 17 autres grandes aires de plus de 250 000 habitants qui n'ont pas le statut de capitale régionale.

D'un point de vue pratique, l'AUCAME a calculé la part des différents secteurs en termes d'emplois dans l'aire urbaine caennaise et dans l'ensemble des 30 villes du référentiel, puis a comparé le poids relatif de chaque secteur de façon à identifier les spécificités de l'économie caennaise. Les capitales régionales ont été dissociées des autres villes, de façon à apprécier l'« effet capitale » et le positionnement de Caen vis-à-vis des autres capitales régionales.

1 - « Un maillage du territoire français – 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines » - INSEE Première n°1333 – Janvier 2011.

2 - Considérés comme des emplois stratégiques, les cadres des fonctions métropolitaines regroupent les cadres au sens usuel du terme (professions libérales, cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et cadres d'entreprises) et les chefs d'entreprises de plus de 10 salariés exerçant une fonction métropolitaine (conception-recherche, commerce inter-entreprise, gestion, prestations intellectuelles et culture-loisirs).

3 - Est considérée comme « aire métropolitaine » toute aire urbaine accueillant plus de 500 000 habitants et 20 000 cadres des fonctions métropolitaines sur son territoire.

4 - Lire l'étude du CESER de Basse-Normandie « la Basse-Normandie parmi les régions françaises » - Avril 2012.

5 - Lire l'étude de la DATAR « les systèmes urbains français » - Fiche « fonctionnement urbain de la Basse-Normandie » - 2012

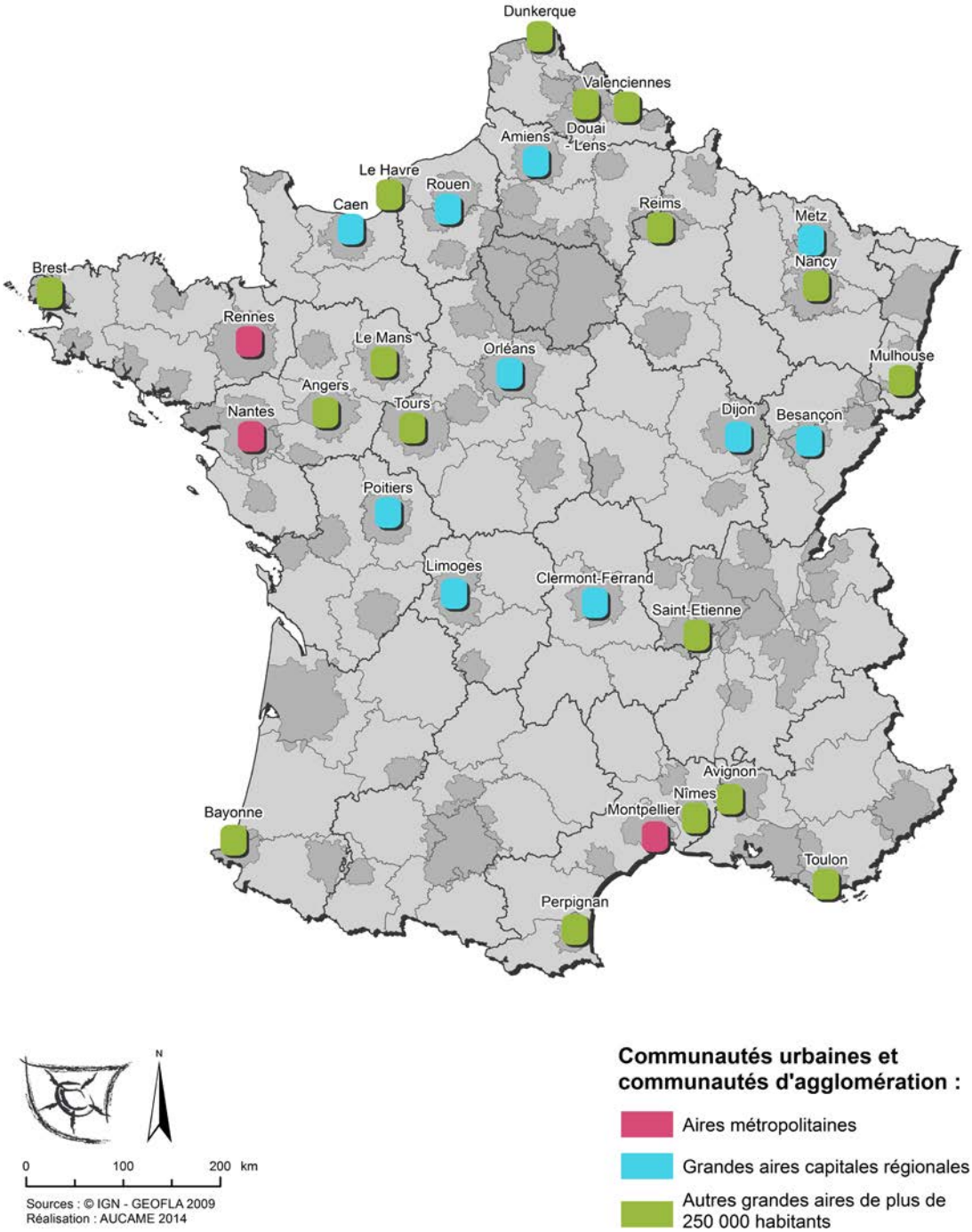
Dunkerque
Valenciennes
Douai
-Lens
Amiens
Le Havre
Rouen
Caen
Reims
Metz
Nancy
Brest
Rennes
Le Mans
Orléans
Mulhouse
Angers
Tours
Nantes
Dijon
Besançon
Poitiers
Limoges
Clermont-Ferrand
Saint-Etienne
Avignon
Nîmes
Montpellier
Bayonne
Toulon
Perpignan
N
0
100
200 km
Sources : © IGN - GEOFLA 2009
Réalisation : AUCAME 2014
Communautés urbaines et communautés d'agglomération :
Aires métropolitaines
Grandes aires capitales régionales
Autres grandes aires de plus de 250 000 habitants

UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE AUX CARACTÉRISTIQUES TRÈS AFFIRMÉES

Pour caractériser l'économie de la région caennaise, l'AUCAME a défini un référentiel de villes de comparaison choisies en fonction de leur taille, de leur localisation géographique et de leur rang dans l'armature urbaine. Parmi les 30 villes retenues, 13 sont des capitales régionales, dont 3 considérées comme métropoles au niveau national (voir encadré précédent).

Au regard des autres villes, l'aire urbaine caennaise bénéficie d'une économie diversifiée aux caractéristiques néanmoins très affirmées. Le territoire apparaît comme peu industriel par rapport aux 30 villes de comparaison, mais quelques spécialisations fortes se révèlent dans la fabrication de matériels de transports et l'industrie pharmaceutique. Constituée principalement de grands établissements, l'industrie automobile constitue le 1er secteur industriel du territoire (5 860 salariés en 2012, soit le tiers des effectifs industriels de l'aire urbaine). Implantée surtout à Hérouville-Saint-Clair, l'industrie pharmaceutique (1 000 salariés) conforte le pôle « santé » du plateau Nord qui forme un véritable cluster au sein de l'agglomération. Deux autres activités industrielles se démarquent, l'industrie extractive liée à l'exploitation de plusieurs carrières sur le territoire (160 salariés en 2012) et les industries du textile et de l'habillement (340 salariés), mais les effectifs restent globalement limités.

Malgré la forte orientation résidentielle du territoire, le poids de l'économie présentielle se situe dans la moyenne des 30 villes de comparaison. Caen bénéficie toutefois d'un nombre important d'emplois dans les arts, les spectacles, les activités récréatives, l'hébergement et la restauration du fait du tourisme et de la villégiature, de la richesse des activités culturelles et de loisirs proposées, mais aussi de l'étalement urbain qui incite de nombreux actifs périurbains à se restaurer sur place le midi. D'une manière générale, la périurbanisation génère localement de l'activité, en particulier dans la construction, les activités immobilières et les services aux ménages (nourrices, femmes de ménages etc.), des secteurs très présents dans l'économie. Sur le territoire, la construction est le 5ème secteur économique en termes d'emplois. Dans la sphère présentielle, la région caennaise est également bien dotée en services aux particuliers (coiffure, soins de beauté, blanchisserie-teinturerie, réparation d'ordinateurs, services pour animaux de compagnie, etc.) qui concourent à la qualité de vie des habitants.

LES ATTRIBUTS D'UNE CAPITALE RÉGIONALE

En tant que capitale régionale, Caen concentre des services spécifiques rayonnant sur le bassin caennais et bien au-delà. L'aire urbaine caennaise se distingue par le poids conséquent des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, de contrôle et d'analyse, et des activités spécialisées, scientifiques et techniques dans des domaines variés comme la publicité, le marketing, les études de marché, les activités photographiques, la traduction ou les activités vétérinaires. En termes de potentiel, la capitale régionale regroupe 39 % des emplois salariés travaillant dans ces diverses activités de services aux entreprises en Basse-Normandie. Autre spécificité de l'économie caennaise, la gestion de l'eau et surtout des déchets dont les activités génèrent relativement plus d'emplois que dans les autres villes du référentiel de comparaison du fait de l'existence de grands centres de traitement de déchets sur le territoire.

En Basse-Normandie, Caen concentre des activités stratégiques, en particulier la R&D scientifique dont 86 % des emplois salariés se situent dans la capitale régionale. L'aire urbaine caennaise se démarque aussi par l'importance des emplois dans les activités informatiques et les services d'information (46 % des salariés bas-normands du secteur) et dans la fabrication de produits informatiques et électroniques, mais le poids relatif de ces activités est comparable à celui des autres capitales régionales du référentiel. Situées majoritairement sur le plateau Nord de Caen et sur le campus Effiscience à Colombelles, la R&D scientifique, la microélectronique et le numérique constituent cependant le « fer de lance » de l'innovation dans l'agglomération.

La région caennaise occupe également une place privilégiée en Basse-Normandie dans le domaine des transports et de la logistique (41 % des salariés bas-normands du secteur) et en tant que capitale régionale, Caen concentre de nombreux services collectifs, publics et privés, dans l'enseignement et la santé, mais aussi des services opérationnels pour les entreprises comme l'intérim, la sécurité, le gardiennage, le nettoyage etc. Dans la région, 45 % des salariés exerçant une activité de service administratif ou de soutien aux entreprises travaillent dans l'aire urbaine caennaise. Ces secteurs sont de gros pourvoyeurs d'emplois (3ème secteur pour l'enseignement, 4ème pour la santé, 7ème pour les transports et la logistique et 8ème pour les services administratifs et de soutien), mais leur poids économique est équivalent à celui des autres capitales régionales.

SECTEURS PLUS PRÉSENTS EN TERMES D'EMPLOIS

Secteurs dont la part de l'emploi dans l'aire urbaine caennaise est globalement supérieure à l'ensemble des 30 villes de comparaison (Capitales régionales et autres villes)

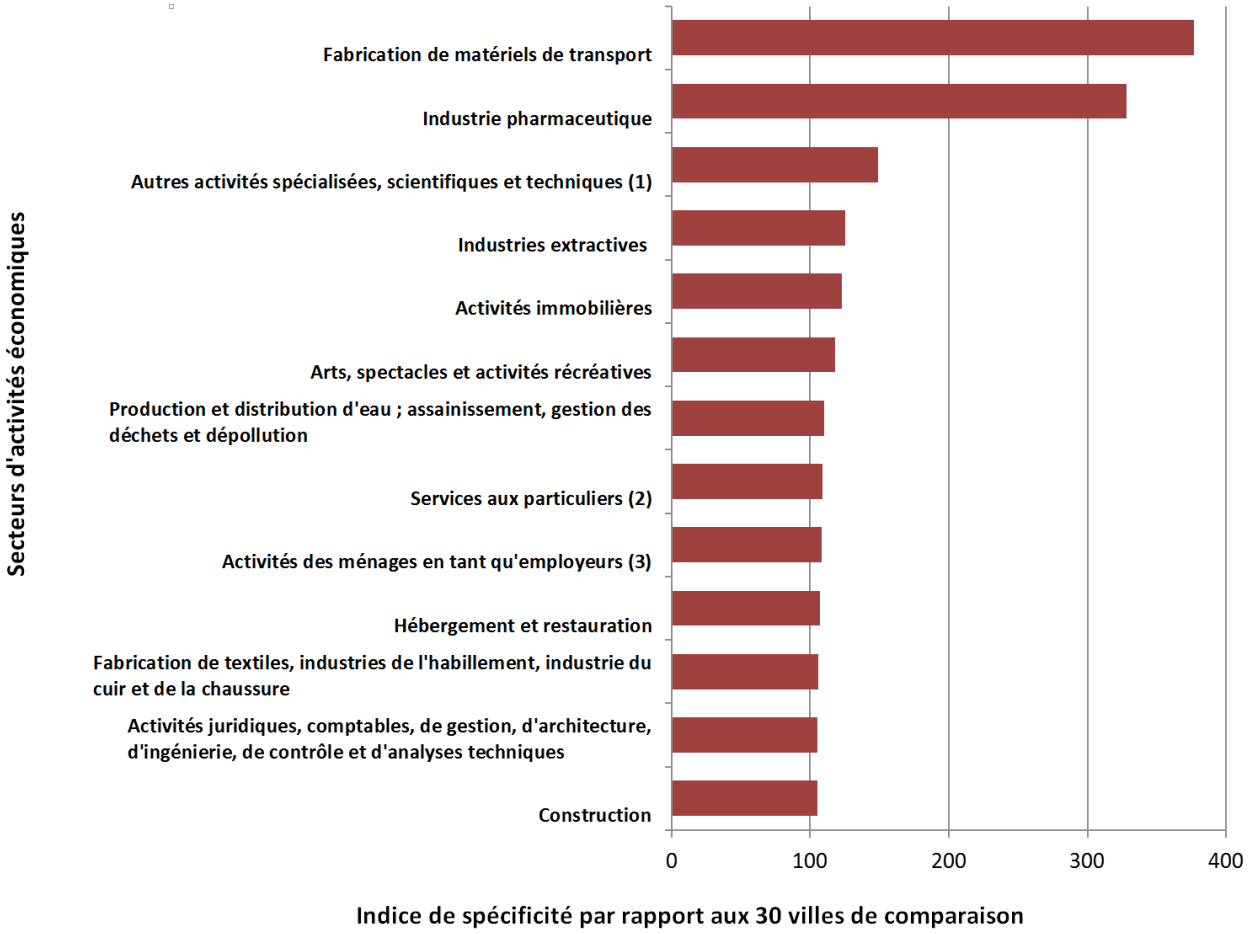

(1) Publicité et études de marché, activités spécialisées de design, activités photographiques, traduction et interprétation, conseils divers et activités vétérinaires.

(2) Activités des organisations associatives, réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques, blanchisserie-teinturerie, coiffure et soins de beauté, entretien corporel, services pour animaux de compagnie, sophrologues, astrologues et spirites, services funéraires, etc.

(3) Activités des ménages employant du personnel domestique (femmes de ménages, cuisiniers, serveurs, jardiniers, garde d'enfants à domicile etc.).

AUTANT QUE LES AUTRES CAPITALES RÉGIONALES

Secteurs dont la part de l'emploi dans l'aire urbaine caennaise est équivalente à celle des autres capitales régionales

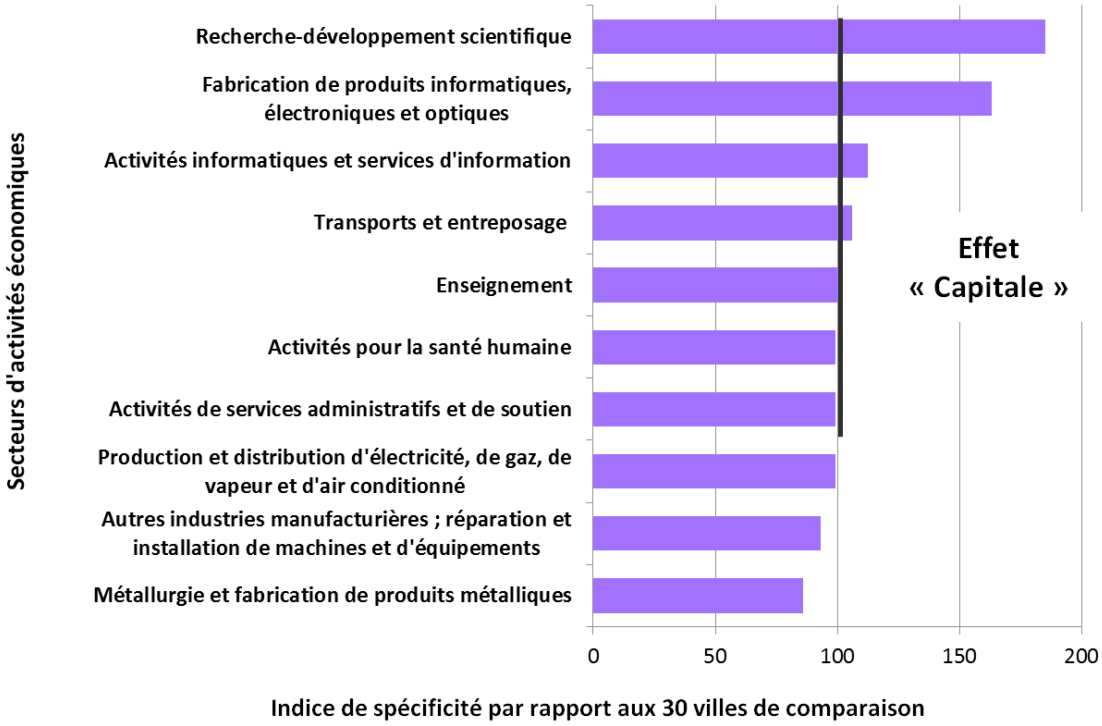

A contrario, certaines activités sont moins présentes dans l'aire urbaine caennaise que dans les autres capitales régionales et dénotent un effet « capitale » moins marqué qu'ailleurs. Sont concernés l'administration publique (39 % des emplois du secteur en Basse-Normandie), les activités financières et d'assurances (41 %), les télécommunications (60 %) et le secteur de l'édition, de l'audiovisuel et de la diffusion (50 %). L'administration publique constitue malgré tout le 2ème secteur économique au sein de l'aire urbaine caennaise.

MOINS QUE LES AUTRES CAPITALES RÉGIONALES

Secteurs dont la part de l'emploi dans l'aire urbaine caennaise est globalement inférieure à l'ensemble des capitales régionales, mais supérieure ou équivalente à celle des autres villes

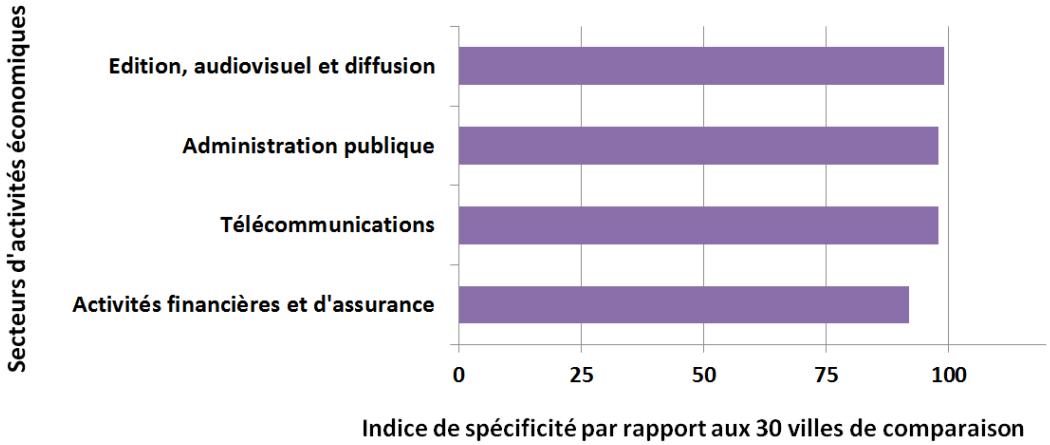

PLUS QUE LES AUTRES CAPITALES RÉGIONALES

Secteurs dont la part de l'emploi dans l'aire urbaine caennaise est globalement supérieure à l'ensemble des capitales régionales, mais inférieure ou égale à celle des autres villes

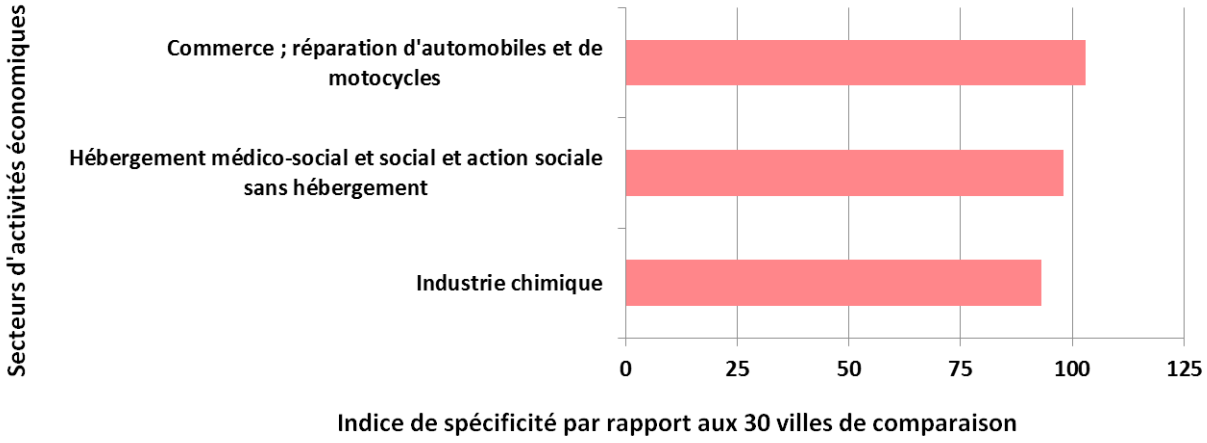

Caen se distingue en revanche des autres capitales régionales par le poids globalement plus élevé du commerce, des activités sociales et médicosociales et dans une moindre mesure de l'industrie chimique. Le commerce constitue le 1er secteur économique, son ampleur étant liée en grande partie au tourisme, à la villégiature et au rayonnement de la capitale régionale au-delà du bassin de vie caennais. La prégnance des activités liées au social est une spécificité bas-normande (1er rang au niveau national) due à la forte densité de structures d'accueil de jeunes et d'adultes handicapés, de jeunes en difficulté et de personnes âgées. Ces activités contribuent fortement à l'assise et au dynamisme de l'économie sociale et solidaire (ESS) et constituent le 6ème secteur en termes d'emplois.

SECTEURS MOINS PRÉSENTS EN TERMES D'EMPLOIS

Secteurs dont la part de l'emploi dans l'aire urbaine de Caen est globalement inférieure à l'ensemble des 30 villes de comparaison (Capitales régionales et autres villes)

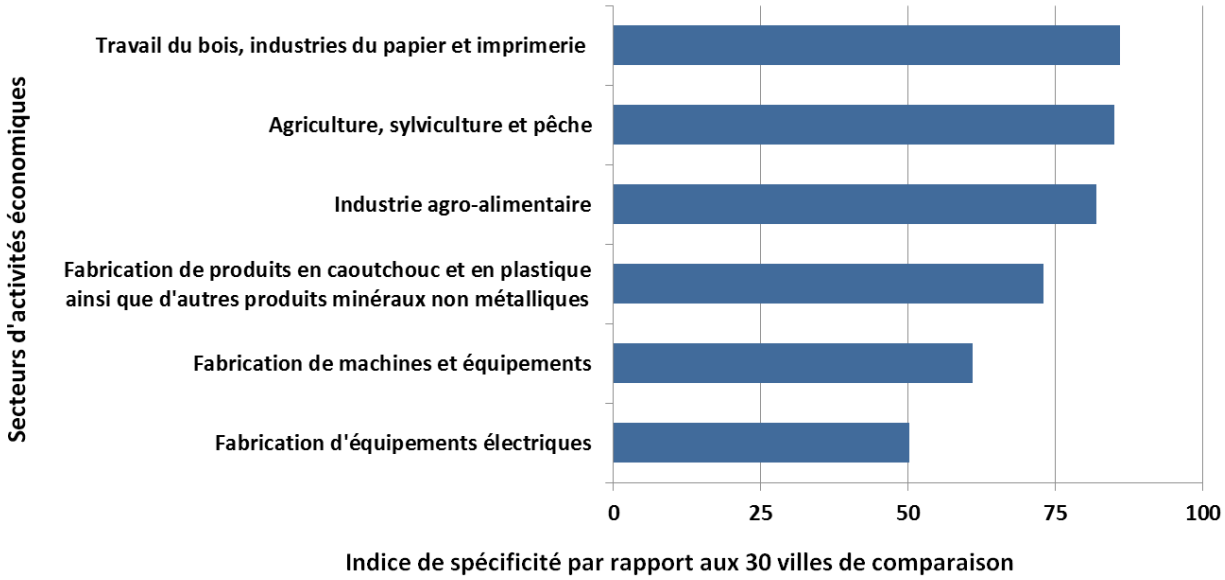

Comparées aux capitales régionales et autres villes du référentiel, certaines activités sont moins présentes dans l'économie caennaise qu'ailleurs. Sont concernés l'agriculture, l'agro-alimentaire et plusieurs secteurs industriels aux activités plutôt diversifiées. Le secteur agro-alimentaire constitue toutefois le 2ème secteur industriel du territoire et est adossée à une véritable filière qui englobe l'agriculture, la transformation, le transport et la logistique. En termes d'emplois, trois autres secteurs complètent la palette des activités industrielles, à savoir la métallurgie, l'énergie et les autres activités manufacturières dont le poids global avoisine celui des autres capitales régionales.

TOURISME

Un potentiel touristique aux multiples facettes

Capitale de la Basse-Normandie, Caen assure une fonction de ville centre au cœur d'une région touristique importante, la Normandie, bénéficiant d'une forte notoriété mondiale suite au débarquement du 6 juin 1944. Le succès, l'envergure et la couverture médiatique du 70ème anniversaire du D-Day en 2014 montrent l'extraordinaire attrait qu'excerce le débarquement au niveau mondial. Le **tourisme de mémoire** constitue l'un des grands atouts touristique de la capitale régionale, mais le potentiel de cette dernière est en réalité bien plus important. Le territoire dispose en effet des trois composantes qui font la base d'une offre touristique attractive, un **littoral** où est né le tourisme balnéaire, une ville au **patrimoine exceptionnel** malgré les destructions de l'été 1944, et un **milieu rural et périurbain** riche en aménités.

La proximité de la mer, face à la Grande-Bretagne (reliée de Ouistreham à Portsmouth par le ferry), confère à Caen-Métropole une façade littorale importante, avec des stations de renom et de longue tradition balnéaire situées sur la Côte de Nacre et dans la partie ouest de la Côte Fleurie. Zone de villégiature proche de Paris, le bord de mer génère une forte activité balnéaire, touristique et de loisirs tout au long de l'année. En termes d'accueil, le littoral concentre résidences secondaires et hébergements touristiques dont l'offre est dominée par l'hôtellerie de plein air. En 2010, Caen-Métropole totalise 28 % des campings du Calvados et 33 % de leur capacité d'accueil estimée en nombre de lits. Côté villégiature, 14 % du parc de résidences secondaires du Calvados est localisé dans la région caennaise, dont la très grande majorité se situe sur la façade littorale.

En raison de sa localisation, de sa desserte et de sa taille, Caen constitue une tête de pont touristique pour toute la Basse-Normandie. Caen-Métropole possède 27 % des hôtels classés et des hôtels de chaîne non classés du Calvados et 33 % de l'offre en nombre de lits. Sur le territoire, 45 % des hôtels sont localisés dans la seule ville de Caen. En 2010, plus d'un million de nuitées ont été enregistrées dans la région caennaise, soit 14 % de l'hôtellerie normande dans son ensemble. Dans l'agglomération caennaise, 55 % de l'activité des hôtels est liée au tourisme d'affaires, en raison de son potentiel économique et de son offre d'équipements pour accueillir des congrès et des séminaires (Parc des Expositions en cours de reconstruction, Centre des congrès de Caen, Centre des congrès du Crédit Agricole etc.).

En termes d'offre touristique, Caen-Métropole bénéficie d'un large éventail de sites et de lieux de visites historiques consacrés au débarquement et à la bataille de Normandie (dont le site payant le plus important en nombre de visiteurs : le Mémorial de Caen[1]) et à Guillaume le Conquérant, le personnage le plus emblématique de la ville de Caen (Abbaye aux Dames, Abbaye aux Hommes et château ducal). La richesse patrimoniale de la ville de Caen lui a valu la classification « ville d'arts et d'histoire » en 2013. Le territoire dispose également d'un niveau élevé d'équipements culturels dans le domaine du spectacle vivant, de la musique et de l'art, mais aussi des infrastructures de loisirs comme des ports de plaisance (dont celui de Caen en plein cœur de la ville), des golfs, des casinos, des parcs d'attraction et de loisirs, des musées etc. Tous ces sites et équipements concourent à l'attractivité touristique du territoire tout au long de l'année et contribuent localement à la qualité de vie des habitants.

1 - Environ 400 000 visiteurs par an.

Du fait de la grande diversité des sites et lieux de visites existants, Caen-Métropole a comptabilisé 1 650 000 visiteurs en 2010 dans ses musées, monuments, parcs et jardins, parcs d'attraction et de loisirs (dont Festyland, le 1er parc d'attraction de Normandie), 70 % de ses fréquentations se situant dans la ville de Caen. De nombreux événements culturels, festifs et sportifs sont par ailleurs organisés, dont la notoriété dépasse très largement les limites de la région caennaise (Festival de Beauregard, Nordik Impact, Festival Normandie Impressionniste, les Courants de la Liberté, la Normandy Channel Race, le carnaval des étudiants etc.). Mais l'année 2014 a surtout été marquée par le 70ème anniversaire du débarquement et les Jeux Equestres Mondiaux qui ont mis Caen sous le feu des projecteurs dans le monde entier.

Sur la période 2008-2010, le tourisme[2] a généré 1,2 milliard d'€ d'investissements sur l'ensemble de la Normandie, dont la moitié des dépenses réalisées par des ménages dans les résidences secondaires. Les investissements touristiques se sont élevés à 80 millions d'€ dans la région caennaise (7 % des dépenses globales), dont 32 millions dans l'unité urbaine de Caen et 47 millions dans la Côte de Nacre et la Plaine de Caen réunies. Rapporté au nombre de lits, l'agglomération caennaise apparaît comme la zone qui investit le plus dans les hébergements et les équipements touristiques en Normandie (1 600 € par an et par lit), 39 % des dépenses concernant des résidences de tourisme et 33 % des hôtels. Les investissements touristiques sont au contraire très faibles sur la Côte de Nacre et dans la Plaine de Caen (250 € par an et par lit, contre 370 € en Normandie), les propriétaires de résidences secondaires réalisant les deux-tiers des dépenses. Sur le littoral, les investissements sont notoirement insuffisants dans les équipements touristiques (musées, casinos, ports de plaisance, etc.) et les hébergements marchands (campings, hôtels, etc.).

Sur l'ensemble de l'année, le tourisme génère en moyenne 4 300 emplois salariés[3] dans l'unité urbaine de Caen, les effectifs atteignant jusqu'à 5 300 emplois en juillet-août en pleine saison, soit 4,4 % de l'emploi total. Les retombées globales du tourisme sont numériquement moins importantes sur la Côte de Nacre, dans la Plaine de Caen et en Suisse Normande, 2 500 salariés en période d'été, mais concernent 6,6 % des personnes travaillant en juillet-août sur cet espace. La majorité des emplois touristiques dans l'agglomération caennaise et en bord de mer se situent dans l'hôtellerie et la restauration. A titre de comparaison, en pleine saison, 18 % des salariés qui travaillent sur la Côte Fleurie ou dans le Pays d'Auge ont une activité liée au tourisme, un niveau qui laisse entrevoir des marges de progression possibles dans la région caennaise du fait de ses potentialités touristiques.

La Normandie est un espace touristique renommé qui attire des touristes du monde entier, avec des points forts dans les court-séjours et le tourisme de mémoire. Le territoire caennais s'inscrit dans cette dynamique régionale, le grand défi de Caen dans les années à venir étant d'apparaître comme une vraie destination touristique et de fixer la clientèle qui en général se contente de visiter la ville et les plages du débarquement sans vraiment séjourner sur le territoire.

2 - Source : JMP Consultant - Comité Régional du Tourisme (CRT) de Normandie.

3 - Estimation INSEE, à partir des DADS 2007.

Tourisme et villégiature sur le territoire Paris Seine Normandie

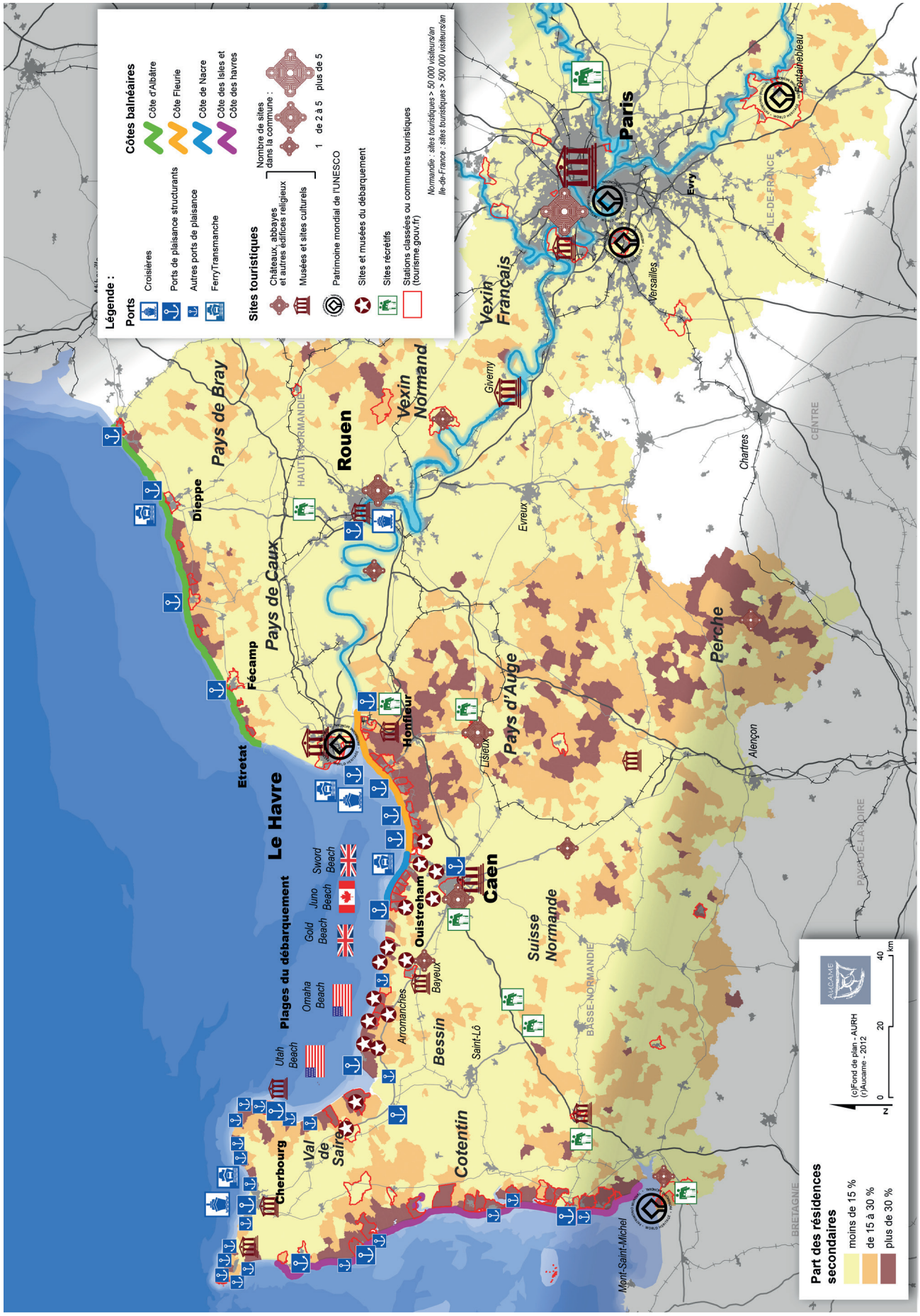

En conclusion, Caen bénéficie d'une économie très diversifiée dont la masse critique et la diversité tiennent à la fois à son statut de capitale régionale et à sa position géographique en Basse-Normandie, à l'interface du Grand-Ouest et du Bassin parisien. Loin des grandes agglomérations, Caen subit peu leur influence, et structure et rayonne sur un vaste bassin économique qui constitue l'assise de son développement et de son dynamisme économique.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

ÉCONOMIE

- Faire de Caen une ville entreprenante
- Accroître les compétences et le niveau global de qualification des actifs du territoire
- Offrir un emploi adapté au niveau de qualification de chacun
- Valoriser le potentiel touristique et patrimonial de la région caennaise
- Renforcer la cohésion sociale en soutenant le secteur associatif et en développant l'économie sociale et solidaire
- Développer l'économie circulaire
- Localiser les activités économiques dans les pôles et les secteurs les mieux desservis sur le territoire
- Optimiser les espaces d'activités existants, dans la multifonctionnalité

9ème partie :

RECHERCHE & INNOVATION

UN FORT POTENTIEL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION[1]

En tant que capitale régionale, Caen bénéficie d'un centre-ville dense et économiquement fort, d'une offre commerciale d'envergure, d'infrastructures et de grands équipements qui la hissent au niveau des plus grandes villes françaises. Dynamique et attractive, l'agglomération caennaise peut se prévaloir d'un ancrage fort dans l'économie des savoirs, et d'un positionnement très avancé dans le domaine de la recherche. A l'interface de Paris et Londres, Caen dispose de tous les ingrédients en matière de formation, de recherche et d'innovation pour constituer un pôle d'excellence scientifique et technologique à fort rayonnement. L'université de Caen Basse-Normandie, les grandes écoles (ENSICAEN, ESITC Caen, EM Normandie etc.), les centres de recherche publics (GANIL, CYCERON, CHU, centre François Baclesse, etc.) et privés (NXP, Orange Labs, etc.) constituent le cœur de cet écosystème d'exception.

Source potentielle de croissance, les investissements d'avenir ont labellisé en Basse-Normandie 14 projets d'excellence, dont 5 EQUIPEX (Equipements d'Excellence) et 5 LABEX (Laboratoires d'Excellence). Tous se situent dans l'agglomération caennaise, principalement sur le plateau Nord qui constitue un véritable **cluster scientifique** autour du GANIL, de l'université, de l'ENSICAEN ou du CHU, avec une orientation dans la santé, le biomédical et les matériaux. S'inscrivant dans la lutte contre le cancer, la perspective du projet ARCHADE devrait favoriser la constitution d'un écosystème européen dans le domaine du nucléaire appliqué à la santé. Sur le plateau Nord est également implanté Normandie Incubation destiné à favoriser la création d'entreprises de technologies innovantes. Depuis sa création en 2000 par l'université de Caen, l'ENSICAEN et le GANIL, 80 % des projets sortis de l'incubateur ont donné lieu à des entreprises dont le taux de survie à 5 ans est supérieur à 80 %.

Deux autres sites d'excellence se distinguent également, le campus 1 en plein centre de Caen, avec en particulier la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) et le campus **Effiscience** sur le plateau de Colombelles qui forme un **cluster technologique** autour du numérique. Considérée comme le berceau des technologies du « sans contact » (NFC[2]), Caen bénéficie d'un pôle de compétitivité spécialisé dans les Transactions Electroniques Sécurisées, le pôle TES, dont les applications, basées sur les échanges d'informations sûrs et en confiance, concernent de nombreux usages (services sans contact, identité numérique et sécurité, futurs moyens de paiement, administration électronique, e-tourisme et culture, e-santé et domotique etc.). Sur le campus Efficience, SYNERGIA, l'agence de développement économique de Caen la mer, propose de l'hébergement pour les jeunes entreprises. Est également présente la MIRIADE[3], l'agence régionale d'innovation, dont le rôle est d'assurer une passerelle entre les entreprises et les laboratoires pour favoriser l'émergence de produits et de services innovants, et d'encourager le développement économique en Basse-Normandie.

GANIL

Implanté sur le plateau Nord de l'agglomération caennaise, le GANIL (Grand Accélérateur National d'Ions Lourds), Groupement d'Intérêt économique CNRS/CEA, est un grand centre international étudiant le noyau atomique. La construction du nouvel accélérateur de particules SPIRAL 2 va doubler le potentiel de recherche du GANIL en 2016.

ARCHADE

Le projet ARCHADE (« Advanced Resource Center for HADrontherapy ») vise la création, sur le site du GANIL, d'un centre de ressources européen en hadronthérapie dont l'activité devrait permettre de traiter certains cancers jusque-là incurables ou inopérables. Sa mise en service est prévue fin 2016.

ENSICAEN

Implantée sur le plateau Nord à Caen, l'ENSICAEN est une école d'ingénieurs reconnue au niveau national. Elle forme 750 élèves-ingénieurs dans l'électronique et la physique appliquée, l'informatique, le génie industriel, la chimie, la mécanique et les matériaux, avec des spécialisations dans des domaines comme la monétique ou le nucléaire. Impliqué dans les investissements d'avenir, le centre de recherche de l'ENSICAEN regroupe 7 laboratoires communs avec l'université de Caen et soutenus par les grands organismes CNRS ou CEA, dont un centre de recherche technologique, le CNRT Matériaux, et un laboratoire mixte avec l'industrie.

UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Fondée en 1432, l'université de Caen est l'une des plus anciennes de France. Grande université pluridisciplinaire, elle forme plus de 24 000 étudiants sur le territoire régional. Le potentiel scientifique caennais compte 1 315 chercheurs et enseignants/chercheurs investis dans 43 unités de recherche, dont 22 labellisés par les grands organismes (CNRS, INRA, INSERM et CEA). Concentrée majoritairement sur le campus 1 et le plateau Nord à Caen, la recherche est structurée en 3 pôles fédérateurs, « sciences et technologies », « biologie intégrative, imagerie, santé, environnement » et « sciences humaines sociales ».

1 - Texte publié dans « Recherche et Innovation – Le regard des Agences d'Urbanisme » - Colloque thématique « Recherche et innovation, un levier pour le développement de la Vallée de la Seine – 13 décembre 2013 ». Quelques éléments complémentaires ont été toutefois apportés pour affiner le diagnostic.

2 - NFC : Near Field Communication.

3 - MIRIADE : Mission régionale pour l'innovation et l'action de développement économique.

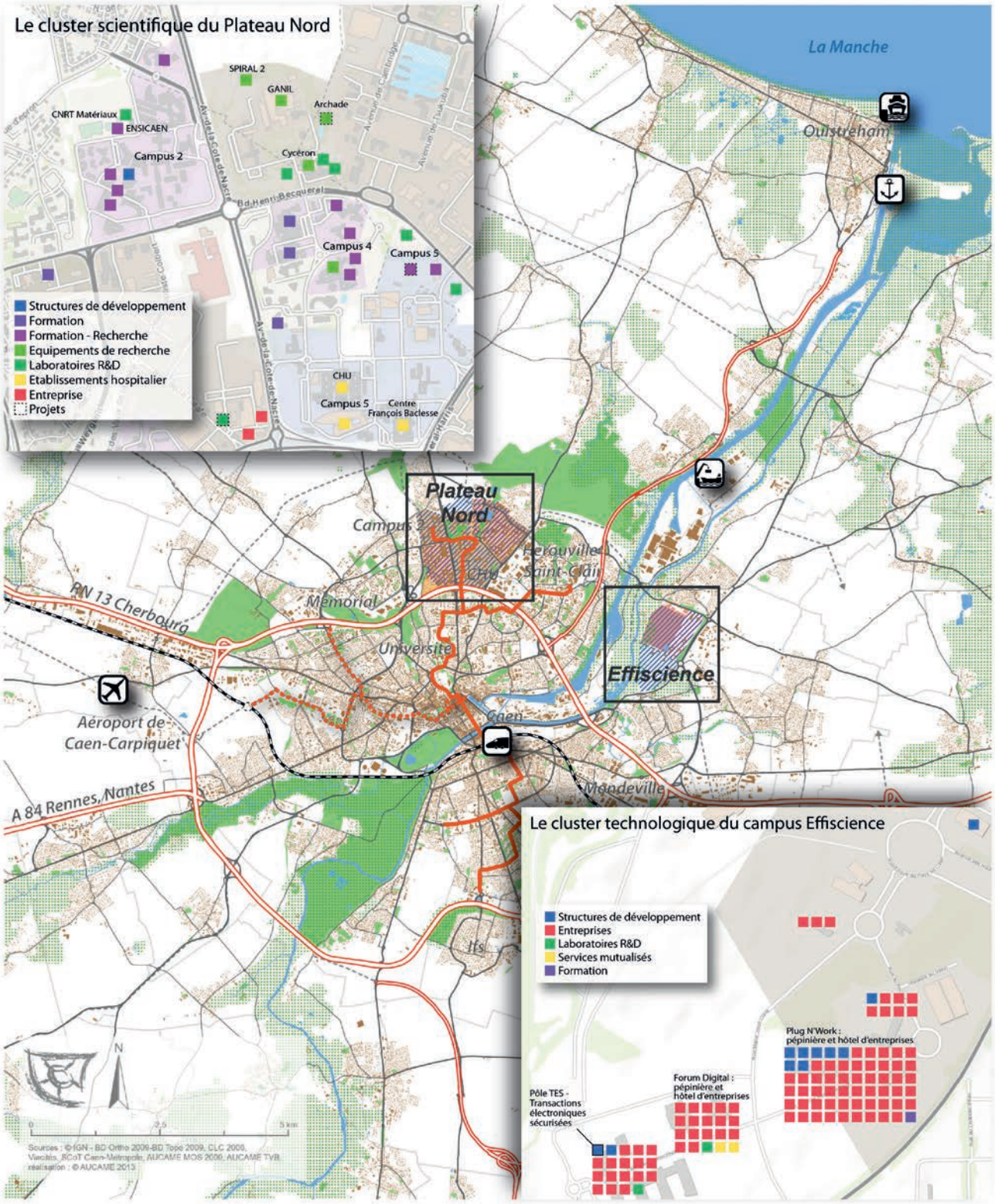

Outre les innovations technologiques et industrielles, Caen se distingue aussi par le lien entre l'histoire et l'innovation, avec le pôle pluridisciplinaire du document numérique à la MRSH sur la numérisation intelligente du patrimoine écrit. Le CIREVE[1], plateau technique de l'université de Caen, a développé des compétences en réalité virtuelle à partir du travail de restitution 3D de la Rome antique. Ces 3 pôles scientifiques et technologiques constituent les principaux sites d'excellence de l'agglomération caennaise, et sans doute de Basse-Normandie.

1 - CIREVE : Centre Interdisciplinaire de Réalité Virtuelle.

CAEN CONSTITUE LE PILIER DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION EN BASSE-NORMANDIE[1]

D'après la DATAR[2], la Basse-Normandie présente un profil globalement « moyen » en termes d'innovation par rapport aux autres régions françaises : faible potentiel scientifique ; potentiel technologique moyen ; niveau moyen de la R&D et du potentiel hors recherche[3]. En termes de dépenses, la répartition des activités de R&D entre entreprises et secteur public est proche de la moyenne nationale (deux-tiers / un tiers). La région présente par ailleurs une faible connectivité interne qui révèle un certain cloisonnement des acteurs de la recherche et de l'innovation sur le territoire. La DATAR salue en revanche les liens importants qu'entretient la Basse-Normandie avec Paris et le reste de l'Europe, une ouverture liée notamment à la présence du GANIL à Caen.

Au niveau régional, Caen constitue le cœur de l'**écosystème d'innovation** dont l'enjeu majeur est de nourrir l'ensemble du tissu économique bas-normand. La capitale régionale est également une **tête de réseaux** dont les interconnexions dépassent largement les frontières de la Basse-Normandie. Les investissements d'avenir font apparaître des liens forts en particulier avec l'Ile-de-France (11 projets sur 14) et la Haute-Normandie. Dans une autre étude sur les systèmes urbains[4], la DATAR indique que Caen fait partie des villes fortement connectées avec Paris, la capitale régionale se distinguant au sein du système interurbain parisien par « la forte connectivité des partenariats scientifiques[5] ». En ce sens, « Caen est très dépendante de Paris en ce qui concerne son positionnement métropolitain ».

Au niveau européen, la géographie de l'innovation basée sur les activités de R&D et la production de connaissances distingue Caen pour son **positionnement scientifique**. D'après l'observatoire EUROLIO[6], la capitale bas-normande fait partie des 60 agglomérations dont le potentiel scientifique, « même s'il est plutôt faible », « est plus important que le potentiel technologique ». « Le potentiel scientifique peut avoir un effet structurant sur le niveau de qualification de la main d'œuvre et le niveau d'innovation. L'enjeu pour ces territoires repose certainement sur le développement ou le renforcement d'interactions science-industrie à condition d'une base industrielle déjà existante ou de l'existence de synergies possibles entre les différentes spécificités locales ou la création d'entreprise par essaimage des laboratoires[7] ».

Sur le plan industriel, Caen bénéficie de la présence de PME et de grands établissements dans des **activités très diversifiées** comme l'automobile (PSA, Renault Trucks, Valeo, Bosch…), la microélectronique et les TIC (Orange Labs, NXP, IPDiA, Presto…), la pharmacie et les cosmétiques (Schering Plough, Groupe Batteur, Farmaclair, Pfizer etc.), l'agroalimentaire (Agrial…) ou encore la papeterie (Hamelin et ses célèbres marques Oxford, Elba, Super Conquérant et Canson). Ces entreprises constituent des pôles d'innovations au sein de l'agglomération caennaise.

UNE PALETTE DE SAVOIRS POUR DÉVELOPPER LES TECHNOLOGIES ET LES USAGES DE DEMAIN

Au niveau régional, la Basse-Normandie comprend deux pôles de compétitivité, le pôle **TES** dans le numérique et **Hippolia** autour du cheval, et est impliquée dans trois pôles interrégionaux dont les antennes sont situées à Caen : **MOV'EO** concernant l'automobile et les transports publics, **VALORIAL** dans l'agroalimentaire, et le Pôle Mer Bretagne lié aux activités maritimes. Un rapprochement est en cours avec le pôle **Nov@log** dans le domaine de la logistique. Ces pôles de compétitivité stimulent les projets innovants et préparent les produits d'avenir. En outre, les acteurs de la filière nucléaire bas-normande se sont fédérés autour du cluster **Nucleopolis**.

Si la recherche et l'innovation constituent un bon rempart pour faire face à la crise et résister à la montée en gamme des pays émergents, elles préparent aussi les évolutions scientifiques, technologiques et économiques de demain. Dans les décennies à venir, les plus grandes avancées technologiques devraient concerner la **physique**, la **matière** et **l'énergie**, des domaines sur lesquels les chercheurs caennais sont aujourd'hui très investis.

1 - Texte publié dans « Recherche et Innovation – Le regard des Agences d'Urbanisme » - Colloque thématique « Recherche et innovation, un levier pour le développement de la Vallée de la Seine – 13 décembre 2013 ». Quelques éléments complémentaires ont été toutefois apportés pour affiner le diagnostic.

2 - « Géographie de l'innovation en Europe - Observer la diversité des régions françaises » - Sylvie Chalaye et Nadine Massard - Travaux n°15 - DATAR - La documentation française.

3 - Niveau de qualification de la population (ressources humaines en sciences et techniques) et présence de services intensifs en savoirs

4 - « Les systèmes urbains français » – DATAR – Travaux en ligne n°10 – 2012.

5 - Les relations « Science-Industrie » basées sur les contrats CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) font apparaître des « liens essentiellement avec l'Ile-de-France dans les deux sens des laboratoires en Basse-Normandie vers les entreprises de l'Ile-de-France, et inversement » (« L'innovation en Région – Basse-Normandie » – EUROLIO – Septembre 2009.)

6 - EUROLIO : European Localized Innovation Observatory.

7 - « Le potentiel technologique et scientifique des agglomérations européennes » – EUROLIO – Mai 2012.

Concernant l'avenir, l'Union européenne a identifié les technologies clés génériques[1] qui vont transformer la société de demain, et le rapport Gallois les priorités techniques et industrielles[2] sur lesquelles il conviendrait d'orienter la recherche et l'innovation. L'économie de la connaissance et le développement durable constituent les viviers de croissance. Parmi les domaines stratégiques, Caen dispose de ressources remarquables dans des domaines aussi variés que le **numérique**, la **physique**, les **matériaux**, **l'énergie**, les **sciences de la vie**, la **santé** ou encore les **biotechnologies** qui impactent l'ensemble des activités économiques et sociétales.

Caen bénéficie là d'un avantage comparatif qui peut lui permettre de se différencier et de prendre une **longueur d'avance** pour renforcer et développer l'écosystème local, et fertiliser l'ensemble du tissu productif bas-normand. La capitale régionale peut également valoriser ses atouts en offrant ses savoir-faire et en diffusant ses connaissances bien au-delà de l'espace caennais, notamment en faveur des centres de recherche et d'innovation, et des entreprises implantées sur l'espace de la vallée de la Seine. La proximité géographique favorise en effet les échanges, les retombées de la recherche étant d'autant plus importantes lorsqu'elles s'appuient sur des activités économiques porteuses et implantées localement.

L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, UN ATOUT DE LA MÉTROPOLE CAENNAISE

Le numérique, en tant qu'outil de mutation économique prenant le relais sur le modèle industriel basé sur les matières premières, a déjà une histoire ancienne au sein de Caen-Métropole. L'installation, en 1982, de Philips semi-conducteurs – devenu NXP – permit l'invention en 2002 de la technologie NFC (Near Field Communication ou communication en champ proche), immédiatement valorisée avec l'arrivée, en 1983, d'un centre de recherche des Postes et Télécommunications – devenu Orange Labs – acteur majeur du développement du téléphone mobile et des réseaux numériques en France. La région caennaise est donc le berceau du «sans contact» notamment pour ses expérimentations inédites Caen ville NFC lancé en 2005, ou Payez mobile, le paiement via un téléphone mobile, en 2008.

Cet outil transversal porteur d'une culture décloisonnée, avec la politique d'Open Data, façonne les territoires de demain. Caen Métropole accueille vingt Espaces Publics Numériques (EPN) concentrés sur l'aire urbaine et le nord du territoire. Ces lieux d'accès et de sensibilisation aux usages numériques deviennent aujourd'hui des lieux de médiation numérique pour accompagner les citoyens aux nouvelles pratiques de l'internet et du multimédia.

L'agglomération de Caen la mer dispose d'une expertise technologique forte, portée par plus d'une centaine d'entreprises regroupées au sein du pôle de compétitivité «Transactions électroniques sécurisées» (TES). En 8 ans, le pôle TES a permis le montage de projets représentant un effort de près de 420 millions d'euros d'investissement R&D avec 145 Projets labellisés, la plupart orientés vers le grand public, autour de 3 thèmes prioritaires :

- Services sans contact (paiement, billettique, fidélité)
- E-citoyen (transport, tourisme, ville)
- Administration électronique (dématérialisation, interopérabilité)

Ce territoire autour de la capitale de la région Basse-Normandie est au cœur du troisième département français dans lequel les commerçants sont les plus équipés en terminaux de paiement électroniques (TPE) sans contact : plus de 28 500 cartes bancaires sans contact sont disponibles et plus de 3 000 commerçants en sont déjà acquéreurs.

Avec le Pôle ATEN (artisanat et technologies numériques), NORMANDIGITAL, réseau à l'initiative du Club TIC de Normandie (universités de Caen, Rouen, le Havre et INSA de Rouen et ENSICAEN), l'UNR-RUNN (Université Numérique en Région - Réseau Universitaire Numérique Normand) créée en 2008 et l'école supérieure du numérique créée en 2014, Caen-Métropole dispose de tous les ingrédients d'un cluster numérique.

Lancée par l'association Relais d'Sciences, La Maison de la Recherche et de l'Innovation, la MRI, sera un lieu inédit et unique en France dédié aux cultures des mondes des sciences, des techniques et de l'industrie, avec Fab'Lab, Living Lab, résidence de projets, etc.

1 - Key Enabling Technologies (KET) en anglais : microélectronique et nanoélectronique ; matériaux avancés ; biotechnologie industrielle ; photonique ; nanotechnologies et systèmes avancés de fabrication.

2 - Technologies clés génériques ; santé et économie du vivant ; transition énergétique, économies d'énergie, industries vertes et « industrie circulaire » (recyclage).

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

R&D

- Porter le GANIL au niveau mondial[1]
- Décloisonner les acteurs pour favoriser l'innovation et la vitalité économique du territoire
- Structurer et développer l'écosystème d'innovation caennais de façon à irriguer et fertiliser l'ensemble de l'économie bas-normande
- Constituer des « clusters » associant entreprises, recherche, innovation, formation et acteurs publics pour développer, en réseau, des activités porteuses créatrices d'emplois
- Investir dans le territoire numérique de demain

1 - Plan Stratégique Régional (PSR) – Normandie 2025.

10ème partie :

AGRICULTURE & ENVIRONNEMENT

HISTOIRE DES PAYSAGES DE CAEN MÉTROPOLE

Entre labours et prairies

L'exploitation agricole de la plaine centrale de la Basse-Normandie semble remonter aux prémices de l'invention de l'agriculture. Les vestiges archéologiques des habitats familiaux en enclos comportant de nombreux grains de blé ainsi que des restes d'araires confirment un parcellaire assez ouvert maillé de haies et de bosquets, avec un front pionnier qui a progressivement élargi l'espace cultivé. La céréaliculture et l'élevage de bovins, ovins, caprins, porcs attestés dès le Néolithique, suggèrent un paysage de champs et de pacages entremêlés dans la végétation naturelle.

Le maillage rural serré de petits villages et d'abbayes date de l'époque médiévale : la richesse agricole permit l'établissement de nombreux établissements monastiques, comme St Germain-la Blanche-Herbe, et la population était l'une des plus denses de France. L'assise agricole se confirma, ajoutée à la richesse du sous-sol (fer, pierre calcaire) et des savoir-faire (charpentes, poteries, bijoux…), ce qui contribua à la renommée et à la prospérité de la province.

Pommiers et poiriers apparaissent dès le XIe siècle pour devenir structurants du paysage sous de multiples formes au XVIe siècle : tantôt autour des parcelles de labours ou de pâture, dans les grands « clos » labourés, sur des lanières étroites au bord de voies de circulation, tantôt en plantations serrées dans des clos dédiés.

Au XVIe siècle, l'apparition d'une classe de rentiers du sol issus de la capitale se développe au point de remettre une partie des labours en herbe, afin de promouvoir un système d'élevage commercial sur des prairies permanentes. Cet enherbement est rendu possible par le climat océanique humide et les hivers cléments. Cette transformation en herbage s'accompagne d'un « embocagement » progressif, notamment à partir du choix d'un arbre fourrager de haut fût, l'orme.

Avec le XVIIIe siècle, arrive la rapide régression de toutes les forêts, la Basse-Normandie devenant l'une des premières régions métallurgiques françaises. Verreries, poteries et forges accentuent encore le phénomène. Sous une vague de croissance démographique qui dura de 1730 jusqu'au milieu du XIXe siècle, la plaine centrale se ré-ouvre progressivement en trouant le bocage de terres labourées, de vergers et de prés. On défriche et on se partage les communaux, et on cultive le seigle, le sarrasin et les racines fourragères. Alors qu'ailleurs en France, l'intensification agricole battait son plein avec la production de blé, la plaine de Caen restait dominée par de petites exploitations tenues par des ouvriers-paysans associés à la production métallurgique ou à l'industrie textile : ils maintenaient donc une économie d'autoconsommation avec des pratiques agricoles extensives.

Raymond Tibesart, le déjeuner des paysans

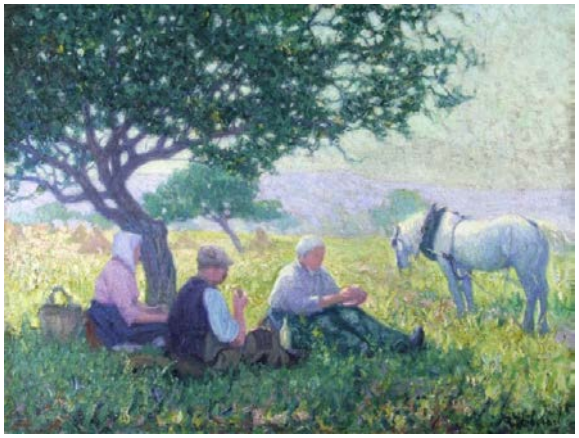

A partir de 1870, les céréales arrivent à bas prix des autres pays européens : la chute des cours confère un intérêt renouvelé aux productions animales. Dans la plaine de Caen, de vastes couronnes d'herbages ceinturent de nouveau tous les villages. Cette diminution des labours fut encore confirmée par l'exode rural consécutif à la fermeture des sites métallurgiques puis par l'hémorragie de main d'œuvre masculine due à la première guerre mondiale.

C'est avec la fin de la seconde guerre mondiale que s'est engagée la profonde modification que nous connaissons encore aujourd'hui : l'adoption du tracteur à la place des chevaux de trait, la suppression des haies et l'arasement des talus, l'augmentation de la taille des parcelles pour l'implantation du maïs réclamé pour l'intensification laitière, le retournement des prairies permanentes, le recours à la chimie pour les engrais et les pesticides, les remembrements, le recul des vergers cidricoles, la disparition d'une exploitation sur deux, la multiplication des grands axes de circulation, le très faible taux d'emploi de l'agriculture, la mécanisation et la modernisation de la production agricole.

Aujourd'hui, conscients que les paysages peuvent se transformer de façon majeure, nous assistons désormais au recul des terres agricoles devant l'étalement urbain et la pression démographique. Est-ce rêver-

sible ? Le phénomène peut-il être infléchi par la simple prise de conscience des effets pervers de cette évolution ? Chaque époque apporte ses réponses, par la conjonction de comportements individuels et d'influence des politiques publiques.

Des paysages variés, entre terre et eau

L'aire urbaine caennaise s'étend sur 1 617 km², ce qui représente 29 % de la superficie du Calvados. La façade Nord du territoire est bordée par la Manche. Caen-Métropole est principalement composé d'un plateau calcaire orienté Est/Nord-Est, d'altitude comprise entre 35 et 250 mètres. Ce territoire est entaillé par des vallées, notamment celle de l'Orne. Le réseau hydrographique, assez limité comparativement à celui du reste du Calvados, est encadré à l'Ouest par la Seulles et à l'Est par la Dives et ses marais. Il est aussi structuré par l'Orne et ses affluents que sont l'Odon et la Laize, ainsi que le canal de Caen à la mer.

Le climat local est qualifié de tempéré, l'amplitude thermique est faible. Les températures moyennes sont comprises entre 5 et 20°. Les précipitations, dont la moyenne annuelle est de 700 mm, traduisent la relative sécheresse de la plaine de Caen comparativement aux territoires qui lui sont limitrophes. La plaine de Caen proprement dite traverse le territoire du nord-ouest vers le sud-est et offre des paysages de coteaux, de bocage, de bois et de marais sur ses franges.

Des espaces naturels structurants

Les espaces naturels sont faibles relativement à la surface agricole utile, qui représente 70 % des terres non urbanisées, mais ils gardent de belles empreintes, à commencer par l'estuaire de l'Orne, les marais de la Dives et les escarpements occidentaux du pays d'Auge, tout le littoral de la côte de Nacre (petites falaises de Luc sur Mer, estrans de sable clair), le pré-bocage de part et d'autre de la vallée de l'Odon, le massif boisé du Cinglais et la vallée de la Laize et, bien sûr, la vallée de l'Orne, qui permet à la nature d'entrer en ville en continuité de « la prairie », actuel hippodrome. L'Orne reste l'axe identitaire majeur du territoire, unifiant l'approche naturelle et urbaine dans une complémentarité de fonctions qui garantissent cette qualité de vie propre à la capitale bas-normande : tantôt espace de détente, de sport, de pêche, de production, de transport, de tourisme, d'échanges et d'inspiration artistique ou culturelle, le fleuve imprime l'espace et forge la culture du lieu. L'embouchure et la frange littorale confèrent aux espaces une pression foncière particulière, notamment à cause de la fréquentation touristique (en saison ou par les résidences secondaires).

Photo : ©François Decaens

Permanents mais aménageables selon les priorités de l'époque, le fleuve et le littoral obligent à se situer continuellement dans une dynamique de projet. L'aménagement urbain de la presqu'île, entre le canal et le fleuve, représente aujourd'hui un enjeu intérieur au contenu symbolique fort. Parallèlement, la baie de Seine permet au territoire de Caen de se situer dans un vaste espace partenarial sur des enjeux politiques et économiques importants, qu'il s'agisse de la construction de la méta-région Paris-Seine-Normandie ou des énergies marines renouvelables. Les impacts de ces deux mouvements influencent le système foncier et les priorités d'usage du sol de façon déterminante.

L'AGRICULTURE

L'AGRICULTURE DE CAEN-MÉTROPOLE EN QUELQUES CHIFFRES

- **Surface de Caen-Métropole : 90 000 hectares**
- Territoires ruraux : 72 000 hectares, dont surface agricole utile : 65 000 hectares et espaces naturels : 5 000 hectares.
- 827 exploitations agricoles dans les 143 communes du SCoT.
- Exploitations agricoles de plus de 100 hectares : 72 % de la SAU.
- Emploi : **1 950 emplois** (1 100 en agricole, 850 environ en industrie agroalimentaire).
- Part des actifs agricoles dans la population active : entre 2 et 5 % selon les cantons.
- Prix des terres agricoles libres en 2012 : 9 500 € l'hectare.
- Chiffre d'affaires de l'agriculture : environ **100 millions d'euros par an** en produits bruts.
- **L'agroalimentaire représente 68 % du trafic** du port de Caen-Ouistreham (majoritairement en exportation vers l'Europe du Sud et l'Afrique du Nord).
- Rendement : **96 qx/ha** (moyenne française 70 qx/ha, Pays-Bas, n°1 européen : 87 qx/ha).

Sources : RGA 2010, Agreste 2012, DRAAF, FAO, PNA

ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES COMMUNES BAS-NORMANDES

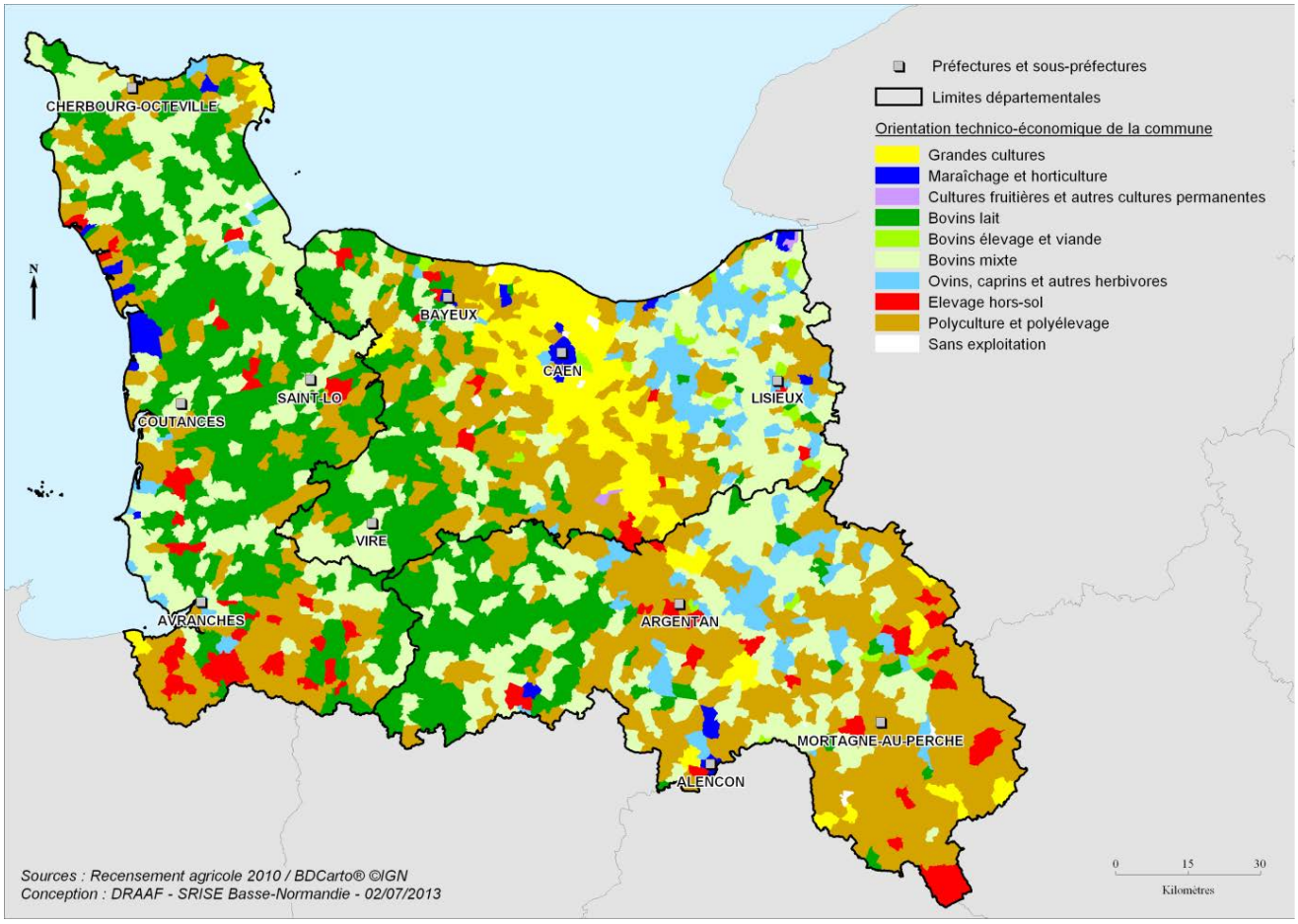

La carte précédente donne un aperçu des « orientations technico-économiques » des communes bas-normandes à partir des données du recensement général de l'agriculture. On y retrouve les grandes cultures de la plaine de Caen et l'élevage laitier de la Suisse Normande, ainsi que la polyculture du Pays dAuge et du Bessin. Sur la carte, la ville de Caen se démarque par son orientation dans le maraîchage et l'horticulture. Cette spécificité est liée seulement à la présence de 6 horticulteurs sur le territoire de la commune.

AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE

Les statistiques agricoles produites concernant les surfaces exploitées se réfèrent à l'adresse administrative du siège d'exploitation. Les données ne sont donc pas géo-localisées. Ainsi, 82 % des parcelles attribuées aux statistiques agricoles de Caen-Métropole se situent réellement sur le territoire géographique concerné. Cette précaution préliminaire n'interdit pas pour autant d'analyser les données, mais cela incite à la prudence dans l'interprétation des résultats pour ne pas fausser la vision du territoire.

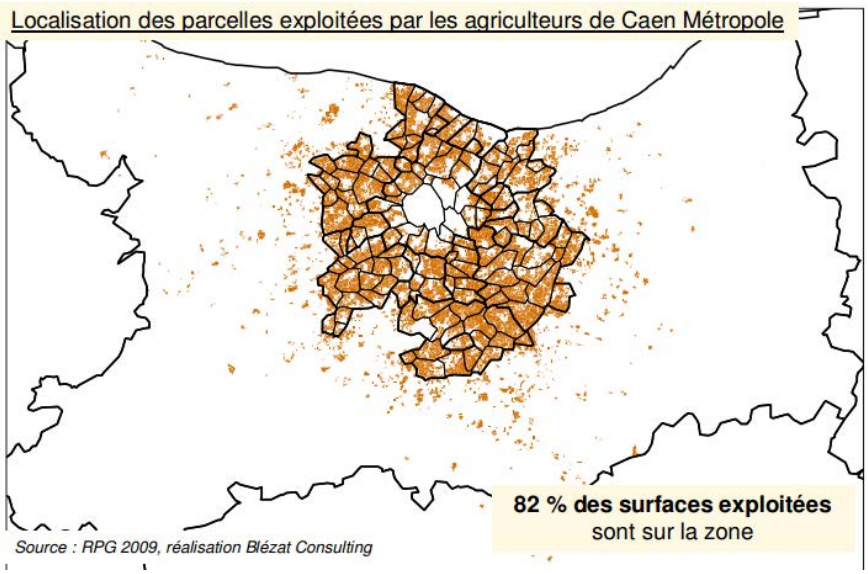

Le territoire de Caen-Métropole est très marqué par deux espaces tranchés, l'un artificialisé, l'autre agricole. Ces deux espaces évoluent rapidement sous la pression de la périurbanisation. Le diagnostic du SCoT fait ressortir que « plus de 70 % du territoire est constitué de surface agricole utile (65 919 ha) et que le développement urbain et l'artificialisation se sont traduits par une diminution globale de la surface des espaces de cultures (-1 230 ha) et de pâturages (- 905 ha) entre 1995 et 2005.

Bien que la plaine céréalière de Caen soit emblématique du territoire, l'espace non artificialisé de Caen-Métropole est varié, avec des paysages de coteaux sillonnés de vallées où demeurent quelques espaces naturels et des fonds bocagers consacrés à l'élevage. Avec le littoral et l'armature hydrographique de l'Orne (fleuve, estuaire, port et canal), le territoire de Caen ne peut se réduire à l'agriculture productiviste et exportatrice qui, par son poids économique, obère quelque peu le maraîchage, l'arboriculture et les élevages bovins, équins et porcins.

La couche profonde des limons déposés à l'ère quatervnaire, jouissant d'une faible pierrosité et d'un bon équilibre chimique, constitue l'idéal pour la productivité agricole, en partie grâce à son rôle efficace de régulateur hydrique en alliance avec le climat normand, tempéré et humide toute l'année. Les rendements de la plaine de Caen figurent ainsi parmi les meilleurs d'Europe.

Exemple de sujet sur lequel communiquer :
le potentiel du territoire de la plaine de Caen

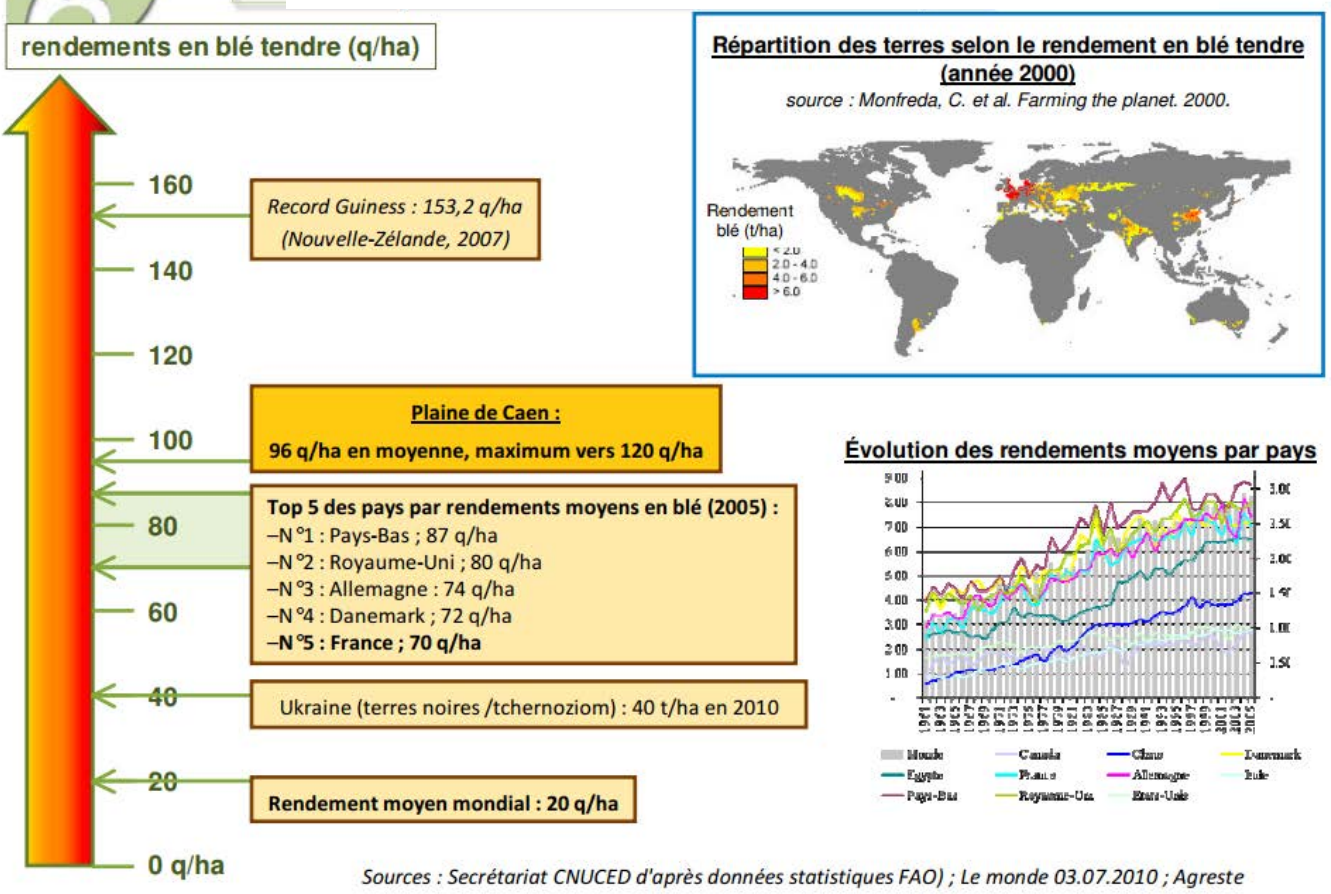

Sources : Secrétariat CNUCED d'après données statistiques FAO) ; Le monde 03.07.2010 ; Agreste

L'occupation du sol : agriculture, nature et espaces urbains

La carte du mode d'occupation des sols représente ce que le recensement général de l'agriculture de 2010 confirme par ses chiffres :

- 70 % des sols sont cultivés ou enherbés
- 11 % des sols gardent une vocation naturelle
- 19 % des sols sont artificialisés

L'évolution de l'occupation du sol entre 2001-2009 montre que 1 468 hectares ruraux ont été consommés, soit l'équivalent de la superficie de la commune de Cheux. Le rythme de l'étalement urbain correspond donc à 184 hectares par an, soit l'équivalent d'une commune de taille moyenne au sein de Caen-Métropole (630 ha) tous les trois ans et demi. Rapporté à la croissance démographique, l'artificialisation du territoire représente une consommation de 1 246 m² de terrain par habitant supplémentaire.

La carte ci-contre montre la dissémination de l'habitat sur tout le territoire, et notamment l'importance de l'habitat individuel. Les zones d'activité sont logiquement concentrées autour de la couronne métropolitaine et sur les axes routiers et occupent de vastes surfaces. On distingue à l'ouest l'aéroport de Carpiquet (en gris) et de nombreux sites de carrières et décharges, notamment sur les franges boisées du sud-ouest.

Même si les statistiques désignent les surfaces exploitées en fonction de la domiciliation du siège de l'exploitation, il reste que l'évolution de l'occupation du sol agricole de Caen-Métropole est très marquée, avec une augmentation significative et ininterrompue de la taille des exploitations : l'orientation vers les grandes cultures y a provoqué un démarrage plus précoce et une intensification plus marquée que dans les autres régions du département, mais la tendance montre une concentration des terres et une diminution rapide du nombre d'exploitations agricoles.

Mode d'occupation des sols sur le territoire de Caen-Métropole

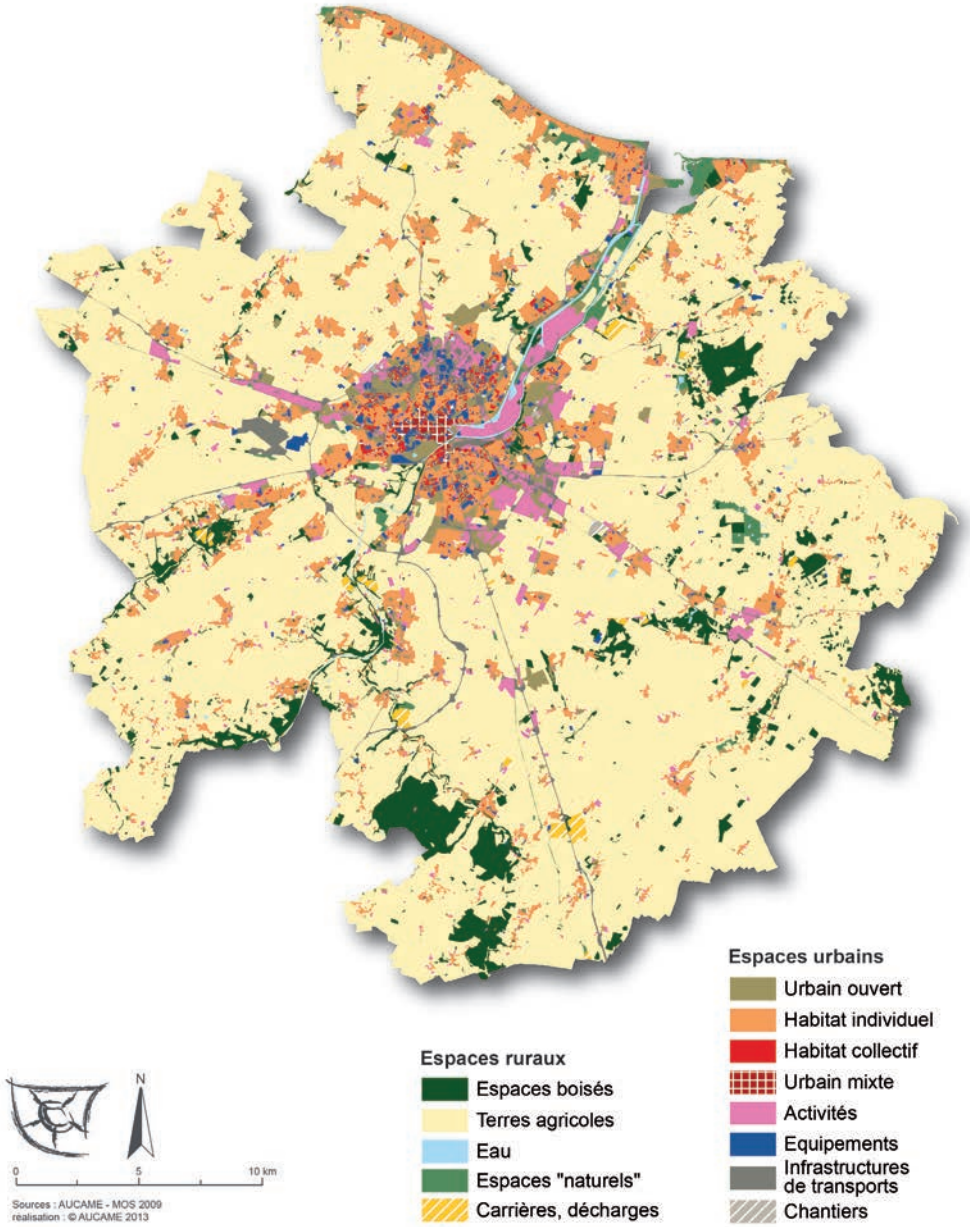

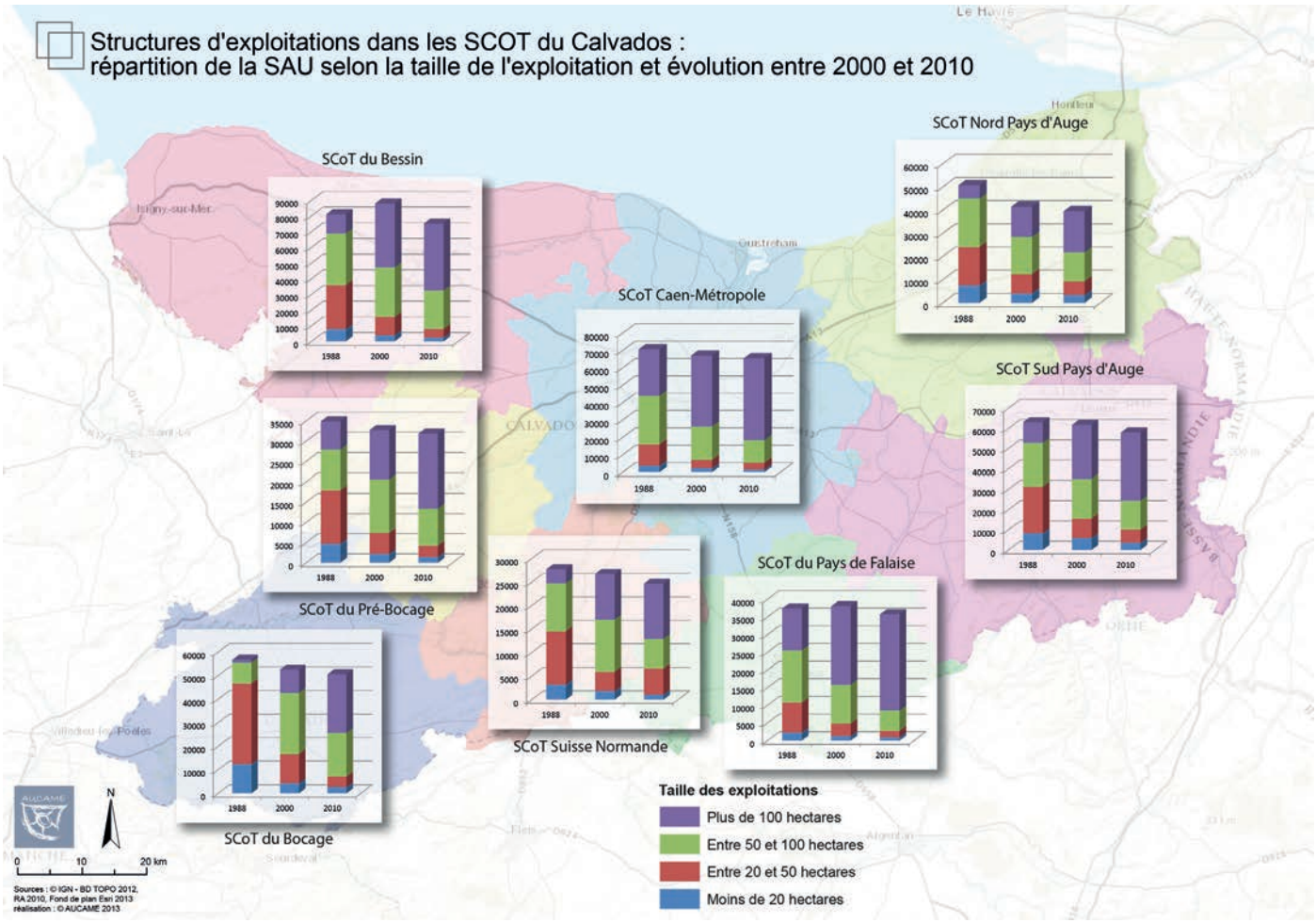

Une agriculture de plaine

Nous pouvons voir que l'évolution des structures d'exploitation a été particulièrement profonde au cours des vingt dernières années, puisque la majorité de la surface agricole était exploitée par des structures de 50 à 100 hectares en 1988, ce qui n'est plus du tout le cas en 2010 : les trois quarts de la surface agricole de Caen-Métropole sont aux mains d'exploitants qui sont à la tête de plus de 100 ha, sachant que les exploitations de plus de 200 hectares représentent plus de 16 000 hectares, soit environ le quart de la surface cultivée.

Répartition de la SAU selon la taille de l'exploitation et évolution entre les trois RGA 1988, 2000 et 2010

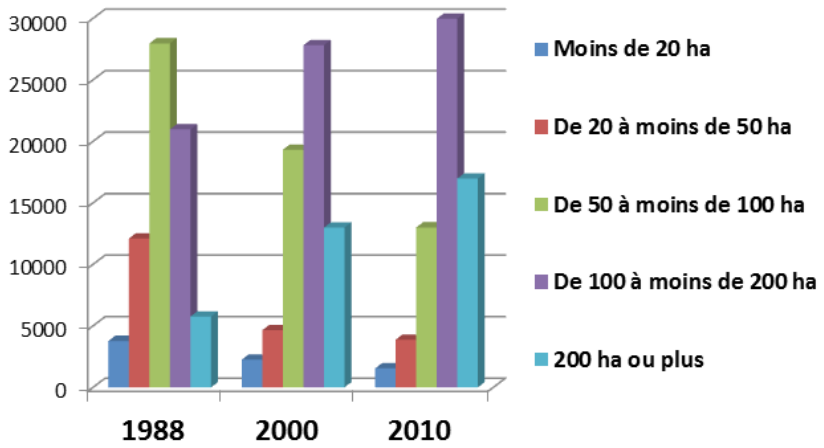

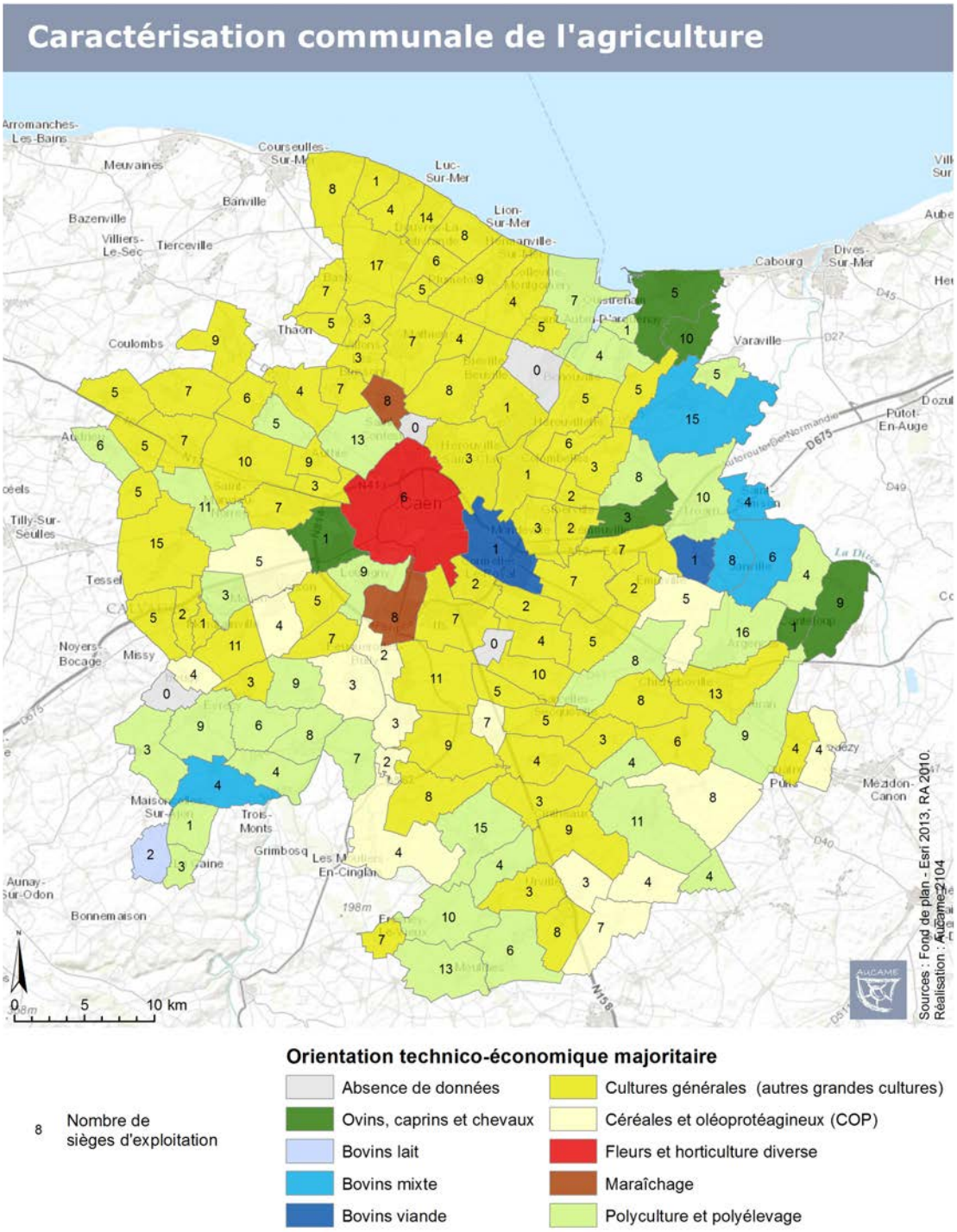

L'orientation technico-économique des exploitations de Caen-Métropole est majoritairement axée sur les grandes cultures, mais qu'il ne faut pas réduire le territoire à cette vision puisque presque un quart de la surface reste en polyculture et en élevage, ce qui permet de dire que l'agriculture caennaise n'est pas exclusivement tournée vers l'exportation (blé fourrager, betterave à sucre, lin) mais garde une composante alimentaire à destination des marchés locaux.

Outre l'élevage concentré au nord-est et au sud-ouest du territoire (bovins, lait ou viande, et chevaux), les grandes cultures se déploient sur les trois-quarts de la surface utile avec le blé (fourrager principalement), le maïs (ensilage), le colza, l'orge, les pois et les féveroles (alimentation du bétail en partie exportée), betteraves et lin pour l'industrie (sucre, textile et papier) et la pomme de terre. Les prairies (permanentes ou temporaires), bien qu'en diminution, se maintiennent notamment pour l'économie du cheval et en support d'une

certaine diversification (tourisme à la ferme) ou d'une recherche de polyculture sur les petites exploitations qui misent sur la qualité et la proximité des produits (vente à la ferme, circuits courts).

Fortement exportatrice, l'agriculture de Caen-Métropole se situe à la croisée de plusieurs défis : qualité de l'eau, circuits courts, biodiversité, continuités écologiques, gouvernance alimentaire de l'agglomération, emplois et effet d'entraînement économique.

Répartition des productions agricoles sur le territoire de Caen-Métropole

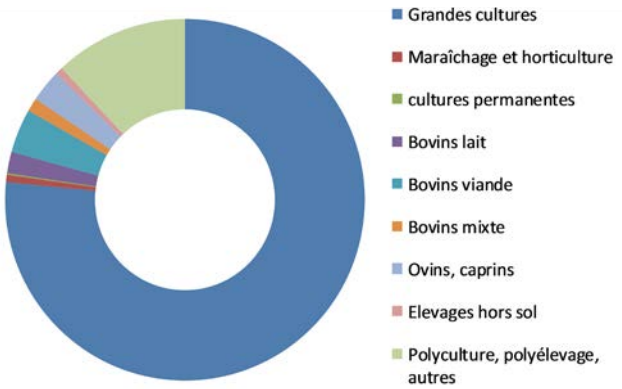

Sources : RGA 2010 et statistiques annuelles, DRAAF 14, 2013

L'occupation du sol : une diversité relativement préservée

La carte suivante permet de visualiser la diversité des productions, ainsi que les particularités des grandes cultures de la plaine caennaise : de nombreuses parcelles de betteraves (ce qui peut évoluer dans les années à venir avec le disparition des quotas), une nette dominante du blé dans les céréales puisqu'il est la production d'exportation par excellence, une relative faible proportion des oléo-protéagineux (colza, tournesol...) dans le paysage (alors qu'on retrouve ces cultures sur la plaine de Falaise et d'Argentan, qui ont des natures de sol très similaires), des légumes et des fleurs disséminés vers le littoral et dans le sud, sans proximité particulière avec les lieux de consommation (peu d'agriculture typiquement périurbaine sur le territoire)...

Cette carte est à rapprocher de l'occupation naturelle du sol (p. 116) faisant le lien avec les quatre parcs périurbains de Caen-Métropole qui servent de sanctuaires paysagers à l'agglomération.

Globalement, on en retire une idée de grande imbrication des cœurs de nature, des productions agricoles et des sites urbanisés. L'habitat pavillonnaire et la pratique de la concentration des activités économiques dans des zones dédiées a en fait multiplié les espaces de contacts des habitants et des actifs avec les espaces agricoles ou les espaces naturels. Cela peut créer des zones de friction (il n'est pas rare que les maires soient sollicités par des habitants constatant l'anéantissement des plantations de leur jardin suite à une pulvérisation d'herbicides agricoles), mais cela peut aussi créer des zones-tampon de coexistence et de cogestion de fait des paysages, avec le nécessaire respect des rythmes de chacun.

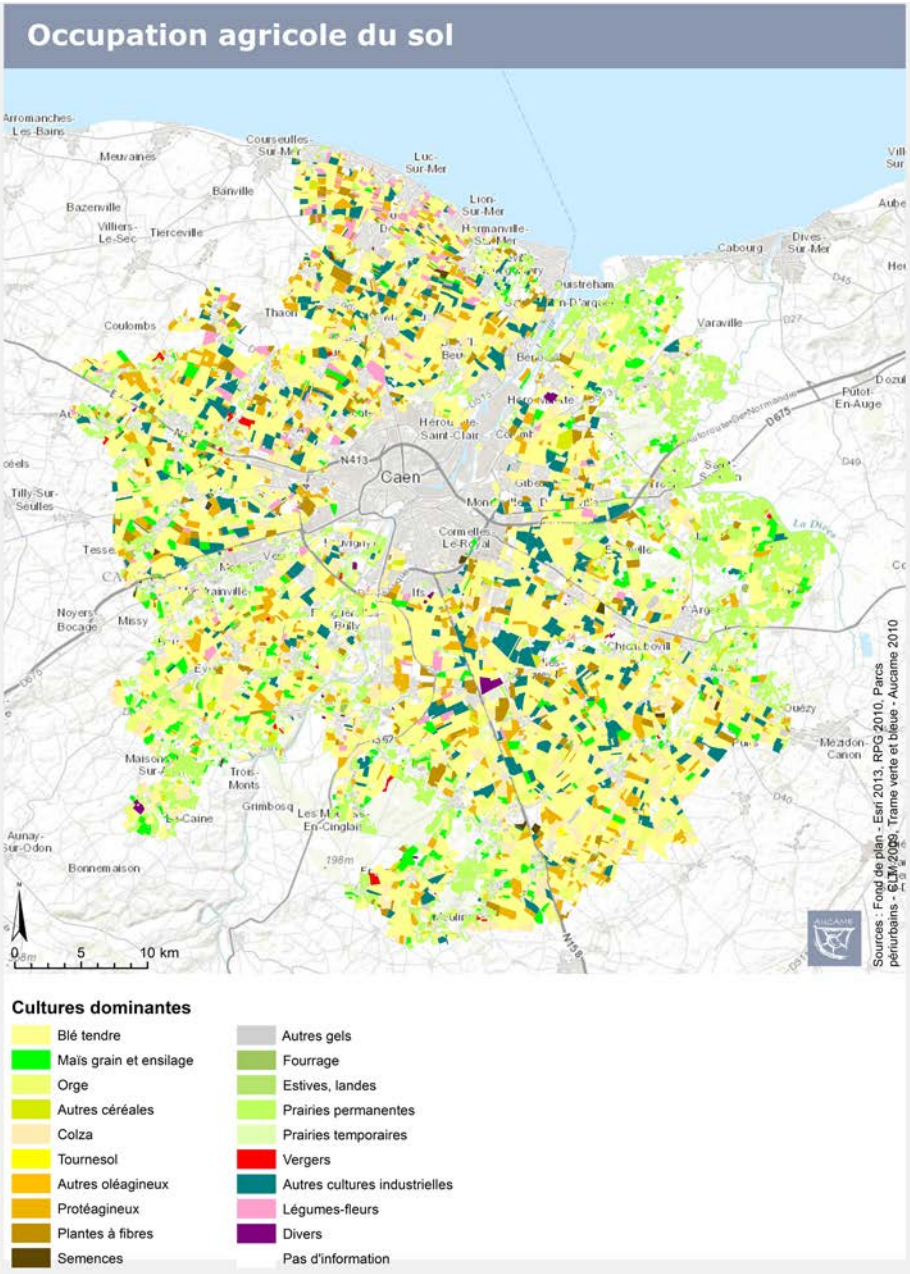

Un secteur économique très extensif en main d'oeuvre

Avec un peu moins de 1200 emplois directs pour une production brute annuelle d'environ 100 millions d'euros, l'agriculture de la plaine de Caen représente le secteur économique le plus extensif en main d'œuvre : dans le ratio entre capital et travail, l'agriculture s'apparente à l'industrie lourde, les besoins en capitaux étant sans commune mesure avec la valeur de la production et les besoins en main d'œuvre. Cette intensivité en capital s'explique principalement par le coût du foncier et les équipements (bâtiments, matériel…).

Le graphique suivant montre que la production est entre les mains d'exploitants plutôt âgés : il semble qu'une vague d'installations ait eu lieu pendant les années 1990, vraisemblablement avec le départ à la retraite de la première vague des agriculteurs qui se sont lancés dans le mouvement productiviste des années 1950, mais ce rajeunissement a été de courte durée : les deux tiers de la production, en valeur, vient d'exploitants qui ont plus de 50 ans.

Âge des exploitants selon la production brute standard en milliers d'euros en 2010

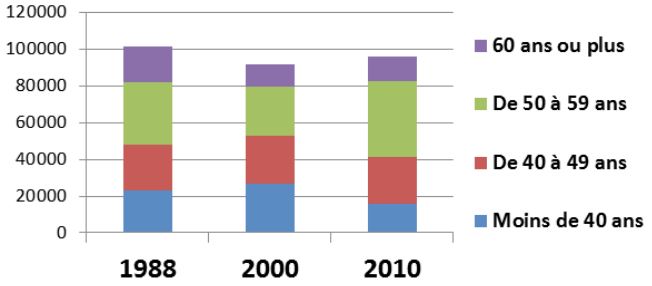

Source : RGA 1988, 2000 et 2010

A l'intérieur des grands équilibres entre capital et travail propres à l'agriculture, le système d'exploitation est une variable qui permet de garder une souplesse relativement à la création d'emplois.

L'agriculture biologique et l'agriculture de proximité (en vente directe ou semi-directe) représentent de grands gisements d'emplois, contrairement à l'agriculture ultra-mécanisée des plaines à blé. A partir de la reconversion d'une faible surface, il serait possible de satisfaire la demande des circuits courts (31 AMAP en fonctionnement sur le territoire de Caen-Métropole) tout en incitant à des structures plus polyvalentes avec des productions de qualité (maraichage, porcs et volailles en plein air, appellations d'origine contrôlée…) : ce complément aux grandes cultures aurait l'avantage de s'adapter à tous les défis de l'agriculture (créer des emplois, préserver la ressource en eau et en biodiversité, limiter la transformation inéluctable des surfaces en herbe en surfaces de culture).

Le Grenelle de l'Environnement prévoyait de passer de 2 % de surface agricole utile française en production biologique à 6 % en 2012 et 20 % en 2020. Le rythme est plus lent que prévu, mais l'objectif - réaliste - à l'échelle de Caen-Métropole de convertir 4 % de la SAU actuelle, représente 2 300 hectares … et permettrait peut-être de recréer une agriculture péri-urbaine. L'agence d'urbanisme de Caen-Métropole a mis au point une série de critères (proximité d'un centre urbain, possibilité de construire un bâtiment agricole et un logement, bonus en cas d'insertion dans un parc urbain ou dans la trame verte et bleue….) permet l'octroi d'une note afin de dessiner la carte des espaces potentiellement propices à l'accueil d'activités de production alimentaire à destination des urbains (voir carte ci-après).

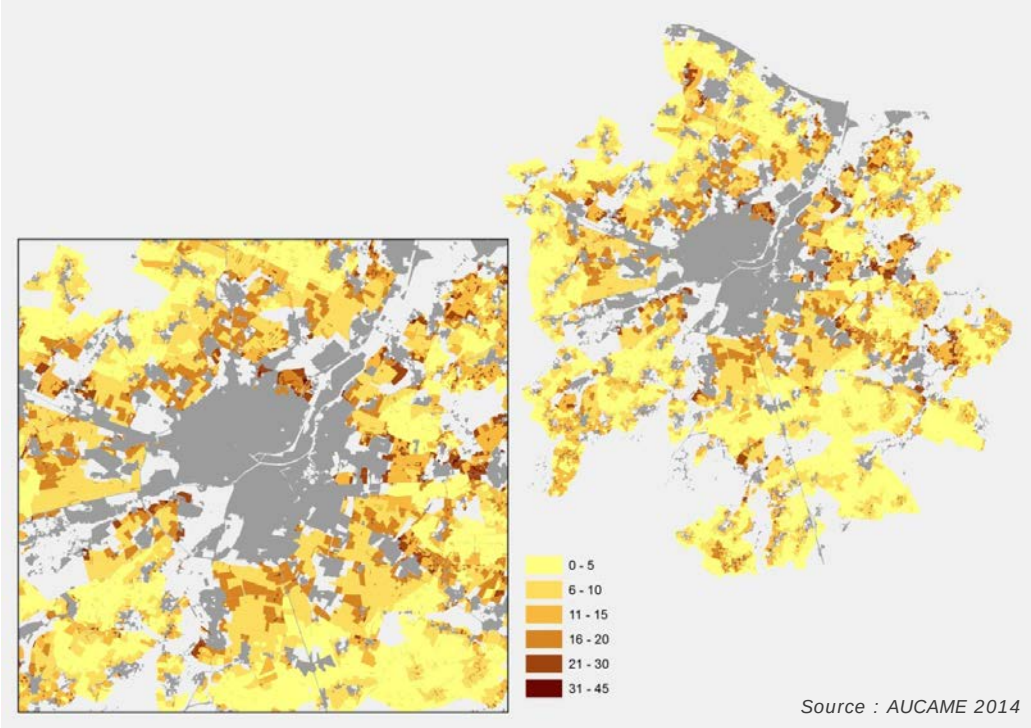

Source : AUCAME 2014

Espaces potentiellement propices à des productions alimentaires de proximité

(Déterminés en fonction de plusieurs critères[1])

1 - Armature urbaine de Caen-Métropole (centre urbain, pôles, couronnes urbaine et périurbaine proche), zones A et 2AU des documents d'urbanisme, contiguité des zones d'habitat, proximité des infrastructures de transports et des zones naturelles, distance des terres par rapport aux sièges d'exploitation en particulier.

On constate que les possibilités sont nombreuses, la demande réelle (voir le succès de la borne des « paniers de légumes » à l'entrée de la commune de Fleury sur Orne). Ces productions (maraîchage, élevages avec transformation, vergers,…) sont plus intensives en main d'œuvre que l'agriculture conventionnelle.

Pour avoir un ordre de grandeur, on estime que l'agriculture biologique a des rendements inférieurs de 25 % à l'agriculture conventionnelle, mais un taux de rentabilité supérieur (circuits courts) et surtout, un taux d'emploi supérieur (+ 60 % en moyenne).

Nombre d'exploitations, nombre de personnes présentes sur l'exploitation et unité de travail annuel sur le territoire de Caen-Métropole

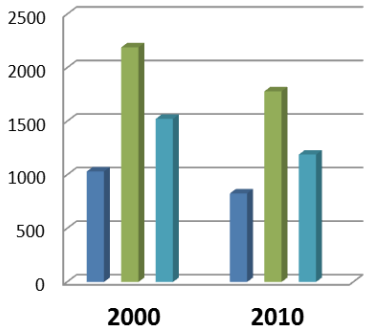

Source : RGA 2000 et 2010

Globalement, en France, le nombre d'agriculteurs a diminué de 21 % entre 2000 et 2010. En moyenne, l'agriculture conventionnelle donne du travail à trois personnes sur 100 hectares, contre cinq en biologique. Dans Caen-Métropole, l'agriculture donne du travail à une personne et demie sur 100 hectares.

La diminution de près de 20 % du nombre d'exploitations et de plus de 22 % de la main d'œuvre entre 2000 et 2010 montre que la tendance à la concentration et à la mécanisation continue à s'accentuer, alors que le phénomène a commencé au lendemain de la guerre. De fait, le resserrement du nombre d'emplois est particulièrement fort dans les vastes exploitations ultra-mécanisées. Rappelons que leur surface moyenne est de 96 hectares, contre 78 ha au niveau national. Le profil de l'évolution du nombre d'actifs agricoles est partagé par tous les SCoT du département, quelle que soit leur orientation technico-économiques. La productivité apparente de la main d'œuvre augmente, alors que la productivité des exploitations stagne depuis deux décennies.

Contrairement à une idée reçue, l'agriculture est un secteur qui embauche à l'échelle nationale, et qui peine même à trouver les salariés qualifiés nécessaires dans certaines structures avec une certaine souplesse (emplois saisonniers, partiels, ponctuels…).

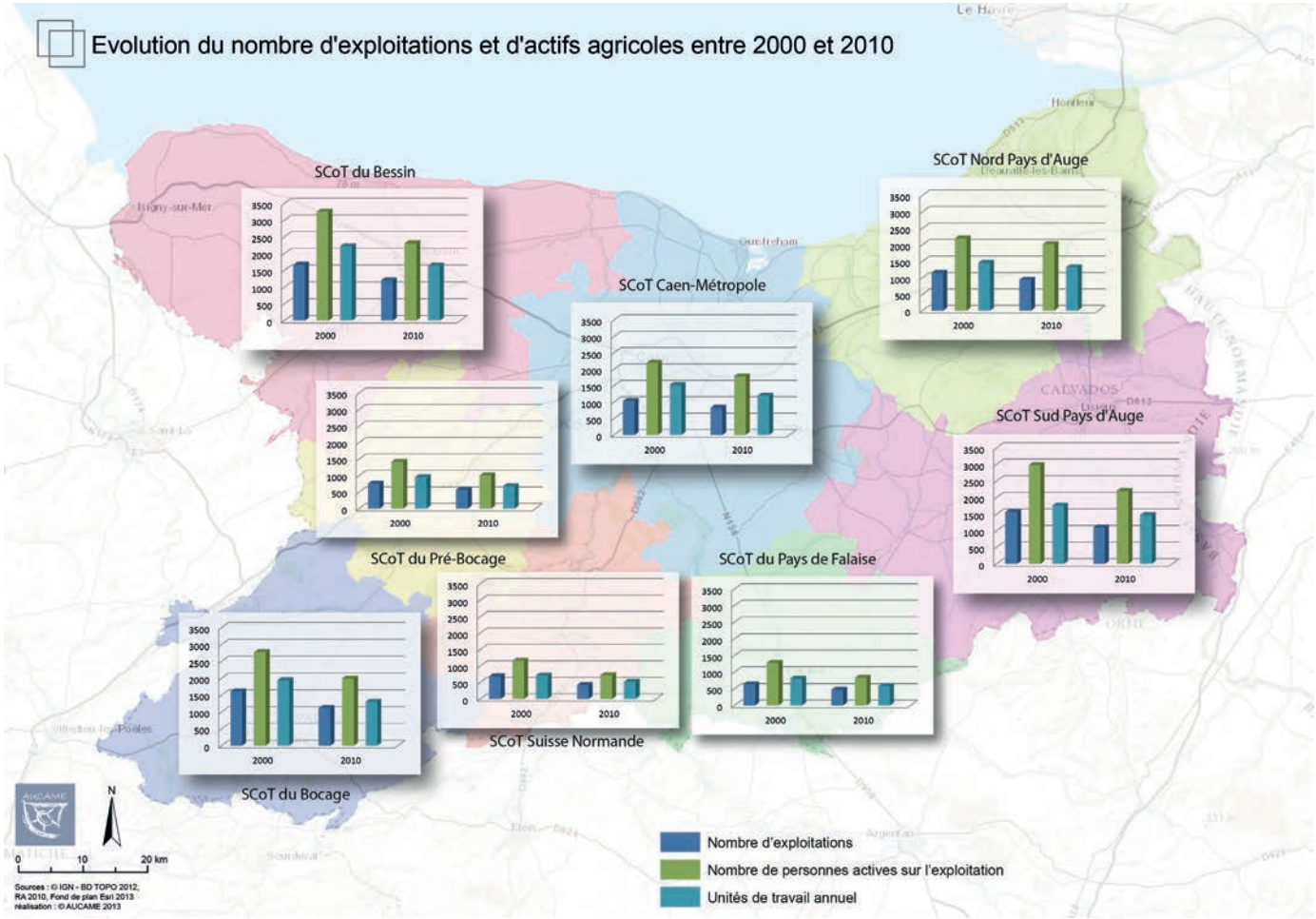

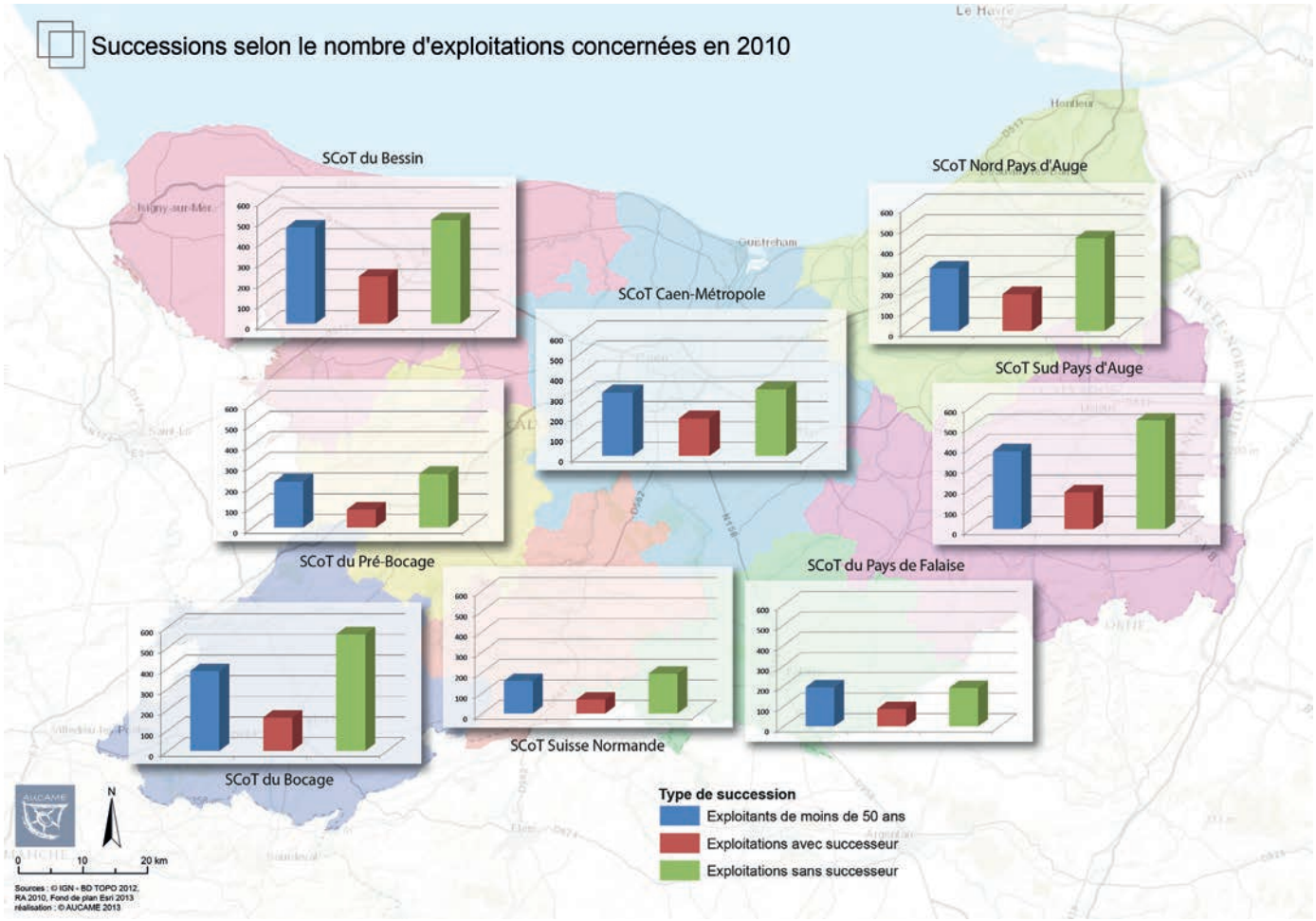

Une enquête du Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles (Fafsea) réalisée en 2012 résume bien ce paradoxe : 86 % des Français ignorent que l'agriculture embauche… alors que 27 % se disent prêts à travailler dans le secteur.

Dans ce contexte, devenir agriculteur pour une personne sans famille dans le secteur est particulièrement difficile au vu des investissements à assumer. Inversement, un agriculteur âgé sans successeur aura tendance à envisager favorablement la vente de quelques hectares à un promoteur afin de réaliser un projet personnel ou de financer sa retraite. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le système de retraite agricole s'est longtemps basé sur cette particularité.

Dans le territoire de Caen-Métropole, on voit dans le graphique précédent que les exploitants de plus de 50 ans sans successeur sont très majoritaires à côté de ceux qui connaissent leur successeur. Cette fragilité mérite des outils particuliers, car le fait de savoir que son exploitation perdurera ou qu'il est garanti de continuer à toucher son fermage est un facteur d'affermissement de la vocation agricole des terres, et un bon bouclier pour résister aux propositions des promoteurs dans un contexte périurbain tendu comme l'est celui de la périphérie de Caen.

En effet, les milliers d'hectares qui ont été vendus par des propriétaires fonciers à des fins de constructions de logements au cours des dernières décennies l'ont été de gré à gré, les expropriations étant exceptionnelles.

Avertie de la fragilité de ce facteur de basculement des terres agricoles, la Chambre d'agriculture de Normandie a mis en place un Répertoire Départ - Installation, RDI, afin de recenser les agriculteurs en recherche de successeur et les candidats à l'installation. Le succès de cet outil est réel puisque plus de 240 personnes s'y sont présentées en 2012 à l'échelle du Calvados. Les aides à l'installation, au niveau du département, concernent majoritairement (à 58 %) le système de bovins laitiers, et seulement 14 % pour les grandes cultures. Sur 69 installations aidées dans le Calvados, 12 ont eu lieu en 2012 sur le territoire de Caen-Métropole (coût moyen d'installation 315 000 euros[1]).

L'association Terre de Liens, de son côté, se mobilise depuis le 1er Avril 2009, pour favoriser, en Normandie (Haute et Basse), la création d'activités agricoles écologiquement responsables et socialement solidaires. L'obstacle premier de l'installation et de la création d'entreprises en agriculture est représenté par l'acquisition

1 - Source : Chambre régionale d'agriculture, Observatoire régional d'installation-transmission, édition 2013, chiffres 2012, 36 p.

foncière, souvent prohibitive. L'association se mobilise à travers une fondation « La foncière » qui permet aux particuliers comme aux collectivités d'abonder un fonds d'acquisition de foncier agricole en vue de faciliter l'installation des porteurs de projets. Une première expérience figure en annexe avec un maraîcher installé sur la commune de Saint-Aignan de Cramesnil, dans la plaine sud de Caen.

Une agriculture métropolitaine spécifique ?

L'agriculture caennaise est-elle particulière au regard de son contexte de proximité avec la métropole régionale ? Quelques comparaisons avec les SCoT du Calvados, au nombre de huit, permettent d'esquisser une réponse à cette question.

La première question concerne le profil technico-économique : s'il est nettement différent des autres petites régions, ce n'est pas dû à un quelconque statut d'agriculture métropolitaine, mais à une géologie et à une topographie favorables aux grandes cultures. Inversement, la présence de la métropole en plaine induit une accessibilité particulièrement fluide à tous les habitants de Basse-Normandie, ainsi qu'une facilité directe à transformer les terres agricoles en terres à bâtir, sans contrainte.

La seconde question repose sur l'évolution des surfaces cultivées : le territoire de Caen-Métropole a perdu environ 5 200 hectares de SAU entre le recensement de 1988 et celui de 2010. Sans présager des explications, ce pourcentage de perte se situe dans la moyenne des autres SCoT.

En particulier, le Nord Pays d'Auge a décroché de façon bien supérieure entre 1988 et 2000, et des SCoT loin de l'influence métropolitaine, comme la Suisse Normande ou le Bocage, ont fait face à un afflux de population qui montre que la périurbanisation des villes moyennes subit des étalements fonciers équivalents à ceux de Caen.

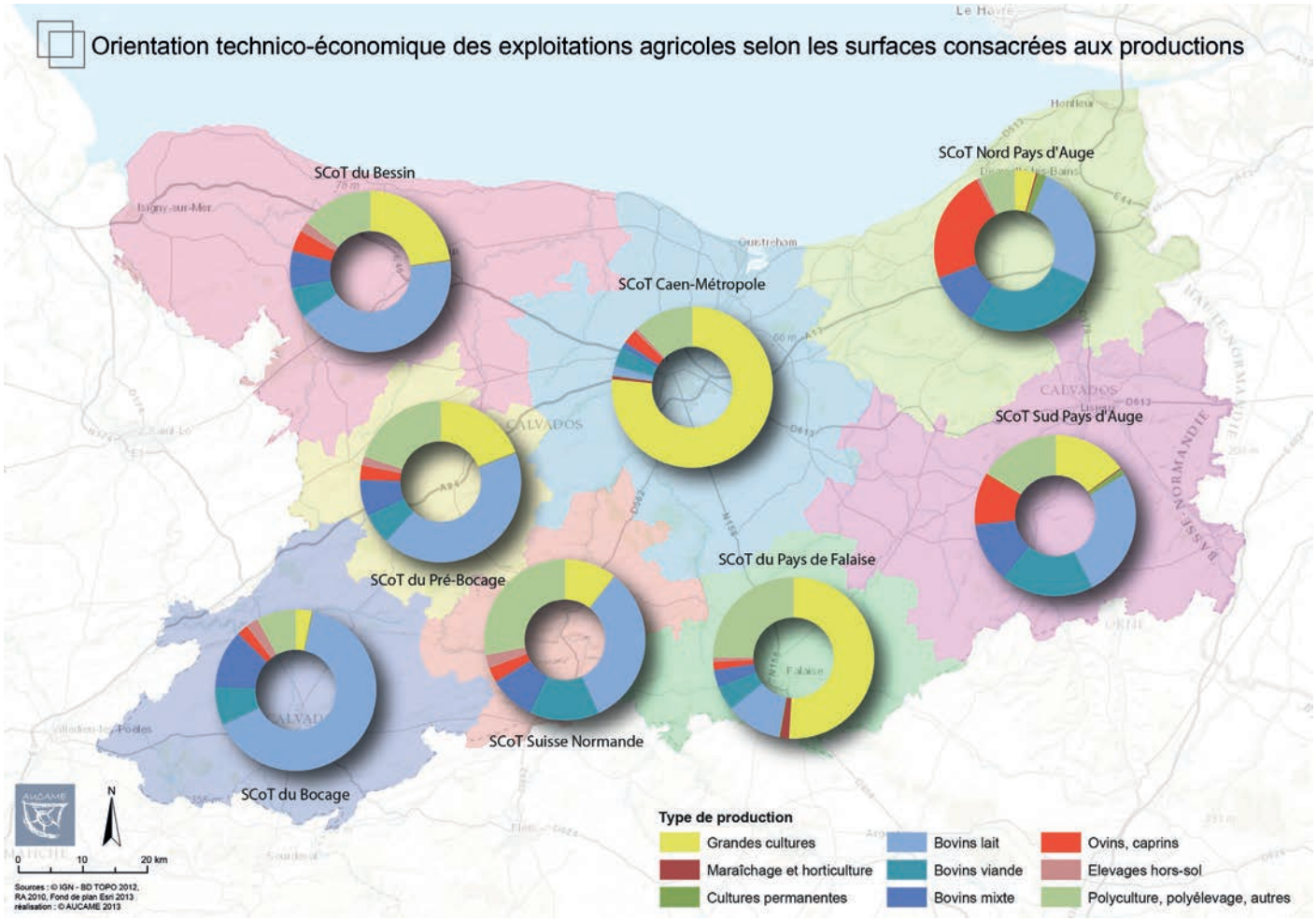

Surface agricole utile exploitée dans les recensements généraux agricoles de 1988, 2000 et 2010

SCoT du Calvados	Caen-Métropole	Nord Pays d'Auge	Bocage	Bessin	Pré-bocage	Suisse normande	Pays de Falaise	Sud Pays d'Auge
1988	70606	50791	56787	81051	34888	27714	37379	63034
2000	67049	41451	52535	77509	32742	26743	38019	61706
2010	65391	39513	50588	75132	31862	24670	35756	57965
2010 - 1988	5215	11278	6199	5919	3026	3044	1623	5069
% de perte	7,4%	22,2%	10,9%	7,3%	8,7%	11,0%	4,3%	8,0%

Les cartes de comparaison avec les autres SCoT du Calvados (et notamment celles sur les structures d'exploitation avec la répartition de la SAU selon la taille de l'exploitation et l'évolution entre 2000 et 2010) montrent que l'agriculture de Caen-Métropole est le fait de grandes exploitations, basées sur des grandes cultures, avec des exploitants plutôt plus âgés que dans les autres SCoT. Cela correspond à l'image directe que l'on peut en avoir.

Evolution de la SAU (en hectares) dans les SCoT du Calvados

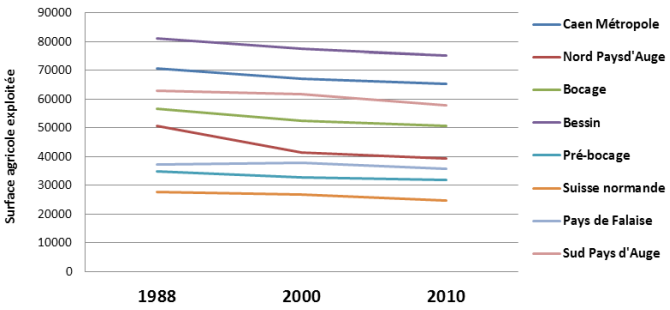

Nombre d'exploitations agricoles possédant des surfaces toujours en herbe

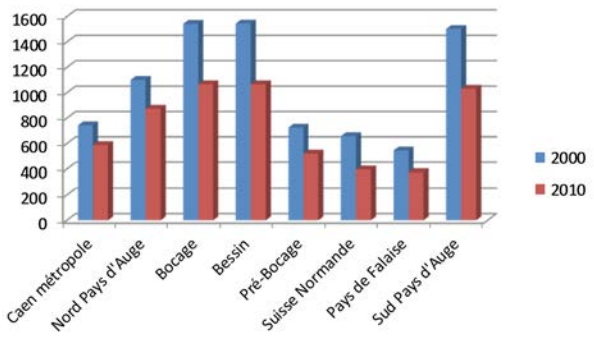

Source : DGA 2000 et 2010, données DRAAF 14 - 2013

Le graphique ci-dessus représente le nombre d'exploitations agricoles qui possèdent des surfaces toujours en herbe. La grande tendance historique actuelle étant nettement en défaveur de l'élevage, les surfaces cultivées augmentent partout entre 2000 et 2010. Toutefois, ce graphique met bien en évidence les structures d'exploitation différentes sur ces diverses petites régions : Bessin, Bocage et pays d'Auge ont de petites exploitations, nombreuses, structurées autour de l'élevage. La surprise de ce graphique vient du fait que les exploitations de Caen-Métropole ne sont pas si spécialisées puisqu'en 2010, 590 exploitations sur les 820 que compte le territoire, ont encore des surfaces toujours en herbe. A ce stade, une analyse plus fine serait nécessaire pour comprendre pourquoi, dans la plaine de Caen, 72 % des exploitations ont encore des herbages, mais il reste sans doute une sorte de rémanence culturelle liée à la polyvalence de la terre, même s'il s'agit d'espaces pour l'autoconsommation (verger…) ou les loisirs (chevaux…).

Nombre d'exploitations agricoles dans les SCoT du Calvados

	2000	2010
Caen-Métropole	1011	820
Nord Pays d'Auge	1144	929
Bocage	1598	1097
Bessin	1652	1173
Pré-Bocage	754	556
Suisse Normande	683	419
Pays de Falaise	629	460
Sud Pays d'Auge	1565	1094

Source ; RGA 2000 et 2010, DRAAF, service de la statistique 2013

En revanche, une particularité se fait jour dans la plaine de Caen sur le mode de faire-valoir des terres : la proportion des propriétaires exploitants est beaucoup plus faible que dans les autres régions agricoles du Calvados, sans doute relativement à l'histoire (familles de notables ou de châtelains, propriétaires fonciers et investisseurs de Belgique au début du XXe siècle), mais sur un phénomène sans doute accentué par les prix élevés des terres (en moyenne 9 500 euros par hectare de terre labourée[1]).

1 - Source : SAFER

Mode de faire-valoir de la terre selon les quatre régions agricoles du Calvados en 2010

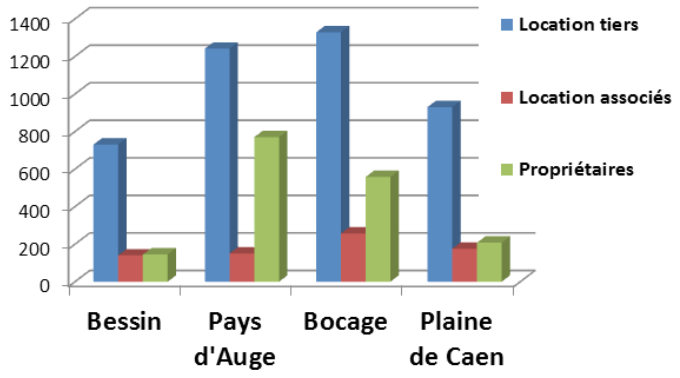

Source : RGA 2010, DRAAF 14

Ainsi, la fragilité foncière est-elle accentuée par ce mode de faire valoir qui, s'il protège les exploitants par un bail de neuf ans, ne met pas à l'abri l'équilibre des exploitations agricoles puisque la terre est alors considérée comme un capital qui peut faire l'objet de spéculation.

L'âge moyen des exploitants est sensiblement supérieur à Caen-Métropole relativement aux autres petites régions du département. Les deux tiers du chiffre d'affaires de l'agriculture métropolitaine est entre les mains des plus de 50 ans. La fluctuation entre les années du recensement sont à moduler en fonction des bénéfices de l'année, qui ont toujours à voir avec des conditions pédoclimatiques, mais on remarque une tendance au vieillissement des exploitants dans l'ensemble du département.

En termes de stratégie foncière, les enjeux des mutations s'intensifient, ce qui est cohérent relativement à la concentration du nombre des exploitations. On peut faire l'hypothèse qu'avec l'augmentation significative de la surface des exploitations et le vieillissement du chef d'exploitation, le capital foncier se fragilise : sur une ferme de 200 hectares, il est en effet relativement indolore en termes de production de vendre quelques hectares pour l'artificialisation lorsqu'une opportunité se fait jour, ce qui n'est pas le cas pour une exploitation de cinquante hectares.

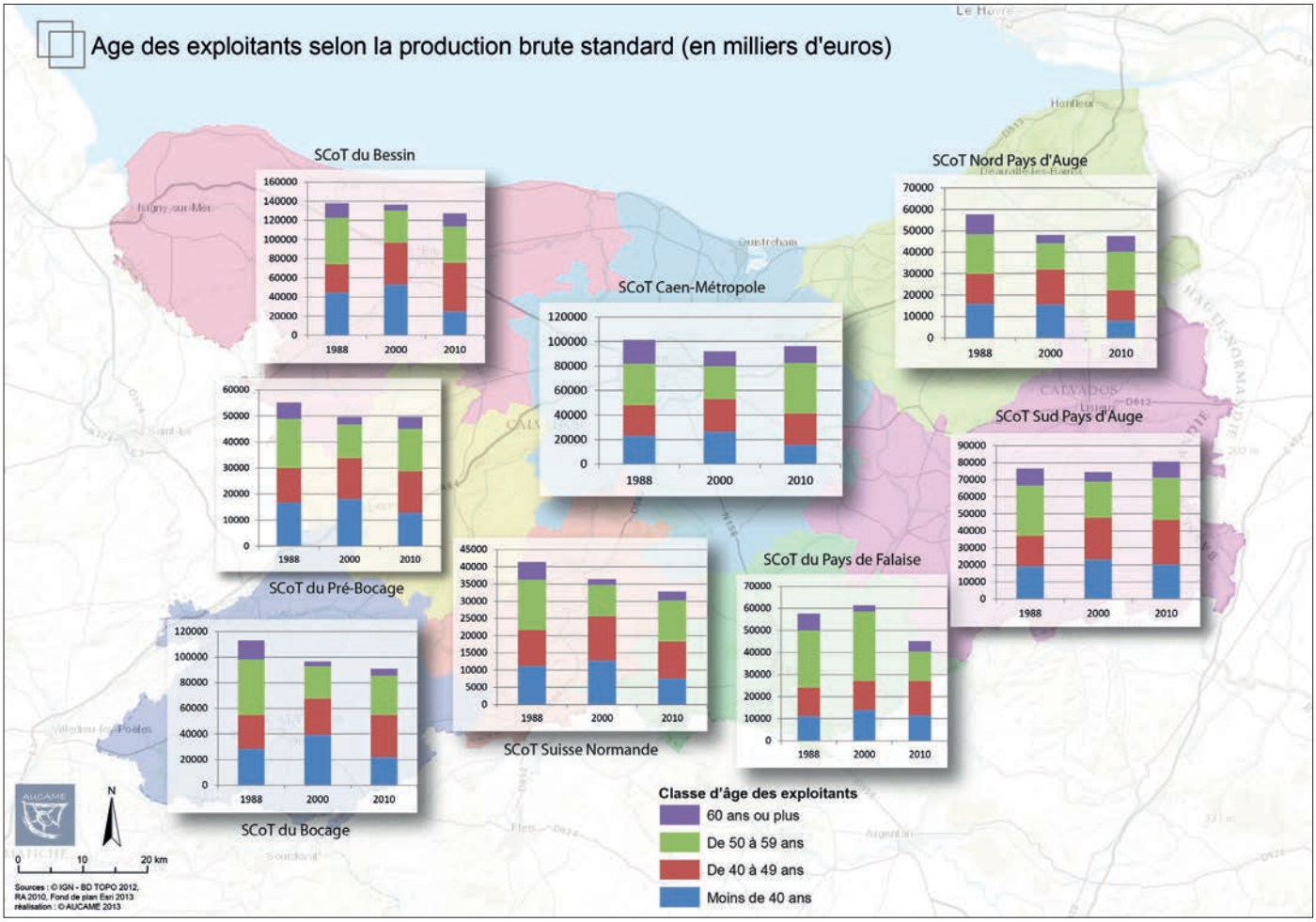

Les enjeux de l'agriculture et des paysages dans le SCoT

Ce diagnostic nous montre que les enjeux de l'agriculture métropolitaine ne sont pas très différents de ceux des autres régions normandes, mais ils gardent une spécificité liée au littoral, à la préservation des cœurs de nature et des terres agricoles face à la pression foncière et à l'adaptation des systèmes d'exploitation aux enjeux écologiques et démographiques des prochaines décennies. Ainsi, le SCoT Caen-Métropole a mis en avant les objectifs suivants en vue de favoriser l'intégration de l'agriculture dans un contexte métropolitain (Extraits du PADD du SCoT de Caen-Métropole, 2011) :

- Protéger les cœurs de nature et les continuités de la trame verte et bleue,
- Protéger le caractère balnéaire du littoral dans le respect de sa sensibilité écologique,
- Mettre en valeur les paysages de vallée et rétablir le rapport entre l'agglomération et son fleuve,
- Pérenniser les parcs périurbains, existants ou à créer,
- Pérenniser l'espace productif agricole.

PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE PÉRIURBAINE DURABLE ?

En guise de synthèse du portrait agricole de Caen-Métropole au sein des enjeux économiques, la carte ci-dessous permet de montrer le dynamisme des espaces agricoles, naturels et urbains qui se structurent selon un gradient de croissance résidentielle.

On voit que Caen-Métropole n'abrite pratiquement pas de campagnes vieillies à faible revenu, bénéficiant de la proximité de la métropole bas-normande et du littoral. Les enjeux d'agriculture et de nature dans le pays caennais sont donc des enjeux de connectivité entre les milieux urbains et les milieux naturels et agricoles pour une compatibilité entre la performance économique (agriculture exportatrice, espaces touristiques etc.), l'attractivité résidentielle (qualité de l'alimentation et des proximités agricoles, préservation des espaces de nature etc.) et le renouvellement des ressources naturelles (qualité des sols, de l'eau, de la biodiversité etc.) afin de garantir l'équilibre du territoire à long terme.

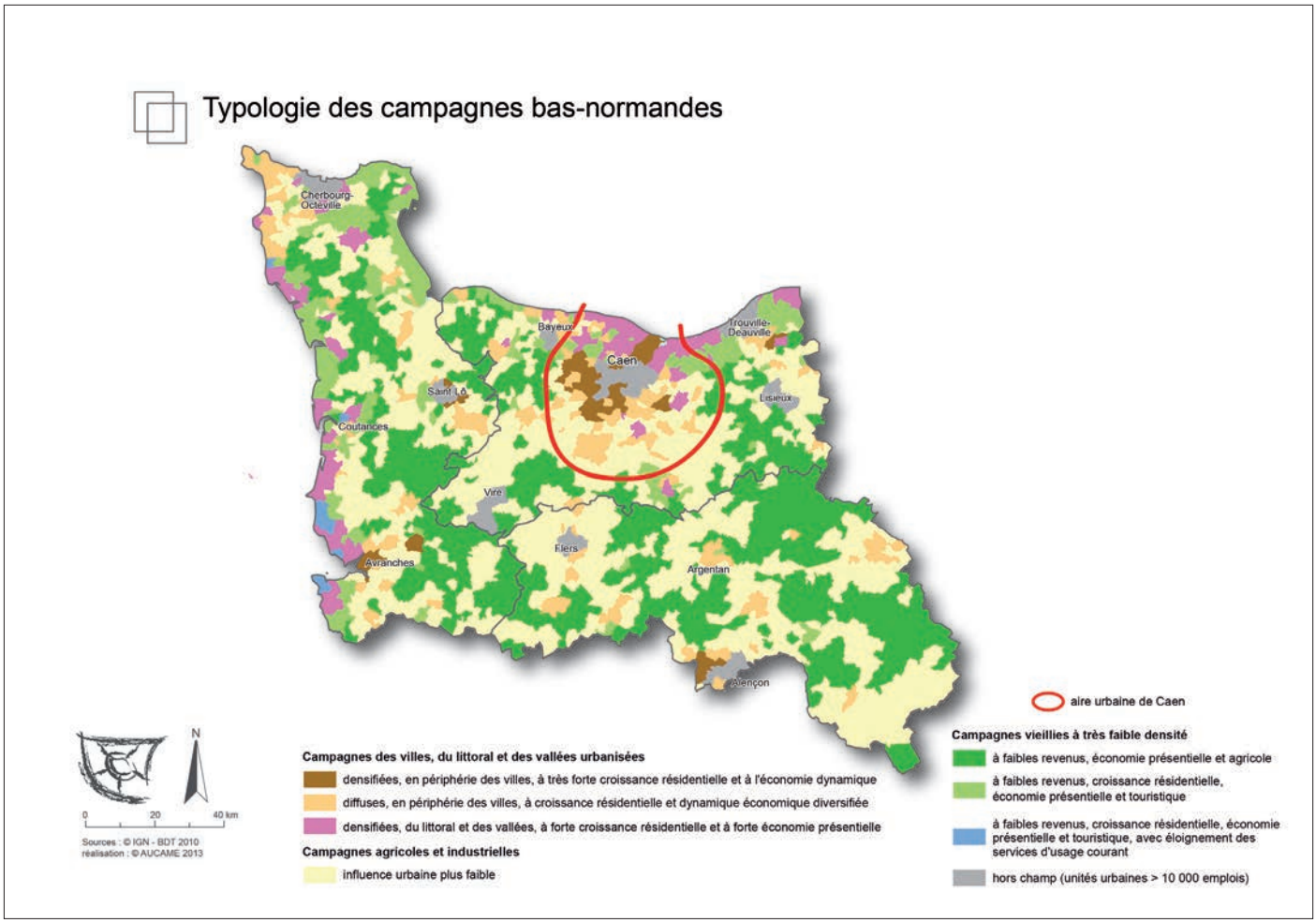

L'ENVIRONNEMENT

Donnée globale résultant de toutes les politiques en matière d'économie, de démographie et d'aménagement, l'environnement, au sein de Caen-Métropole, est soumis à de fortes pressions anthropiques qui incitent à interroger le modèle de développement qui prévaut depuis quelques décennies. Les enjeux généraux sont connus et rejoignent les préoccupations nationales et internationales, mais ils prennent une acuité particulière relativement à l'identité à la fois fortement agricole et péri-urbanisée du territoire.

Le territoire est marqué par la très forte évolution géomorphologique de son cours d'eau central, l'Orne, fleuve rectifié au fil des siècles afin de servir les intérêts économiques de la population et d'en faciliter l'implantation. Le charme de la « Venise normande » baignée par quatre cours d'eau n'a jamais pu effacer l'insalubrité de cette rencontre au cœur de Caen : devenus égouts à ciel ouvert, les Odon ont été recouverts, puis le canal creusé, ce qui a fait de Caen un port pouvant s'affranchir des marées. Aujourd'hui, l'activité maritime a quitté la ville, mais le canal et l'estuaire gardent leur vocation d'ouverture et de circulation : entre l'Orne industrielle, l'Orne urbaine et l'Orne naturelle, le fleuve charpente le territoire alors que ce rôle a été longtemps discret dans les politiques publiques. C'est par l'Orne et ses affluents que les continuités écologiques et les connexions entre l'espace urbain et l'espace rural pourront reprendre ce rôle structurant, assurant la cohérence des enjeux économiques et environnementaux.

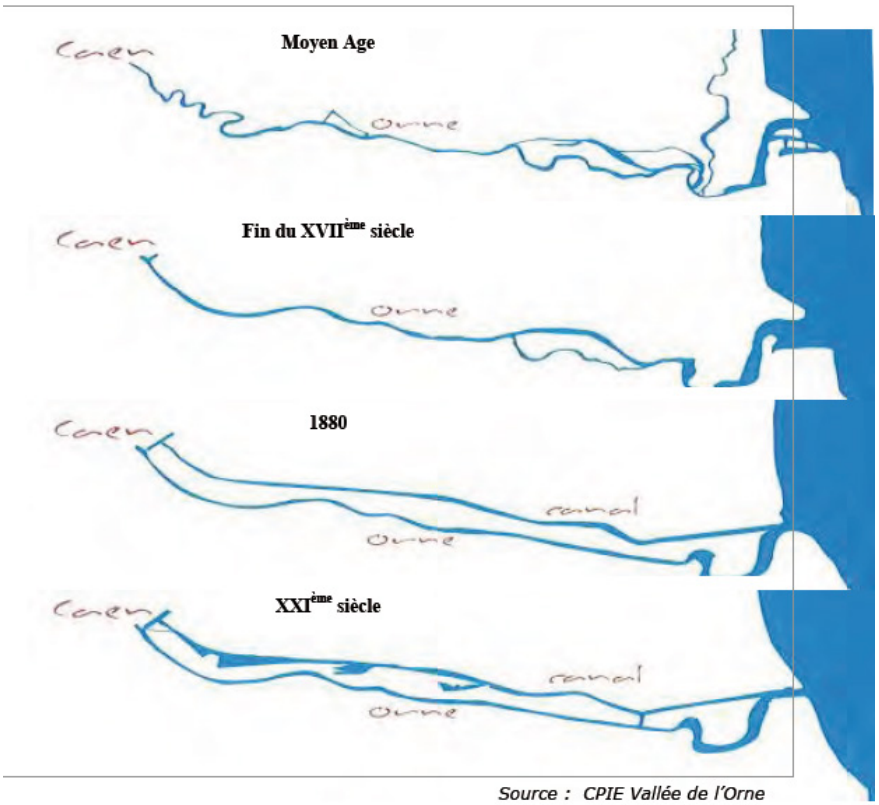

Source : CPIE Vallée de l'Orne

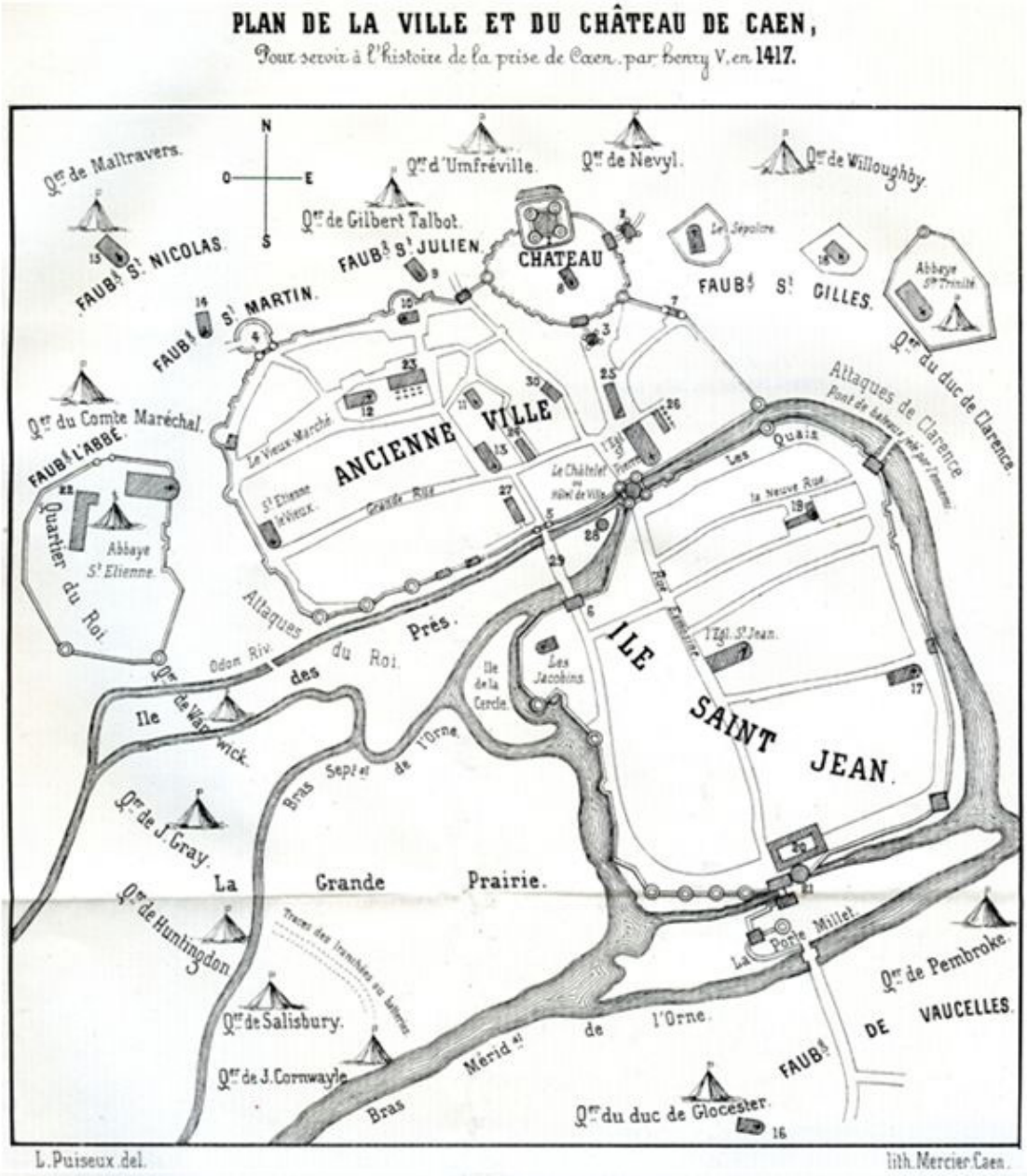

L. Puiseux del. lith. Mercier Caen.

1. Le Donjon du château.
2. La porte des Champs.
3. La porte sur la ville.
4. Porte de Bayeux.
5. Porte des Prés ou de la Boucherie.
6. Porte des Jacobins.
7. Porte au berger.
8. Egl. St Georges du Château.
9. Egl. St Julien.
10. Egl. des Cordeliers ou frères mineurs.
11. Egl. des Croisiers.
12. " St Sauveur.
13. " Notre-Dame.
14. " St Martin.
15. " St Nicolas.
16. " St Michel de Vaucelles.
17. Egl. des Carmes.
18. " St Gilles.
19. Manoir de l'Evêque.
20. l'Hôtel-Dieu.
21. Moulin de l'Hôtel-Dieu.
22. Palais des ducs de Normandie, logis de Henry V. pendant le siège de la ville.
23. Calme et grandes Halles.
24. Halle au blé.
25. Halle au pain.
26. Poissonnerie.
27. Grande Boucherie.
28. Moulin de St Pierre.
29. Chaussée des Jacobins.
30. Manoir Quatrans.

L'eau

Un enjeu particulier se dessine autour des ressources en eau : malgré une richesse aquifère et une diversité des nappes souterraines, de nombreux cours d'eau sont en mauvais état écologique à cause des pratiques agricoles intensives (nitrates et pesticides notamment) et de polluants industriels (métaux en solution, composés chimiques intervenants dans le conditionnement …) conduisant à l'eutrophisation des cours d'eau.

Caen-Métropole dispose de deux nappes aquifères d'importance stratégique qui garantissent l'approvisionnement des activités humaines (aquifères du Bathonien et du Bajocien). Malgré un indice globalement excédentaire entre les recharges et les prélèvements, on note une nette surexploitation en zone littorale et sur la côte de Nacre. Par ailleurs, l'aquifère du Bathonien est très dégradé par les nitrates (> 40 mg/litre dans le quart nord-ouest du territoire) et localement par les pesticides.

Les berges bétonnées de l'Orne au cœur de la ville de Caen forment une véritable rupture écologique dans ce qui constitue la première structuration du paysage du territoire. Le poisson est aussi un indicateur de la qualité des eaux et il est nettement négatif, même si des efforts sont faits pour permettre le franchissement des ouvrages. Très malmené depuis plus de dix siècles, le réseau hydrographique est simplifié (busage des ruisseaux) et refaçonné (canal, rectification et artificialisation des berges…) au risque d'appauvrir considérablement l'écosystème et donc les ressources renouvelables du territoire.

La morphologie des cours d'eau et la protection des zones humides constituent les deux premières interventions publiques en faveur de la qualité de l'eau, interventions qui permettent aussi de limiter les inondations en respectant les zones d'extension naturelle des crues et la non-constructibilité dans les lits majeurs des cours d'eau.

Sur un territoire fortement marqué par la présence de l'eau, le risque inondation peut sembler inéluctable, comme la carte page suivante le montre : toutefois, ce risque s'accroît au fur et à mesure de l'imperméabilisation du sol, qui est le fait de pratiques urbaines et agricoles empêchant à grande échelle une porosité de proximité. Les difficultés de recharge qui menacent l'aquifère du Bathonien en sont la conséquence.

Nappes aquifères du Calvados

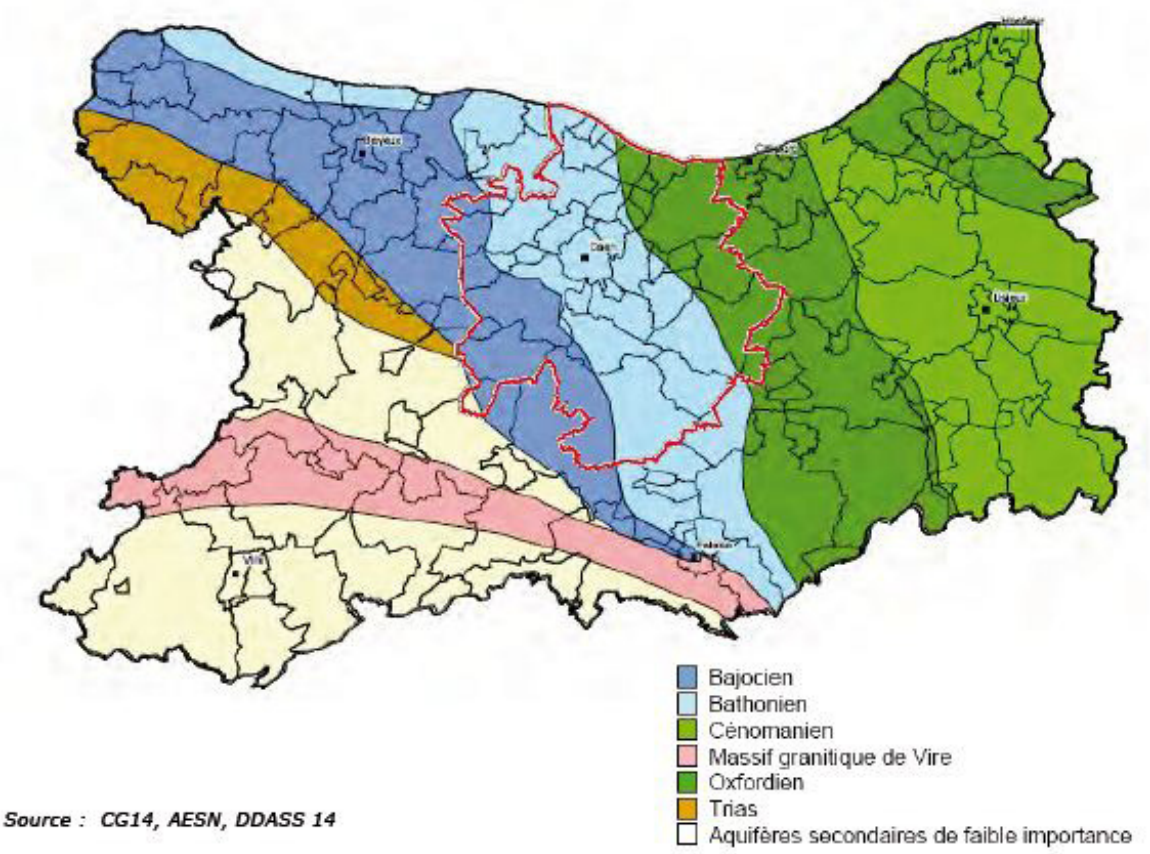

Source : CG14, AESN, DDASS 14

Approuvé par arrêté préfectoral le 18 janvier 2013, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, SAGE Orne Aval Seulles s'impose au schéma de cohérence territorial de Caen-Métropole sur les deux tiers de sa surface (ci-contre).

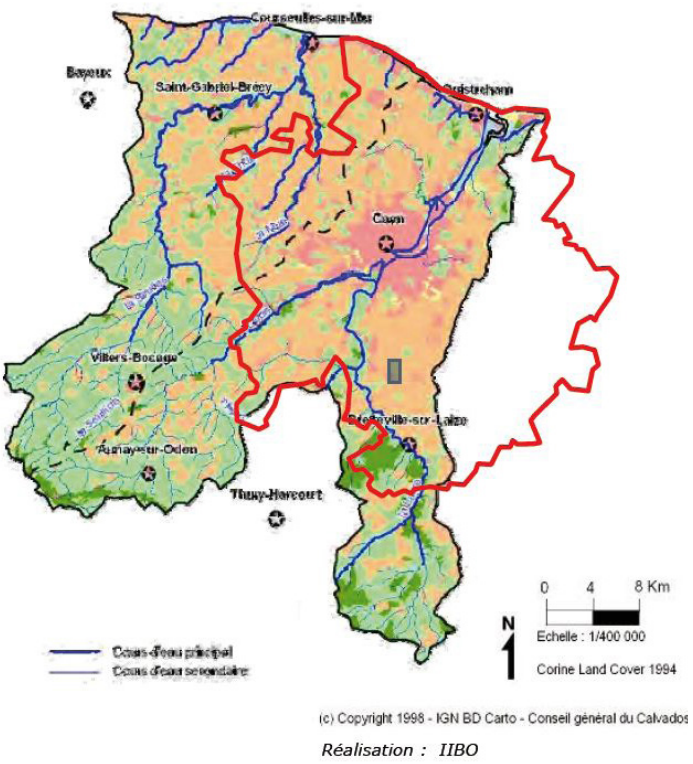

Comme le souligne aussi le schéma départemental d'alimentation en eau potable, la qualité des ressources est l'enjeu central pour assurer l'adéquation future entre ressources et besoins. En effet, la solution adoptée actuellement pour garantir un niveau de nitrates réglementaire est la dilution par mélange des eaux de qualité différenciée : la potabilité est donc maintenue grâce à l'abondance et à l'inter-connectivité des ressources. Ce système trouvera très vite ses limites pour des questions de coûts (canalisations pour les mélanges) et pour des questions de limitation des quantités disponibles : certaines nappes peinant depuis quelques années à maintenir leur niveau d'étiage pour des raisons de surexploitation (notamment par l'irrigation), de fortes interrogations se font jour pour les décennies à venir.

L'établissement de périmètres de captage autour des zones d'approvisionnement en eau permet de pallier cet inconvénient majeur par certaines règles restrictives sur les habitats et les pratiques agricoles, afin de maintenir le bon état chimique et écologique des masses d'eau qui alimentent les stations d'eau potable. La carte ci-après rend compte des surfaces concernées dans Caen-Métropole : les périmètres rapprochés, réglementaires, correspondent aux bassins d'alimentation du captage, dans lequel toute activité polluante est interdite. Les périmètres éloignés, facultatifs, s'élargissent au bassin versant afin de protéger au mieux la ressource. Pour Caen-Métropole, on peut voir que les périmètres de captage protègent une partie des ensembles de nature remarquable identifiés dans la trame verte et bleue (confluences de la Guigne et de la Laize dans l'Orne, marais de la Dives...), mais non l'ensemble, ce qui explique la poursuite des entrées de pollution sur le réseau hydrographique du territoire.

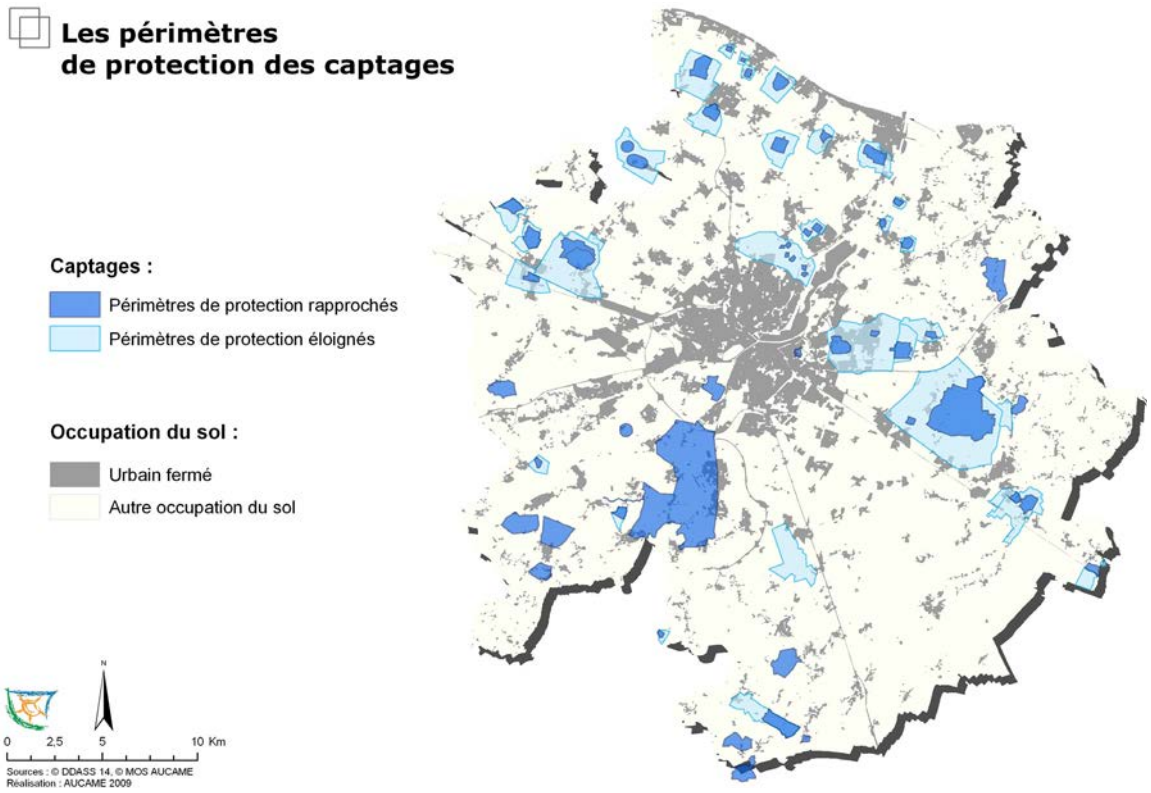

Les sols : le défi de la durabilité

Le territoire de Caen-Métropole possède une variété de sols intéressante, dominée par deux grandes catégories qui caractérisent la plaine de Caen : les sols limoneux dans la plaine nord et les sols argileux dans la plaine sud. De grande qualité agronomique grâce à une gestion équilibrée des ressources en eau, ces sols sont néanmoins sensibles au phénomène de battance et à l'érosion par ruissellement. Si l'urbanisation menace les sols par l'imperméabilisation, l'agriculture menace aussi les sols qui deviennent moins perméables (tassement, pratiques culturales favorisant la battance et la formation d'une semelle sous-labour), moins riches en termes de biodiversité (microfaune et vers de terre réduits par les apports chimiques) et dont la capacité de production diminue progressivement, ainsi que leur capacité d'absorption du carbone, qui est l'une de leurs fonctionnalités majeures en contexte de surproduction de gaz à effets de serre.

Les terres de la plaine de Caen sont réputées parmi les meilleures d'Europe, mais elles perdent en qualité, et notamment en valeur organique. En effet, un sol n'est pas seulement un substrat minéral, mais la première source de biodiversité de la planète dans son écosystème superficiel de terre végétale. Le taux d'humus rend compte de la capacité de régénération d'un sol productif et ce taux de matière organique est très sensible aux pratiques culturales. Une agriculture trop intensive at-

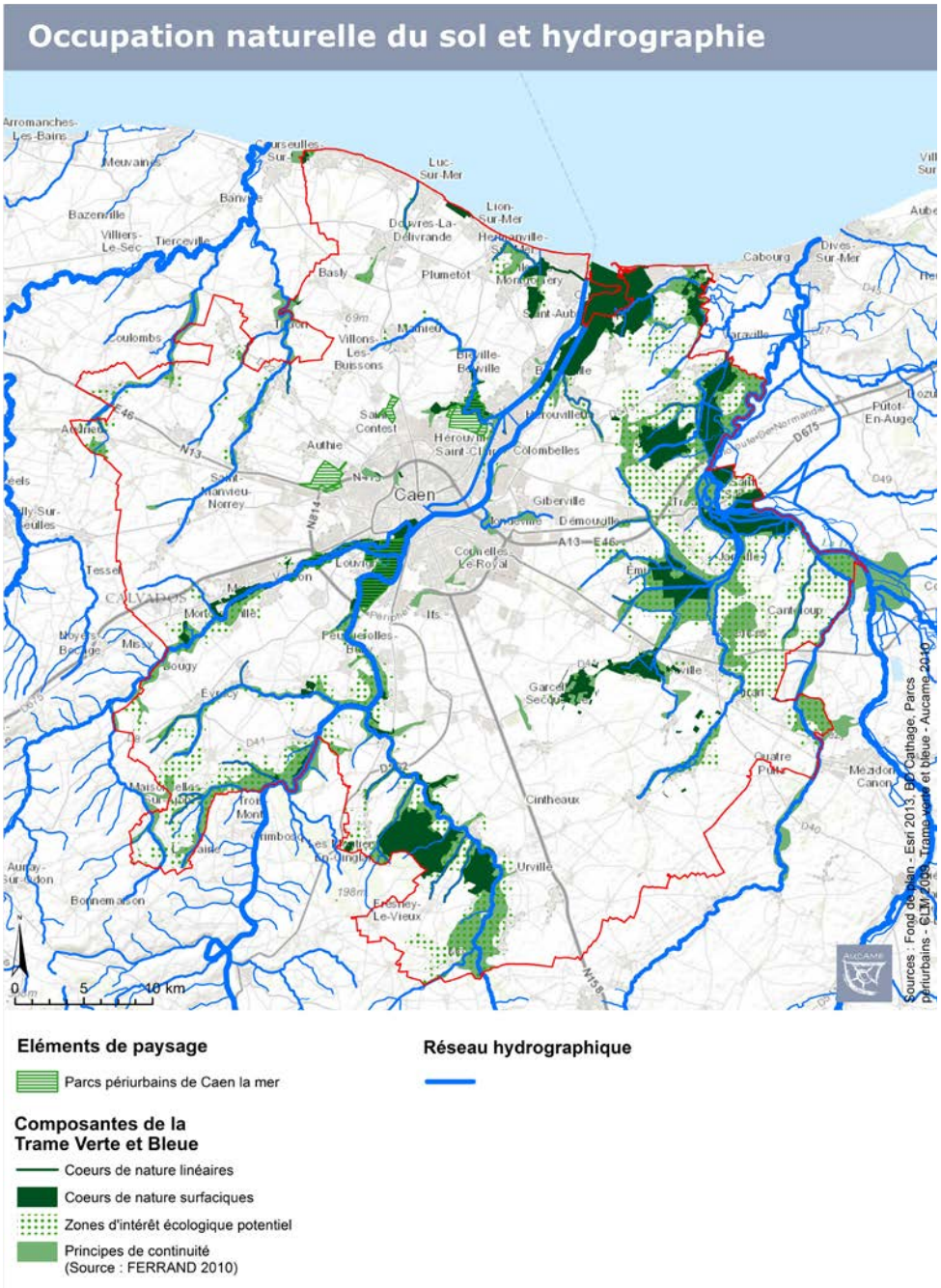

taque la capacité de régénération des sols. La Chambre d'agriculture[1] pointait, en 2006, un réel danger sur la diminution du taux d'humus dans la plaine de Caen : le niveau moyen de 2,4 % est le plus bas du département, et près d'un tiers des parcelles sont descendues au-dessous de 2 %. Le faible nombre d'élevages, les rotations céréalières sans restitution des pailles et sans amendement organique, sont mises en cause.

De plus, l'histoire industrielle du territoire explique la présence de sites et de sols pollués sans réelle prise en charge planifiée.

L'urgence d'une amélioration de la qualité biologique et mécanique des sols est primordiale car les sols sont à la croisée de la capacité régénérative de l'écosystème, interface entre biosphère, hydrosphère, lithosphère et atmosphère. Méconnus et donc négligés dans les politiques, les sols représentent pourtant l'assise de la vie humaine, non seulement en tant que support mais bien en tant que substrat vivant.

Typologie des sols bas -normands

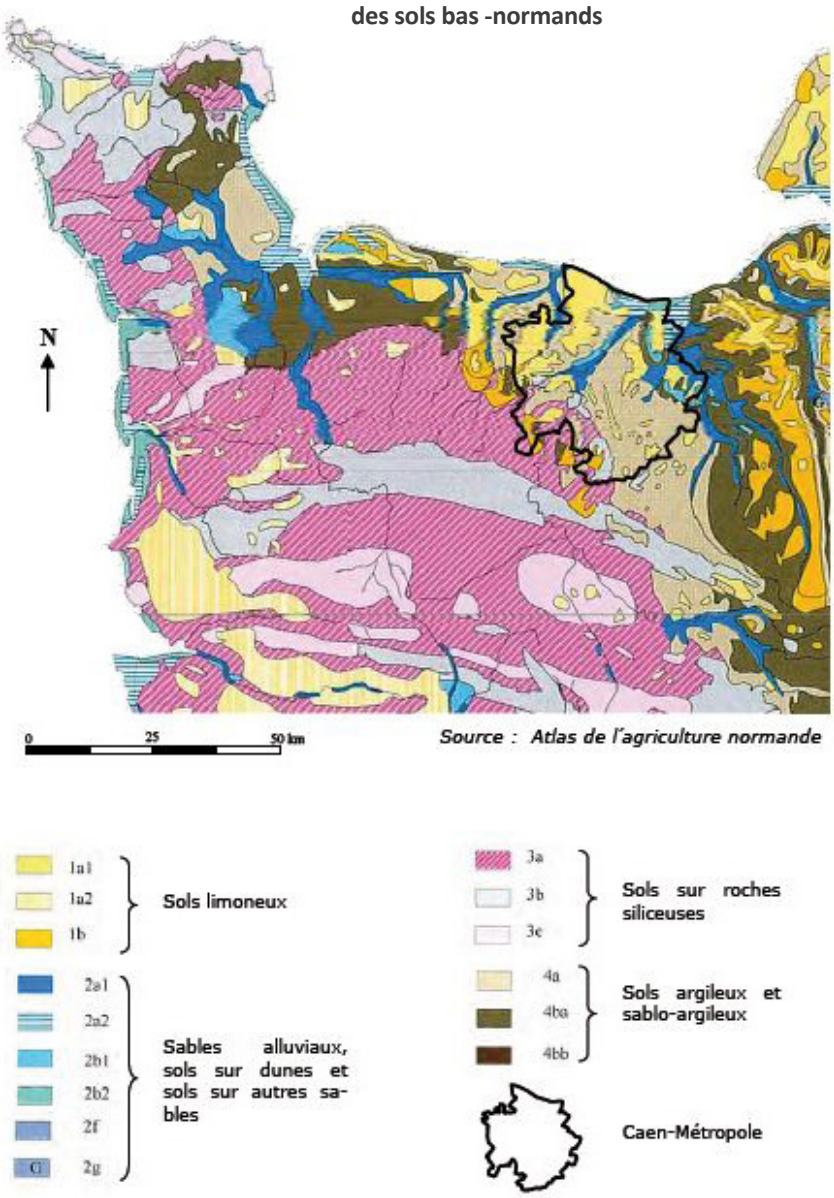

Source : Atlas de l'agriculture normande

1 - Supplément technique « Chambr'Agri+ », d'août-septembre 2006.

L'air et le climat : l'effet urbain se fait sentir

La qualité de l'air sur le territoire de Caen-Métropole apparaît plutôt bonne au regard de l'indice ATMO, malgré quelques pics de pollution toujours dus à la circulation automobile. L'agriculture participe à la pollution de l'air par certains épandages qui peuvent s'avérer allergènes voire cancérigènes, mais aussi par la consommation d'hydrocarbures (conséquences liées aux particules fines et à l'ozone).

Le tassement des sols diminue leur fonctionnalité de captage de CO2, ce qui contribue au changement climatique. Les transports, dans un territoire fragmenté et fortement péri-urbanisé, représentent aussi une forte source de pollution, ainsi que certaines industries. Les pics de pollution du début du printemps 2014 illustrent la fragilité du territoire sur ce sujet : en l'absence de vent, les polluants s'accumulent très rapidement et peuvent créer, ponctuellement ou par leur fréquence, des problèmes majeurs de santé publique. La dépendance du territoire aux énergies fossiles est perceptible dans le graphique suivant, premier bilan carbone du territoire de Caen-Métropole.

La biodiversité : fragilisée mais essentielle

Malgré une mosaïque de milieux variés qui ont l'avantage d'être en interface avec le milieu marin, la forte artificialisation des sols compromet la diversité des écosystèmes et leurs continuités. Le recours massif aux engrais et pesticides a de fortes conséquences sur la faune et la flore, favorisant les espèces invasives et détruisant des habitats. Moins divers, un territoire est plus fragile. La simplification des techniques de production (faible nombre de cultures différentes, boisements mono-spécifiques, disparition d'espèces, diminution du linéaire bocager, réduction des surfaces toujours en herbe …) et la superficie relativement faible des espaces concernés par des mesures de protection, ajoutés à la fragmentation des espaces naturels, rendent le territoire de Caen-Métropole fragile alors qu'il recèle un potentiel très important (Caen, avec la prairie, est une ville « verte », et la richesse géologique est une chance). Les politiques publiques, l'urbanisation et la planification territoriale ont acquis aujourd'hui un rôle crucial et peuvent accentuer ou infléchir la tendance actuelle de réduction de la diversité.

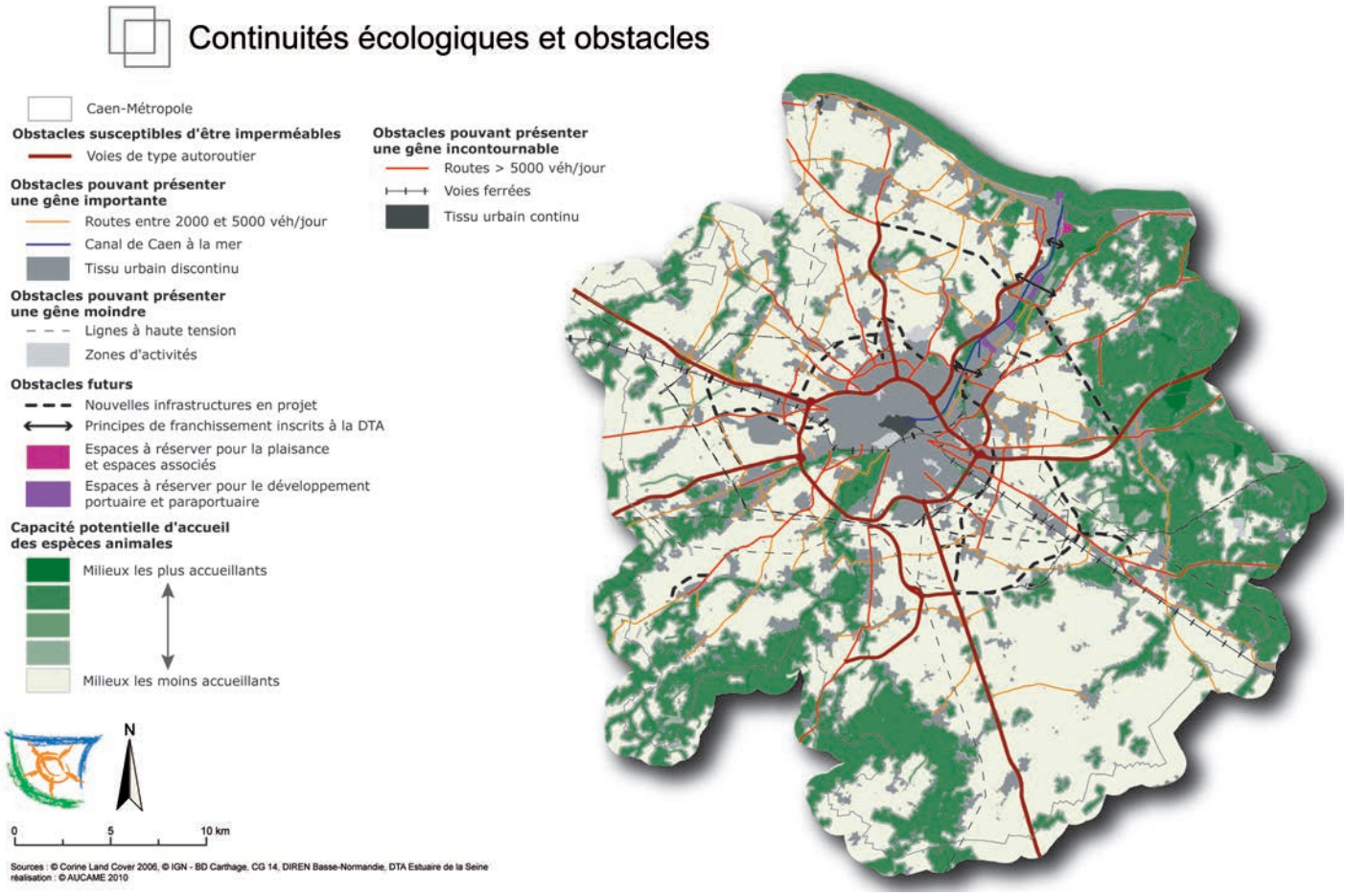

LES MARAIS DU PAYS DE CAEN

Le territoire de Caen-Métropole compte de nombreux marais, notamment dans sa partie orientale, le long du cours de la Dives. Ces marais sont protégés au titre de divers mécanismes (Zones de protection d'intérêt écologique faunistique et floristique, Natura 2000, zones spéciales de conservation…) qui illustrent la diversité des outils de protection de la biodiversité sur le territoire. Ils constituent un élément fort de l'identité du territoire en ce qu'ils complètent l'armature hydrographique de l'Orne et de ses affluents et constituent des zones majeures de biodiversité.

Les marais de la Dives

Ce marais, vaste ensemble qui s'étend sur quatre communes, se compose de prairies plus ou moins humides, de peupleraies et de cultures entrecoupées de canaux de drainage. Cet espace bénéficie d'un classement en ZNIEFF de type II qui se décompose en trois espaces relativement différenciés.

- Marais de Vimont-Argences : le marais dit des Terriers, d'une superficie de 337 ha, est situé dans une dépression mal drainée par le Sémillon et la Muance. Riche écologiquement, ce marais est classé ZNIEFF de type I. Drainé au XVIIIe pour un usage agricole (pâturages et maraichage) qui perdure, il s'est vu adjoindre des peupleraies implantées au XIXème siècle pour un usage industriel.
- Marais calcaire de Chicheboville-Bellengreville : classé en 1997 au titre de Natura 2000, ce marais alcalin de 99 ha présente une biodiversité remarquable. Les boisements occupent 52 % du marais qui présente une mosaïque de milieux : tourbières, prairies humides denses, mégaphorbiaies (milieux humides transitionnels vers la forêt)…
- Marais de la Dorette et du Grand Canal : les 661 ha de ces marais sont classés en ZNIEFF de type I. Ils se composent d'un ensemble de prairies humides entrecoupé de canaux et parsemé de mares présentant un intérêt ornithologique remarquable.

Le marais de Colleville-Montgomery-Ouistreham

Classé en ZNIEFF, ce marais d'une superficie de 61 ha est situé dans l'espace rétro-littoral de la côte de Nacre et concentre la biodiversité sur un territoire à forte pression anthropique. Ses saulaies, roselières, mares, mardelles et talwegs en font un lieu de promenade très fréquenté.

Un littoral très urbanisé

Appuyé sur la Baie de Seine et prolongé par la Manche centrale, le littoral de Caen-Métropole ouvre sur un domaine marin qui bénéficie de caractéristiques courantologiques, biologiques et sédimentaires diversifiées et prometteuses. La contrepartie demeure dans l'aspect très urbanisé de la côte et la présence de pollutions persistantes et de rejets importants dans la mer qui concentre 20 % du trafic maritime mondial.

Proportion de linéaire littoral urbanisé sur une bande de 100 m.

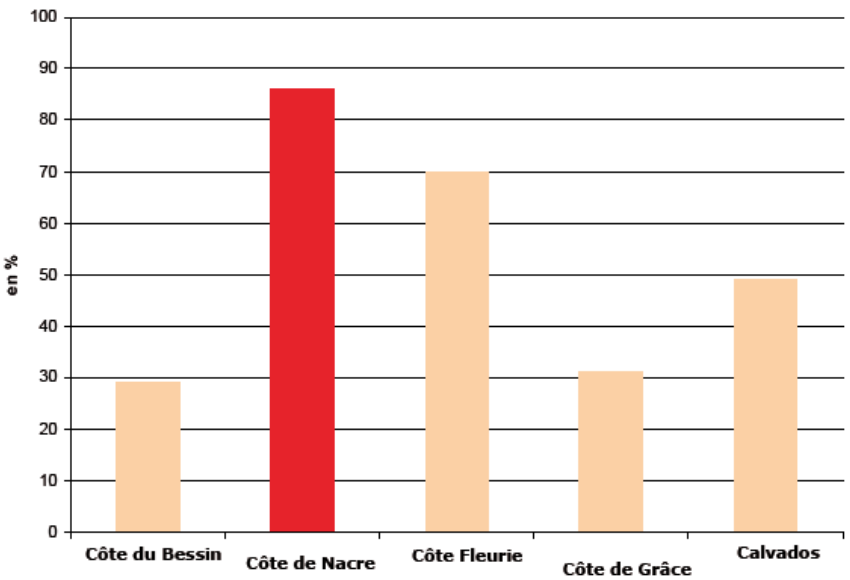

La côte de Nacre constitue malgré tout un atout central de l'attractivité du territoire, tant balnéaire que patrimonial, avec ses ouvrages défensifs datant de la seconde guerre mondiale. L'estuaire de l'Orne, qui s'étend de Caen à la mer, constitue un espace stratégique en termes de développement durable en raison de ses multiples usages et de ses multiples fonctions. La directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine impacte l'estuaire de l'Orne dans sa totalité et cherche à concilier tous ces usages (portuaires, économiques, résidentiels, récréatifs, naturels) tout en prévoyant des aménagements importants (activités industrialo-portuaires des espaces compris entre l'Orne et le canal, allongement de la plateforme ferry de Ouistreham, franchissement de la basse vallée de l'Orne, agrandissements des espaces voués à la plaisance). Le bas estuaire de l'Orne découvre de vastes estrans qui subissent des pressions cumulatives (pêche à pied, sur-fréquentation, discontinuités naturelles liées à l'attrait résidentiel…), ce qui altère l'équilibre naturel du milieu. L'enjeu majeur, aujourd'hui, consiste à limiter l'artificialisation du littoral afin de protéger les habitats de faune et de flore à fort intérêt patrimonial. Le respect de la mobilité du littoral (risques de submersions marines) aurait le double avantage de diminuer la vulnérabilité des populations et des installations, tout en préservant les dynamiques sédimentaires et en limitant l'érosion.

Une belle diversité de paysages

Les paysages font l'image d'un territoire. Caen a une notoriété internationale autour des plages du débarquement de juin 1944, et le littoral du Calvados fut l'un des hauts lieux de l'impressionnisme. A une plus vaste échelle, la Normandie – et donc sa métropole - est avant tout connue pour ses paysages agricoles, son bocage et ses vergers. Cette forte présence des paysages de terroirs est un facteur d'attractivité qui fait appel à d'autres valeurs : la sécurité, la polyvalence, la discrétion, la richesse productive… Ces valeurs sont positives et peuvent être propices à une attractivité économique et à l'inventivité croisée des acteurs, si les paysages qui en sont à l'origine sont sauvegardés. Ainsi, le risque de banalisation des paysages ruraux, la standardisation des entrées de ville et l'uniformisation des formes urbaines (lotissements) constituent un danger à long terme pour l'avenir du territoire car c'est son image qui est modifiée, donc son attractivité globale.

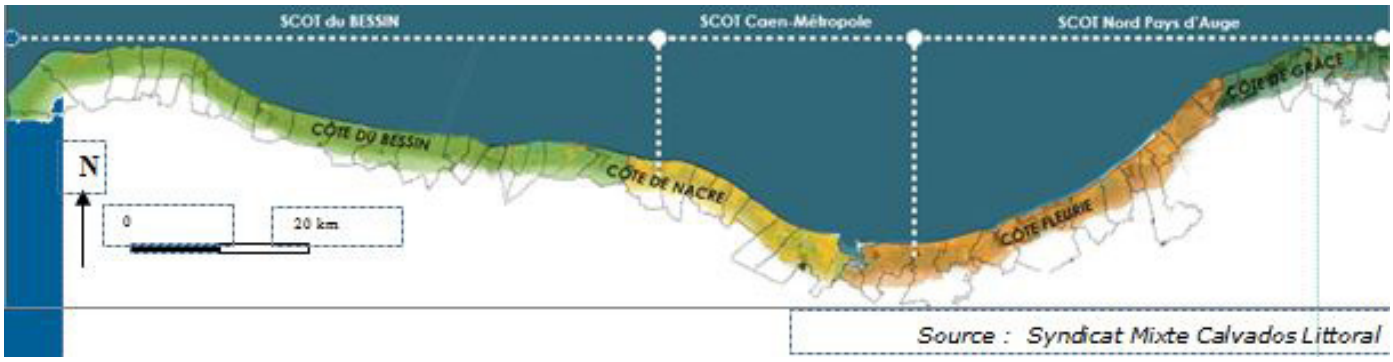

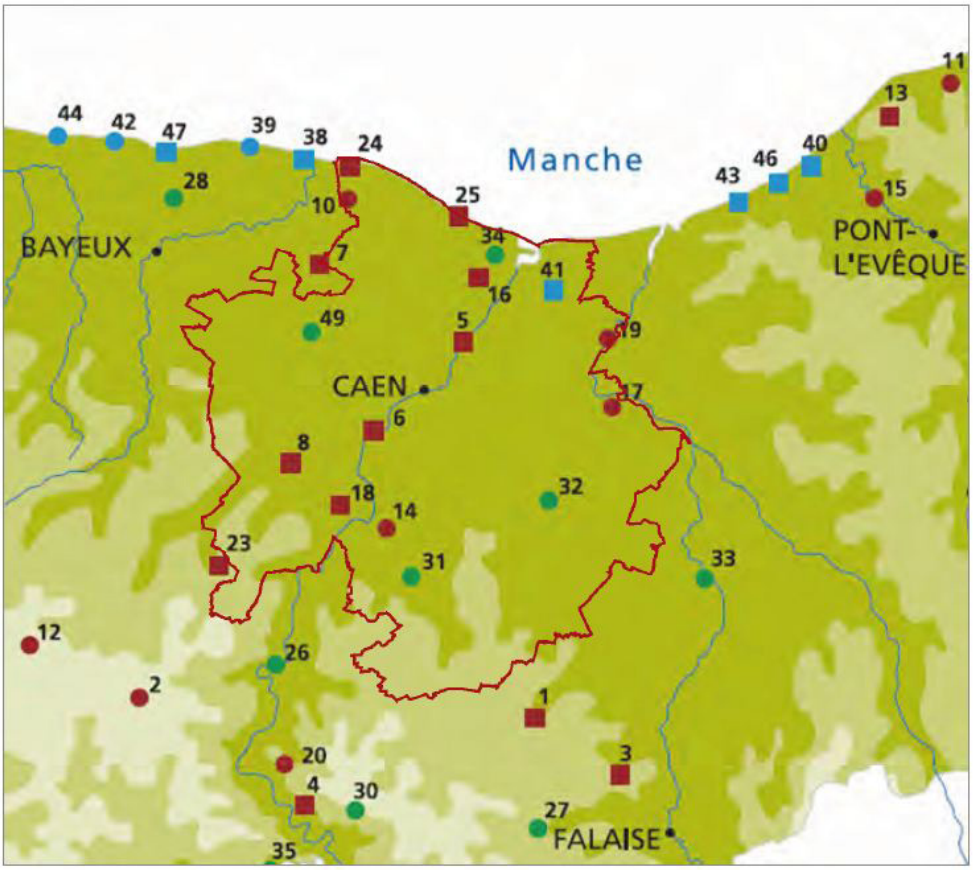

Sources : Le Schéma des espaces naturels du Calvados. conseil général du Calvados, 2007.

- Zones de préemption d'intérêt départemental
- Zones de préemption d'intérêt local
- Zones de préemption déléguées au Conservatoire du Littoral
- ENS existants
- Nouveaux ENS à créer

Les paysages sont la résultante de toutes les activités humaines, ils constituent la somme parfois chaotique, parfois harmonieuse, de toutes les politiques (développement économique, urbanisme, agriculture, gestion environnementale, habitat…). Les préserver suppose la mise en œuvre d'une stratégie cohérente et concertée sur un très long terme, alors que le contexte économique actuel privilégie la rentabilité immédiate des aménagements urbains et des choix culturaux.

Espaces agricoles et espaces publics multifonctionnels

Les espaces agricoles et naturels sont souvent plus variés que l'image de la plaine de Caen laisse apparaître. En termes d'analyse, il est important de se rappeler que les espaces agricoles et ruraux sont multifonctionnels : outre la production pour l'industrie ou l'alimentation locale, ce sont des espaces qui accueillent tous les réseaux de communication urbains (circulation automobile, ferroviaire, réseaux électriques, téléphoniques, eau et assainissement). Ils jouent bien sûr un rôle de respiration récréative et paysagère, mais ils permettent aussi d'éloigner des centres de concentration d'habitat les industries polluantes ou gênantes (sucrerie, cimen-

terie, centre de traitement des déchets…) tout en étant morcelés par les fonctions industrielles non délocalisables comme les carrières. Ils accueillent aussi les boues de stations d'épuration et tous les équipements du circuit de l'eau (réservoirs, stations de pompage, de relèvement…).

De cette analyse en termes de multifonctionnalité, ressort l'idée que le foncier agricole ne représente pas seulement un enjeu immobilier, mais aussi un enjeu de services publics et donc, qu'en tant que tel, il doit être rapproché des fonctions urbaines. Dans le cadre de la recherche de synergies entre agriculture, environnement et économie, l'espace de Caen-Métropole présente plusieurs atouts liés à la présence de la ville et donc d'un bassin démographique permettant la rentabilité d'installations comme par exemple des unités de méthanisation liées aux déchets organiques ou la mise en place d'unités de production d'énergies renouvelables. A l'inverse, le territoire particulièrement fragmenté et périurbanisé incite à l'utilisation de la voiture et donc à la production de polluants atmosphériques.

Un enjeu fort pour demain : réconcilier agriculture et nature

En termes de surfaces, la démarche de favoriser une agriculture périurbaine peut paraître symbolique dans une plaine qui pourrait nourrir une population cinq fois plus importante : l'agriculture de subsistance concerne une surface faible relativement aux besoins de l'agriculture exportatrice (en maraîchage, deux hectares peuvent suffire par unité de travail, voire moins selon la valorisation). Toutefois, la complexité de la transition peut expliquer la difficulté de mise en œuvre d'une tendance qui constitue aujourd'hui un objectif national : l'agro-écologie. En 2011, une charte a été signée entre Caen la mer et la Chambre d'Agriculture afin de concilier les objectifs de compétitivité de l'agriculture avec des circuits courts et une production agricole qui préserve l'eau, l'air et la biodiversité. Toutefois, elle n'a pas encore trouvé de résonance concrète car les grandes cultures sont au contact direct avec les espaces résidentiels dans la majorité des collectivités de Caen-Métropole.

Bordées à l'est par les marais de la Dives, à l'ouest par la Seulles puis le Bessin et au sud par la Suisse Normande, les terres agricoles de Caen-Métropole restent très attractives, qu'elles soient en plaine, sur le plateau ou en coteaux. Ce sont donc des terres qui se prêtent moins au développement d'alternatives sociales ou écologiques comme peuvent connaître des terres de montagne ou des plateaux arides. Le chemin à faire vers une pratique agro-écologique sera donc plus long que dans d'autres territoires, mais les marges de progrès n'en sont que plus considérables. Ainsi, la reconstitution d'une véritable couronne vivrière autour de la métropole caennaise constituerait un triple mouvement bénéfique pour une alimentation de qualité et de proximité, pour un gisement d'emplois non délocalisables et pour une régénération des capacités écologiques et donc productives des écosystèmes agro-naturels.

Le défi de l'agro-écologie représente aussi un défi de double décloisonnement :

- Les recherches agronomiques et les recherches environnementales sont aujourd'hui disjointes, voire opposées. Le contexte tendu pousse à inventer l'écologie scientifique appliquée à l'agriculture, ce qui est une science nouvelle dont pourrait s'emparer l'université de Caen, qui dispose de légitimités historiques fortes en naturalisme et en géographie.
- Les acteurs urbains et les acteurs agricoles ont tendance à fonctionner selon une séparation nette de leurs territoires respectifs, selon une gestion unilinéaire de la consommation de terres agricoles par la ville, sans interrogation mutuelle sur une éventuelle co-gestion du territoire dans son ensemble. Le défi de la co-construction d'un écosystème cohérent et d'une économie circulaire avec la reconquête de fonctions de proximité (fourniture alimentaire, gestion des déchets, méthanisation…) ouvre un pan nouveau de développement économique pour le territoire.

Plus généralement, les acteurs des mondes de l'agriculture, de l'environnement et de l'urbanisme, dans leur diversité, se croisent peu et ont tendance à forger des stratégies institutionnelles plutôt que des stratégies territoriales. Avec les collectivités locales, ce sont pourtant les responsables de l'espace géographique au sens premier du terme, ce qui suppose une responsabilité conjointe et commune. Ainsi, la proportion des travaux étudiants ou doctorants de l'université de Caen qui portent sur la Normandie est plutôt faible relativement aux nombreux sujets de thèse ou de mémoire. Les logiques syndicales, consulaires, académiques, sociales, municipales et même les différentes représentations de l'Etat (DDTM, DREAL, DRAAF…) ne se recoupent pas nécessairement malgré les crises ou les signes d'alerte qui pourraient justifier de nouer de nouveaux partenariats en vue de réfléchir à l'évolution du monde agricole dans un contexte environnemental qui relève de l'urgence. La nouvelle politique agricole commune aurait pu être l'occasion de s'interroger sur la diversité des modèles agricoles ; les fonds structurels européens auraient pu être l'occasion de s'interroger sur la stratégie de spécialisation intelligente de la région qui s'appuie sur les excellences caennaises, les nouvelles exigences du Grenelle de l'environnement concernant les continuités écologiques auraient pu être l'occasion de s'interroger sur l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les politiques publiques.

Ces occasions sont d'autant plus immédiates à Caen qui est l'une des villes de France où la nature est la plus présente : la prairie est emblématique de cette interpénétration entre espaces urbains et espaces naturels, mais les vastes espaces de la colline aux oiseaux, de la vallée des jardins, du jardin botanique et des multiples jardins familiaux représentent un patrimoine exceptionnel, mis en avant par l'enquête de l'union nationale des entreprises du paysage (UNEP) dans son palmarès en 2014 : parmi les 50 premières villes de France, Caen est la cinquième en terme d'espaces verts disponibles au public (qui va de 3 à 60 m² par habitant selon les villes). Ce potentiel (591 ha, soit 25 % du territoire de la ville) ne dit rien, cependant, des investissements dans le patrimoine végétal ni de l'exemplarité en matière de préservation de la biodiversité ou en matière de communication, critères sur lesquels la ville de Caen pourrait gagner des places, rien qu'en valorisant son identité et son histoire (notamment autour de la pierre de Caen et des savoir-faire afférents).

Dans un contexte institutionnel qui connaîtra des modifications majeures dans les décennies à venir, apparaissent de multiples associations qui préfigurent de nouveaux modèles qui, dans leur dispersion, montrent le volant d'innovations possibles et les multiples marges de manœuvre pour préparer l'avenir. Circuits courts, AMAP, gestion innovante du foncier, jardins partagés et agriculture en ville, insertion professionnelle par le maraîchage, porteurs de projets accueillis sur des réserves foncières de collectivités, promotion des produits biologiques en restauration collective, sensibilisation des scolaires à la gestion des espaces naturels, connaissance des écosystèmes locaux et des espèces en danger… de multiples expériences sont en train de germer sur le territoire et bâtissent ce que les écosystèmes enseignent : l'équilibre par la diversité. Ce qui est vrai en biologie l'est sans doute en économie et la culture d'un modèle dominant semble aujourd'hui derrière nous. Toutefois, la transition vers cette multiplicité de modèles de production et de gestion écologique des espaces agricoles, naturels et urbains, suppose non seulement le décloisonnement des acteurs, mais surtout l'établissement d'une stratégie territoriale mobilisatrice.

Évolution des surfaces en «espaces naturels» sur Caen-Métropole entre 1995 et 2005

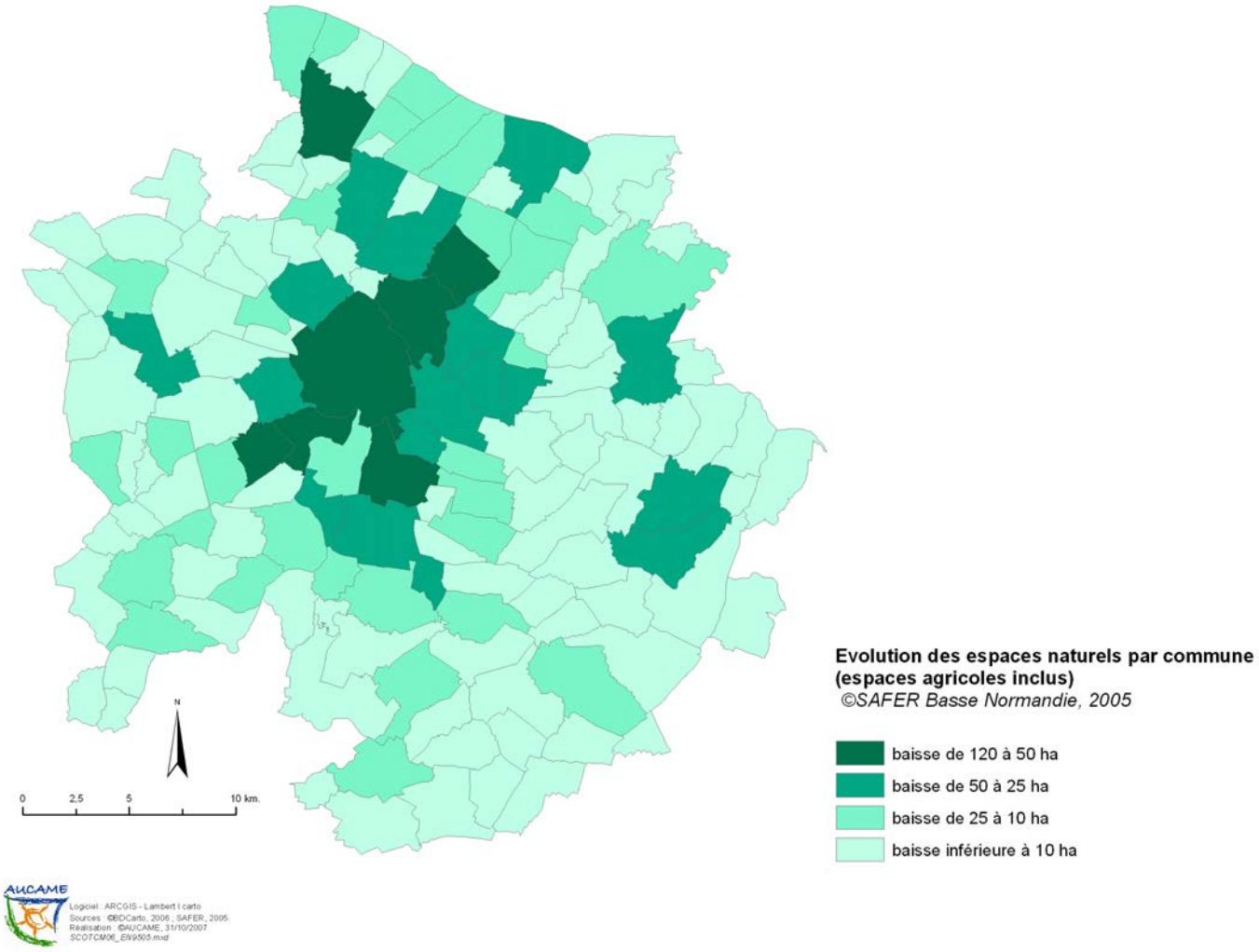

La conclusion sur cette partie agricole et environnementale du portrait de territoire de Caen-Métropole tient en un mot : intégration. En effet, ces problématiques spatiales par excellence sont la résultante de tous les choix politiques, économiques et sociaux du territoire, et les défis à relever ne pourront l'être qu'en transversalité, avec une vision stratégique à long terme qui intègre toutes les dimensions du développement de l'identité du territoire. L'agro-écologie, la gestion durable des sites patrimoniaux, l'économie circulaire, la meilleure exploitation des ressources renouvelables du territoire représentent une réelle chance pour la mise en place d'un modèle de développement plus intensif en emplois, qui tire parti des nombreux atouts du territoire.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT

- Accompagner les mutations de l'agriculture vers les circuits courts[1] et la diversification des activités propres à créer des emplois (agriculture périurbaine etc.)
- Modifier les pratiques agricoles pour améliorer la qualité de l'eau (nitrates, pesticides etc.) et la qualité des sols agricoles (matières organiques)
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Préserver la variété des paysages, en particulier les espaces naturels structurants
- Limiter l'impact écologique des constructions et des activités humaines
- Renaturaliser les berges de l'Orne et densifier la nature en ville
- Protéger les zones humides et reconstituer les continuités écologiques (haies)

FONCIER

- Limiter la consommation d'espace pour préserver les ressources naturelles et les terres agricoles

1 - « Assurer la mutation de l'agriculture » dans le PSR.

11ème partie :

ÉNERGIE

Texte élaboré par le
Syndicat Mixte Caen-Métropole

En 2008, un Bilan Carbone® a été réalisé sur le territoire de Caen-Métropole[1]. Cette étude a permis d'estimer les émissions globales du territoire qui s'élèvent à 1 100 000 tonnes d'équivalent carbone. Elle a montré également la part prépondérante du secteur des transports des personnes (34 %) dans les émissions de GES[2] du territoire. De plus, en y ajoutant le fret, qui représente plus de 16 % des émissions, le secteur des transports représente environ 50 % des émissions de GES du territoire. Le second secteur le plus émetteur est celui des procédés industriels, qui représente environ 23 % des émissions. L'habitat totalise quant à lui une part non négligeable des émissions avec près de 16 %.

Estimation des émissions de gaz a effet de serre sur le territoire de Caen-Métropole en 2006

Unité : tonnes équivalent carbone (TEC)

ENSEMBLE DES POSTES	Industries de l'énergie	Procédés industriels	Tertiaire	Habitat	Agriculture et pêche	Fret	Transports de personnes	Constructions et voirie	Fin de vie des déchets	Fabrication des futurs déchets
1 100 000	2 300	250 000	35 000	175 000	50 000	180 000	375 000	50 000	60 000	30 000
Part du secteur	0%	23%	3%	16%	5%	16%	34%	5%	5%	3%

Source : Syndicat Mixte Caen-Métropole / Étude Bilan Carbone® réalisée par le Cabinet Bernard - 2008

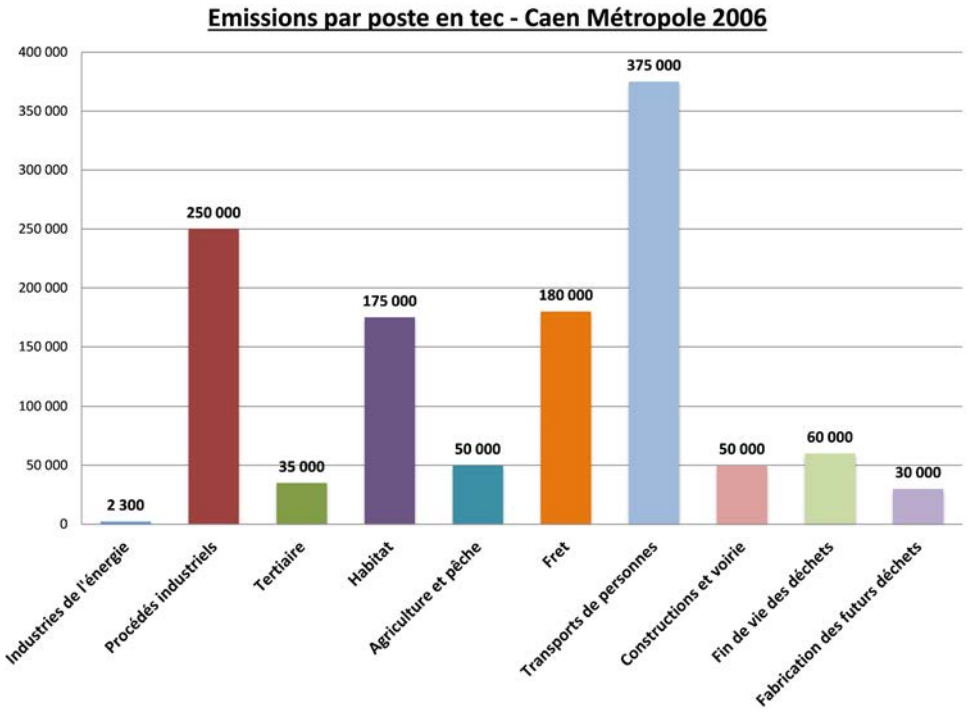

Potentiel de réduction d'émissions de gaz a effet de serre sur le territoire de Caen-Métropole à l'horizon 2020

Unité : tonnes équivalent carbone (TEC)

ENSEMBLE DES POSTES	Production d'énergie	Industrie	Tertiaire / Habitat	Agriculture et pêche	Fret	Transports de personnes	Constructions et voirie	Déchets	Fin de vie des déchets	Fabrication des futurs déchets
220 000	2 000	70 000	57 000	30 000	25 000	60 000	16 000	15 000	60 000	30 000
-20%	-87%	-28%	-27%	-60%	-14%	-16%	-32%	-17%	5%	3%

Source : Syndicat Mixte Caen-Métropole / Étude Bilan Carbone® réalisée par le Cabinet Bernard - 2008

1 - Sur la base de données 2006.

2 - GES : Gaz à Effet de Serre.

Une étude du potentiel de développement en énergies renouvelables de Caen-Métropole a également été menée en 2010 et celle-ci a permis d'estimer les productions potentielles en énergies renouvelables de chaque intercommunalités membres, ainsi que le potentiel global à l'échelle du Pays.

En 2010, la production d'énergies renouvelables totale est estimée à plus de 154 000 MWh sur le territoire de Caen-Métropole. Près de 93 % de cette production proviennent des éoliennes terrestres, 7 % du Bois-énergie et 0,5 % seulement des énergies solaires thermique et photovoltaïque.

Les énergies renouvelables qui présentent un potentiel de ressource élevé sont l'éolien terrestre, avec un potentiel théorique de production estimé à plus de 2 000 000 MWh, et l'éolien maritime. L'éolien terrestre est une filière dont la technologie est arrivée à maturité, cependant, les problèmes d'acceptation locale freinent le développement de cette énergie.

Le solaire photovoltaïque constitue la deuxième source importante d'énergie renouvelable. Le potentiel théorique est estimé à 500 000 MWh sur le territoire de Caen-Métropole. Cette filière bénéficie d'une maturité technologique moyenne, les incertitudes restantes concernent le recyclage des panneaux en fin de vie, mais elle peut avoir des effets positifs sur l'économie locale.

Pour le solaire thermique, même si dans notre région un appoint est indispensable pour couvrir l'ensemble des besoins (chauffage ou eau chaude sanitaire), cette filière représente un potentiel théorique de production de 173 000 MWh et laisse entrevoir des retombées positives sur l'économie locale.

Les filières liées à la biomasse (bois-énergie et méthanisation) représentent une part moins élevée, mais non négligeable, du potentiel de production d'énergies renouvelables.

Potentiels de développement en énergies renouvelables de Caen-Métropole

	Développement actuel			Potentiel de ressource	Potentiel théorique de développement		Maturité technologique de la filière	Environnement	Impact potentiel sur l'économie locale
	Puissance installée (en MW)	Production (en MWh)	Part de la production d'ENR en %		Puissance potentielle (en MW)	Production potentielle (en MWh)			
Éolien terrestre	62	142 600	92,6%	Élevé	970	2 041 000	Élevée	Problèmes d'acceptation locale	*
Solaire thermique	nc	506	0,3%	Moyen	ns	173 000	Moyenne / Élevée	Appoint indispensable pour couvrir le solde des besoins	** / ***
Solaire photovoltaïque	nc	166	0,1%	Moyen	604	527 000	Moyenne	Recyclage des panneaux en fin de vie	** / ***
Bois énergie	8	10 794	7,0%	Faible	3,3	7 600	Élevée	Émissions de particules pour les petites installations	* / **
Méthanisation			0,0%	Moyen	Élec. : 2 Chaleur : 14	Élec. : 11 983 Chaleur : 32 356	Moyenne		
Éolien maritime	0	0	0,0%	Élevé	0	0	Moyenne	Littoral en zone protégée	*
Micro-hydroélectricité			0,0%		0	0	Moyenne	Cours d'eau classé / bonne été écologique	
TOTAL	**70**	**154 066**	**100,0%**		**0**	**0**	**Moyenne**	**Cours d'eau classé / bonne été écologique**	

Source : Étude Explicit - Mars 2011

DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE EN PROGRESSION

Selon les données de l'OBNEC[1] fournies en novembre 2013, l'ensemble des consommations énergétiques du Pays Caen-Métropole s'élevaient à 506,4 kilotonnes équivalent pétrole (ktep) en 2010. Cette consommation globale a augmenté de 3 à 4 % par an depuis 2008.

Sur l'ensemble de ces consommations[2], le secteur prépondérant est celui de l'habitat et du tertiaire (près de 69 % des consommations), le secteur de l'industrie arrivant en seconde position avec plus de 30 % des consommations. Représentant moins de 1 % des consommations d'énergie du territoire, l'agriculture est le seul secteur à connaître une baisse de ses consommations d'énergie depuis trois ans, alors que celles des deux autres secteurs augmentent chaque année depuis 2008[3].

Consommations d'énergie sur l'ensemble du territoire de Caen-Métropole

Secteur	Consommation d'énergie (ktep)			
	2008	2009	2010	Part des consommations d'énergies par secteur en %
Habitat / tertiaire	327,0	337,7	347,3	68,6 %
Transports	-	-	-	-
Industrie	144,7	147,5	156,2	30,8 %
Agriculture	3,2	3,1	2,9	0,6 %
Ensemble	**474,9**	**488,3**	**506,4**	**100 %**

Source : Fiche de données OBNEC - Novembre 2013

Consommations d'énergie par EPCI sur le territoire de Caen-Métropole

Intercommunalités	Ensemble des secteurs d'activités (hors transport)			tep/hab. en 2010	% du total en 2010
	2008	2009	2010		
CA Caen La Mer	301,0	306,5	327,7	1,38	64,7%
C.d.C. Campagne et Baie de l'Orne (CA.BA.LOR)	56,5	55,3	53,0	5,54	10,5%
C.d.C. Cœur de Nacre	21,5	21,3	22,5	1,22	4,4%
C.d.C. du Cingal	15,3	17,1	17,2	1,81	3,4%
C.d.C. Entre Bois et Marais	6,7	6,7	6,9	1,05	1,4%
C.d.C. Entre Thue et Mue	13,4	13,6	14,0	1,16	2,8%
C.d.C. Evrecy Orne Odon	12,8	12,9	13,1	0,89	2,6%
C.d.C. Plaine Sud de Caen	7,5	7,6	7,9	1,13	1,6%
C.d.C. Val ès Dunes	33,8	40,9	37,6	2,66	7,4%
C.d.C. vallée de l'Orne	6,3	6,3	6,5	0,86	1,3%
TOTAL CAEN-METROPOLE	474,8	488,2	506,4	1,77	100,0%

Source : Fiches de données OBNEC - Novembre 2013

1 - OBNEC : Observatoire bas-normand de l'Énergie et du Climat.

2 - Ces chiffres ne prennent pas en compte les consommations d'énergies liées aux transports, secteur pourtant très important selon le Bilan Carbone® réalisé en 2008.

3 - Grâce à l'appui technique du CEREMA Normandie-Centre, la DDTM du Calvados réalise actuellement une étude basée sur les données collectées lors de l'Enquête Ménage Déplacement (EMD), menée conjointement par le Syndicat Mixte de Caen-Métropole, l'AUCAME, VIACITES et le Conseil Général du Calvados. Ces données, enrichies par le Diagnostic Énergie Émissions des Déplacements (DEEM), permettront de comptabiliser les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques générées par les déplacements des habitants du Calvados (conversion en cours).

En 2010, un habitant de Caen-Métropole a consommé en moyenne 1,77 tep. Sur l'ensemble du territoire, cet indicateur varie de 0,86 tep/hab. sur la C.d.C. vallée de l'Orne à 5,54 tep/hab. pour la C.d.C. CA.BA.LOR.

A l'échelle de la Basse-Normandie, les consommations énergétiques totales (secteur des transports inclus) représentaient 3 476 ktep en 2009, réparties de la manière suivante[1] :

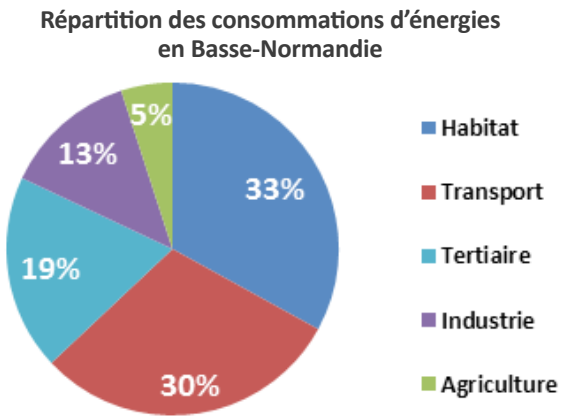

1 - Hors transport, l'habitat et le tertiaire représentent 74 % des consommations d'énergie en Basse-Normandie, contre 69 % au sein de Caen-Métropole. Au niveau régional, l'industrie totalise 19 % des consommations, mais la part atteint 30 % sur le territoire de Caen-Métropole. L'agriculture consomme 7 % de l'énergie hors transport en Basse-Normandie, mais seulement 1 % dans la région caennaise.

UN MIX ÉNERGÉTIQUE DOMINÉ PAR LES ÉNERGIES FOSSILES

En termes de types d'énergies utilisées, Caen-Métropole est très largement dépendant des énergies fossiles ou non renouvelables. Le gaz naturel représente en effet 38 % du mix énergétique, l'électricité (principalement d'origine nucléaire) 35 %, les produits pétroliers, charbon ou autres combustibles non renouvelables représentent 20 %, soit un total de 93 % des énergies utilisées non renouvelables et non produites localement.

La production d'énergies renouvelables (ENR) du Pays s'élève au total à 47 ktep, dont 37,3 ktep d'ENR thermique et 9,7 ktep d'ENR électriques.

Les énergies renouvelables thermiques développées sur le territoire du Pays sont principalement le bois-énergie, notamment au niveau des particuliers (70 %), et la valorisation énergétique des déchets (29 % - incinérateur de Colombelles). La géothermie et le solaire thermique ne représentent qu'1 % des ENR thermiques du Pays.

Pour les énergies renouvelables électriques, l'éolien, notamment le grand éolien terrestre, est la filière largement majoritaire (99,6 %), le solaire photovoltaïque (0,4 %) et la méthanisation sont deux filières sous-exploitées à l'échelle du Pays à l'heure actuelle.

En valeur absolue, les parcs éoliens du sud-est du territoire (Val ès Dunes et Plaine Sud de Caen) et l'incinérateur de Colombelles (Caen la Mer) permettent de produire la plus grande part des ENR du territoire.

En moyenne, sur le territoire de Caen-Métropole 227 tep ont été produites pour 1 000 habitants en 2010. Cet indicateur varie de 92 et 94 tep/1 000 hab. sur les intercommunalités de Cœur de Nacre et de Caen la Mer à 733 tep/1 000 hab. pour la C.d.C. Val ès Dunes (présence de plusieurs parcs de grandes éoliennes terrestres). Les C.d.C. Plaine Sud de Caen, avec les parcs éoliens et du Cingal, avec la chaufferie bois, sont également au-dessus de la moyenne avec respectivement 318 et 301 tep/1 000 hab. produit en 2010.

A l'échelle de la Basse-Normandie, 366 ktep d'énergies renouvelables ont été produites en 2009, dont 273 ktep d'énergies thermiques (83 % bois-énergie des ménages), 27 ktep d'énergies électriques (81 % grand éolien terrestre) et 66 ktep d'agro-carburants.

Production d'énergies renouvelables sur le territoire de Caen-Métropole

Type ENR			Production d'énergie (ktep)		
			2008	2009	2010
ENR thermiques	Géothermie		0,012735	0,020976	0,029216
	Solaire thermique		0,030568	0,039913	0,051921
	Bois-énergie	Ménages	24,33	24,23	25,09
		Collectif / tertiaire	0,09025	0,261375	0,486
		Industrie	0,680395	0,680395	0,680395
		Agriculture			
		Total	25,10	25,17	26,26
	Méthanisation agriculture				
	Valorisation énergétique déchets		5,11	7,80	10,96
	Ensemble		**30,25**	**33,03**	**37,29**
ENR électriques	Hydraulique (yc pompage)				
	Biomasse				
	Solaire photovoltaïque		0,00076	0,007631	0,042217
	Eolien	Petit éolien terrestre	0,010031	0,011609	0,011214
		Grand éolien terrestre	2,49	8,00	9,65
		Eolien offshore			
		Total	2,50	8,01	9,66
	Hydrolien offshore				
	Méthanisation			0,479916	
	Ensemble		**2,50**	**8,50**	**9,70**
Agro-carburants					
Ensemble			**32,75**	**41,53**	**47,00**

Source : Fiche de données OBNEC - Novembre 2013

Production d'énergies renouvelables par EPCI sur le territoire de Caen-Métropole

Intercommunalités	Ensemble des ENR (hors agro-carburants)			tep/1 000 hab. en 2010	% du total en 2010
	2008	2009	2010		
CA Caen La Mer	17,30	19,51	22,32	94	47,5%
C.d.C. Campagne et Baie de l'Orne (CA.BA.LOR)	1,43	1,42	1,47	154	3,1%
C.d.C. Cœur de Nacre	1,64	1,64	1,70	92	3,6%
C.d.C. du Cingal	1,59	2,06	2,87	301	6,1%
C.d.C. Entre Bois et Marais	0,84	0,84	0,87	133	1,9%
C.d.C. Entre Thue et Mue	1,81	1,82	1,89	157	4,0%
C.d.C. Evrecy Orne Odon	2,09	2,09	2,17	148	4,6%
C.d.C. Plaine Sud de Caen	0,87	2,48	2,23	318	4,7%
C.d.C. Val ès Dunes	4,10	8,20	10,40	733	22,1%
C.d.C. vallée de l'Orne	1,04	1,04	1,07	142	2,3%
TOTAL CAEN-METROPOLE	**32,71**	**41,10**	**47,00**	**227**	**100,0%**

Source : Fiches de données OBNEC - Novembre 2013

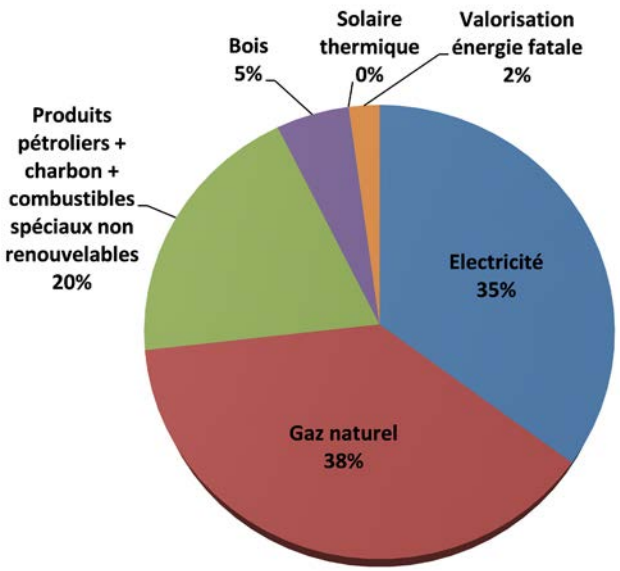

Source : Fiches de données OBNEC - Novembre 2013

CONTEXTE DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL DE CAEN-METROPOLE

Les grands objectifs

La France s'est engagée nationalement et internationalement sur des objectifs précis et chiffrés de réduction des consommations énergétiques, des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de développement des énergies renouvelables (ENR).

Au niveau européen - Paquet « Climat-Energie » ou « 3x20 » à l'horizon 2020 :

- Amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique
- Réduction d'au moins 20 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (par rapport à 1990)
- 20 % au moins d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale

Au niveau national :

- Réduction de 21 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (pour les secteurs soumis aux quotas CO2) et de 14 % (pour les secteurs hors quotas) par rapport à 2005
- Part de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale
- « Facteur 4 » : Diviser par 4 nos émissions de GES d'ici 2050.

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi ENE ou Grenelle) a prescrit la déclinaison locale de ces objectifs, par l'élaboration d'un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), par toutes les régions de France.

Celui de la Région Basse-Normandie a été approuvé par le Conseil Régional le 26 septembre 2013, puis arrêté par le Préfet de région le 30 décembre 2013.

Il s'agit d'un document stratégique et prospectif, dont la finalité est de définir les objectifs et orientations aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques.

Objectifs du SRCAE de la Basse-Normandie

Objectifs régionaux	2020	2030
Gain efficacité énergétique	19,7 %	35 %
Réduction des émissions de GES	- 25 %	- 45 %
Part des ENR	31 %	66 %

Source DREAL Basse-Normandie - 2014

Par ce schéma, la Région souhaite que le développement économique de la Basse-Normandie s'inscrive dès à présent, et dans la durée, sur une nouvelle trajectoire, moins émettrice de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

Ce SRCAE doit être largement partagé et faire l'objet d'une implication de l'ensemble des acteurs régionaux (collectivités, entreprises, associations, population…).

Le SRCAE de Basse-Normandie propose **40 orientations** complémentaires, déclinées en **198 recommandations.**

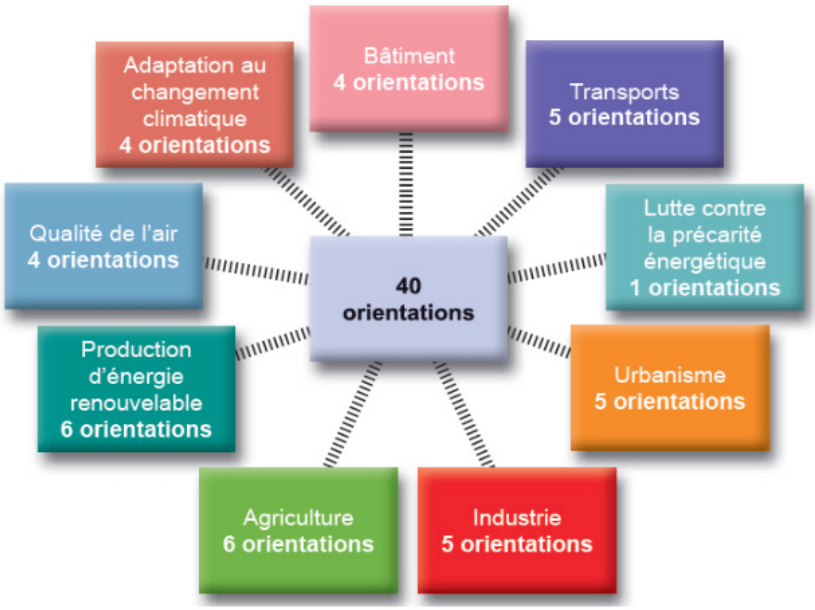

Dans ce cadre, Caen-Métropole constitue une échelle territoriale pertinente et possède les compétences requises en termes d'animation et de mise en cohérence des politiques publiques en matière d'aménagement durable du territoire, par le biais de son SCoT.

C'est pourquoi depuis 2007, le Syndicat Mixte Caen-Métropole mène des travaux en matière d'énergie et de climat, en partenariat avec l'ADEME et la Région Basse-Normandie.

En effet, en juillet 2007, le Syndicat Mixte Caen-Métropole s'est engagé dans un « Plan Climat Energie Territorial » (PCET) volontaire[1], ce qui a permis de formaliser le partenariat avec l'ADEME et la Région Basse-Normandie, par la signature d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT).

Le Plan Climat Energie Territorial de Caen-Métropole a permis de définir une stratégie pour lutter contre le dérèglement climatique, de fixer des objectifs chiffrés, basés sur le Paquet « Climat Énergie » européen (« 3X20 » à l'horizon 2020) et d'élaborer et de valider un plan d'actions PCET.

1 - Les Plans Climat Energie territoriaux sont obligatoires pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, mais pas pour les territoires structurés en Syndicats Mixtes comme Caen-Métropole.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE / ÉNERGÉTIQUE

- Limiter la vulnérabilité énergétique du territoire en réduisant les consommations d'énergie et en valorisant le potentiel des énergies renouvelables
- Améliorer la résilience du territoire face aux épisodes climatiques extrêmes
- Développer un urbanisme et une implantation des activités économiques :
  - anticipant les risques climatiques (inondations, submersions marines etc.)
  - limitant les consommations d'espaces et les consommations énergétiques

SOCIAL

- Lutter contre la précarité énergétique

Rédaction :
Syndicat Mixte Caen-Métropole
Agence d'urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)

Mise en page :
Agence d'urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)

Août 2014

Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole
19 avenue Pierre Mendès France
14000 CAEN
Tél. : 02.31.86.94.00
contact@aucame.fr
www.aucame.fr